À la découverte de l'islam



Hâmid Muhammad Ghânim

AL HADITH
ÉDITIONS

بسم الله الرحمن الرحيم

Hâmid Muhammad Ghânim

À la découverte de l'islam

Al-Hadîth
éditions

Troisième édition - Octobre 2024

Titre original : *al-Islâm al-ladhî lâ ya'rifuhu al-âkharûn*

Auteur : Hâmid Muhammad Ghânim

Traduction : Hood Jhumka

Les opinions exprimées dans cet ouvrage n'engagent que son auteur.



CECJ
100, rue de la limite
1210 Bruxelles
Tél. : 0032 2 223 78 90
Fax : 0032 2 223 58 88

www.hadithshop.com
www.alhaditheditions.com
daralhadith@hotmail.com
Suivez-nous sur @alhaditheditions

Transcription phonétique

Arabe	Français	Exemple	Phonétique
ء	’	مُؤْمِن	*mu’min*
ب	b	بَرَكَة	*baraka*
ت	t	تَفْسِير	*tafsîr*
ث	th	ثَوَاب	*thawâb*
ج	j	جَنَّة	*janna*
ح	h	حَدِيث	*hadîth*
خ	kh	خَيْر	*khayr*
د	d	دِين	*dîn*
ذ	dh	ذِكْر	*dhikr*
ر	r	رَحْمَة	*rahma*
ز	z	زَكَاة	*zakât*
س	s	سُنَّة	*sunna*
ش	sh	شَهَادَة	*shahâda*
ص	s	صَلَاة	*salât*

Arabe	Français	Exemple	Phonétique
ض	d	ضَرُورَة	*darûra*
ط	t	طَهَارَة	*tahâra*
ظ	z	ظُلْم	*zulm*
ع	‘	عَدْل	*‘adl*
غ	gh	غُفْرَان	*ghufrân*
ف	f	فِقْه	*fiqh*
ق	q	قُرْءَان	*qur’ân*
ك	k	كِتَاب	*kitâb*
ل	l	لِسَان	*lisân*
م	m	مَسْجِد	*masjid*
ن	n	نَبِيّ	*nabî*
هـ	h	هُدَى	*hudâ*
و	w	وُضُوء	*wudû’*
ي	y	يُسْر	*yusr*

Arabesque	Traduction	Suit la mention de
عزّ وجلّ	Tout-Puissant.	Allah, Dieu.
سبحانه وتعالى	Glorifié et exalté soit-Il.	Allah, Dieu.
صلى الله عليه وسلم	Qu’Allah prie sur lui et le salue.	Le Prophète Muhammad.
عليه السلام	Que la paix soit sur lui.	Un Prophète ou un Ange.
رضي الله عنه	Qu’Allah l’agrée.	Un Compagnon.
رضي الله عنها	Qu’Allah l’agrée.	Une femme Compagnon.
رضي الله عنهما	Qu’Allah les agrée tous deux	Deux Compagnons ou femmes Compagnons.
رضي الله عنهم	Qu’Allah les agrée.	Plus de deux Compagnons.
رحمه الله	Qu’Allah lui fasse miséricorde.	Un défunt musulman.

Les voyelles longues

â : ا et ى
û : و
î : ي

Abréviations

H. : Hégire
p. : page
t. : tome
m. : mort en

[ ] : ajout du traducteur
Nde : note de l’éditeur
Ndt : note du traducteur

Au Nom d'Allah le Miséricordieux, le Tout Miséricordieux

Introduction

Louange à Dieu, nous Le louons, Lui demandons assistance et recherchons Son pardon. Nous cherchons refuge auprès de Dieu contre le mal de nos âmes et contre nos mauvaises actions. Nul ne saurait égarer celui que Dieu guide. Nul ne saurait guider celui qu'Il égare. J'atteste qu'il n'y a point de divinité si ce n'est Dieu, Seul, sans associé et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Son Envoyé.

Le Prophète, qui est une faveur dont Dieu nous a gratifiés, a accompli son devoir, de la meilleure façon. Il a transmis le message, s'est acquitté du dépôt et a conseillé la communauté. Par lui, Dieu a dissipé le chagrin. Il a mené le véritable combat dans la voie de Dieu jusqu'à ce que la mort le rejoigne, et nous en témoignons. Que Dieu lui accorde, au nom de l'islam et des musulmans, la meilleure récompense qu'Il ait jamais donnée à un Prophète au nom de sa communauté ou à un Envoyé au nom de son message. Que Dieu étende sur lui ainsi que sur sa famille et ses Compagnons Ses bénédictions et Ses salutations en abondance.

La raison de cet ouvrage

L'hostilité envers l'islam s'est intensifiée, de même que la guerre menée contre cette religion, en particulier à l'ère des chaînes satellitaires. On a lancé une attaque médiatique contre l'islam. Les médias occidentaux ainsi que ceux des pays arabes qui sont à la solde de l'occident se sont mis à combattre l'islam, à salir son image et à lancer de fausses accusations contre lui, afin d'en détourner les gens. Par conséquent, l'islam a grand besoin que soit mise en lumière sa réalité et qu'apparaisse son image resplendissante au monde entier, tant en Orient qu'en Occident. Il nécessite qu'on repousse le complot de ces calomniateurs et qu'on rappelle ses vérités, ses principes, ses valeurs et ses mœurs, afin que le monde apprenne à connaître cette sublime religion.

J'ai essayé de trouver, dans le grand patrimoine de l'islam, un ouvrage écrit par un de ces éminents savants qui nous ont transmis la religion. Mais, autant que je sache, il n'existe pas, dans ce domaine, un livre complet, composé par un ancien, sur le dogme, les principes et les fondements de l'islam et qui réponde, en même temps, aux attaques portées contre la religion. Tout ceci existe, mais on le retrouve éparpillé dans divers ouvrages. Il faudrait donc fouiller dans les ouvrages de référence afin de mettre ceux-ci au grand jour. Dans le passé, il n'y a eu que des écrits consacrés au dogme, au hadith, à l'exégèse, au droit, à la vie du Prophète ou à une autre science islamique.

En revanche, je n'ai pas rencontré un seul livre éclaircissant le sens de l'islam et retraçant ses principes et ses mœurs. Tout est éparpillé dans divers ouvrages. Ceci est confirmé par cette anecdote : un jour, j'ai lu qu'un groupe d'Occidentaux vint en Égypte et se rendit à al-Azhar pour s'enquérir de l'islam. Ils rencontrèrent des savants de cette noble institution, qui leur expliquèrent la réalité de l'islam, dans toute sa pureté. Ils demandèrent, ensuite, aux ulémas un ouvrage complet sur l'islam. Or, ils furent surpris de ne trouver que des livres spécialisés dans les diverses sciences islamiques, telles que le dogme, l'exégèse et les autres sciences que j'ai citées plus haut. D'où l'initiative de certains savants, que Dieu leur accorde une bonne récompense, de produire des œuvres pour présenter l'islam aux gens. J'ai donc voulu emboîter le pas à ces grands savants en contribuant, modestement, à éclaircir la réalité de l'islam, afin que les gens puissent distinguer le vrai du faux et la vérité du mensonge.

L'objectif de cette étude

Le premier but de cette recherche repose sur deux axes : le premier consiste à fournir aux non-musulmans une introduction simplifiée à l'islam, afin qu'ils en connaissent le mot, le sens, le dogme et les piliers, ainsi que ses principes, ses valeurs et ses mœurs. Il s'attache aussi à répondre à certaines équivoques soulevées à l'égard de cette religion. J'ai donné, pour chacun des piliers de l'islam, la preuve rationnelle et réaliste, reconnue par tout esprit sain. Elle démontre la véracité de l'islam et la sincérité du Prophète ﷺ. C'est une preuve qui ne laisse la place à aucun doute quant à la vérité de l'islam ou à la mise en cause de celle-ci.

Le second : il est regrettable que, de nos jours, nombre de musulmans ne le sont que par tradition ou par imitation de leurs familles, parce qu'ils sont

nés musulmans et ont grandi ainsi, mais sans savoir pourquoi ils le sont. Ils ne possèdent aucune preuve quant à la véracité de l'islam et du Prophète ﷺ. J'ai, par conséquent, voulu mettre devant chaque fidèle la preuve rationnelle et l'argument clair, afin que sa foi soit basée sur la certitude, la preuve et la conviction et non sur une simple imitation ou un pur héritage.

La méthode de recherche

Au cours de cette étude, j'ai suivi la démarche du dialogue rationnel simplifié. J'ai ainsi emboîté le pas à l'éminent Compagnon Ja'far Ibn Abî Tâlib, que Dieu l'agrée, lorsqu'il s'est présenté devant le Négus. Celui-ci lui a demandé de lui expliquer l'islam et d'en exposer la réalité, le plus brièvement possible et dans des termes les plus clairs. Ja'far s'est exprimé, en peu de mots, mais qui portaient le sens de l'islam. Il a dit : « Nous étions un peuple vivant dans l'ignorance, adorant des idoles et consommant la chair des bêtes crevées. Nous commettions la fornication, brisions les liens de parenté et manquions aux règles de l'hospitalité. Le plus fort d'entre nous écorchait le plus faible. Telle était notre condition jusqu'à ce que Dieu suscitât un Envoyé d'entre nous. Nous connaissions sa lignée, sa sincérité, son honnêteté et sa chasteté. Il nous invita à Dieu, à Le reconnaître comme seul Dieu et à n'adorer que Lui. Il nous exhorta également à abandonner les idoles et les stèles que nous adorions avec nos ancêtres. Il nous recommanda aussi de dire la vérité, de nous acquitter du dépôt, d'entretenir nos liens familiaux, de bien traiter le voisin, de s'abstenir des grands péchés et d'arrêter les effusions de sang. Il nous interdit les turpitudes, le faux témoignage, la spoliation des biens de l'orphelin et la calomnie des femmes chastes. Il nous ordonna d'adorer Dieu, Seul, sans Lui donner d'associé, d'accomplir la prière, de nous acquitter de l'aumône légale et de jeûner [le mois de Ramadan] ».

Ja'far a mis en exergue les méfaits de l'incroyance et de la période antéislamique *(jâhiliyya)* et expliqué la réalité de l'islam. C'est ce que j'ai essayé de faire, dans ce modeste ouvrage. Si j'y suis parvenu, c'est grâce à la faveur de Dieu. Si j'ai commis des erreurs, cela vient de moi-même et de satan. Dieu et Son Envoyé ainsi que Sa religion en sont totalement innocents. Que Dieu répande Ses prières et Ses bénédictions sur notre Prophète Muhammad, sur sa famille et ses Compagnons et qu'Il les salue en abondance.

Hâmid Muhammad Ghânim

La nécessité pour les hommes de la religion et de la quête du Créateur

La foi et la religion font partie des nécessités de la vie pour l'homme. Celui-ci ne peut vivre loin de la foi et de la religion, que cette dernière soit de nature céleste ou positiviste.

En effet, la religion est une chose innée chez l'homme. Elle n'est pas adventice. Il peut s'en défaire à tout moment. Quant à ceux qui ne professent aucune religion, ils sont en réalité des croyants. Ils ajoutent foi à l'idée selon laquelle la religion est une légende ou l'opium du peuple, comme ils le prétendent.

Pourquoi la religion est l'une des nécessités de la vie ?

Chacun peut faire un effort de réflexion personnelle pour répondre à cette question. Mais nous nous permettrons d'essayer de poser des jalons susceptibles, à notre avis, d'aider à y répondre, ou à connaître la réponse et ce que la raison amène à découvrir.

Pour notre part, la réponse est fonction de trois causes

La première cause : en regardant de près, nous constatons que l'homme est composé de deux éléments, à savoir le corps et l'esprit. Le corps représente la matière palpable et visible de l'homme, tels que ses membres, ses divers systèmes, sa forme, sa couleur, etc. Ce corps visible et sensible a une nourriture dont il ne peut se passer. Il s'agit du manger, du boire et du sexe. Il est capable de s'en abstenir, pendant plus ou moins longtemps, mais pas de s'en passer totalement. Le manger, le boire et le sexe sont la nourriture de ce corps matériel et tangible. De même que le corps possède sa nourriture, l'esprit a la sienne, mais qui n'est pas semblable à la première. Tout comme l'esprit est chose immatérielle et imperceptible, sa nourriture doit, nécessairement, être de la même nature.

L'être humain ne peut vivre que de nourriture corporelle uniquement, parce que si son esprit n'est pas nourri, il s'expose à l'anxiété, au trouble psychologique, aux maladies psychiques compliquées, au désespoir et à

la frustration. Que de fois entendons-nous parler de jeunes gens nantis, disposant de tout ce dont ils ont besoin et jouissant de tous les plaisirs de la vie, qui se suicident! Que de fois apprenons-nous que des célébrités du monde artistique, politique ou autre, à l'abri du besoin, se donnent la mort pour échapper à la frustration ou à un problème psychologique parce qu'ils vivent dans un vide spirituel! Or, le seul élément capable de nourrir l'esprit est la religion, car c'est elle qui satisfait les désirs de l'âme et lui donne ce dont elle a besoin. Si l'homme essaie de s'y prendre par un autre moyen, éloigné de celle-ci, il ne réussira pas. Faites-en l'expérience par vous-mêmes et vous connaîtrez le résultat qui confirmera la véracité de ces propos.

La deuxième cause : de même que l'homme a besoin de la religion pour nourrir son âme et satisfaire ses désirs, de même il a besoin de la religion pour plus que cela. À titre d'exemple, et non de manière exhaustive, il y a des questions existentielles qui trottent dans l'esprit de chaque humain et auxquelles il tente de trouver des réponses. Chacun cherche à sa façon mais ne parviendra pas à la bonne solution. Pourquoi? Parce que, en tant qu'humain, j'ai besoin d'une réponse que je ne connais pas et que je ne peux atteindre. Si j'interroge autrui, je constaterai que lui non plus ne la connaît pas. Il a besoin que quelqu'un d'autre l'en informe. Dans ce cas, où trouver la réponse? Nous ne la découvrirons qu'à travers la religion.

Parmi ces questions, on peut citer : qui suis-je? Je suis l'être humain qui existe, mais qui suis-je? Où étais-je avant mon existence? Quel est le but de ma présence dans ce monde? Où vais-je aller après ma mort? Quelle est mon origine dans ce monde? Si la réponse est « mon père », la question reste toujours posée : comment mon père a-t-il existé? Il en est de même pour mon grand-père, etc. jusqu'au début : où était le premier homme? Qui lui a donné vie? De quoi cet homme est-il composé? Quel est l'objectif de son existence ici-bas et quelle est sa fin? L'issue de l'être humain est-elle la mort ou bien y a-t-il une autre vie? À ma naissance, j'ai trouvé cet univers, constitué du ciel, de la terre, de rivières, de mers et d'autres phénomènes naturels. Mon père et mes ancêtres ont connu la même chose quand ils sont arrivés au monde. Mais quand sont-ils apparus? Pourquoi sont-ils là? Qui les a agencés selon cet ordre, depuis des milliers d'années? Ils sont dans un mouvement parfaitement ordonné. Qui est à l'origine de leur existence? Qui les a créés?

Ce sont autant de questions qui surviennent à l'esprit, mais où trouver les réponses dans cette vie? Qui peut y répondre en dehors de la reli-

gion ? Quelqu'un pourrait rétorquer que la science moderne est capable d'apporter quelques-unes de ces réponses. Nous répliquerons : si la science moderne est en mesure de le faire aujourd'hui, qui a fourni ces réponses au premier homme ? Même de nos jours, la science ne peut y répondre que partiellement, bien qu'il existe des pays très développés, dans le domaine scientifique et industriel mais qui, néanmoins, ignorent les réponses à ces interrogations. La science ne cesse d'évoluer, car elle dépend des découvertes que l'homme fait. Parfois, certaines découvertes obligent les scientifiques à faire marche arrière et à revoir des théories qu'ils présentaient comme des faits.

Les religions contemporaines ne répondent pas à ces questions. Il n'y a, à ce propos, aucune différence entre celles qui ont été inventées par l'homme et celles d'origine céleste, provenant de Dieu avant l'islam et qui ont été altérées. En revanche, l'islam y répond en toute clarté, sans peine et selon une logique acceptable pour le cœur et la raison de l'être humain. Par conséquent, ces réponses apaisent le cœur de ce dernier et réconfortent son esprit.

La troisième cause : les gens ont grandement besoin de quelqu'un pour ordonner leur rapport au Créateur, les relations entre eux et celles qu'ils entretiennent avec l'environnement où ils évoluent. L'homme est une créature. Chacun en est convaincu. Il a besoin de quelqu'un pour le guider vers son Créateur, lui enseigner comment doit être sa relation avec Lui, ce qui Le satisfait et ce qui suscite Son courroux. Loin de la religion, il ne pourra le savoir. De même, l'homme a besoin de quelqu'un pour régir ses relations et poser des lois qui gouvernent les gens. Si ces derniers édictent leurs propres règles, elles seront forcément lacunaires dans la mesure où elles sont le produit de l'esprit et des idées humains. Les esprits sont, certes, capables de promulguer quantité de lois, sauf qu'ils sont disparates et ne sont pas d'un même niveau. Prenons, par exemple, la loi qui prescrit la peine capitale à l'encontre de celui qui a commis un meurtre. Cette loi est acceptée par certains États et rejetée par d'autres. Certains États ont réglementé l'euthanasie tandis que d'autres la condamnent.

Certaines choses peuvent être considérées comme bonnes par les uns et mauvaises par les autres. Ainsi, la consommation de l'alcool est naturelle et morale pour une personne, mais une erreur dont il faut se tenir à l'écart pour une autre, en raison de son méfait. En effet, celui-ci, en particulier, fait perdre la raison. Il s'avère donc que les esprits sont disparates et qu'ils ne

s'accordent pas constamment sur un point, d'où les nombreux désaccords. Ceci est une chose naturelle. Ensuite, il se pourrait que l'homme promulgue une loi ou un règlement, dans lequel il voit le bien ou son intérêt. Puis, après un certain temps, il comprend qu'il s'est trompé et qu'il est nécessaire pour lui de changer cette loi ou ce règlement. Voire, il prend, éventuellement, une décision qu'il pense être dans son intérêt ou qu'il est juste de mettre en pratique. Or, il s'avère que tel n'est pas le cas. Il arrive même souvent qu'il regrette d'agir dans ce sens. C'est un cas qui se produit fréquemment dans la vie. Les critères du jugement humain sont relatifs. Qui a la légitimité pour pouvoir affirmer que la culture française serait supérieure à la culture malienne par exemple ? Selon quels critères humains indiscutables pourrait-on dire cela ? Aucun. D'après quels critères humains indiscutables peut-on blâmer ou bien encourager la polygamie ? l'homosexualité ? l'homoparentalité ? Aucun. Pour avoir des critères de jugement indiscutables, mettant ainsi tout le monde sur un même pied d'égalité face à la loi, il faut s'en remettre à une légitimité supérieure à l'homme, c'est-à-dire le Divin.

Par conséquent, l'homme a besoin de quelqu'un pour régir sa vie, ordonner ses relations avec les autres et instituer des lois pour gouverner les gens, loin des passions, des penchants et du fanatisme pour une ethnie, une couleur, un pays ou une langue, en particulier. Ceci n'est possible qu'à travers la religion, la religion authentique qui provient du Créateur de l'homme, parce qu'Il est celui qui connaît le mieux son intérêt. Par exemple, le constructeur d'une voiture est la personne la mieux placée pour connaître l'intérêt, les qualités et les défauts de celle-ci. C'est lui qui va établir son manuel d'utilisation afin qu'elle accomplisse sa fonction sans tomber en panne ou sans avoir d'avarie.

Le Créateur de l'homme est celui qui connaît le mieux son intérêt. C'est Lui qui prescrit la loi qui convient à la vie des humains. Mais ceci ne peut se réaliser qu'à travers la religion.

Après avoir évoqué les raisons qui font que l'homme a grand besoin de la religion, nous rappellerons ce que certains philosophes, savants et sages occidentaux, musulmans et non-musulmans, ont dit à propos de la religion et de sa nécessité pour les hommes.

Emmanuel Kant, certainement le plus éminent philosophe allemand, a écrit : « Il n'est pas absolument impératif de démontrer l'existence de Dieu. En revanche, il est absolument impératif de croire en Dieu. »

Francis Bacon, pionnier de la pensée scientifique moderne, a dit : « Un peu de philosophie conduit vers l'athéisme tandis que beaucoup de philosophie ramène à la religion. »

Le Dr. Robert Millikan, physicien américain, soutient : « La chose la plus importante dans la vie est la foi dans la morale et les valeurs spirituelles. La disparition de cette croyance a été la cause de la grande guerre. Si nous ne faisons aucun effort pour l'acquérir ou la renforcer, la science n'aura plus aucune valeur. Bien au contraire, elle deviendra un fléau pour l'humanité ».

Le Dr. Wilson, ancien président américain, a déclaré : « Si les valeurs morales ne sauvent pas notre civilisation, elle ne pourra pas continuer à exister avec son matérialisme. Elle ne connaîtra le salut que si l'esprit religieux coule dans tous ses pores. C'est la question qui doit être débattue dans nos temples et dans nos organisations politiques ainsi que par nos investisseurs et tout individu qui craint Dieu et aime son pays ».

Si l'homme a besoin d'une religion, il part à la quête de la vraie religion à laquelle il adhérera et qu'il professera. Il se met à chercher son Créateur qui l'a créé et la divinité qu'il adorera, dont il voudra se rapprocher et qu'il invoquera quand il sera dans la peine et la difficulté. Les vestiges archéologiques et les fresques murales les plus anciennes nous montrent que de tout temps et en tout lieu, l'Homme cherchait à entrer en contact avec le monde spirituel et aspirait à la transcendance. Il agissait ainsi sans que la révélation le lui impose ou qu'une religion céleste le prescrive. Il était mû par sa disposition naturelle et son sentiment humain, sentiment que l'on pourrait qualifier comme étant la première source de religiosité. Des civilisations précolombiennes aux philosophies asiatiques, en passant par les cultures africaines, jamais le divin n'est absent. L'histoire n'a pas enregistré de société organisée athée. Le spirituel est inné en l'Homme.

Mais dans sa quête de la religion authentique et de son Créateur, l'homme se trompait dans l'identification de la divinité à laquelle il allait se vouer, à cause de sa raison déficiente. Tantôt nous constatons qu'une communauté adorait les pierres, une autre un certain type d'animaux, une troisième le feu, une quatrième les étoiles, une cinquième les astres, celle-ci le soleil, et celle-là un être humain comme le Pharaon d'Égypte.

Chacun cherche sa divinité qu'il adore selon sa méthode. C'est la raison pour laquelle Dieu a envoyé les Messagers, afin qu'ils guident les gens vers

leur vrai Dieu en Lequel ils doivent croire. Nous aborderons ce point en détail lorsque nous étudierons la question de la foi aux Envoyés.

Pour ces raisons, et pour d'autres encore, l'homme est poussé, de manière contraignante, à connaître son Créateur. S'il n'y parvient pas il demeurera dans un profond état d'anxiété et de trouble, parce qu'il y a des actions qu'il doit concrétiser. Or, dans ce domaine, il ne peut être serein par rapport à ces actes tant qu'ils ne sont pas fondés sur une base saine. Par ailleurs, afin de réaliser son être, il doit, nécessairement, connaître le but et l'objectif qui lui permettent de matérialiser ses dons et ses aptitudes. Afin de déterminer le but et l'objectif, il est tenu de savoir pourquoi il a été créé alors qu'il n'était rien.

Pour ce faire, il doit absolument connaître Celui qui l'a créé. C'est Lui seul qui l'a créé, a établi son existence voire sa vie. Il l'a prédisposé à effectuer un travail particulier pour mener à bien un objectif précis. Par conséquent, Il est le seul à pouvoir nous guider vers ce dernier et à nous montrer la voie à suivre et l'effort à accomplir afin de parvenir à ce but. Sinon, notre existence n'aura aucun sens et notre vie aucune valeur. Par conséquent, tout individu qui veut réaliser son être doit nécessairement connaître à la perfection son Créateur, Le découvrir de près et rechercher Son agrément.

La nécessité d'une religion, plus exactement de la religion divine authentique, se faisait vraiment sentir dans la période proche de l'avènement de l'islam. C'était donc une raison très forte justifiant l'apparition du message de l'islam et l'arrivée du Messager, Muhammad ﷺ. C'est ce que nous verrons dans le chapitre qui suit.



L'état du monde avant l'avènement de l'islam

Dans ces pages, nous ne ferons pas l'historique de l'état des nations et des peuples avant l'islam, parce que l'histoire est connue et consignée, depuis des milliers d'années jusqu'à ce jour. Chaque nation connaît parfaitement son histoire. Celui qui veut en connaître davantage n'a qu'à recourir aux ouvrages en la matière. Pour notre part, nous souhaitons faire un rapide survol de l'état du monde avant l'islam, afin qu'on sache que, durant cette période, ce dernier avait et a encore un grand besoin du message de l'islam. De l'extrême orient au point le plus reculé de l'occident, le monde vivait dans une condition de corruption et d'obscurantisme. Le vice régnait dans tous les domaines de la vie aussi bien que dans celui de la spiritualité, malgré la présence de deux religions célestes, à savoir le judaïsme et le christianisme. Les adeptes de ces deux croyances avaient dévié de la voie droite. Le monde vivait dans un état d'extrême turpitude et de confusion sur le plan religieux.

Cet état ne se limitait à la sphère religieuse. Bien au contraire, la corruption s'était étendue aux mœurs ainsi qu'aux divers types de relations sociales. D'où la prolifération de l'obscurantisme, du despotisme, de la répression, de la violence, du racisme, de l'asservissement et de la persécution. On se serait cru dans une jungle où régnait la loi du plus fort. L'avilissement avait gagné toutes les couches sociales, au point de provoquer des guerres qui continuaient des années durant, pour des vétilles. Les gens avaient donc besoin de quelqu'un pour les sauver de l'injustice et du despotisme, pour les guider vers l'équité, la sécurité, la compassion, l'affection, l'amour, l'égalité, l'aisance et la liberté. Il fallait qu'on les tire des ténèbres vers la lumière, de la mécréance vers la foi, de l'égarement vers la voie droite. De même, il fallait les sortir des ténèbres de l'ignorance vers la lumière de la science, du culte des idoles, des stèles et des individus à l'adoration de Dieu, Seul, l'Unique.

Or, ce changement ne pouvait s'opérer par le biais d'un réformateur, voire un groupe de réformateurs. La religion était nécessaire, car elle est la seule à avoir un profond effet sur les cœurs des gens et à être capable de changer cet état de choses.

C'est pour cette raison que les gens guettaient l'avènement d'un Prophète, qui les relierait à Dieu, préciserait leur foi et instaurerait entre eux des liens d'équité, de fraternité, de commisération et de tolérance. D'un bout à l'autre, le monde attendait ce Prophète et cette religion qui sauveraient l'humanité de l'abîme de la corruption dans laquelle elle était tombée.

Même les rabbins et les savants juifs sillonnaient les contrées pour informer les gens de l'arrivée imminente du Prophète attendu. Voire, ils prévenaient les Arabes de Médine, plus précisément les tribus des Aws et des Khazraj, de l'avènement de ce Prophète qu'ils allaient suivre. Ils les menaçaient en soutenant qu'avec lui ils les écraseraient. Lorsque Muhammad ﷺ se manifesta, les juifs constatèrent qu'il n'était pas des leurs. Ils se montrèrent hostiles à son égard et s'en prirent à lui, par jalousie. En revanche, les Aws et les Khazraj crurent en lui. Voyons donc comment était le monde, en Orient autant qu'en Occident, sur les plans religieux, social, moral et politique, afin de savoir dans quelle mesure il avait besoin, à l'époque, de cette sublime religion et de ce noble Envoyé ﷺ. Les jours se suivent et se ressemblent.

Sur le plan religieux

Je me permets de commencer par les Arabes de la péninsule arabique, parce que c'est parmi eux qu'est apparu le message de l'islam et que Muhammad ﷺ est venu. Ce peuple formait une nation d'idolâtres, adorant les statues qu'ils fabriquaient en pierre, en bois ou en dattes.

Ils croyaient en Dieu, qu'ils considéraient comme le Créateur, mais adoraient ces idoles en les prenant pour des intermédiaires entre eux et Dieu. Ils estimaient qu'elles les rapprochaient du Créateur. Ils attribuaient à ces statues et à ces stèles des qualités qui ne convenaient qu'à Dieu. Ainsi, ils prétendaient qu'elles pouvaient nuire ou être utiles, ou qu'elles avaient la capacité de faire du bien et du mal.

Les Arabes étaient constitués de diverses tribus. Chacune possédait sa propre divinité à laquelle elle vouait un culte et faisait des offrandes. Une autre pratique, répandue parmi eux, était l'adoration des astres, du soleil, de la lune et des étoiles.

De manière générale donc, les Arabes ne professaient pas l'unicité de Dieu et ne Le vénéraient pas exclusivement. Bien au contraire, ils adoraient d'autres divinités en même temps que Lui. Quittons les Arabes et portons

notre regard vers l'Est, l'Iran actuel et les pays qui vivaient sous la domination de l'Empire perse.

Cette ancienne civilisation a fait face à la civilisation byzantine et l'a dominée. Quelle était donc la religion de cette nation ? Qu'adoraient-ils ?

Lisons ensemble ce passage pour connaître la croyance d'une nation détentrice de l'une des plus grandes civilisations de l'époque.

Les rois persans, les Chosroes, prétendaient avoir du sang divin dans leurs veines. Les Perses, de manière générale, les prenaient pour des divinités. Ils croyaient que, dans leur nature, il y avait quelque chose de sacré et de supérieur. Ils chantaient donc des hymnes pour proclamer leur caractère divin. Ils estimaient qu'ils étaient au-dessus des lois, des critiques et des hommes. Non satisfaits de cela, ils glorifiaient aussi le soleil, la lune, les étoiles et d'autres corps célestes. C'est dans ce contexte qu'apparut Zoroastre, le fondateur de la religion perse. On rapporte qu'il prêcha le monothéisme et mit un terme à l'idolâtrie. Il déclara : la lumière de Dieu brille sur tout ce qui se lève et flamboie dans l'univers. Il ordonna de se tourner vers le soleil et le feu, à l'heure de la prière, parce que la lumière symbolise la divinité. Il enjoignit aussi de ne pas souiller les quatre éléments, à savoir le feu, l'air, la terre et l'eau.

Des savants lui succédèrent, lesquels prescrivirent aux Perses diverses lois et leur interdirent les actes nécessitant le recours au feu. Puis, de la glorification du feu on passa au stade d'adoration. Tant et si bien qu'on érigea des temples et des oratoires à son intention. C'est ainsi que disparurent toute autre croyance et religion, sauf celle s'adonnant à l'adoration du feu. La vérité fut ignorée et l'histoire oublia.

Or, le feu ne révèle aucune loi à ses adorateurs ni ne leur envoie-t-il de Messagers. Par conséquent, la religion chez les Persans mazdéens se résuma à un ensemble de rites et de pratiques dont on s'acquittait, dans des endroits précis et à des moments particuliers. À l'extérieur de leurs temples, dans leurs maisons, en politique ou dans la société, ils étaient libres. Ils pouvaient suivre leurs passions et le penchant de leurs âmes. Il était loisible à chacun de s'adonner à ce que lui dictait son esprit ou ce que ses intérêts et ses avantages lui inspiraient, à l'instar des polythéistes de tout temps et de tout lieu.

Laissons les Perses et tournons-nous vers la Chine. Ici on trouve trois religions, à savoir le taoïsme, le confucianisme et le bouddhisme. Les adeptes du taoïsme pratiquaient l'ascétisme, ne se mariaient pas, ne regar-

daient pas les femmes et n'avaient aucun rapport avec elles. Il n'y avait donc pas la base pour que la femme mène une vie de rectitude ou qu'elle ait une ligne de conduite rationnelle. Cette condition perdura jusqu'à ce que les successeurs du fondateur de la religion se mirent à le contredire et s'écartèrent de ses enseignements. Quant aux partisans du confucianisme, à une certaine époque, ils ne se consacraient pas à l'adoration d'une divinité précise. Au contraire, ils vouaient leur culte aux arbres ou aux rivières de leur choix.

Le bouddhisme, pour sa part, se caractérisait par l'adoration des idoles, des statues et des représentations de Bouddha. On édifiait des oratoires et des temples pour l'adorer. Le Pr. Ishwaratoya, spécialiste de l'histoire de la civilisation indienne, déclare :

« Sous l'égide du bouddhisme est apparu un état qui s'occupait des apparences des divinités et de l'adoration des idoles. L'environnement des liens fraternels du bouddhisme a connu alors un changement et des innovations se sont manifestées ».

Si nous quittons la Chine pour nous rendre en Inde, nous constaterons que celle-ci n'était pas dans une situation plus enviable. Bien au contraire, comme on dit l'Inde est la mère des merveilles. Il en était de même pour ses divinités et ses religions.

En effet, les Indiens n'avaient pas un, deux ou trois dieux, mais un nombre incalculable de divinités, au sixième siècle de notre ère. Tout ce qui était merveilleux, attirant ou utile sur terre était devenu une divinité digne d'adoration.

Les idoles et les statues étaient difficilement chiffrables. Parmi elles, on comptait des personnages historiques, des héros, des montagnes où se manifestaient certaines déités, des métaux tels que l'or et l'argent, les Ganges d'où était sortie la tête du dieu Mahadeo, les machines de guerre et les instruments d'écriture. Même le sexe de l'homme et de la femme étaient considérés comme un dieu. Ainsi, les hommes adoraient les femmes nues et les femmes adoraient les hommes nus. Ils vouaient un culte aux animaux aussi, parmi lesquels la vache qui est, jusqu'à ce jour, objet d'adoration de nombre d'hindous. Ils vénéraient également les corps célestes et encore beaucoup d'autres choses. Si bien que la religion était devenue un tissu de mythes, de légendes, de chants, d'hymnes, de croyances et d'actes d'adoration que la raison saine n'a jamais approuvés, à un quelconque moment de l'histoire.

Telle était la situation religieuse en Orient : le culte d'idoles, de statues, de rivières, d'arbres, de personnages et d'animaux. Il n'y avait aucune nation qui adorait Dieu seul, l'Unique, le Créateur des cieux et de la terre.

Si nous délaissons l'Orient pour nous rendre en Occident, nous constatons qu'il n'était pas dans une condition plus enviable. En effet, la civilisation romaine dominait tout l'Occident et certains pays orientaux, comme le Shâm, l'Égypte et l'Abyssinie. Il était tout à fait naturel que le pays dominateur impose sa religion sur les populations qui étaient sous son joug.

Les romains professaient le christianisme comme religion. Ils mirent tout en œuvre pour répandre leur croyance partout, si bien que les pays inféodés à la civilisation romaine adoptèrent tous la religion chrétienne. Au début, celle-ci était très simple, car elle se trouvait entre les mains du Messie, Jésus, fils de Marie, sur lui la paix. Il invitait à adorer Dieu seul, l'Unique. Mais après lui, le christianisme changea de visage et se départit grandement de son origine. Il commença à s'étendre dans les régions régies par la civilisation romaine. Mais, au lieu des enseignements du Messie, celle-ci propagea les désaccords qui se sont produits après lui.

La situation continua à empirer jusqu'au sixième siècle (celui de l'avènement du Prophète Mu<u>h</u>ammad ﷺ). Le christianisme était devenu, durant ce laps de temps, la raison des querelles ou des guerres entre les adeptes de cette religion.

D'une religion simple, invitant à l'adoration de Dieu, elle s'était transformée au point d'appeler les gens à vénérer les images, les saints et la croix. Elle changea à cause des désaccords entre les fidèles sur la nature du Messie, sur lui la paix. Elle ne pouvait plus conduire les hommes vers la vérité.

Dans le fond, la religion s'était muée en une suite de polémiques scolastiques qui, souvent, prenaient des tournures de guerres sanglantes, de tueries, de destructions, de tortures, d'agressions et de viols.

De terribles guerres civiles eurent lieu à cause du désaccord des chrétiens quant à la nature du Christ, sur lui la paix. L'aspect le plus marquant de ce conflit religieux fut la divergence entre les chrétiens du Sham (les monophysites) et des provinces romaines, d'une part, et ceux d'Égypte (les melkites) d'autre part. Ces derniers croyaient en la consubstantialité du Christ tandis que pour les premiers celui-ci n'avait qu'une seule nature. En effet, ils prétendaient que le Messie avait une nature divine au sein de laquelle s'était fondue sa nature humaine.

Les guerres sanglantes entre les deux camps se poursuivirent, pendant un certain temps. Alfred J. Butler déclare : « Ces deux siècles furent une période de conflits ininterrompus entre les Égyptiens et les Romains, conflits attisés par la différence de race et de religion. La question religieuse fut plus incisive que celle raciale. En effet, à l'époque, le plus grand fléau fut l'hostilité entre les melkites et les monophysites. Les premiers représentaient le parti de l'opinion religieuse de l'Empire aussi bien que celui du roi du pays. Ils croyaient en la consubstantialité du Christ. Les seconds, en revanche, étaient le parti des Coptes monophysites d'Égypte. Ils avaient en horreur cette croyance qu'ils trouvaient atroce et contre laquelle ils livraient une guerre violente et sans merci. On ne peut imaginer un tel agissement ni en connaître la cause, d'autant qu'il provient d'un peuple comprenant, voire croyant dans l'Évangile »[1].

La situation demeura ainsi, allant de mal en pis. Le christianisme se détériorait, de jour en jour, jusqu'à l'arrivée de l'empereur Héraclius (610-641). Il essaya de rassembler les différentes écoles de pensée qui étaient en conflit sur la base d'une seule croyance. Il voulut les réconcilier afin de mettre un terme à la sanglante querelle religieuse entre les sectes chrétiennes. Par conséquent, il interdit aux gens de se lancer dans des débats sur la nature du Messie, sur lui la paix. Sans parler de monophysisme ou de consubstantialité, les gens devaient attester que le Christ avait une seule volonté ou un seul décret.

Mais les chrétiens ne virent pas la chose de cet œil. La tempête ne se calma pas en Égypte. Une épouvantable répression eut lieu aux mains de Qayris le Muqawqis d'Égypte. Elle dura au moins vingt ans, au cours desquels on assista à des actes à donner froid dans le dos. En effet, on soumettait les hommes à des supplices avant de les noyer. On allumait des flambeaux et on mettait le feu sur les misérables jusqu'à faire fondre leur graisse des deux côtés et qu'elle tombe par terre. Le prisonnier était placé dans un sac rempli de sable puis, on le jetait à la mer, etc.

Ainsi, au sixième siècle de notre ère, le christianisme se résumait à une divergence sur la nature du Christ, d'où les affrontements sanglants entre les adeptes d'une même religion. On avait l'impression qu'il s'agissait de conflits entre deux religions différentes et non au sein d'une seule.

---

1 The Arab Conquest of Egypt, Alfred J. Butler, Oxford University Press, 1978, p. 29.

Comment une religion soumise au conflit sur la foi au dieu adoré pouvait-elle conduire le monde en lieu sûr et à l'adoration de Dieu seul, l'Unique ? Telle était la situation religieuse dans le monde entier, d'est en ouest. Ce n'était que conflits, religions multiples, divinités différentes et adoration d'idoles. Il n'y avait aucune nation qui adorait Dieu seul, l'Unique. Le monde avait donc un grand besoin de quelqu'un pour rectifier sa croyance et le relier à son Créateur Tout Puissant, par un lien sain, et mettre fin au bain de sang. Ce fut l'avènement de Muhammad ﷺ et de l'islam.

Sur les plans politique, social et économique

Nous ne traiterons pas chacun de ces domaines séparément, parce qu'ils sont tous reliés entre eux. Ils se ressemblaient même dans les pays de cette époque. Il n'y avait pas grande différence entre eux.

Durant ce siècle, les États partageaient les mêmes conditions d'injustice et de despotisme, dans la mesure où les sociétés étaient divisées en classes. Il y avait les seigneurs, les serfs, les pauvres, les riches, les rois, les gouvernants et les sujets. Bien que très peu, par rapport à l'ensemble des populations qui représentaient la grande majorité, les rois et les riches détenaient tout : la royauté, l'autorité et la richesse. Les pauvres n'avaient rien. Ils n'avaient qu'à servir ces seigneurs qui les avaient asservis. Aucun d'entre eux ne pouvait aspirer à de meilleures conditions de vie ou à passer d'un état à un autre. Les nécessiteux devaient rester au service des seigneurs. Dans certaines sociétés, comme chez les hindous, on considérait que les maîtres étaient créés de la tête du dieu, tandis que les pauvres trouvaient leur origine dans ses pieds. Celui qui était créé des pieds ne pouvait nourrir d'autre ambition que la fonction pour laquelle il existait, à savoir servir ces maîtres. Si l'un d'entre eux tentait de changer de condition ou d'état, on lui coupait la main ou la langue, quand il n'était pas banni du pays. Même dans les contrées byzantines où régnait le christianisme, les gens étaient divisés en serfs et seigneurs. Ces derniers détenaient tous les droits sur les premiers qui ne pouvaient qu'être dévoués à leurs maîtres. Dans certains cas, le seigneur était propriétaire du pauvre et de sa femme. S'il désirait coucher avec celle-ci, le mari n'avait pas le droit de s'y opposer. Les maîtres organisaient même des combats de lutte entre les pauvres. L'un des deux devait, obligatoirement, tuer l'autre à la fin du combat, sinon les deux étaient mis à mort. Quant aux seigneurs, ils assistaient à ces combats

en s'amusant et en buvant. Ces misérables étaient soumis à des taxes et des prélèvements au profit des guerres menées par les rois. Nul n'avait le droit de se plaindre ou de protester. Le meilleur exemple de cette injustice est ce qui se passait en Égypte.

Le Dr. Alfred Butler déclare, au sujet du règne romain en Égypte : « L'autorité romaine, en Égypte, n'avait d'autre but que de piller les biens des sujets au profit des gouverneurs. Elle n'a jamais songé à utiliser le pouvoir pour procurer à la population une vie confortable, à élever leur niveau de vie, à réformer leurs mœurs ou à améliorer leurs conditions matérielles. Il s'agissait, en somme, d'une domination étrangère qui reposait sur la force. Elle n'était animée par aucune sorte d'affection à l'égard du peuple qu'elle gouvernait »[1].

Gustave Lebon déclare dans son « Civilisation des Arabes » : « L'Égypte devint forcément chrétienne, mais elle tomba dans un état de décadence, qui ne fit que s'accentuer chaque jour jusqu'à l'arrivée des Arabes. Quand la conquête de l'Égypte fut tentée par le lieutenant du deuxième successeur de Mahomet, elle avait pour maître l'empereur de Constantinople, Héraclius. Son état était des plus misérables, elle était devenue le champ de bataille de nombreuses sectes chrétiennes qui pullulaient à cette époque, s'excommuniaient réciproquement et se livraient d'éternels combats. Ensanglantée chaque jour par les dissensions religieuses, ruinée par les exactions des gouverneurs, l'Égypte professait une haine profonde pour ses tristes maîtres, et devait recevoir comme libérateurs ceux qui l'arracheraient aux mains des empereurs de Constantinople. C'est aux Arabes que fut réservé ce rôle »[2].

Cette injustice et cette tyrannie ne se limitaient pas qu'à l'Égypte. Bien au contraire, le monde entier en souffrait. De même la déliquescence sociale avait atteint son paroxysme, dans l'empire romain et oriental. Aux nombreuses infortunes du peuple, il fallait ajouter les tributs. De fait, les impôts augmentèrent à tel point que les populations commencèrent à protester contre les gouvernements et à les détester au plus haut point.

Quant aux historiens et autres chroniqueurs, ils expliquent que les grandes métropoles qui ont été rapidement ruinées et qui n'ont jamais pu regagner leur gloire et leur lustre témoignent de l'importante décadence connue par l'empire byzantin, à cette époque. La raison de ce déclin est

1 The Arab Conquest of Egypt, Alfred J. Butler, Oxford University Press, 1978, p. 42.
2 La civilisation des Arabes, Gustave Le Bon, pp. 80-81.

imputable aux impôts extravagants, à la régression commerciale, à la négligence de l'agriculture et à la chute des activités dans le pays.

Robert Briffault commente : « Du cinquième au dixième siècle, l'Europe a été enveloppée par une nuit de barbarie qui n'a cessé de devenir plus obscure et plus ténébreuse. La barbarie de cette ère fut plus épouvantable que celle des sauvages primitifs. En effet, c'était plus le cadavre en décomposition de ce qui avait été une grande civilisation dont les traces avaient été effacées et qui avait été condamnée à disparaître. Les grandes régions où cette civilisation avait connu son essor et où elle avait, jadis, atteint son apogée, telles que l'Italie et la Gaule, étaient en proie à la destruction, au chaos et à la ruine »[1].

C'est ainsi que l'injustice s'est répandue, l'ignorance et la corruption se sont généralisées, et l'anarchie, la répression, le despotisme, la coercition, l'asservissement, l'humiliation, l'ignominie, la misère, la faiblesse et l'avanie se sont propagés. Tant et si bien que les bases de la vertu avaient fondu et les piliers de la morale s'étaient effondrés. La justice, comme on dit, se vendait et elle était sujet au marchandage, à l'instar des marchandises. La nation encourageait la corruption et la trahison.

Telle était donc la situation du monde, aux cinquième et sixième siècles. Dieu dit, avec raison, dans le Noble Coran : **﴿La corruption est apparue sur la terre et dans la mer à cause de ce que les gens ont accompli de leurs propres mains ; afin que (Dieu) leur fasse goûter une partie de ce qu'ils ont œuvré ; peut-être reviendront-ils (vers Dieu)﴾** (Les Romains : 41).

Il n'y avait ni croyance authentique, ni valeurs morales, ni vie agréable. Bien au contraire, c'était la misère et l'infortune. Il était donc nécessaire que ce monde change. L'heure était venue pour que l'opprimé récupère son droit de l'injuste. Il était temps que les croyances soient rectifiées, que les gens vivent en sécurité, que la justice se propage, que la vérité, la liberté, l'égalité et la compassion se répandent et que les valeurs nobles ainsi que les mœurs vertueuses soient promulguées.

La naissance de Muhammad, le Messager de Dieu ﷺ, durant ce siècle fut donc celle de toute l'humanité. Il conduisit une communauté hors du désert, au point qu'elle enseigna au monde entier les bases de la compassion, de la vérité et de l'équité.

---

1 The Making of Humanity, Robert Briffault, London: George Allen and Unwin Ltd, 1919, p. 164.

Il était nécessaire qu'un Envoyé sorte ces gens des ténèbres de l'incroyance à la lumière de la foi, de l'obscurité de l'ignorance à la clarté de la science et des ténèbres de la dépravation à la lumière de la vertu.

Ce fut, par conséquent, l'avènement de Muhammad ﷺ. En effet, Dieu affirme : ﴾**Ô gens du Livre ! Notre Messager (Muhammad) vous est certes venu, vous exposant beaucoup de ce que vous cachiez du Livre, et passant sur bien d'autres choses ! Une lumière et un Livre explicite vous sont certes venus de Dieu ! Par ceci (le Coran), Dieu guide aux chemins du salut ceux qui cherchent Son agrément. Et Il les fait sortir des ténèbres à la lumière par Sa grâce. Et Il les guide vers un chemin droit.**﴿ (La Table servie : 15-16).

Muhammad ﷺ fut donc cette lumière qui vint dissiper l'obscurité de la vie. Ce fut l'avènement du message de l'islam qui allait permettre à ceux qui le suivent de vivre dans la prospérité, la sécurité et la paix en ce bas monde et de gagner l'agrément de Dieu le Créateur et Son paradis dans l'au-delà.

Prenons maintenant connaissance, au gré des pages suivantes, de la signification de l'islam, de la croyance de l'islam, du Prophète de l'islam, Muhammad ﷺ, et des principes de l'islam.



Qu'est-ce que l'islam ?

Avant d'aborder la question du credo et des principes de l'islam, il serait bon de connaître ce qu'est l'islam et, plus précisément, le sens de ce mot.

Le terme de « *islâm* » a pour signification la soumission et la sujétion. Autrement dit, l'homme musulman se plie et obéit à Dieu Tout Puissant, le Créateur des cieux et de la terre. Il se soumet à Lui dans toutes ses affaires. Ainsi, dans les actes cultuels, il n'adore que Dieu et ne fait aucune offrande à une divinité autre que Dieu. Dans les transactions, il n'agit qu'en conformité avec les ordres de Dieu. Pour ce qui est de la morale, il se pare uniquement des bons traits de caractère enjoints par Dieu. Ainsi, le musulman se conforme à Dieu dans toutes ses actions. Il exécute Ses commandements et se tient loin de Ses interdits. Il ressemble à celui qui est le prisonnier d'un autre. Celui-ci lui commande d'aller à droite et à gauche, et il obtempère… Il ne peut résister, car il est son captif.

En même temps, le terme « *islâm* » a la même racine que le mot « *salâm* » qui signifie la paix. Ainsi, les notions de soumission et de paix sont intimement liées dans le terme « *islâm* ». Pourquoi donc ? Dieu nous montre par là que la véritable paix « *salâm* », celle qui procure l'harmonie à l'individu dans ses relations avec son Seigneur, son âme et le reste du monde, ne peut s'obtenir qu'à travers la soumission pure « *islâm* » au Créateur de l'Univers, dont l'un des Noms Sublimes est justement al-Salâm (la Paix, l'Exempt de tout défaut).

Or, Dieu est le plus bel exemple. Le musulman est l'œuvre de Dieu. Il l'a créé. Par conséquent, il est l'esclave et le captif de Dieu. Quand Il lui donne un ordre, il doit l'observer et s'Il lui interdit quelque chose, il est tenu de s'en abstenir.

Ainsi, en islam, la soumission est émancipatrice et n'est certainement pas synonyme d'asservissement aveugle. Au contraire, c'est en acceptant que Dieu mérite notre dévotion et notre obéissance que l'on peut entamer notre cheminement spirituel menant vers Sa connaissance, but ultime de notre présence sur Terre, et ainsi nous libérer de toute attache matérielle et mondaine. La véritable liberté n'est pas de pouvoir faire ce que l'on veut quand on le veut mais au contraire de posséder ce bas monde dans notre main, non dans notre cœur. En effet, ce que notre main tient peut être

relâché à tout instant pour s'en libérer. En revanche, nous sommes attachés servilement à ce qui s'implante dans notre cœur.

En islam, il n'y a aucun dieu si ce n'est Dieu, il n'y a aucun commandement si ce n'est celui de Dieu et aucune interdiction si ce n'est celle de Dieu, parce que c'est Lui le Créateur de l'univers. Il connaît le mieux ce qui convient à l'homme.

Selon cette signification, l'islam est la religion de tous les Prophètes. Il n'est pas de Messager qui ne soit venu dans ce but, à savoir inviter l'ensemble des hommes à adorer Dieu. En effet, chaque Prophète qui venait à son peuple lui enjoignait : « Adorez Dieu, vous n'avez pas d'autre dieu que Lui ». La différence entre les Envoyés se situe au niveau des lois, eu égard à la nature des gens qui varie selon l'époque et le lieu. Mais le principe de base est le même : proclamer l'unicité de Dieu Tout Puissant et n'adorer que Lui.

Cette religion englobe les croyances que le musulman est tenu de professer et les traits de caractère qu'il doit adopter. Elle recèle également la Loi qui régit les transactions ainsi que les conditions sociales, économiques et sociales. Tout ceci par le biais de la révélation que Dieu Tout Puissant donne à Ses Envoyés, sur eux la paix, dont le dernier est Muhammad ﷺ. Cette omniprésence de l'islam dans la vie des croyants ne doit pas être mal interprétée et perçue comme particulièrement envahissante. Mais il faut bien saisir que l'islam est plus qu'une foi, plus qu'une religion, plus qu'un culte. L'islam est surtout un mode de vie, une vision du monde, une voie menant vers l'agrément divin.

Dans cette étude, nous porterons notre attention sur le credo. Nous nous concentrerons sur ce point parce que, d'une part, il représente la base et, d'autre part, il renferme ce que le Prophète Muhammad ﷺ partage avec les autres Messagers qui ont précédé. Ensuite, nous évoquerons certains aspects des bons traits de caractère, dans le chapitre consacré aux principes de l'islam. En effet, la moralité de l'islam requiert une étude indépendante, de même que la question de la charia.

Passons à présent au chapitre consacré au credo islamique, d'une manière quelque peu détaillée.



Le credo islamique

Avant de traiter le sujet relatif à la croyance islamique, à ce que les musulmans adorent, aux piliers de cette foi et aux principes islamiques, je voudrais attirer l'attention sur une chose grave et importante. Les médias de masse, malheureusement avec le concours d'un groupe de musulmans, déforment le vrai visage de l'islam. Ils diffusent, au sujet de cette religion, des idées dont Dieu sait qu'elle est innocente.

J'ai eu, avec des chrétiens, des dialogues qui m'ont permis de découvrir qu'ils entretiennent des idées étranges et étonnantes sur l'islam. Un exemple a trait à leur croyance sur le dieu que les musulmans adorent. Certains sont d'avis que nous adorons un dieu autre que le leur, un dieu des Arabes nommé Dieu. Ils ignorent que le mot Dieu signifie en arabe le Dieu Unique et qu'en aucun cas il s'agit du nom d'une divinité propre aux Arabes. D'ailleurs, les chrétiens arabophones, au Liban et en Égypte notamment, emploient le terme « Dieu » dans leurs prières. En islam Dieu est le Dieu Unique, Créateur de l'univers, qui a envoyé Abraham, Moise, Jésus, etc.

D'autres estiment que nous adorons un dieu matériel et concret. Pour un troisième groupe, nous adorons la Ka'ba, parce que nous l'honorons et nous tournons autour d'elle. Je réponds alors que nous ne sommes pas ceux qui ont construit la Ka'ba, que nous ne sommes pas les premiers à tourner autour d'elle et qu'elle a été érigée par le Prophète de Dieu, Abraham, sur lui la paix. Il a tourné autour d'elle, des milliers d'années avant Muhammad ﷺ. De même, les Arabes ont tourné autour de la Ka'ba avant la naissance de Muhammad. Puis, le Prophète et les musulmans ont pratiqué le même rite. Personne n'a dit qu'Abraham ou les Arabes adoraient la Ka'ba. Au contraire, nous tournons autour d'elle en harmonie avec l'univers. En effet, l'univers entier effectue le même mouvement que les musulmans autour de la Ka'ba. Ces derniers font leur procession dans le sens contraire aux aiguilles d'une montre. La terre et les astres tournent autour du soleil dans un sens similaire. Le système solaire évolue dans le même sens autour d'une galaxie, et celle-ci autour d'une galaxie plus importante, ainsi de suite. Ainsi, l'univers entier tourne, en louant et glorifiant Dieu Tout Puissant. Nous, les

musulmans, tournons autour de la Ka‘ba en harmonie avec l’univers, pour faire la louange de Dieu et non pour adorer cet édifice.

D’autres gens encore estiment que nous adorons Muhammad ﷺ. Or, ceci constitue une erreur patente rejetée par toute personne sensée, ayant un minimum de connaissance sur l’islam et les musulmans.

Si les musulmans n’adorent pas une divinité matérielle et palpable, ni la Ka‘ba, ni Muhammad, qu’adorent-ils dans ce cas ? Quel est leur dogme ? C’est ce que nous verrons dans les prochaines pages.



Les piliers du dogme islamique

La foi islamique repose sur six piliers dénommés les piliers de la croyance, les piliers de la foi ou les bases de la foi. Une personne n'entre dans la foi et ne devient musulmane que si elle croit en ces six piliers. Quiconque mécroit ou rejette ne serait-ce qu'un seul de ces piliers sort de l'islam. Les règles relatives aux musulmans ne s'appliquent plus à lui.

Ces six piliers sont : la foi en Dieu, aux Anges, aux Envoyés, aux Livres, au Jour Dernier et au destin.



Le premier pilier : la foi en Dieu

Le premier et plus important pilier du credo islamique est la foi en Dieu, le Dieu que nous, musulmans, adorons, vénérons et auquel nous consacrons tous nos actes cultuels. Ce n'est pas la Ka'ba. Il n'est ni limité, ni un dieu fabriqué. Non, c'est Dieu, le Dieu seul et Unique, qui a créé les cieux, la terre et tout ce qu'elle renferme. Il a créé l'être humain. Il est le Maître de cet univers. Il y a placé des signes cosmiques prouvant Son unicité, Sa puissance et Sa grandeur. Il affirme : ﴾**et en vous-mêmes (il y a des signes). N'observez-vous donc pas ?**﴿ (Les vents qui éparpillent : 21).

C'est Lui qui a gratifié l'homme du bienfait de l'intelligence lui permettant d'aller dans l'espace. C'est Lui qui a doté l'être humain d'un cœur dont l'arrêt un seul instant signifierait sa mort. C'est Lui qui a donné à l'homme le système digestif, dont la fonction est de réceptionner la nourriture. Il transforme tout ce qui est bénéfique en aliments pour le corps et tout ce qui est néfaste en saletés que l'être humain expulse.

Dieu est celui qui a déposé la faible goutte de sperme dans la matrice de la femme pour lui donner une autre forme. Béni soit Dieu le meilleur des créateurs. Dieu est celui qui a créé le soleil, la lune, les étoiles, les astres et tout ce qu'on peut y trouver. Dieu est celui qui a créé les hautes montagnes ainsi que les animaux avec toutes les merveilles de la création qu'ils ont en eux. Dieu dit : ﴾**Ne considèrent-ils donc pas les chameaux, comment ils ont été créés, et le ciel comment il est élevé, et les montagnes comment elles sont dressées et la terre comment elle est nivelée ?**﴿ (L'enveloppante : 17-20).

C'est Dieu qui saisit l'âme humaine. Le corps se décompose alors pour devenir poussière. C'est Dieu qui donne la vie et la mort, guérit les malades, sauve les mourants et les noyés. C'est Dieu qui nourrit le ver qui se trouve à l'intérieur d'un rocher. L'eau lui parvient grâce à Sa faveur et à Sa générosité. C'est Dieu qui a créé et agencé harmonieusement, qui a décrété et guidé, et qui a fait pousser le pâturage, et en a fait ensuite un foin sombre. Dieu est ce sublime dieu, capable et sage, bien informé et miséricordieux, indulgent et très savant, qui entend et voit tout, l'arbitre équitable : ﴾**Il n'y a rien qui Lui ressemble**﴿ (La consultation : 11).

C'est Lui le Dieu que les musulmans adorent et vénèrent, le Dieu auquel ils se soumettent et devant Lequel ils se prosternent, s'accordant avec l'ensemble de la création dans l'adoration qu'ils vouent à Dieu.

Ce sont autant de preuves démontrant, clairement, l'existence de Dieu, Sa puissance et Son unicité. Néanmoins, il existe des gens dont la clairvoyance s'est éteinte et la nature s'est inversée, au point de nier l'existence de Dieu. Ils prétendent que la vie n'est que matière, qu'il n'y a pas de dieu, que l'univers a été créé de façon fortuite, et que c'est la nature qui en est la créatrice.

Or, ces avis ne résistent pas face à la raison saine et la logique droite. Cependant, je souhaiterais répondre à ces gens de manière scientifique et sensée, avant de mentionner les preuves quant à la nécessaire existence de Dieu, béni et exalté soit-Il, dans l'espoir qu'ils abandonneront leur fausseté et retourneront vers leur Seigneur. Le point de départ sera les versets sur lesquels se fonde le Coran pour démontrer que Dieu doit obligatoirement exister.

Peut-on raisonnablement penser que les cieux, la terre, les étoiles, les astres, le soleil et la lune ont été créés de façon accidentelle, sans aucun créateur ? Imaginons qu'une personne se présente à l'instant devant nous avec un petit stylo, une petite montre ou une autre petite chose, en déclarant que ceci a été créé, par hasard, sans l'intervention d'un fabricant. Que lui répondront les gens ?

Je crois qu'ils le traiteront d'emblée de fou. Comment quelque chose peut-il exister sans artisan ? Que dire alors de ces cieux, solidement construits, cette terre aplanie, ces rivières et ces océans ? Que dire de ce soleil qui se lève chaque matin à l'est pour se coucher à l'ouest, sans jamais dire une seule fois : «Je ne me lèverai pas aujourd'hui ! » Il a été placé, dans un lieu précis dans le ciel et selon une distance bien définie. Si bien que les astronomes et les géologues affirment que si le soleil se rapprochait ne serait-ce que d'un mille, tous les êtres vivants sur terre mourraient sous l'effet de la chaleur. S'il s'éloignait d'un mille de son emplacement tous les êtres vivants sur terre mourraient à cause du froid intense. Est-il concevable qu'il ait été placé dans ce point précis, par pur hasard, sans l'intervention d'un artisan ? Et cette lune qui a été mise dans un tel endroit si bien qu'elle possède une certaine caractéristique. En effet, si Dieu Tout Puissant l'avait disposée dans un autre endroit, les océans auraient submergé la terre. Le

rapport de la lune avec la terre est celui du flux et du reflux. Est-ce une coïncidence ?

Cet être humain perspicace qui réfléchit est parvenu, grâce à son intelligence et à sa réflexion, à atteindre la lune et à fabriquer les satellites. Cette raison, ces facultés intellectuelles ont-elles existé de manière aléatoire ? Non. La raison refuse que toute chose fabriquée puisse exister sans la présence d'un artisan. Que dire alors de cet univers et de ce qu'il renferme ? A-t-il existé fortuitement, sans l'intervention d'un artisan ? Dieu est bien au-dessus de ce qu'ils prétendent !

Nous leur dirons : vous ne croyez pas à Celui qui connaît l'Invisible. Vous niez l'existence de Dieu parce que vous ne Le voyez pas. Est-ce un principe général qui s'étend à toutes vos affaires ? Je vous répondrai que non. Pourquoi ? Parce que vous croyez en des choses que vous ne voyez pas. Vous ne pouvez le nier. Par exemple, vous croyez à l'électricité. Mais l'avez-vous vue ? L'avez-vous palpée ? Quelle est sa couleur ? Quelle est Sa forme ? Ne croyez-vous pas en son existence ?

Dans l'être humain se trouve la raison qui réfléchit. Quelqu'un peut-il voir son intelligence ? L'entendre ? La toucher ? Est-ce un corps matériel, sensible ou abstrait ? Vu que vous ne croyez pas dans l'invisible, vous ne devez forcément pas croire en l'existence de la raison. Ne croyez-vous pas que la raison existe ?

Par conséquent, vous croyez en des choses alors que vous ne les voyez pas. Vous y croyez à cause des effets qu'elles produisent. De la même manière, Dieu Tout Puissant doit, obligatoirement, exister et la création entière atteste de Son existence.

Puis nous objectons : vous affirmez que c'est la nature qui a créé et produit cet univers. La question dans ce cas est la suivante : qu'est-ce que la nature ?

Le terme « nature » fait partie de ces mots universels génériques qui n'ont d'existence que dans l'esprit et dans la représentation intellectuelle. Dans la réalité sensible, en revanche, seuls leurs individus existent, à l'instar de tout ce qui est universel. Par exemple, le mot « l'homme » est un terme générique sous lequel on trouve une multitude de noms d'individus humains. Ces derniers tels que Muhammad, Abraham, Moïse, etc. représentent des personnes qui jouissent d'une existence réelle, hors du champ intellectuel. Il en va de même pour le terme de nature, dont les individus sont les arbres, la pluie, le tonnerre, l'éclair, les montagnes, etc.

Ils constituent tous des individus de la nature et jouissent tous d'une existence réelle et sensible. En revanche, le mot « nature » n'a d'existence que dans l'esprit et l'intellect.

C'est le cas de tous les concepts généraux et universels. Ils n'ont d'autre existence que dans l'esprit du locuteur. En revanche, dans la réalité extérieure, il n'y a rien qui s'appelle « nature ». Il n'y a que des choses, des individus et une nature. Par rapport à l'esprit et à l'imagination, ils existent, mais ils sont inexistants eu égard à la réalité sensible.

Un être raisonnable peut-il concevoir que ce qui n'a aucune existence réelle et dont l'origine est le néant soit capable de donner existence à ce qui est plus parfait que lui ?

Comme on dit, l'une des caractéristiques de la nature est qu'elle est aveugle. Elle n'a aucune intelligence. Elle est morte et n'a pas de vie. Or, l'être humain est une partie des individus de la nature. S'il a une intelligence et que la nature n'en a pas, si l'homme est vivant et que la nature est morte, qui lui a donné cette intelligence dont il se sert pour soumettre certaines choses de la nature ? On ne peut pas donner ce qu'on ne possède pas.

Le Pr. Edwin Conklin aurait déclaré : « Prétendre que la présence de la vie est le résultat d'un événement accidentel revient à s'attendre à la production d'un énorme livre, à la suite d'une explosion accidentelle dans une imprimerie ».

Toute proposition similaire est ridicule et pleine de dédain. Elle ressemble à celle d'une personne qui prétend que la chute d'une tasse pleine d'eau et de café dessinera la carte du monde sur terre. Cela ne m'empêche pas de demander à ce monsieur d'où vient cette couche terrestre, cette force d'attraction, cette eau et cette tasse, pour que se réalise cette étrange coïncidence ?

Par conséquent, dans la mesure où la nature est une créature étrange et qu'elle n'est pas créatrice, que le monde est une créature et que toute créature requiert un créateur… où est ce créateur ?

Lorsque l'homme est apparu, il a trouvé le monde autour de lui. Il n'a jamais prétendu avoir créé ce monde. Dans ce cas, qui donc l'a créé ?

Après cet exposé sur la question du dieu créateur, voici une autre série de preuves décisives et irréfragables, démontrant que Dieu doit, obligatoirement, exister et que c'est Lui le créateur de cet univers.

Les preuves matérielles de l'existence de Dieu

Nul ne nie l'existence de cet univers avec tout ce qu'il englobe en fait de cieux, de terre, etc. Qui l'a donc créé ? Il existe trois réponses à cette question.

Soit il existe sans créateur, soit il s'est créé tout seul, soit il y a un quelqu'un qui l'a créé. La première possibilité est fausse, car nous avons déjà démontré cette frivolité. La deuxième réponse également est fausse, car l'homme ne s'est pas créé lui-même. Il n'a pas créé les cieux et la terre tout comme il n'a pas créé ces êtres vivants. Il est aussi établi que ces derniers ne se sont pas créés eux-mêmes. Il ne subsiste plus que la troisième possibilité, qui est la réponse juste et correcte : il y a un dieu qui a créé cet univers.

Ce Créateur qui a créé les cieux, dans cette forme, en y plaçant les étoiles et les astres, a créé l'être humain à la perfection. Il doit, nécessairement, exister parce que le néant n'a rien et celui qui n'a rien ne peut rien donner. Ce dieu doit, nécessairement, être omnipotent, tout savoir, tout entendre et tout voir. Il doit aussi posséder beaucoup de caractéristiques qui Lui conviennent et qui diffèrent de celles des créatures.

Une question s'impose : où est ce Créateur ? Si ce n'est pas Dieu, où est-il alors ? Pourquoi a-t-Il laissé l'être humain et ne l'a pas informé qu'Il est son Créateur ? Pourquoi ne défend-Il pas son royaume et sa création ? Pourquoi a-t-Il permis que d'autres prétendent à la divinité, sans se venger afin de récupérer Son royaume et Son attribut divin ?

Vu que personne ne s'est manifesté pour prétendre qu'il est le dieu et le créateur à la place de Dieu, il s'ensuit que Dieu doit, obligatoirement, exister et que c'est Lui le Dieu Créateur, qui n'a ni opposant ni égal. Un faible bédouin qui n'a fréquenté ni l'université ni les centres de recherches a appréhendé cette vérité. Quand on lui demanda la preuve de l'existence de Dieu, il répondit : « La crotte indique l'existence du chameau et les traces prouvent qu'il y a un trajet. Un ciel doté de piliers, une terre recouverte de sentiers et des mers pleines de vagues ne sont-elles pas des preuves quant à la présence d'un Dieu Doux et Bien-informé ?

Dieu Tout Puissant a tranché la question dans Sa parole : ﴾**Ont-ils été créés à partir de rien ou sont-ils eux les créateurs ? Ou ont-ils créé les cieux et la terre ? Mais ils n'ont plutôt aucune conviction**﴿ (al-Ṯûr : 35-36).

Les autres preuves de l'existence de Dieu

La nature que Dieu a donnée aux hommes : de par sa prédisposition, l'homme est convaincu de l'existence de Dieu, son Créateur. L'être humain est la proie de contingences et d'évènements qui le contraignent à se réfugier auprès de Dieu. Prenons, à titre d'exemple, le cas d'un homme dans un bateau. Celui-ci, poussé par un vent doux, vogue avec lui en toute sécurité sur la mer. Soudain, une bourrasque souffle, les vagues se soulèvent et le bateau commence à chavirer, si bien que l'homme est sur le point de se noyer. Il pense qu'il va définitivement se noyer. Va-t-il se laisser mourir ? Ou bien essaiera-t-il de s'en sortir, totalement convaincu qu'il existe une force au-dessus de la sienne, de celle de la mer et du bateau. Sachant que cette puissance est capable de le sauver et de le secourir, il s'y accroche. C'est la puissance de Dieu Tout Puissant.

Dieu dit, avec vérité, dans le Noble Coran : ﴾**C'est Lui qui vous fait aller sur terre et sur mer, quand vous êtes en bateau. (Ces bateaux) les emportèrent, grâce à un bon vent. Ils s'en réjouirent jusqu'au moment où, assaillis par un vent impétueux, assaillis de tous côtés par les vagues, se jugeant enveloppés (par la mort), ils prièrent Dieu, Lui vouant le culte (et disant) : « Certes, si Tu nous sauves de ceci, nous serons parmi les reconnaissants ! »**﴿ (Jonas : 22).

Après tout ceci, un être raisonnable peut-il déclarer que le Créateur Tout Puissant, à savoir Dieu, n'existe pas et que l'univers a été créé par hasard ?

Je me limite aux preuves matérielles déjà citées sur l'existence de Dieu, car les signes sont si nombreux qu'il faudrait des volumes et des volumes pour tous les répertorier. En vérité, l'existence de Dieu est évidente et n'a pas besoin d'être démontrée. Mais ceci n'est connu que des gens dont les cœurs ont été illuminés par la lumière de la foi.

Le Noble Coran a abordé la question dans des dizaines de versets, qui emmènent les cœurs et les esprits dans les recoins de l'univers, pour leur montrer clairement que ces signes indiquent la puissance et la capacité de Dieu. Le poète déclare à juste titre :

Il y a un signe en toute chose qui prouve qu'Il est unique

Nous conclurons cette petite partie de l'étude par ces sublimes versets du Coran. J'espère que vous les lirez avec votre cœur et votre intelligence. Méditez-les, peut-être vous emmèneront-ils dans la vaste sphère de la foi en un Dieu unique et rétributeur. Dieu ﷻ déclare : ﴾**Dis : « Louange à**

Dieu et paix sur Ses serviteurs qu'Il a élus ! » Lequel est meilleur : Dieu ou bien ce qu'ils Lui associent ? N'est-ce pas Lui qui a créé les cieux et la terre et qui vous a fait descendre du ciel une eau avec laquelle Nous avons fait pousser des jardins pleins de beauté ? Vous n'étiez nullement capables de faire pousser leurs arbres. Y a-t-il donc une divinité avec Dieu ? Non, mais ce sont des gens qui Lui donnent des égaux. N'est-ce pas Lui qui a établi la terre comme lieu de séjour, placé des rivières à travers elle, lui a assigné des montagnes fermes et établi une séparation entre les deux mers ? Y a-t-il donc une divinité avec Dieu ? Non, mais la plupart d'entre eux ne savent pas. N'est-ce pas Lui qui répond à l'angoissé quand il L'invoque, et qui enlève le mal, et qui vous fait succéder sur la terre, génération après génération ? Y a-t-il donc une divinité avec Dieu ? C'est rare que vous vous rappeliez ! N'est-ce pas Lui qui vous guide dans les ténèbres de la terre et de la mer, et qui envoie les vents, comme une bonne annonce précédant Sa grâce ? Y a-t-il donc une divinité avec Dieu ? Dieu est Très Élevé au-dessus de ce qu'ils (Lui) associent. N'est-ce pas Lui qui commence la création, puis la refait, et qui vous nourrit du ciel et de la terre ? Y a-t-il donc une divinité avec Dieu ? Dis : « Apportez votre preuve, si vous êtes véridiques ! » Dis : « Nul de ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ne connaît l'Inconnaissable, à part Dieu ». Et ils ne savent pas quand ils seront ressuscités ! Mais leurs sciences se sont rejointes au sujet de l'autre monde. Ils doutent plutôt là-dessus. Ou plutôt ils sont aveugles à son sujet.》 (Les fourmis : 59-66).

La question suivante pourrait se poser : si toute chose doit avoir un créateur et que Dieu a tout créé, dans ce cas qui a créé Dieu ? La réponse est assez simple. Admettons que je vous réponde : Dieu a été créé par A. Cette réponse ne vous satisferait pas, car directement vous demanderiez : mais qui a créé A ? Je vous répondrais alors : A a été créé par B ? Vous poseriez ensuite la même question à propos du créateur de B et ainsi de suite sans fin. Nous touchons ici aux limites de ce que l'esprit humain peut concevoir : la cause première, l'origine de tout. Nous devons donc humblement reconnaître que la seule réponse logique et rationnelle est de dire qu'au départ, il y avait une source créatrice que rien n'a précédée.

Pour terminer, je dirais qu'il y a des gens qui croient en Dieu, mais qui Lui ont attribué des associés. Ils disent qu'ils adorent ces divinités, en même temps que Dieu. Nous ne nous attarderons pas à leur répondre, parce que le Coran leur a déjà donné la réplique.

Ainsi, Dieu Tout Puissant dit : ❮**S'il y avait dans le ciel et la terre des divinités autres que Dieu, tous deux seraient certes dans le désordre. Gloire, donc à Dieu, Seigneur du Trône ; Il est au-dessus de ce qu'ils Lui attribuent !**❯ (Les Prophètes : 22). En d'autres termes, s'il y avait dans les cieux et sur terre un autre dieu que Dieu, il y aurait eu un grand désordre. C'est une chose logique que tout être sensé reconnaît. En effet, dans notre vie, nous n'acceptons pas la présence de deux présidents pour un même pays, de deux directeurs dans la même entreprise ou de deux capitaines sur un même navire. S'il y avait deux capitaines sur un vaisseau, il coulerait. Y aurait-il d'autres dieux que Dieu, au sein de cet immense univers? Si tel était le cas, toute la création s'écroulerait : ❮**Dis : « S'il y avait des divinités avec Lui, comme ils le disent, elles auraient alors cherché un chemin (pour atteindre) le Détenteur du Trône ». Pureté à Lui ! Il est plus haut et infiniment au-dessus de ce qu'ils disent !**❯ (Le voyage nocturne : 42-43).



Le deuxième pilier : la foi aux Anges

Le deuxième pilier du credo islamique, ou des piliers de la foi, après celle en Dieu Tout Puissant, concerne la foi aux Anges. Ces derniers sont des êtres vivants que Dieu Tout Puissant a créés de lumière. Ils diffèrent des humains. Ainsi, ils ne ressemblent à ceux-ci que par certains noms, tels que Gabriel ou Michaël. Ils ne sont ni mâles ni femelles. Au contraire, ce sont des créatures particulières, mais qui peuvent prendre la forme humaine.

Ces Anges existent depuis des milliers d'années, avant la création de l'homme. Ils sont présents maintenant et continueront à l'être, jusqu'à la fin du monde.

Nous ne les voyons pas ni ne percevons leur présence, de manière générale. Mais certaines personnes peuvent les voir ou les sentir, en particulier quand elles récitent le Coran. C'est ce que nous apprend le hadith relatif à Usayd Ibn Hudayr et à d'autres Compagnons[1].

En tant que musulmans, nous croyons en l'existence des nobles Anges, car Dieu Tout Puissant nous en a informés, dans le Noble Coran. Celui qui nie leur existence ne fait plus partie de l'islam. Dieu Tout Puissant dit dans le Noble Coran : ﴿**Quiconque ne croit pas en Dieu, en Ses Anges, en Ses Livres, en Ses Messagers et au Jour dernier, s'égare, loin dans l'égarement**﴾. (Les femmes : 136).

Nous croyons aux Anges parce que le Coran a fait savoir qu'ils existent. Il est établi que le Coran est la parole de Dieu. Par conséquent, il dit la vérité. C'est un point que nous démontrerons lorsque nous aborderons les preuves de la véracité du Prophète ﷺ, dans les prochains chapitres.

De même, nous croyons aux Anges parce que la raison ne remet pas en cause leur existence, bien que nous ne les voyions pas. En effet, il arrive que les hommes croient en des choses qu'ils ne voient pas, à l'instar de l'électricité et autres. C'est que la raison ne conteste que ce qui l'exige à cause de l'association de deux opposés, comme le fait qu'une chose existe et n'existe pas en même temps ou comme la coexistence de la lumière et de

1 Al-Bukhârî, 5018 et Muslim, 796.

l'obscurité. Or, la croyance aux Anges ne requiert absolument pas une chose en ce genre. Nous croyons en l'existence de ces Anges et nous croyons qu'ils doivent s'acquitter de certaines fonctions et tâches que Dieu leur a confiées.

Il les a créés pour qu'ils s'en occupent. Nous rappellerons ici quelques-unes de leurs caractéristiques. Ces nobles Anges, comme déjà mentionnés, sont des créatures de lumière qui diffèrent des humains. Ils ne mangent pas, ne boivent pas, ne défèquent pas, ne se marient pas, ne se reproduisent pas et n'ont pas de passion.

Dieu les a créés pour qu'ils L'adorent, Le glorifient et Le louent. Ils n'ont pas la liberté de choisir. Bien au contraire, ils sont prédisposés à obéir à Dieu : **﴾[ils] ne désobéissent jamais à Dieu en ce qu'Il leur commande, et font strictement ce qu'on leur ordonne.﴿** (L'interdiction : 6).

Ils font la louange de Dieu, nuit et jour. Certains d'entre eux restent debout et d'autres prosternés. Un groupe exalte le Seigneur, un deuxième fait Sa louange et un troisième proclame son unicité. Parmi eux, certains sont chargés de tâches précises, auprès des hommes. Ainsi, Gabriel (Jibrîl), sur lui la paix, apporte la révélation aux Prophètes. Michaël (Mîkâ'îl) a la responsabilité de la subsistance. L'Ange de la mort est tenu de saisir l'âme des serviteurs. Il y a aussi deux Anges qui accompagnent l'être humain, en tout temps et en tout lieu. L'un consigne ses bonnes œuvres et l'autre ses méfaits. Isrâfîl est le nom de l'Ange chargé de souffler dans la trompe, au Jour de la Résurrection. Rappelons également qu'il y a l'Ange des montagnes et l'Ange des vents. Certains ont pour fonction de garder le paradis et d'autres l'enfer. Il y a aussi ceux qu'on appelle les porteurs du Trône du Miséricordieux, béni et exalté soit-Il. Ceux-ci mis à part, il existe encore un grand nombre d'Anges que Dieu seul connaît.

Par conséquent, le croyant sincère dans sa foi croit en l'existence des nobles Anges. C'est le deuxième des six piliers de la foi.



Le troisième pilier : la foi aux Livres

Le troisième pilier du credo islamique est la foi aux Livres. Ceci signifie que le musulman croit que Dieu Tout Puissant a fait descendre des Livres, de Sa part, sur certains de Ses Envoyés et Prophètes, par l'intermédiaire de la révélation et du porteur de celle-ci, à savoir Gabriel, sur lui la paix.

Ces Livres renferment l'ordre d'adorer Dieu Tout Puissant et d'avoir foi en Ses Envoyés. Ils contiennent aussi la législation et la voie droite que tout le monde est tenu d'observer. Les Livres que Dieu Tout Puissant a révélés et auxquels le musulman croit, sont : les Feuillets donnés au Prophète de Dieu, Abraham ; la Torah, révélée au Prophète de Dieu, Moïse ; le Psautier que Dieu a révélé à Son Prophète David ; l'Évangile qui est descendu sur le Prophète de Dieu, Jésus, sur lui la paix, et le Coran révélé au Prophète de Dieu, Muhammad ﷺ.

Le croyant a foi en tous ces Livres et n'en renie pas un seul. Quiconque nie la révélation de l'un de ces Livres devient incroyant et n'est plus musulman.

Pour notre part, nous y croyons parce que Dieu Tout Puissant nous en informe dans le Noble Coran, Sa parole, et nous ordonne d'y ajouter foi. Dieu Tout Puisant déclare : ﴿**Le Messager a cru en ce qu'on a fait descendre vers lui venant de son Seigneur, et aussi les croyants : tous ont cru en Dieu, en Ses Anges, à Ses livres et en Ses Messagers ; (en disant) : « Nous ne faisons aucune distinction entre Ses Messagers ». Et ils ont dit : « Nous avons entendu et obéi. Seigneur, nous implorons Ton pardon. C'est à Toi que sera le retour ».**﴾ (La vache : 285).

Nous croyons en leur existence parce que la raison ne la réfute pas. Chaque État élabore une constitution qu'il suit, afin de ne pas évoluer de manière chaotique et aléatoire, car ce serait la ruine de la population et du pays. Encore une fois, Dieu donne le meilleur exemple. Le Tout Puissant révèle des Livres à Ses Envoyés afin qu'ils soient une constitution et un mode de vie pour les gens. Cela leur permettra de mener une vie saine et décente. À travers ces derniers, ils apprendront à connaître leur Créateur Tout Puissant, les bons traits de caractère, les belles qualités et à distinguer ce qui leur est néfaste de ce qui leur est bénéfique.

Malheureusement, les Livres qui ont précédé le Coran ont été altérés par les doctes de ces religions. Dans les chapitres qui suivent, quand nous aborderons la position de l'islam vis-à-vis du Prophète de Dieu Jésus, sur lui la paix, nous mentionnerons une série de preuves démontrant que ces Livres ont été modifiés. Il est déplorable qu'ils n'existent plus qu'à l'état de traduction. Quant aux copies originales que Dieu a révélées, il n'y en a pas de trace.



Le quatrième pilier : la foi aux Messagers

Le quatrième des piliers de la foi est la foi aux nobles Envoyés, sur eux la paix et la bénédiction.

En d'autres mots, le croyant croit que Dieu Tout Puissant a choisi et élu un groupe d'hommes, pour qu'ils communiquent Son message aux humains. Il les a chargés d'accomplir cette mission. Ces Prophètes et Envoyés ont tous transmis leurs messages et se sont acquittés du dépôt de la manière qui donne satisfaction à Dieu.

Le premier d'entre eux est Adam, sur lui la paix, le père de l'humanité, et le dernier, Muhammad, le Messager de Dieu ﷺ. En outre, il y a une grande quantité de Prophètes dont le nombre exact, les nouvelles et les noms ne sont connus que de Dieu Tout Puissant.

Toutefois, dans le Coran, Dieu nous raconte l'histoire et nous donne des récits relatifs à vingt-cinq de ces nobles Prophètes, sur eux la paix et la bénédiction. Il s'agit de : Adam, Noé, Idrîs, Sâlih, Hûd, Abraham, Lot, Ismaël, Isaac, Jacob, Joseph, Moïse, Aaron, Shu'ayb, David, Salomon, Job, Jonas, Dhû al-Kifl, Ilyas, al-Yasa', Zacharie, Jean le Baptiste, Jésus et Muhammad, que Dieu prie sur eux et les salue en abondance.

Mais que signifie le mot Envoyé (*Rasûl*)? Quelles sont les caractéristiques de l'Envoyé? Y a-t-il des preuves quant à l'authenticité de son message? Quel est l'objectif de ce dernier? Ce sont autant de questions auxquelles nous répondrons dans ce qui suit.

Nous avons rappelé, au début de cette étude, que l'être humain a besoin de la religion pour le guider vers son Créateur, lui expliquer le devenir de cet humain et le but de son existence. De même, l'homme a besoin de la religion pour organiser sa relation avec Dieu, béni et exalté soit-Il, pour lui montrer comment adorer Dieu et comment se rapprocher de Lui. De la même manière, la religion régit les relations de l'homme avec ses semblables, pose les lois de l'équité, de la miséricorde, de l'égalité et de la liberté. Tout ceci se réalise, à travers la religion.

Cependant, une question importante se pose : comment la religion parvient-elle à l'être humain?

L'homme ne pourra pas accéder à la religion authentique par sa raison, parce que les intelligences sont disparates. En outre, dans le passé, elles n'ont cessé de chercher la foi et les secrets de l'univers, mais ont été incapables de parvenir à la réalité de leur Créateur et au secret de ce Sublime Dieu. Dans ce cas, comment l'homme peut-il atteindre la religion authentique ? Comment peut-il connaître son Créateur ? Comment peut-il L'adorer et se rapprocher de Lui ?

Sachant que Dieu Tout Puissant ne s'adresse pas à chaque humain individuellement, pour lui transmettre Ses enseignements et les vérités de la religion, il doit, nécessairement, y avoir quelqu'un qui reçoive ces enseignements de Dieu, pour ensuite les communiquer aux gens. Cette personne doit les recueillir dans la langue de son peuple afin qu'il comprenne ce qu'Il veut. Les Envoyés, sur eux la paix et la bénédiction, sont donc ceux que Dieu a désignés pour cette importante mission. Mais qui sont les Envoyés ?

Un Messager est un être humain que Dieu a élu et auquel Il a révélé une Loi et des enseignements qu'il a pour consigne de transmettre aux gens. Cet envoyé doit nécessaire posséder certaines caractéristiques afin qu'il soit digne d'une fonction aussi sublime. Ces qualités sont les suivantes :

1- L'humanité

Il doit être un homme semblable aux autres humains et non un Ange. En effet, si les humains ne voient pas les Anges, comment ces derniers peuvent-ils leur transmettre les enseignements de Dieu ? Soit les humains se transforment en Anges soit l'Ange se transforme en humain. À la place de cette opération de transformation, Dieu a donné du répit aux hommes en choisissant Ses Envoyés parmi eux.

Une autre raison est que le Messager est censé être un modèle que les hommes suivront et duquel ils apprendront comment adorer Dieu. S'il était un Ange, les humains diraient : c'est un Ange qui a été prédisposé à l'adoration, tandis que nous, nous ne sommes pas en mesure de faire comme lui. Dans Sa sagesse, Dieu a donc décrété d'envoyer un être humain comme Messager et non un Ange.

2- La sincérité

L'Envoyé doit, forcément, être véridique, ne jamais mentir, même dans les propos ordinaires tenus par les hommes. S'il mentait, comment Dieu pourrait-Il lui faire confiance par rapport à Sa révélation et Sa loi ? Comment

les gens accepteraient-ils son message, s'ils savaient qu'il était menteur ? Eût-il été menteur, personne n'accorderait crédit à ses propos.

Dans la mesure où Dieu Tout Puissant les avaient approuvés et soutenus, en apportant la preuve de leur véracité, s'ils avaient menti on aurait attribué leur mensonge à Dieu, parce que c'est Lui qui les avait envoyés. Dieu est bien au-dessus de cela !

3- L'honnêteté

Le Messager est, nécessairement, honnête, afin qu'il s'acquitte entièrement de sa mission, de la manière agréée par Dieu. Il ne doit rien en dissimuler ni rien y ajouter. Les gens ne confieraient pas leurs biens à un perfide, comment Dieu lui confierait-Il Sa Loi ?

4- La sagacité et l'intelligence

L'Envoyé est tenu d'être intelligent et perspicace. Il doit posséder une grande force de raisonnement et de compréhension et savoir comment gérer les affaires afin de ne pas commettre des erreurs, incompatibles avec la mission prophétique. Parce qu'il transmet le message, il doit pouvoir le communiquer et évoquer les preuves de sa sincérité et de la véracité de ses propos. Sinon comment réfutera-t-il les attaques de ceux qui renient sa mission ? Comment Dieu Tout Puissant peut-il envoyer un Messager pour révéler Sa loi aux gens, alors que celui-ci est stupide, manque d'intelligence et ne sait pas comment se comporter face à un éventuel problème.

Ce sont là quelques traits des Envoyés, sur eux la paix et la bénédiction. En somme, je dirais que si on voulait charger quelqu'un d'une mission importante, on engagerait pour cette fonction la personne la plus vertueuse, la plus sincère, la plus honnête, la plus équitable, la plus perspicace et la plus intelligente, afin de s'assurer que le message soit transmis au destinataire comme on le souhaite. De même, lorsqu'un État désire envoyer un ambassadeur auprès d'un autre État, il ne délègue pas n'importe qui pour cette mission. Bien au contraire, il choisit l'homme le plus distingué afin qu'il fasse honneur à son pays et qu'il s'acquitte de sa tâche de la manière la plus parfaite.

Que dire alors de celui qui est chargé du dépôt et du message de Dieu qu'il doit communiquer aux gens, afin de leur enseigner comment adorer Dieu, comment se rapprocher de Lui et comment organiser leur vie ? C'est la raison pour laquelle Dieu a choisi le meilleur homme, celui qui est le plus

probe, le plus sincère, le plus équitable, le plus honnête et le plus digne de confiance parmi les gens, afin de leur apprendre la Loi de Dieu.

C'est pourquoi les peuples de ces Envoyés n'ont pas démenti ces derniers sur le plan personnel, mais les ont attaqués par rapport à ce qu'ils ont apporté, bien qu'ayant l'intime conviction de leur sincérité. Ils ont traité leurs Messagers de menteurs par obstination, arrogance, impiété et jalousie venant d'eux-mêmes. Dieu Tout Puissant déclare : ﴾**Ils les nièrent injustement et orgueilleusement, tandis qu'en eux-mêmes ils y croyaient avec certitude.**﴿ (Les fourmis : 14).

Mais afin que quiconque ne prétende être un Envoyé de Dieu, le Seigneur Tout Puissant soutient Ses Messagers en apportant la preuve décisive de leur véracité. Cet argument est ce qu'on appelle le miracle. Ce dernier est un évènement qui va à l'encontre des habitudes, de sorte qu'un humain normal ne puisse le reproduire. Dieu le fait surgir des mains de Son Envoyé pour démontrer qu'il est véridique dans ses propos. Le miracle n'est donc pas le produit des Prophètes, sur eux la paix et la bénédiction. C'est plutôt une preuve, venant de Dieu, qui sert à révéler que le Messager est sincère dans ce qu'il annonce et que Dieu le conforte.

Chaque Prophète a donc un miracle pour appuyer sa sincérité. Il s'en sert afin de mettre au défi son peuple de produire quelque chose de semblable. Dans la mesure où le Messager défie son peuple, ce miracle doit, nécessairement, relever d'un domaine où les gens excellent, afin que l'épreuve ne concerne pas quelque chose qu'ils ignorent. Chaque Prophète a apporté un miracle particulier. Voici quelques exemples :

Premièrement : Abraham, sur lui la paix

Il est connu que si on met quelque chose dans le feu, celui-ci le consumera. Même le fer fondra si on l'y jette. Que dire alors s'il s'agit d'un être humain ? Le miracle du Prophète de Dieu, Abraham, sur lui la paix, était en rapport avec le feu. En effet, son peuple le traita de menteur. Face à sa persistance, ils allumèrent un grand feu qui, selon certains historiens, atteignit presque les hauteurs du ciel. Puis, ils y précipitèrent Abraham. Mais comme c'est Dieu qui l'envoya, Il voulut le soutenir et lui donner raison. Il annula, par conséquent, le caractère brûlant du feu. Tant et si bien que celui-ci n'a causé aucun mal à Abraham qui en est sorti sain et sauf. Dieu s'est adressé au feu : ﴾**Nous dîmes : « Ô feu, sois pour Abraham une fraîcheur salutaire ».**﴿ (Les Prophètes : 69).

Deuxièmement : Moïse, sur lui la paix

Moïse est un noble Prophète que Dieu Tout Puissant a envoyé aux Enfants d'Israël, pour les exhorter à adorer Dieu. Il devait aussi inviter le Pharaon d'Égypte, afin de sortir les Enfants d'Israël de ce pays et les libérer du joug de ce monarque. Pour que son peuple le reconnaisse comme l'Envoyé de Dieu, il avait besoin d'un miracle qui prouve sa sincérité. Ce dernier devait relever d'un domaine où son peuple s'illustrait. Or, ces derniers étaient réputés pour leur pratique de la magie. Tant et si bien qu'ils avaient maîtrisé cet art, au plus haut point. Le miracle de Moïse fut donc en adéquation avec le domaine d'excellence de la population, à savoir la magie. Mais loin d'être de la sorcellerie, c'était une réalité. C'était le miracle du bâton. En effet, la houlette de Moïse se transforma en un serpent qui avala tout ce qui se trouvait devant lui. Sa main, noire au demeurant, devint blanche par la volonté de Dieu Tout Puissant, sans qu'il en souffre. Son peuple comprit qu'il ne s'agissait point de magie. Par conséquent, certains crurent en lui, l'acceptèrent et comprirent que seul un Envoyé de Dieu Tout Puissant était capable d'accomplir un tel prodige.

Troisièmement : le Prophète de Dieu, Jésus, sur lui la paix

Nous évoquerons, en détail, la position de l'islam vis-à-vis de Jésus, dans un chapitre séparé. Mais, dans l'immédiat, nous n'en donnerons qu'un bref aperçu :

Par la suite, Dieu Tout Puissant décida de leur envoyer un Messager, pour définir leur religion et leur enseigner comment L'adorer. Cet Envoyé était le Prophète de Dieu, Jésus ﷺ. Il lui fallait donner une preuve de la véracité de sa mission. Un miracle visible aux hommes était nécessaire. Or, à cette époque, les gens étaient réputés pour leur pratique de la médecine, un domaine qui commençait à s'affirmer. Luc l'évangéliste et compagnon de Paul n'était-il pas surnommé « le cher médecin » ? Le prodige devait donc être à la hauteur de leur art. Le Messie, Jésus, sur lui la paix, était entouré de miracles. Tout commença par sa naissance. En effet, Dieu Tout Puissant, le créa d'une mère, sans l'intervention d'un père. Ce fut l'apogée du miracle, car aucun être ne pouvait réaliser une telle chose. Nous y reviendrons en détail, s'il plaît à Dieu, dans le chapitre suivant. Ensuite, Dieu lui apporta Son soutien par un autre puissant prodige : il eut le pouvoir de guérir l'aveugle de naissance et le lépreux. Il redonnait vie au mort, par la grâce de

Dieu Tout Puissant. C'était là une chose que seul un Envoyé, conforté par Dieu, était capable de réaliser.

Il en allait ainsi pour chaque Messager que Dieu Tout Puissant envoyait. Il devait avoir un appui prouvant sa sincérité, afin que son peuple ne le traite pas de menteur et que personne ne se hasarde à se proclamer Envoyé de Dieu.

Vivons maintenant, de manière un peu détaillée, avec deux grands et nobles Messagers de Dieu Tout Puissant. Le premier est le Messager de Dieu, Muhammad ﷺ dont nous analyserons un fragment de sa vie et les preuves irréfutables justifiant qu'il est bel et bien un Envoyé de Dieu Tout Puissant. Le second Messager concerne l'Envoyé de Dieu Jésus fils de Marie, sur lui la paix. Nous évoquerons la position de l'islam à son égard et apporterons des preuves incontestables qu'il ne peut être un dieu. Nous démontrerons aussi qu'il est un Envoyé de l'espèce humaine, créé par Dieu et soutenu par des miracles. Il convient d'y prêter attention et de débarrasser son cœur ainsi que son esprit de toute idée préconçue au sujet de ces deux Envoyés.

Voici donc les réalités les concernant, étayées par des preuves sincères et authentiques.



Muhammad ﷺ

Nous avons déjà fait ressortir que Dieu Tout Puissant choisit, parmi les humains, des hommes dotés de caractéristiques particulières pour être Ses Envoyés auprès des gens. Leur mission consiste à transmettre le message de Dieu aux hommes afin qu'ils connaissent Dieu, leur Créateur, L'adorent et mettent en pratique Ses enseignements.

Nous avons également souligné qu'en envoyant un de ces Messagers, Dieu le conforte avec une preuve tranchante pour démontrer sa sincérité, empêcher qu'on le traite de menteur et interdire au premier venu de se proclamer Envoyé de Dieu. En effet, beaucoup de gens ont prétendu être les Messagers de Dieu, mais c'étaient des menteurs. Leur revendication a tôt fait de s'effondrer tandis que la véritable mission prophétique a subsisté avec l'aide de Dieu Tout Puissant. Parmi ces nobles Messagers on trouve Muhammad, l'Envoyé de Dieu ﷺ. Dieu l'a envoyé à l'humanité entière avec le message de l'islam. Il l'a soutenu avec la preuve, voire les preuves décisives ne laissant la place à aucun doute, qu'il est le Messager de Dieu. Mais, avant d'aborder ces dernières preuves afin de démontrer que Muhammad est un homme honnête, que son message est authentique et que le Coran est la parole de Dieu et non de l'homme, nous devons avoir une idée de la personne de Muhammad. Qui est-il ? À quelle époque a-t-il vécu ? Quel est son nom ? Qui sont ses épouses et ses enfants ? Quel est son caractère ? Comment a-t-il vécu ? Quelle a été sa conduite ? Nous pourrons ainsi connaître ce grand personnage avant de prouver l'authenticité de son message.

Un aperçu de la vie de Muhammad ﷺ

Sa généalogie

Il s'appelle Muhammad ibn (fils de) 'Abd Allah ibn 'Abd al-Muttalib ibn Hâshim ibn 'Abd Manâf ibn Qusayy ibn Kilâb ibn Murra ibn Ka'b ibn Lu'ay ibn Ghâlib ibn Fihr ibn Mâlik ibn al-Nadr ibn Kinâna ibn Khuzayma ibn Mudrika ibn Ilyâs ibn Mudar ibn Nizâr ibn Ma'd ibn 'Adnân.

'Adnân est le petit-fils du Prophète Ismaël fils d'Abraham, sur lui la paix.

Sa naissance et son enfance

Le Prophète Muhammad ﷺ est né au sixième siècle de notre ère, plus précisément au mois de rabî' al-awwal de l'année dite de l'éléphant, soit en 571.

Muhammad est né orphelin de père, car celui-ci est mort alors qu'il était encore dans le ventre de sa mère. Quand il atteignit l'âge de six ans, sa mère mourut. Ce fut son grand-père, 'Abd al-Muttalib, qui le prit en charge. Quand il eut huit ans, ce dernier décéda et il fut confié à la garde de son oncle paternel Abû Tâlib. Celui-ci était pauvre et avait une famille nombreuse à sa charge. Muhammad ﷺ refusa de vivre aux dépens de son oncle. Il n'était encore qu'un jeune enfant, mais il partit malgré tout chercher du travail. Il devint berger pour son peuple à La Mecque en contrepartie d'un maigre salaire. Après un certain temps, il délaissa cette activité pour s'occuper du commerce.

À l'âge de quarante ans lui vint la révélation du message qui allait changer le cours de sa vie et de toute l'Histoire.

Le mariage du Prophète Muhammad ﷺ

La première femme que le Prophète Muhammad ﷺ épousa, alors qu'il avait vingt-cinq ans, fut Khadîja, que Dieu l'agrée. Elle était âgée de quarante ans. En d'autres termes, elle était son aînée de quinze ans.

Il vécut à ses côtés sans prendre d'autre épouse, bien que ce fût la coutume chez les Arabes. Il lui demeura fidèle jusqu'à l'âge de cinquante ans. Elle mourut alors en lui laissant des enfants en bas âge. Pour sa part, il était préoccupé par sa mission et avait besoin d'une femme pour s'occuper de lui et de ses enfants.

Jusqu'ici, Muhammad ﷺ, n'avait jamais songé à la polygamie, bien que cette pratique fût répandue chez les Arabes. Lorsqu'il pensa à prendre plus d'une épouse, ce ne fut pas sous le coup de la passion, car il avait déjà été marié à une femme plus âgée que lui alors qu'il était encore dans la fleur de l'âge. S'il était mû par la passion, il aurait épousé une vierge ou un certain nombre de femmes, alors qu'il avait un âge où l'on désirait les femmes. Personne ne lui en fit le reproche et malgré tout il ne suivit pas la coutume.

Pour ce qui est de la polygamie, ce ne fut pas par désir des femmes, mais pour des raisons bien plus importantes. Chacune des épouses avait sa raison d'être, mais de mon point de vue les mariages du Prophète ﷺ partageaient une raison commune.

Le Prophète ﷺ, était porteur d'un message et d'une loi destinés aux gens. Le Messager et le guide constituent un modèle pour ceux qui les suivent. L'Envoyé était donc un exemple en toute chose pour les musulmans, afin qu'ils apprennent de lui par la pratique.

Il est le modèle dans la manière de manger, de boire, de s'habiller, de sortir, de rentrer et de dormir. Pour chaque musulman, il est celui qu'il faut imiter dans chacune des affaires de la vie, y compris le mariage. Dans la mesure où la nature humaine diffère d'une personne à une autre, en particulier les femmes, il fallait un modèle par rapport aux divers genres. Ainsi, chaque musulman avait la possibilité d'apprendre comment vivre avec son épouse, à travers l'exemple pratique de Muhammad ﷺ.

Pour mieux expliquer cette idée :

Prenons le cas d'un jeune homme qui épouse une femme plus âgée que lui. S'il veut savoir comment se comporter avec elle et recherche, à ce sujet, un modèle pratique approprié, on lui conseillera : « Vois comment Muhammad ﷺ vivait avec son épouse Khadîja ». S'il s'agit d'un homme marié à une femme plus jeune, on lui recommandera : « Vois comment Muhammad ﷺ vivait avec son épouse 'Âisha, que Dieu l'agrée ». Dans le cas où la conjointe serait la fille d'un grand général ou d'un gouverneur, on lui suggérerait : « Vois comment Muhammad ﷺ vivait avec son épouse Safiyya, que Dieu l'agrée ». Il en va ainsi pour chacune des épouses du Prophète Muhammad ﷺ. Chacune d'entre elles représente, à sa façon, un modèle pour celui qui a épousé une femme qui lui ressemble par ses caractéristiques ou son style.

Ensuite, il y a une autre raison, d'ordre général, expliquant la polygamie du Prophète Muhammad ﷺ. Dans la mesure où le Messager ﷺ est le modèle, il faut que chacun de ses faits et gestes soit communiqué à sa communauté, parce que cela fait partie de la législation en islam. Ainsi, on calque sa façon de dormir, de se réveiller, de se laver, de manger, de boire, etc. sur la pratique du Prophète ﷺ.

Une seule épouse ne suffit pas pour transmettre tous les moments de la vie du Prophète ﷺ. De même, une seule épouse n'aurait pas été capable de

s'acquitter de cette noble mission représentée par la narration des hadiths et des nouvelles de la vie du Prophète Muhammad ﷺ.

C'est pourquoi nous constatons qu'un certain nombre de hadiths n'ont été rapportés que par 'Âisha, que Dieu l'agrée, un autre groupe par Umm Salama et d'autres encore par Safiyya uniquement, etc.

La preuve infaillible que le Prophète ﷺ ne les a pas épousées par passion est que la plupart de ses femmes avaient atteint un âge indésirable et qu'elles avaient été déjà mariées auparavant. Pour sa part, le Messager de Dieu ﷺ n'avait épousé qu'une seule vierge à savoir 'Âisha, que Dieu l'agrée. Comment un homme concupiscent aurait-il délaissé des jeunes femmes vierges pour épouser des femmes d'un certain âge, qui n'avaient plus de désir ? Tant et si bien que l'une de ses épouses, au vu de son âge et sachant qu'elle ne pouvait plus séduire, offrit son jour à une autre épouse du Prophète ﷺ. Elle demanda, en retour, d'être maintenue en tant qu'épouse afin qu'il s'occupe d'elle, dans ses vieux jours. Ceci indique qu'il n'avait d'autre désir la concernant que de prendre soin d'elle et de ses enfants.

Il en est de même pour les autres épouses. Le Messager de Dieu ﷺ s'était marié avec chacune d'elles pour une cause bien précise. Par exemple, il prit pour femme celle dont le mari venait de mourir et qui n'avait personne pour prendre soin d'elle et de ses enfants. Le but était de veiller sur elle, quand elle serait âgée, et sur ses enfants orphelins de père.

Ou bien, il épousa la fille d'un grand gouverneur qui avait été faite prisonnière. Il lui rendit la liberté pour l'épouser afin que, à travers ce mariage, toute sa suite retrouvât la liberté. Ainsi, chaque mariage était dicté par une raison particulière.

Tout ce qui précède suffit pour nous dispenser de mentionner les raisons particulières afférentes à chaque épouse. Il n'y a donc aucune nécessité d'en parler, car les causes d'ordre général sont plus importantes que celles spécifiques.

Les enfants du Prophète ﷺ

Muhammad ﷺ eut un certain nombre d'enfants mâles, à savoir al-Qâsim, 'Abd Allah et Ibrâhîm. Ils moururent tous en bas âge. Aucun d'entre eux n'a dépassé les cinq ans. Il eut également des filles : Zaynab, Ruqayya, Umm Kulthum et Fâtima. Elles moururent toutes de son vivant, à l'exception de Fâtima. Elle lui survécut de six mois. Que Dieu les agrée tous.

Sa moralité et ses caractéristiques

Dans la période de sa vie précédant la mission prophétique, le Messager de Dieu ﷺ jouissait des meilleurs traits de caractère et des plus belles qualités. On n'a jamais rien rapporté, sur son compte, qui puisse porter atteinte aux bons traits de caractère. Pas une seule fois il n'a eu un comportement semblable à celui des jeunes de sa tribu.

Jamais il ne s'est prosterné devant une idole, ni bu du vin, ni joué aux jeux de hasard. De même, il s'est toujours tenu à l'écart du tirage au sort au moyen des flèches, et n'a jamais lésé quiconque dans son honneur, ses biens ou sa personne. Selon l'aveu même de ses ennemis et de ses opposants, il était un homme d'une moralité exemplaire. Sans compter que, de manière consensuelle, les Qurayshites lui ont conféré le surnom de « al-Amîn » (l'honnête). C'est un titre dont personne n'avait jamais bénéficié auparavant dans ce territoire. En effet, le Prophète ﷺ, était honnête en secret aussi bien qu'en public, en parole et en acte, quand il était absent aussi bien qu'en présence d'autrui. Bref, il était toujours honnête.

Toutes ces choses considérées comme mauvaises étaient naturelles chez les Arabes. Même la fornication était, pour eux, un acte ordinaire pour lequel l'auteur n'était pas blâmé. Or, jamais il n'était venu à l'esprit de Mu<u>h</u>ammad ﷺ, de s'adonner à une de ces mauvaises actions. Il était sincère et honnête, chaste et noble, magnanime et indulgent, tolérant, courageux et modeste. En somme, il était la moralité incarnée.

Le Prophète ﷺ déclare à juste titre : « Je n'ai été envoyé que pour parfaire les bons traits de caractère »[1].

Il ne s'agit là que d'un aperçu de la vie de Mu<u>h</u>ammad ﷺ. Celui qui voudrait se documenter davantage peut consulter les ouvrages de la *Sîra*. En effet, ces derniers racontent en détail la vie du Prophète Mu<u>h</u>ammad ﷺ. Il lui sera ainsi possible d'apprécier son éminente moralité et ses belles manières. Afin que personne ne nous accuse de fanatisme ou de parti pris à l'égard de notre Prophète ﷺ, je vous propose de lire ce que certains orientalistes ont écrit à son sujet. Bien que ne croyant pas en lui, ils ont dit la vérité, en toute équité.

Ce que certains Occidentaux impartiaux ont dit sur le Messager de Dieu ﷺ :

1 Mâlik, *al-Muwa<u>tt</u>a'*.

Voici un bouquet de points de vue exprimés par certains chercheurs occidentaux à l'égard de Muhammad ﷺ et sur l'islam, bien qu'ils n'aient pas embrassé cette religion :

1- Bosworth Smith dit : « Il était César et le pape réunis en un seul être. Mais il était le Pape sans avoir les prétentions du Pape, et César sans avoir les légions de César, sans armée, sans garde du corps, sans palais et sans revenu fixe. S'il y a un homme qui a le droit de dire qu'il règne par la volonté divine, ce serait Muhammad, puisqu'il a tout le pouvoir sans avoir les instruments ni les supports »[1].

2- Gustave Le Bon dit : « S'il faut juger de la valeur des hommes par la grandeur des œuvres qu'ils ont fondées, nous pouvons dire que Mahomet fut un des plus grands hommes qu'ait connus l'histoire. Des préjugés religieux ont empêché bien des historiens de reconnaître l'importance de son œuvre; mais les écrivains chrétiens eux-mêmes commencent aujourd'hui à lui rendre justice. Voici comment s'exprime à son égard l'un des plus distingués d'entre eux, M. Barthélemy Saint-Hilaire : "Mahomet a été le plus intelligent, le plus religieux, le plus clément des Arabes de son temps. Il n'a dû son empire qu'à sa supériorité. La religion prêchée par lui a été un immense bienfait pour les races qui l'ont adoptée" ».[2]

3- William Montgomery Watt dit : « Sa faculté à surmonter la persécution pour sa foi, la haute moralité qui crurent en lui et qui le considéraient comme un leader, la grandeur de son œuvre ultime, tout cela démontre son intégrité fondamentale. Supposer que Mahomet était un imposteur soulève plus de problèmes que cela n'en résout. De plus, aucune des grandes figures de l'histoire n'est si peu appréciée en Occident que Muhammad. »[3]

Nous nous contenterons de l'avis de ces quelques personnes sur Muhammad ﷺ, parmi des gens qui n'ont pas cru en lui. Autrement, il y a un très grand nombre d'occidentaux objectifs qui ont donné leur opinion sur Muhammad ﷺ et sur son message. Louange à Dieu pour Ses bienfaits. La vérité est ce dont témoignent les ennemis.

---

1 Mohammed and Mohammedism, Reginald Bosworth Smith; Smith, Elder and Co, 1874, p. 92.

2 La civilisation des Arabes, Gustave Le Bon, Éditions de la Fontaine au Roy, Paris, 1996, pp. 76-77.

3 Muhammad at Mecca, W. Montgomery Watt, Oxford University Press, 1953, p. 52.

Muhammad ﷺ le Messager de Dieu

Introduction

Avant d'aborder les preuves de la véracité du Prophète Muhammad ﷺ, nous proposons cette brève introduction, dans l'espoir qu'elle aide à comprendre les arguments que nous mentionnerons.

Muhammad a affirmé qu'il était le Messager de Dieu à l'humanité entière, afin d'inviter les gens à l'adoration de Dieu Tout Puissant. Certains ont cru en lui, d'autres se sont détournés de lui et d'autres encore l'ont rejeté. Ces derniers ont mécru en déclarant que la revendication de Muhammad était fausse et qu'il n'était qu'un simple général d'armée qui avait écrit le Coran. Un autre groupe a prétendu que c'est un moine qui est à l'origine du Coran et que Muhammad l'a attribué à Dieu, afin qu'il puisse marcher avec son armée dans le but d'envahir le monde.

Admettons, pour les besoins de la cause, que Muhammad soit un menteur. Une question nous tarabuste la tête. Muhammad a déclaré qu'après lui il y aura des menteurs et des charlatans qui affirmeront être des prophètes. Il nous a recommandé de ne pas croire à leurs discours. Nous relevons un passage semblable dans les Écritures Saintes : le Messie, sur lui la paix, annonce qu'il y aura des gens qui se prétendront prophètes et nous conseille de ne pas croire en eux. Or, très vite le mensonge et la fausseté de ces faux prophètes ont été mis au grand jour et leurs allégations mensongères se sont écroulées. Si bien que, jusqu'à ce jour, ils n'ont eu aucune influence. Pourquoi, dans ce cas, la revendication de Muhammad a perduré jusqu'à maintenant et ne s'est pas dissipée, à l'instar des autres fausses allégations ? Pourquoi le message de Muhammad ﷺ a-t-il résisté pendant quinze siècles ? Voire, pourquoi ses adeptes augmentent-ils chaque jour, sans jamais décroître, contrairement aux autres religions dont les disciples diminuent en nombre parce qu'ils embrassent l'islam ? Si Muhammad ﷺ était un menteur, sa prétention s'écroulerait et disparaîtrait. Le nombre de ses partisans s'affaiblirait si bien que son message s'évanouirait comme cela est arrivé aux autres. Or, il s'avère que les disciples de Muhammad ﷺ

augmentent, malgré tout ce qui afflige la communauté musulmane. Voire, à chaque fois que la *umma* souffre d'une calamité, le nombre de musulmans s'accroît. Votre attention n'a-t-elle pas été attirée par ce grand rayonnement de l'islam et des musulmans, en dépit de la faiblesse et de l'humiliation dont ils sont atteints, aujourd'hui ? Je pense que cette expansion de l'islam avec une telle force est imputable à un élan intérieur même de la religion. En effet, celle-ci repose sur la prédisposition de l'homme, la logique, la preuve et l'argument et non sur la force des musulmans, qui ont failli à leur devoir de transmettre l'islam, en raison de la faiblesse de leur communauté.

Une autre question vient à l'esprit : si Muhammad était un menteur, pourquoi ferait-il une telle revendication ? Le but de chaque Messager est de transmettre le message. Toute personne qui cherche à faire quelque chose doit, nécessairement, œuvrer pour concrétiser un objectif. Quelle est alors la visée de Muhammad en se déclarant Envoyé de Dieu ?

Qu'est-ce qui a poussé Muhammad à endurer toutes ces épreuves et peines des mains des Mecquois ? Pourquoi a-t-il accepté de subir, de leur part, toutes sortes de persécutions, au point d'être chassé de sa ville ? Était-ce sans objectif ? Dans ce cas, que visait Muhammad ﷺ à travers sa prétention ?

Si Muhammad était un général d'armée désirant gouverner le monde, son objectif serait alors la richesse, le prestige, l'autorité, la puissance, la force ou la célébrité. S'il était un menteur, il devrait, nécessairement, chercher à réaliser l'un de ces desseins. S'il avait été un imposteur en quête de royauté, de richesse ou d'autorité, il aurait pu concrétiser tout cela, sans la moindre peine ni souffrance. Qu'est-ce qui le motiverait à consentir à souffrir avec ses compagnons et à quitter sa ville, alors que la royauté, la richesse et la célébrité lui avaient été offertes sur un plateau en or ? En effet, les Qurayshites mecquois, chefs des Arabes, recevaient la visite des gens qui venaient de toute part en pèlerinage à la Maison Sacrée. Les gens les tenaient en haute estime dans leurs cœurs. Lorsque Muhammad ﷺ se manifesta avec sa revendication, les Mecquois allèrent le voir et lui firent cette proposition. Eût-il été un imposteur, il n'aurait pas repoussé une offre aussi alléchante. Ils lui dirent : « Si, par ton discours, tu désires la richesse, nous ferons de toi l'homme le plus riche d'entre nous. Si c'est la royauté que tu convoites, tu seras notre roi ». Mais Muhammad ﷺ leur donna une réponse qui continue à résonner dans les oreilles de ce bas monde. Il déclara : « Par Allah ! Mon oncle, s'ils déposaient le soleil dans ma main droite et la lune dans ma gauche afin que

j’abandonne cette cause, je n’y renoncerais pas jusqu’à ce que Dieu la fasse triompher ou que j’y laisse ma vie ».

En dépit de cette offre intéressante, Muhammad ﷺ vécut dans la pauvreté, sans qu’aucun feu ne soit allumé chez lui, pendant un mois ou deux. Il mourut pauvre, laissant son bouclier en gage chez un juif. De toute évidence, l’objectif de sa revendication n’était pas la quête de la richesse. À sa mort, il n’était à la tête d’aucun royaume si ce n’est La Mecque et Médine. Son peuple lui avait proposé d’en être le roi. Il ne recherchait pas la royauté, la gouvernance ou l’autorité. Dans ce cas, quel était son objectif si ce n’était ni la royauté, ni la richesse, ni la célébrité, ni l’autorité ?

Un but plus élevé et plus noble que tout ceci a incité Muhammad ﷺ à renoncer à la royauté, la richesse et la célébrité, et à accepter d’être torturé et opprimé. Ce sublime objectif est le fait qu’il portait un noble message et un important dépôt qu’il devait transmettre aux gens et dont il lui incombait de s’acquitter, de manière à satisfaire le Créateur. C’était le message de l’islam.

Après cette introduction sur Muhammad ﷺ et le but de sa mission, voici les preuves décisives acceptables par la raison et la logique quant à la véracité de Muhammad ﷺ dans sa revendication que Dieu l’a envoyé à l’humanité entière.

Les preuves de la véracité du Prophète Muhammad ﷺ

Le premier type : les annonces contenues dans les Écritures Saintes, au sujet du Messager de Dieu ﷺ.

Le deuxième type : les miracles sensibles et visibles aux hommes opérés par l’intermédiaire de Muhammad ﷺ.

Le troisième type : le Noble Coran est le suprême miracle et la preuve qu’il ne ment pas.

Le quatrième type : les Prophètes précédents, la Noble Ka‘ba et la Mosquée la plus éloignée.

Bien que le troisième type, le Noble Coran, soit la preuve invoquée par le Prophète Muhammad ﷺ quant à la véracité de sa revendication, nous avons préféré évoquer les autres preuves, pour diverses raisons. Par exemple, le premier type, à savoir la mention de Muhammad ﷺ dans la Bible, n’est nécessaire ni à l’islam ni à Muhammad. Si nous nous y référons, c’est tout

simplement parce que certains chrétiens déclarent qu'ils ne croient pas en Muhammad ﷺ parce que la Bible ne le cite pas. Or, cette dernière cite tous les autres Prophètes. Si Muhammad était un Prophète, il aurait été mentionné, à l'instar de tous les autres. Nous avons voulu, par conséquent, dissiper cette critique en leur rappelant certains passages de la Bible qui font, clairement, allusion au Prophète Muhammad ﷺ.

Il en va de même pour le deuxième type de preuves. Il s'agit de miracles sensibles, opérés par l'intermédiaire de Muhammad ﷺ et que les gens ont vu de leurs propres yeux. Ils sont au nombre de plus d'un millier et il est impossible pour un homme ordinaire de les reproduire. Bien que Muhammad ﷺ ne les ait pas invoqués comme preuve de l'authenticité de sa mission, nous les avons mentionnés parce que certains non-musulmans avancent : Dieu n'a pas envoyé de Prophète sans le soutenir par des miracles sensibles, tels que le feu d'Abraham et le bâton de Moïse. Si Muhammad était un Prophète, Dieu l'aurait aidé avec des miracles tangibles, à l'instar des autres Prophètes. J'ai donc souhaité leur donner une suite d'exemples de prodiges qui ont eu lieu, par le soin du Prophète ﷺ, dans l'espoir qu'ils apprennent la vérité et qu'ils y croient. Par contre, la plus grande et la plus fondamentale des justifications est le Noble Coran et les hadiths prophétiques.

Passons donc aux divers types de preuves démontrant la véracité de la mission du Prophète Muhammad ﷺ.

Muhammad ﷺ dans les Écritures Saintes

Le Messager de Dieu ﷺ, est mentionné dans des dizaines de versets de la Bible, Nouveau et Ancien Testaments confondus.

Mais les juifs et les chrétiens déforment ces versets pour qu'ils ne s'appliquent pas à Muhammad ﷺ. Ils en ont fait des passages équivoques leur permettant de les écarter du Prophète ﷺ. Malgré cela, même après la modification et le changement, ils demeurent de fortes preuves, selon leur sens premier. Ils s'appliquent au Messager de l'islam ﷺ, parce qu'il est impossible ou difficile de les expliquer différemment.

Ils ressemblent plutôt à un message cacheté, au titre oblitéré, mais dont le destinataire peut prouver – après l'avoir ouvert – qu'il est la personne concernée par cette lettre. Le discours intérieur démontre, en effet, sans ambiguïté qu'elle lui est adressée, exclusivement, en raison des preuves et des informations claires qu'elle contient, dont voici une partie :

« Or voici la bénédiction dont Moïse, homme de Dieu, bénit les enfants d'Israël avant sa mort ».

Il dit : « Le Seigneur est venu de Sinaï, et s'est levé sur eux de Séir ; il a resplendi de la montagne de Paran »[1].

Dans ce texte il y a trois l'annonce de trois missions prophétiques :

- **La première** : celle de Moïse, sur lui la paix, qu'il reçut sur le mont Sinaï.
- **La deuxième :** celle de Jésus, sur lui la paix. Séir est un village à proximité de Jérusalem, où Jésus, sur lui la paix, reçut l'ordre de sa mission.
- **La troisième :** celle de Muhammad ﷺ. Le mont Paran est l'endroit où il a reçu la première révélation. « Paran » désigne, en fait, La Mecque, le lieu où Muhammad ﷺ est né, où il a grandi et où il a été nommé Prophète.

Cette expression – une fois encore – renferme une nouvelle et deux annonces :

La nouvelle est le rappel à Moïse de la faveur que Dieu lui a faite, en ce sens qu'Il l'a envoyé aux Enfants d'Israël.

Les deux annonces :

- **La première** est particulière à Jésus, sur lui la paix.
- **La deuxième** concerne Muhammad ﷺ.

Les juifs adoptent une attitude négative face aux deux : ils ne reconnaissent ni la première ni la seconde comme étant l'annonce de Jésus fils de Marie et du Messager de l'islam, respectivement.

Quant aux chrétiens, ils nient uniquement l'annonce du message de l'islam. Ils commettent, à ce propos, un sophisme assez curieux. Ils affirment que « Paran » est Eïlat et non la Mecque. Dans leur Dictionnaire de la Bible, les auteurs s'accordent sur cette « fausseté », dans un but évident. En effet, s'ils reconnaissaient que Paran désigne La Mecque, ils seraient contraints soit de croire au message de l'islam, soit de contredire leurs Écritures. Le terme Paran n'apparaît pas que dans cet endroit de l'Ancien Testament. On le retrouve également dans le récit sur Ismâ'îl, sur lui la paix, avec sa mère Hâjar. La Torah dit à ce propos : « Abraham, sur lui la paix, accéda à la requête de Sarah, après que Hâjar a enfanté son fils Ismaël. Il chassa cette dernière et son fils, et elle séjourna dans le désert de Paran »[2].

1 Deutéronome, 33 : 1-2.
2 Genèse, 21 : 21.

Cependant, lorsque les auteurs du Dictionnaire de la Bible allèguent que Paran est Eïlat, ils avouent, de manière implicite, que la Torah contient un mensonge. De fait, aucun Prophète n'a été envoyé de Eïlat pour que cette annonce soit vraie. Il est impossible que ce soit Jésus, sur lui la paix, parce que l'expression évoque le début des messages. Or, Jésus a reçu l'Évangile de Séir et non de Eïlat.

Par conséquent, Paran n'est rien d'autre que La Mecque, de l'aveu même de nombre d'entre eux. Le mont Paran désigne le Jabal al-Nûr, qui abrite la grotte de Hirâ', où le Messager de l'islam ﷺ reçut la première révélation. Par ailleurs, la migration de Ismaël et de sa mère Hâjar à La Mecque « Paran » est plus qu'évidente.

Dans certaines copies, l'expression employée est « il s'est manifesté sur le mont Paran » au lieu de « il a resplendi ». Quel que soit le terme utilisé, il a une plus grande signifiance que « venir » ou « apparaître ». L'acceptabilité du mot tient sa force des trois significations : ainsi « l'apparition » est une partie du concept de « l'avènement ». Tel était le message de Jésus par rapport à celui de Moïse, sur eux la paix.

En revanche, les termes de « resplendir » et « se manifester » renvoient à la réalité de l'islam, tant par le Messager que par le message et la communauté, jusqu'à ce que Dieu hérite de la terre et de tout ce qui s'y trouve.

Il existe un autre passage de la Torah qui n'offre d'autre explication que l'annonce de la mission du Messager de l'islam ﷺ, quelle que soit l'interprétation fournie par les sophistes.

Selon la Torah, Dieu dit à Moïse, sur lui la paix : « Je leur susciterai du milieu de leurs frères un Prophète comme toi, je mettrai mes paroles dans sa bouche, et il leur dira tout ce que je lui commanderai. Et si quelqu'un n'écoute pas mes paroles qu'il dira en mon nom, c'est moi qui lui en demanderai compte »[1].

Ceci s'est produit, d'après les récits de la Torah, selon la promesse que Dieu a faite à Moïse, vers la fin de son apostolat. Il était préoccupé par le sort des Enfants d'Israël, après sa mort. Dieu lui fit donc savoir – selon cette narration de la Torah – qu'Il susciterait en leur sein un Messager comme lui.

Vu que le texte désignait avec force la mission prophétique de Muhammad ﷺ, les gens des deux Livres – les juifs et les chrétiens – adop-

1 Deutéronome, 18 : 18-19.

tèrent deux attitudes différentes, mais dont le but était le même : le texte n'annonçait pas l'avènement du Messager de l'islam.

Les juifs avaient deux avis :

– **Le premier :** l'expression en elle-même n'est pas une annonce mais bel et bien une négation. Ils estiment que le verbe « susciter » est précédé d'une particule interrogative, qui a valeur de négation. Dans ce cas, le texte voudrait dire : « Susciterai-je un Prophète comme toi au milieu de ses frères ? » !

La fausseté de cette opinion est évidente. Pour le démontrer, nous nous contenterons de ce que dit la Torah elle-même. S'il y avait dans le texte, comme ils le prétendent, une particule interrogative négative élidée, dont la force se trouve dans ce qui est mentionné, le discours prendrait effectivement une tournure négative… Or, si le discours était négatif, il n'y aurait pas de sens à la coordonnée qui suit :

« Et si quelqu'un n'écoute pas mes paroles qu'il dira en mon nom, c'est moi qui lui en demanderai compte ». Cet extrait est une affirmation absolue. Il est rattaché à l'établissement d'un Prophète promis par le passage précédent. Cette coordination prouve donc que l'extrait précédent est une promesse positive et non négative. D'où la fausseté de l'avis stipulant qu'il y a une particule interrogative élidée.

– **Le deuxième :** les juifs ont senti la fausseté de l'opinion susmentionnée. Ils ont, par conséquent, pris les devants en déclarant : il n'y a aucun mal à ce que le texte soit une annonce et une promesse positive. Mais il ne fait référence ni à Jésus fils de Marie ni à Muhammad, le Messager de l'islam. Il s'agit plutôt d'un des Prophètes des Enfants d'Israël, à savoir Josué, le compagnon de Moïse, ou Samuel.

L'attitude des chrétiens :

Pour les chrétiens, l'avènement mentionné dans le texte se réfère à Jésus, sur lui la paix, et ils nient qu'il concerne le Messager de l'islam ﷺ. Nous avons vu plus haut que les juifs contestent l'idée que ce soit Jésus ﷺ.

Ils tiennent des propos vraiment aberrants à ce sujet. Par exemple, ils affirment que le Prophète promis n'est pas des Enfants d'Ismaël, mais plutôt des Enfants d'Israël ! Or, Muhammad est ismaélite. Comment Dieu pourrait-Il envoyer aux Israélites un homme qui n'est pas des leurs. Tout comme ils déclarent que Moïse a apporté des miracles alors que Muhammad ne l'a pas fait. Comment pourrait-il lui ressembler ?

La vérité incontestable :

En vérité, l'interprétation des juifs est aussi fausse que celle des chrétiens. Pour démontrer cette inexactitude, il n'est pas nécessaire d'aller plus loin que la signifiance du texte incriminé lui-même. En revanche, la vérité indiscutable est que ce passage n'a pas d'explication acceptable si ce n'est qu'il annonce la venue du Messager de l'islam ﷺ. En voici le détail :

Le passage litigieux indique que l'avènement du Prophète promis est lié à deux conditions :

- **L'une** : il sera du milieu des frères des Enfants d'Israël. Or Ismaël est le grand frère d'Isaac père d'Israël (Jacob). Donc les ismaélites sont les frères des israélites.
- **L'autre :** il ressemblera à Moïse, sur lui la paix, qui a apporté une législation et a combattu les ennemis de Dieu. Or, ces deux conditions ne sont réunies ni chez Josué ni chez Samuel, selon l'une des deux interprétations juives, ni chez Jésus, sur lui la paix, d'après celle des chrétiens.

La première condition est absente parce que Josué, Samuel et Jésus sont des Enfants d'Israël et non du milieu des frères des Enfants d'Israël.

S'il s'agissait de l'un d'eux, Il aurait dit : «Je susciterai un Prophète d'entre eux». C'est ainsi que procède la révélation par rapport à ce genre de questions. Par exemple, le Coran énonce à propos du Prophète ﷺ : ﴿**C'est Lui qui a envoyé à des gens sans Livre (les Arabes) un Messager des leurs**﴾ (Le vendredi : 2). Tout comme Abraham et Ismaël, sur eux la paix, ont invoqué : ﴿**Notre Seigneur! Envoie l'un des leurs comme Messager parmi eux**﴾ (La vache : 129).

Le défaut de la deuxième condition s'explique par le fait que ni Josué, ni Samuel, ni Jésus fils de Marie n'étaient comme « Moïse ».

En effet, ce dernier était porteur d'une législation, tandis qu'aucun des Prophètes des Enfants d'Israël qui lui ont succédé n'était chargé d'une Loi. Ils obéissaient tous à celle de Moïse, sur lui la paix.

Jésus lui-même n'est pas venu avec une Loi. Il n'a fait que compléter et amender celle de Moïse qui constituait l'origine. La mission de Jésus consistait à faire le rappel aux Enfants d'Israël. Il devait renouveler l'invitation à Dieu, en s'inspirant de la Loi de Moïse, sur lui la paix. Jésus a réformé la loi mosaïque mais jamais ne l'a-t-il abrogé par une autre. C'est Jésus lui-même qui le dit : « N'allez pas vous imaginer que je suis venu abroger la loi et les prophètes, ces deux grandes composantes de la Bible. Je ne suis

pas venu abroger, mais parfaire. 18 Car vraiment je vous l'assure, tant que le ciel et la terre ne disparaîtront pas, pas un seul petit caractère ou un seul petit trait ne disparaîtront de la loi avant que ne se réalise tout ce que je vous ai dit. 19 Quiconque rejette un seul des plus petits commandements et enseigne cela aux gens, cette personne sera considérée comme la plus petite dans le monde de Dieu. Par contre, quiconque les met en pratique et enseigne cela aux gens, cette personne sera considérée comme grande dans le monde de Dieu. 20 Car je vous le dis : si votre morale ne va pas plus loin que celle des bureaucrates et des Pharisiens, vous n'entrerez pas dans le monde de Dieu.» (Mathieu, 5 : 17-20). Par conséquent, la similitude entre ces Prophètes – l'une des deux conditions de l'avènement – et Moïse, sur lui la paix, est absente !

En revanche, ces deux conditions sont présentes chez le Messager de l'islam ﷺ, selon la même force et la même clarté qui font défaut chez les autres Prophètes mentionnés. On les retrouve chez Muhammad ﷺ :

Il est un descendant d'Ismaël, le frère d'Isaac qui est lui-même le père de Jacob aussi appelé Israël. Il est donc du milieu des frères des Enfants d'Israël – des cousins – et non des enfants d'Israël directement. La première des deux conditions est donc remplie.

Muhammad – sur lui la paix et la bénédiction – est le porteur d'une éminente Loi qui a sa propre force. Elle a été rassemblée et conservée, tout comme Moïse, le plus grand Envoyé des Enfants d'Israël, était porteur d'une Loi indépendante. Celle-ci jouissait d'un certain rang et n'avait pas d'égale, depuis le commencement des messages jusqu'à l'avènement de Jésus, sur lui la paix.

Par conséquent, la deuxième condition, à savoir la similitude entre Moïse et Muhammad, sur eux la paix et la bénédiction, est remplie. Il appartient au lecteur de réfléchir puis de tirer les conclusions.

Dans les Psaumes, attribués à David, sur lui la paix, il y a de nombreuses expressions qui, dans leur sens, ne peuvent référer qu'au Messager de l'islam. Entre autres, on peut citer ces propos de David tels que transmis par la Torah : « Tu es plus beau qu'aucun des fils des hommes ; la grâce est répandue sur tes lèvres ; aussi Dieu t'a béni à jamais. 4 Héros, ceins à ton côté ton épée, ta parure et ta gloire ! 5 Triomphe dans ta gloire ; monte sur ton char, pour la vérité, la bonté et la justice; ta droite te fera voir des exploits terribles ! 6 Tes flèches sont aiguës ; les peuples tomberont sous toi ; elles iront au cœur des ennemis du roi. 7 Ton trône, ô Dieu, demeure

à toujours et à perpétuité; le sceptre de ton règne est un sceptre d'équité. 8 Tu aimes la justice et tu hais la méchanceté; c'est pourquoi, ô Dieu, ton Dieu t'a oint d'une huile de joie; il t'a mis au-dessus de tes semblables…

11 Écoute, jeune fille, vois et prête l'oreille; oublie ton peuple et la maison de ton père. 12 Et le roi désirera pour lui ta beauté. Puisqu'il est ton seigneur, prosterne-toi devant lui. 13 La fille de Tyr avec des présents et les plus riches du peuple viendront te rendre hommage. 14 La fille du roi est pleine de gloire dans l'intérieur du palais; des tissus d›or forment son vêtement. 15 Elle est présentée au roi, parée de broderies; à sa suite les vierges, ses compagnes, te sont amenées. 16 Elles te sont amenées avec réjouissance et allégresse; elles entrent au palais du roi. 17 Tes fils tiendront la place de tes pères; tu les établiras princes dans toute la terre. 18 Je rendrai ton nom célèbre dans tous les âges; aussi les peuples t›honoreront à toujours, à perpétuité»[1].

Quand on s'arrête un instant sur le premier passage, les descriptions données par David ne s'appliquent qu'au Messager de l'islam ﷺ. C'est lui qui a combattu dans la voie de Dieu avec l'épée, provoquant la chute de grands peuples tels que les Persans et les Byzantins.

C'est lui qui est oint de la bénédiction plus que les autres Prophètes, parce qu'il est le sceau des Prophètes et parce que son message est universel et éternel : **﴾Nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour l'univers﴿** (Les Prophètes : 107).

Aucun Envoyé n'a laissé de code de bonne conduite ni d'explications comme l'a fait le Messager de l'islam, dans le Noble Coran, dans ses hadiths et dans ses recommandations. Ces derniers, au nombre de centaines de milliers, ont été répertoriés dans de multiples ouvrages de référence. Ils se caractérisent par une expression admirable, un vocabulaire limpide et des concepts élevés qu'on ne trouve pas ailleurs.

Le deuxième extrait fournit des descriptions qui s'appliquent à la Ka'ba. C'est à elle que les nations rendent hommage avec force cadeaux. C'est aussi elle qui est dotée d'une parure tissée d'or et brodée. C'est son nom qui est évoqué dans toutes les demeures et c'est vers elle que se dirigent des caravanes de pèlerins, hommes et femmes confondus, en provenance de tous les côtés. Tout le monde entre donc dans «le palais du Roi» et fait son éloge éternellement, parce que le message auquel elle est liée a une portée

1 Psaumes, 45 : 3-18, avec certaines omissions.

universelle. Il est destiné à tous les hommes de la terre et aux djinns, voire aux Anges. Durant les saisons de pèlerinage, les musulmans se dirigent vers elle de tous les coins et recoins du globe, ainsi que les sujets musulmans des pays non islamiques.

Pérenne, la mort de son Messager n'a pas mis un terme à l'œuvre qui y est pratiquée, comme c'était le cas dans le passé. C'est tout simplement la religion éternelle de Dieu.

Le Livre d'Isaïe est le plus long livre de l'Ancien Testament. Il foisonne d'allusions claires quant à l'avènement du Messager de l'islam ﷺ. N'eût été la méthode que nous avons employée jusqu'ici, à savoir le renoncement à la prolixité, nous évoquerions quantité d'exemples de ces références. Par conséquent, nous nous contenterons de l'extrait suivant, dans la mesure où il constitue une preuve de taille de ce que nous affirmons :

« 60 Lève-toi, sois éclairée, car ta lumière arrive, Et la gloire de l'Éternel se lève sur toi. 2 Voici, les ténèbres couvrent la terre, Et l'obscurité les peuples ; Mais sur toi l'Éternel se lève, Sur toi sa gloire apparaît. 3 Des nations marchent à ta lumière, Et des rois à la clarté de tes rayons. 4 Porte tes yeux alentour et regarde : Tous ils s'assemblent, ils viennent vers toi; Tes fils arrivent de loin, Et tes filles sont portées sur les bras. 5 Tu tressailliras alors et tu te réjouiras, Et ton cœur bondira et se dilatera, Quand les richesses de la mer se tourneront vers toi, Quand les trésors des nations viendront à toi. 6 Tu seras couverte d'une foule de chameaux, De dromadaires de Madian et d'Épha ; Ils viendront tous de Séba ; Ils porteront de l'or et de l'encens, Et publieront les louanges de l'Éternel. 7 Les troupeaux de Kédar se réuniront tous chez toi ; Les béliers de Nebajoth seront à ton service ; Ils monteront sur mon autel et me seront agréables, Et je glorifierai la maison de ma gloire. 8 Qui sont ceux-là qui volent comme des nuées, Comme des colombes vers leur colombier ? 9 Car les îles espèrent en moi, Et les navires de Tarsis sont en tête, Pour ramener de loin tes enfants, Avec leur argent et leur or, À cause du nom de l'Éternel, ton Dieu… 10 Les fils de l'étranger rebâtiront tes murs, Et leurs rois seront tes serviteurs… 11 Tes portes seront toujours ouvertes, Elles ne seront fermées ni jour ni nuit, Afin de laisser entrer chez toi les trésors des nations, Et leurs rois avec leur suite »[1].

1 Esaïe, 60 : 4-12

La signification de ce texte :

De toute évidence, ces propos attribués à Isaïe constituent en fait une description de La Mecque et de son éminente Ka'ba.

Le premier extrait n'est qu'une évocation de la saison bénie du pèlerinage, au cours duquel les musulmans, venant de tous les coins, se réunissent autour de la Ka'ba. On y trouve aussi un puissant rappel du sacrifice que l'on effectue le matin de la fête. Le texte ne fait-il pas mention du mouton de Kédar ? Ce dernier est l'enfant d'Ismaël ﷺ, qui a donné les ramifications des tribus arabes. Ensuite, ne signale-t-il pas l'autel sur lequel les animaux seront égorgés ? De même, le passage contient trois allusions, considérées comme les preuves les plus évidentes qu'il fait référence à La Mecque. Ces signes sont les voies empruntées par les pèlerins pour s'y rendre. Jadis, les moyens de transport étaient le chameau et le bateau. De nos jours, l'avion est venu s'ajouter à cette liste.

Les présages d'Esaïe renferment ces trois modes de transport de la manière suivante :

Le chameau : il dit : « Tu seras couverte d'une foule de chameaux » ;

Le bateau : on y trouve : « Les navires de Tarsis… pour ramener de loin tes enfants » ;

L'avion : il déclare à ce propos : « Qui sont ceux-là qui volent comme des nuées, comme des colombes vers leurs colombiers ? ».

Cela n'est-il pas aussi évident que le soleil au milieu du ciel ?

Le passage révèle aussi qu'on amènera vers elle tous les trésors des nations. Le Coran confirme ce sens dans la parole du Très Haut : **﴾Ne les avons-Nous pas établis dans une enceinte sacrée, sûre, vers laquelle des produits de toutes sortes sont apportés ?﴿** (Les récits : 57).

Il livre aussi : « Les fils de l'étranger (c.-à-d. les non-Arabes) rebâtiront tes murs ». Que de mains étrangères et de gens expérimentés y érigent ses forteresses sur terre aussi bien que sous terre ! L'extrait annonce également que toutes les métropoles du monde seront mises à rude épreuve par leurs peuples ou par d'autres gens, à l'exception de cette capitale sacrée. En effet, celle-ci est restée à l'abri des attaques et des complots ennemis, tout comme la ville de Médine.

Un autre signe est la multiplicité des ressources dont Dieu l'a gratifiée. Le pétrole n'est-il pas une de ces grandes richesses de la mer, qui a jailli au Hedjaz et dans la Péninsule Arabique, sous forme de puits avec un débit

moyen qu'aucune autre nation du monde n'a atteint ? Ajoutons à cela les fonderies d'or et d'argent.

Quand on parle de La Mecque, on ne peut parler que du Messager de l'islam, parce que celle-ci ne doit sa gloire qu'à l'avènement de la mission prophétique de ce dernier.

Ce sont autant de vérités indiscutables. Malgré cela, les gens du Livre, plus précisément les juifs, attribuent ces descriptions à la ville de Sion. Dans cette perspective, ils ont délibérément altéré le texte, afin qu'il corresponde à cette allégation.

Nous soumettons la question à la réflexion des gens objectifs de chaque nation : ces caractéristiques peuvent-elles s'appliquer à la ville de Sion ?

La « Maison du Seigneur », à Jérusalem, a été plusieurs fois saccagée et a été l'objet d'actes de vandalisme, à travers les âges. En revanche, aucune main n'a porté atteinte ni à la Ka'ba ni à la Mosquée Sacrée. Ensuite, où sont les richesses de la mer et de la terre qui devaient être apportées à cette ville ? Bien au contraire, on constate que sa population vit, jusqu'à ce jour, aux dépens des dons des nations.

Où sont les cortèges qui viendront vers elle par terre, par mer et par air ? Ses portes sont-elles ouvertes jour et nuit ? Où sont ses fils qui se sont réunis autour d'elle ?

Quelle est la relation des moutons de Kédar et des béliers de Nébajoth avec elle ? Où est la glorification qui montera jusqu'au ciel ? etc. Ces sophismes ne résistent pas devant la force de la vérité. Pour notre part, il nous suffit d'apporter, de leur propre livre, ces preuves de véracité du message. Peu importe que les gens du Livre acceptent ce que nous disons. Il nous suffit de démontrer à notre contradicteur la fausseté de son assertion devant la vérité que nous défendons. Au bout du compte, c'est Dieu qui tranchera entre nous, car Sa parole ne change pas.

La Torah est attribuée à un Prophète de l'Ancien Testament nommé Habaquq. Il a un livre qui ne contient que trois chapitres.

La Torah lui attribue des textes qu'il psalmodiait dans ses prières. Ils se trouvent réunis dans le troisième chapitre de son livre. Ce chapitre constitue pratiquement l'annonce de l'avènement du Messager de l'islam ﷺ. En voici quelques extraits : « Dieu vient de Théman, Le Saint vient de la montagne de Paran… Sa majesté couvre les cieux, Et sa gloire remplit la terre. C'est comme l'éclat de la lumière ; Des rayons partent de sa main ; Là réside

sa force. Devant lui marche la peste, Et la peste est sur ses traces. Il s'arrête, et de l'œil il mesure la terre ; Il regarde, et il fait trembler les nations ; Les montagnes éternelles se brisent, Les collines antiques s'abaissent ;... Tu écrases les nations dans ta colère. Tu sors pour délivrer ton peuple,... Tu brises le faîte de la maison du méchant, Tu la détruis de fond en comble... Avec tes chevaux tu foules la mer...[1]

Les significations de ces allusions :

Toute personne sensée, connaissant l'histoire des messages religieux ainsi que le sens des structures syntaxiques, ne pourra nier que ces passages font référence à l'avènement du Messager de l'islam ﷺ. En effet, les deux directions mentionnées au début de l'extrait, à savoir Théman, autrement dit le Yémen, et le mont Paran, c'est-à-dire le mont La lumière qui se trouve à La Mecque qui n'est autre que Paran, sont deux régions arabes. Elles symbolisent la Péninsule Arabique, le premier théâtre de la mission de Muhammad ﷺ.

Ainsi, il n'est nullement question d'un Prophète des Enfants d'Israël, parce qu'il est notoire que les Prophètes de ces derniers venaient du Nord, du côté du Sham, et non de celui de l'Arabie. Cette bonne nouvelle vient donc confirmer une autre similaire. Bien que celle du Deutéronome englobe l'avènement de Moïse, sur lui la paix, de Jésus, sur lui la paix, et de Muhammad ﷺ, l'annonce de Habaquq est restreinte à l'avènement du Messager de l'islam ﷺ. Même si dans les paroles de Habquq il n'y avait que cette restriction, cela suffirait à limiter son annonce à l'avènement du Messager de l'islam ﷺ. Toujours est-il que les propos de ce personnage englobent d'autres preuves très significatives, dont :

- L'allusion à l'abondante glorification au point qu'elle remplisse la terre ;
- la destruction, par le Prophète ﷺ, des trônes de l'injustice et de la tyrannie, ainsi que la soumission des royaumes iniques ;
- sa cavalerie a pris la mer : or ceci ne s'est produit que sous l'égide du message de l'islam.

Bien que le discours de Habquq fourmille de symboles et d'allusions qui nous servent dans ce domaine, nous les outrepassons pour deux raisons :

- **L'une :** les allusions directes sont suffisantes.
- **L'autre :** le souci de brièveté, ici, comme signalé plus tôt.

1 3-3-15, avec suppression de certains passages.

Les bonnes nouvelles concernant l'avènement du Messager ﷺ, contenues dans le Nouveau Testament (les Évangiles et les Épîtres), regorgent de textes spécifiant qu'elles renvoient au Messager de l'islam ﷺ.

Ces bonnes nouvelles prennent, parfois, la forme de la promesse du royaume de Dieu ou le royaume des cieux, et parfois celle de l'esprit saint. À d'autres moments, elles font référence au consolateur ou paraclet. Ce dernier est un mot grec que nous expliquerons plus tard. Voici les annonces consignées dans les Évangiles, selon les termes connus de nos jours :

Dans l'Évangile de Matthieu, cette expression est accolée à Jean le Baptiste, sur lui la paix : « Repentez-vous, car le royaume des cieux est proche »[1].

Quel est donc ce royaume des cieux annoncé par Jean le Baptiste, sur lui la paix ? Est-ce Jésus, sur lui la paix, comme le prétendent les chrétiens ?

C'est une possibilité, sauf que Matthieu lui-même la rejette, dans la mesure où il rapporte de Jésus, sur lui la paix, la même expression : « Repentez-vous, car le royaume des cieux est proche »[2].

Si l'expression « royaume des cieux » référait à Jésus, sur lui la paix, celui-ci ne l'aurait pas mentionnée. En effet, comment pourrait-il annoncer son propre avènement, alors qu'il est présent et vivant ? L'annonce d'une bonne nouvelle ne concerne qu'un fait qu'on aime et qui doit venir dans le futur. Tout comme l'avertissement – son pendant – ne renvoie qu'à un événement détestable qui pourrait survenir. Les deux, l'annonce et l'avertissement, sont deux choses qui se produiront dans l'avenir.

Cette expression prononcée par Jésus lui-même est une restriction de la généralité contenue dans les paroles de Jean le Baptiste.

Cela démontre que le royaume des cieux renvoie à un autre Messager que Jésus. Or, celui-ci – de l'aveu de tous – n'a eu d'autre successeur que le Messager de l'islam ﷺ.

Ceci prouve, par conséquent, que c'est à lui que renvoie l'expression « le royaume des cieux » dans le discours de Jésus. C'est encore plus probant dans la bouche de Jean le Baptiste, car il n'y a aucun inconvénient, pour notre part, à ce que celui-ci annonce l'avènement de Jésus, sur lui la paix.

---

1 Matthieu, 3 : 2

2 Matthieu, 4 : 17

En revanche, la bonne nouvelle donnée par Jésus n'offre d'autre possibilité – catégorique – que le Messager de l'islam ﷺ.

Les formules de la prière que le Messie enseigne à ses disciples – selon ce que rapporte Matthieu lui-même – constituent une autre annonce de l'avènement du Prophète de l'islam. Voici le texte de Matthieu : « Notre père qui est aux cieux, que ton nom soit sanctifié et que ton règne arrive »[1].

Cette formule apparaît dans l'Évangile de Luc sous cette forme :

« Quand vous priez, dites : « Notre père qui est aux cieux, que ton nom soit sanctifié et que ton règne arrive »... »[2]

Luc rappelle que le Messie rassembla ses disciples pour leur enseigner comment vaincre satan et comment guérir les malades. Puis, il ajouta : « Et il les envoya proclamer le royaume de Dieu »[3].

Quant à Marc, il attribue cette annonce au messie lui-même : « Jésus se rendit sur la colline pour annoncer le royaume de Dieu. Il dit : «Le temps est accompli et le moment est proche pour l'avènement du royaume de Dieu » »[4].

Ces trois disciples s'accordent sur le fait que Jean le Baptiste et Jésus, sur eux la paix, ont annoncé l'imminence du royaume de Dieu.

Qui désigne donc le terme de royaume de Dieu, si ce n'est le Messager de l'islam ﷺ ? Je pourrais presque affirmer que la déclaration du Messie : « le temps est accompli », n'a d'autre sens que l'époque des messages à durée temporaire est révolue et que c'est l'heure du message éternel.

Pour sa part, Jean, l'auteur du quatrième Évangile, rappelle ces bonnes nouvelles dans divers endroits de son livre. Entre autres, il rapporte que le Messie a déclaré : « Celui qui ne m'aime point ne garde pas mes paroles. Et la parole que vous entendez n'est pas de moi mais du père qui m'a envoyé. Je vous ai dit des choses cependant que je demeure avec vous. Mais le consolateur, l'esprit saint, que le père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses et vous rappellera tout ce que je vous ai dit »[5].

Jean relate également ces paroles du Messie à ses disciples : « Il vous est avantageux que je m'en aille, car si je ne m'en vais pas, le consolateur ne

1 Matthieu 6 : 9-10
2 Luc 11 : 2
3 Luc 9 : 2
4 Marc 1 14 : 15
5 Jean 14 : 24-26

viendra pas vers vous ; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai. Et quand il sera venu, il convaincra le monde en ce qui concerne le péché, la justice et le jugement »[1].

Il cite aussi ces propos du messie à ses disciples : « Quand le consolateur sera venu, l'esprit de vérité, il vous conduira dans toute la vérité ; car il ne parlera pas de lui-même, mais il dira tout ce qu'il aura entendu, et il vous annoncera les choses à venir »[2].

Qui est donc le consolateur, l'esprit saint ou l'esprit de vérité dont le Messie, sur lui la paix, a annoncé l'avènement, selon la narration de Jean ?

Le Messie affirme : ce consolateur ou cet esprit saint ne viendra qu'après le départ du Messie. Le Messie – lui-même – reconnaît que ce consolateur ou cet esprit est plus important que lui, sera plus bénéfique que lui et aura une influence plus marquée que lui. C'est pour cette raison qu'il dit à ses disciples : « Il vous est avantageux que je m'en aille, car si je ne m'en vais pas, le consolateur ne viendra pas vers vous ».

Le terme de « avantageux » signifie que mon départ est meilleur pour vous, afin que le consolateur arrive. Si celui-ci était l'égal du Messie en rang, les deux seraient tout aussi bénéfiques et le Messie n'aurait pas eu cette possibilité de dire « il est avantageux que je m'en aille » a fortiori si le consolateur était moins bénéfique que le Messie. Les propos de ce dernier sont donc une preuve tranchante quant à l'annonce, la venue de quelqu'un qui est meilleur que lui, et non inférieur ou égal à lui.

Ensuite, le Messie donne du consolateur ou de cet esprit une description que l'on ne trouve pas chez le Messie lui-même, sur lui la paix. Parmi les caractéristiques mentionnées, on peut citer :

1. Il enseignera toutes choses aux gens. Cela signifie l'universalité de son message par rapport aux principes de ce monde et de la religion. Il s'agit de l'islam.

2. Il convaincra le monde en ce qu'il s'agit du péché. Le point à retenir ici est le mot « le monde ». En d'autres termes, l'islam englobe toutes les races humaines, les Arabes autant que les non-Arabes, en tout temps et en tout lieu. Aucune législation n'a été ainsi décrite mis à part l'islam.

3. Il annoncera les choses à venir et rappellera le passé. Ceci s'est concrétisé à travers le message de Mu<u>h</u>ammad ﷺ.

1 Jean 16 : 7-8
2 Jean 16 : 13

Effectivement, il a annoncé des choses à venir qu'aucun de ses prédécesseurs n'a prédites. S'ils l'ont fait, ce n'est pas de manière aussi détaillée et certaine que le Prophète ﷺ. Que de choses ont été mentionnées dans le Coran avant leur avènement et qui se sont produites réellement ! On y trouve aussi énormément d'informations concernant la vie dans l'au-delà, telles que les descriptions du paradis, de l'enfer, de la résurrection, les signes de l'Heure, la dispute des gens du Feu, la conversation des habitants du paradis avec les « hommes de al-A'râf », le regret de ceux qui ont troqué leur religion contre leur vie terrestre, etc.

Le Coran a aussi évoqué les conditions des nations du passé ainsi que l'émergence et la chute des civilisations. Il a rappelé les relations entre les Messagers et leurs peuples. Il a témoigné de leur honnêteté, de leur probité, de leur sincérité voire de leur fidélité et du comportement de certains peuples envers leurs Prophètes. Par ailleurs, le Coran a attesté du conflit entre les partisans de la vérité et ceux de la fausseté et de l'issue des négateurs, etc.

En somme, son message embrasse la vie entière. Il a assis les fondations du dogme authentique, établi les moyens d'une adoration fructueuse et a posé les fondements juridiques de tout ce qui concerne la vie, tant sur terre que dans l'au-delà. Il a fait la lumière sur la relation saine entre la créature et le Créateur ainsi que sur celle existant entre les gens. Il a affranchi les esprits, purifié les cœurs et tracé la voie droite pour chaque âme, chaque communauté et chaque nation. En d'autres termes, il a montré la voie en toute chose et enseigné tout ce qui doit l'être par la voie de la révélation et de la législation. Il s'agit de l'islam et rien d'autre que de l'islam.

Il certifie, entre autres, que le Messie, sur lui la paix, est un Messager noble et honnête qui a accompli sa mission et a annoncé la bonne nouvelle aux Enfants d'Israël et les a avertis.

Il confirme aussi que celui-ci est le serviteur et l'Envoyé de Dieu : **﴾Tel est, en toute vérité, Jésus, fils de Marie, qui fait encore l'objet de tant de querelles﴿**. (Marie : 34).

Le témoignage du Messager de l'islam en faveur de Jésus, sur lui la paix, est mentionné dans les annonces faites par Jésus lui-même. Voici donc ce que dit Jean en rapportant les propos du Messie, sur lui la paix : « Quand sera venu le consolateur, que je vous enverrai de la part du Père, l'Esprit de

vérité, qui vient du Père, il rendra témoignage de moi ; et vous aussi, vous rendrez témoignage, parce que vous êtes avec moi, dès le commencement »[1].

Cet esprit saint, ce consolateur ou cet esprit de vérité ne peut être Jésus, sur lui la paix, car il était présent au moment où il prononçait ces paroles. Ce ne peut pas non plus être, après Jésus, un autre Prophète que Muhammad ﷺ parce qu'il n'y a pas eu d'Envoyé entre Jésus et le Messager de l'islam ﷺ.

Par conséquent, il est évident que l'esprit saint, le consolateur ou l'esprit de vérité est l'annonce de l'avènement de Muhammad ﷺ. En effet, c'est en lui que se réunissent les caractéristiques évoquées. De même, c'est lui qui incarne la valeur du meilleur des Envoyés, car il est le sceau des Prophètes, qui a apporté une loi éternelle et universelle. C'est la signification que nous avons conférée, auparavant, aux propos de Jésus : « Il est avantageux pour vous que je parte. Si je ne pars pas, le consolateur ne vous viendra pas ». C'est une reconnaissance de la part de Jésus, sur lui la paix, que celui dont la venue est annoncée est meilleur que celui qui en fait l'annonce. Ceci nous suffit comme preuve.

Quant à la bonne nouvelle donnée sous le nom de « paraclet », les traductions arabes contemporaines de la Bible en sont dépourvues. Il est notoire que celle-ci a fait l'objet de maintes traductions et éditions, tant et si bien que les traductions arabes diffèrent entre elles, de manière flagrante.

À l'instant, j'ai sous la main deux copies de l'édition arabe de la Bible. Elles sont toutes deux dépourvues du mot « paraclet ». Il a été remplacé par le terme « consolateur ».

Cependant, j'ai constaté qu'Ibn Qayyim al-Jawziyya et Ibn Taymiyya ont chacun mentionné, de copies manuscrites de leur époque, des passages contenant explicitement le mot « paraclet ». De même, le cheikh Rahmatullâh al-Hindî, que Dieu lui fasse miséricorde, cite dans son « *Izhâr al-haqq* »[2] des extraits de traductions arabes remontant aux années 1821, 1831 et 1844, effectuées à Londres, comportant le sens de paraclet.

Le paraclet est un mot grec qui revêt l'une des significations suivantes : le louangeur – le grand louangeur – le loué – le plus loué.

Il peut bien avoir tous les sens mentionnés. En somme, ce terme gravite autour de la louange et de tous ses dérivés mentionnés.

---

1 Jean, 15 : 26-27.

2 Depuis traduit en français sous le titre « Manifestation de la vérité ».

Chacun d'entre eux s'applique au Messager de l'islam ﷺ, car il est le louangeur, le grand louangeur, le loué, le plus loué (*al-a<u>h</u>mad*) et le digne d'éloges (*al-mu<u>h</u>ammad*). Dans les éditions londoniennes susmentionnées, le texte se présente ainsi : « Si vous m'aimez, préservez mes recommandations. Je demanderai au père et il vous donnera un autre paraclet qui demeurera avec vous à tout jamais ». « Le paraclet est l'esprit saint que le père enverra en mon nom. Il vous enseignera toute chose et vous rappellera tout ce que je vous ai dit ».

Une comparaison entre ces deux textes et celui que nous avons cité de Jean, dans sa version des éditions arabes modernes, montre que le mot paraclet a été enlevé dans celles-ci et remplacé par le terme de consolateur. Elle démontre aussi qu'on a ôté de ces éditions modernes la phrase « pour qu'il demeure avec vous à tout jamais ». Or, cette expression fait clairement allusion au caractère éternel de l'islam. Néanmoins, les gens ont reconnu par la suite que le mot « le consolateur » présent dans les éditions modernes de la Bible est une traduction fidèle du mot grec « paracletos » qui veut dire le consolateur, et non de « paraclet » dont la signification est le grand louangeur, le louangeur… sens auquel les musulmans s'accrochent.

Ces tentatives sont à écarter pour deux raisons :

La première : ce ne sont pas les musulmans qui ont commencé à travailler avec les anciennes éditions où l'on trouve « le paraclet ». Ce sont les chrétiens qui les ont publiées. Leur travail est donc un argument contre les éditions modernes. On ne saurait les accuser pour le travail qu'ils effectuent.

La deuxième : si le terme incriminé était « paracletos », pourquoi est-il absent dans les anciennes éditions et dans les copies manuscrites ? Voire, pourquoi ne le trouve-t-on pas dans les éditions modernes ?

Qu'il s'agisse de paraclet, de paracletos, de consolateur ou de l'esprit saint, nous ne nous fions pas au mot lui-même autant que nous nous fions aux caractéristiques qui y sont attachées, telles que : « il vous enseignera toute chose… il demeurera avec vous à tout jamais ».

L'exégèse traditionnelle chrétienne explique que le paraclet renvoie au Saint-Esprit mais ce n'est pas possible. En effet, le Saint-Esprit était déjà présent et c'est lui qui a annoncé à Marie la naissance miraculeuse de Jésus. Comment donc Jésus pourrait-il le décrire en disant que « Si je ne pars pas, il ne viendra pas » ? Par ailleurs, les descriptions que Jésus en fait ne correspondent en rien à celles que les Textes donnent du Saint-Esprit.

Au contraire, ces descriptions désignent bien un humain à la mission prophétique.[1]

Ces attributs sont ceux du Messager de l'islam ﷺ, quels que soient les efforts de les détourner de lui.

Le Noble Coran

Le Noble Coran est la plus grande, voire la plus solide preuve de la véracité du Prophète Muhammad ﷺ par rapport à sa prétention à la mission prophétique. Voire, c'est l'unique miracle sur lequel Muhammad ﷺ s'est appuyé pour démontrer son authenticité. Bien qu'il ait bénéficié de nombreux prodiges, il n'a recouru à aucun d'entre eux pour établir sa véridicité. Bien au contraire, il s'est appuyé entièrement sur son miracle fondamental et sa plus grande preuve, à savoir le Noble Coran.

Le Coran est la parole qui se trouve entre les deux couvertures du *mushaf*. Il commence par la sourate al-Fâtiha (Le prologue) et se termine avec la sourate al-Nâs (Les Hommes). Il est constitué de cent quatorze sourates.

Nous avons déjà vu que chaque Messager que Dieu envoie aux gens reçoit, de la part de Dieu, le soutien d'un miracle prouvant sa véracité. Or, Muhammad ﷺ est un Envoyé comme les autres. Par conséquent, il a besoin d'un prodige pour démontrer son authenticité. La preuve à laquelle il a fait appel est le Noble Coran. Muhammad ﷺ a affirmé que son miracle et la preuve de son authenticité sont le Noble Coran.

C'est un prodige oral et abstrait et non concret. En effet, nous avons fait ressortir que le miracle du Messager doit correspondre à un domaine où son peuple excelle, afin que celui-ci soit incapable de le reproduire et reconnaisse qu'il est conforté par Dieu. Dans la mesure où les Arabes s'illustraient dans la langue arabe, l'éloquence, la rhétorique et l'expression claire, le miracle de Muhammad ﷺ était en adéquation avec l'art où ils se distinguaient. Son prodige fut donc le Noble Coran.

Muhammad a déclaré être l'Envoyé de Dieu à l'humanité entière et que la preuve en est ce Coran que Dieu lui a révélé afin qu'il guide les gens et les invite à L'adorer. Dès lors, la question qui se pose est la suivante : le Coran est-il réellement la parole de Dieu révélée à Muhammad ﷺ? Ou

1 Pour plus de détails sur la question du Paraclet, voir : Maurice Bucaille, La Bible, le Coran et la science.

bien Muhammad l'a-t-il rédigé pour ensuite l'attribuer à Dieu, de façon mensongère ?

S'il est établi que le Coran est la parole de Dieu, il est alors vrai et authentique. Tout ce qu'il contient est vrai et véridique. Muhammad est alors réellement et véritablement le Messager de Dieu. L'islam est alors réellement la religion de Dieu.

S'il s'avère que le Coran est la parole de Muhammad, sa prétention est alors fausse.

Débattons de cette question, avec sérénité et intelligence, afin de parvenir ensemble à la vérité, sans obstination ou arrogance. Le but est que nous arrivions tous à la vérité. Nous voudrions, au préalable, rappeler une réalité à savoir que Muhammad ﷺ était un homme illettré, qui ne savait donc ni lire ni écrire.

Les preuves que le Coran est la parole de Dieu

La méthode de sa composition et son agencement

En fait, le Coran n'est pas descendu d'un seul coup, mais plutôt de manière éparpillée et fragmentée, sur une période de vingt-trois ans, selon les événements et les causes qui n'ont cessé de se renouveler. À chaque fois que l'un de ces versets descendait sur le Messager de Dieu ﷺ, il enjoignait de le placer à tel endroit de telle sourate. Humain, il ne pouvait, naturellement, pas savoir ce que les jours recelaient ni deviner ce que l'avenir cachait. De longues années s'écoulent, tandis que le Messager de Dieu ﷺ, demeure dans le même état. C'est ainsi que, par la suite, le Coran s'achève, se complète, s'agence, s'assemble, s'accorde et s'harmonise sans qu'il soit entaché d'un quelconque défaut ou de la moindre disparité. Bien au contraire, un aspect de son inimitabilité réside dans son harmonie, son unité et sa cohérence, si bien que celui qui l'examine sans savoir qu'il est descendu de manière fragmentée, ne s'imaginera jamais que tel a été le cas. Même si on l'étudie minutieusement, on ne trouvera aucune différence entre les sourates révélées d'un bloc et celles qui le furent par fragments, en raison de leur parfaite cohésion. Un être raisonnable peut-il penser que ce Coran est la parole de Muhammad ﷺ ou de quelqu'un d'autre, en tenant compte du laps de temps qui sépare la première de la dernière révélation ? Peut-il avoir une telle idée en considérant le lien qui existe entre chaque verset et un ou plusieurs

événements de l'époque ? Est-ce possible si l'on sait que, dans le Coran, ces versets n'ont pas été agencés, selon l'ordre de la révélation ?[1]

Le grand défi

Mu<u>h</u>ammad ﷺ a déclaré : le Coran est la parole de Dieu qu'Il m'a révélée. Vous me traitez de menteur en disant que ce n'est pas la parole de Dieu, mais que c'est moi qui l'ai composé et que ce sont mes mots. Or, je suis un humain comme vous, un Arabe d'entre vous, et pourtant je ne sais ni lire ni écrire. Vous savez très bien que je ne faisais pas de la poésie alors que vous êtes des poètes, des gens éloquents qui s'expriment avec clarté. Le Coran est un discours arabe, constitué de mots et de lettres arabes, que vous utilisez dans votre langage. Produisez donc un Coran similaire, car vous êtes des gens éloquents qui parlent dans un langage clair.

Si un écrivain ou un homme de lettres écrivait un livre ou une histoire, puis demandait aux gens d'en apporter un autre similaire, on serait en présence de dizaines de livres ou d'histoires.

Or, le Coran est un livre arabe. Apportez donc un livre semblable à ce Coran si vous êtes véridiques ! Le défi lancé par Mu<u>h</u>ammad ﷺ à son peuple et aux gens en général va encore plus loin. Il leur dit que s'ils se réunissaient tous, hommes et djinns, ils ne pourraient pas produire un tel Coran. Dieu ﷻ déclare : ﴾**Dis-leur : « Si les hommes et les djinns se concertaient pour composer quelque chose de semblable à ce Coran, ils ne sauraient y parvenir, même s'ils se prêtaient mutuellement assistance ».**﴿ (Le voyage nocturne : 88). Effectivement, ni les Arabes, ni personne au monde n'a été capable de relever cet énorme défi en élaborant une œuvre similaire à ce Coran.

Bien qu'ils soient ses plus grands ennemis et dans le plus grand besoin de démontrer son mensonge, ils ont été contraints au silence, face à ce défi, car ils connaissent leur faiblesse et celle du monde entier.

Mais le Coran les défie avec insistance. Il leur dit : si vous prétendez que Mu<u>h</u>ammad ﷺ a inventé et écrit ce Coran, et que vous êtes incapables d'en produire un semblable, apportez alors seulement dix sourates similaires à celles qu'il contient. Dieu déclare : ﴾**Diront-ils : « C'est Mu<u>h</u>ammad qui a inventé ce Coran ! » Réponds-leur : « Eh bien ! Inventez vous-mêmes**

1 *Manâhil al-'irfân fi 'ulûm al-Qur'ân*, Mu<u>h</u>ammad 'Abd al-'A<u>z</u>îm al-Zurqânî, 2/340, Dâr I<u>h</u>yâ' al-turâth al-'arabiyya, 'Îsâ al-<u>H</u>alabî.

dix sourates pareilles ! Et faites-vous aider par qui vous pourrez, hormis Dieu, si vous êtes véridiques ! »﴾ (Hûd : 13).

Malgré cette sollicitation et ce grand défi, les Arabes et le monde entier ont été incapables de présenter dix sourates semblables à celles du Coran. Le défi s'est intensifié davantage : apportez une seule sourate ! Mieux encore, il leur dit : vous ne pourrez pas produire ne serait-ce qu'une seule sourate. Dans un grand défi et une persistance étonnante, Dieu ﷻ lance : ﴿**Et si vous êtes dans le doute au sujet de ce que Nous avons révélé à Notre Serviteur, essayez donc de composer une seule sourate semblable à une sourate du Coran, et faites venir les témoins que vous vous êtes donnés en dehors de Dieu, si vous êtes véridiques. Mais si vous n'y parvenez pas – et assurément vous n'y parviendrez jamais –, parez-vous contre l'Enfer qu'alimenteront les hommes et les pierres, et qui est réservé aux infidèles.**﴾ (La vache : 23-24).

Ce défi subsiste toujours, depuis plus de mille quatre cents ans. Personne n'a réussi à produire un livre semblable à ce Coran, voire ne serait-ce qu'une seule petite sourate.

Si le Coran venait de Mu<u>h</u>ammad ﷺ pourquoi, durant toutes ces années, les hommes ont tous été dans l'impossibilité de faire quelque chose de semblable ? Or, s'ils avaient écrit une seule sourate similaire, c'en aurait été fini de Mu<u>h</u>ammad ﷺ et de sa prétention. Notre faiblesse étant démontrée, ainsi que celle de l'humanité entière, alors que le défi tient toujours, force nous est de reconnaître que le Coran n'est pas la parole de Mu<u>h</u>ammad ﷺ mais bel et bien du Seigneur de Mu<u>h</u>ammad ﷺ et que celui-ci reçoit le soutien de Dieu.

L'abondance des sciences et des connaissances du Noble Coran

Cette preuve démontre aux gens raisonnables et intelligents qu'il est impossible, logiquement, que le Coran soit la parole de Mu<u>h</u>ammad ﷺ. Voire, la parole des humains réunis, même s'ils se liguaient pour le fabriquer. Comment cela ?

Débattons de cette preuve avec une intelligence lucide, un esprit éclairé et un cœur sain.

Si nous acceptons, pour les besoins de la cause, que le Coran n'est pas la parole de Dieu mais celle de l'homme, il est impossible qu'il soit celle de Mu<u>h</u>ammad ﷺ uniquement. Au contraire, il faut absolument qu'il soit aidé par les gens vivant à son époque, voire les savants de notre temps ainsi que

les Anges et les djinns. Tous les humains, les djinns, les Anges et les savants des diverses spécialités de notre époque doivent se réunir pour composer le Coran. Quand bien même ils se concerteraient, ils ne parviendraient pas à l'élaborer ou à produire une sourate semblable à celles qu'il renferme. Pourquoi ? Parce que le Coran comprend des éléments que, logiquement, Muhammad ﷺ ne pouvait connaître. Il aurait fallu que d'autres humains l'en informent. Il contient des renseignements sur les djinns que seuls des groupes de djinns auraient pu lui transmettre. On y trouve aussi des données que ni les humains ni les djinns ne connaissent et qui n'auraient pu être fournies que par les Anges. De même, dans le Coran il y a des renseignements que les Anges sont incapables de connaître et que seul un être au-dessus d'eux est en mesure de livrer. Or, Dieu seul est plus grand que les Anges. Expliquons ce point.

Si nous étudions le Noble Coran de près, nous verrons qu'il évoque un nombre incalculable de sujets. Il parle de Dieu Tout Puissant et invite les gens à croire en Lui. Il établit, par la preuve rationnelle, que Dieu doit, obligatoirement, exister, qu'Il est le créateur de l'univers et que c'est Lui qui mérite d'être adoré. Il traite des noms et des attributs de Dieu, et prouve qu'Il est unique, puissant et savant, qu'Il entend et voit, qu'Il est sage et qu'Il réalise des choses, au sein de Sa création, que les hommes sont incapables de faire. Il mentionne certains de Ses noms, de Ses attributs et de leurs fonctions. Ensuite, il parle du Jour Dernier et de ce qu'il s'y passera. Il décrit ces évènements avec une telle précision qu'on croirait les voir devant soi. Il exhorte les gens à y croire et leur prouve, avec une logique, une sagesse, une preuve et un argument infinis l'existence inéluctable du Jour Dernier, de la Reddition et de la Rétribution. Puis, il retrace l'histoire des nations précédentes, leurs chroniques, leurs conditions et leurs pays. Il évoque aussi les Prophètes et les Envoyés du passé, les cite nommément, rappelle leurs récits et leurs confrontations avec leurs peuples. Il en parle, à chaque fois qu'on en a besoin, personnellement, dans sa vie d'aujourd'hui. Il le fait dans un style si sublime et si expressif qu'on a l'impression d'avoir vécu avec eux, d'être le plus grand historien. Il frappe les oreilles quand il interpelle Muhammad ﷺ : **﴾tu n'étais pas parmi eux﴿** (La famille d'Imran : 44) ; **﴾Tu n'étais pas (ô Muhammad) sur le versant occidental du mont Sinaï﴿** (Les récits : 44), etc.

Il n'y a pas que cet aspect. Le Coran aborde également toutes les autres sciences et connaissances, aussi bien celles connues à l'époque de Mu<u>h</u>ammad ﷺ que celles découvertes à des époques ultérieures.

Bien que le Coran ne soit pas un livre de sciences mais un livre destiné à guider les gens, il réfère, précisément, aux sciences afin de prouver et de démontrer aux hommes la grandeur de Dieu le Créateur.

Par exemple, nous relevons que le Coran traite des sciences relatives aux astres, à l'espace et aux étoiles, comme si on était à bord d'un vaisseau spatial ou dans un laboratoire de sciences expérimentales. Il s'intéresse à la géologie, aux sciences de la terre, à la géographie, à l'histoire, aux mathématiques, à la logique, au dialogue, à la rhétorique, aux lettres, à la médecine, à la zoologie, aux animaux terrestres et aquatiques, à l'océanographie, à la science des rivières et à l'ichtyologie. Il aborde aussi les sciences afférentes à l'être humain, dès l'instant de sa création, à l'embryologie jusqu'au moment de la mort et à la décomposition du corps humain après son décès. Son champ d'intérêt s'étend à l'univers et à son début, à la création des cieux et de ce qu'ils contiennent, à la terre et à ce qu'elle renferme, aux sciences sociales et psychologiques ainsi qu'aux sciences des fléaux sociaux. Il propose aussi des remèdes à toutes les maladies et à tous les problèmes qui confrontent l'homme dans sa vie. Il n'y a pratiquement pas de science que le Coran n'ait abordée, dans le meilleur style et la plus grande clarté. Il ne se limite pas à ce point, car il étudie aussi les sciences et des lois qui gouvernent les relations de l'homme avec Dieu, comme les actes d'adoration et les lois reliant l'être humain à son Seigneur.

Le Coran mentionne, par ailleurs,les autres religions ainsi que les diverses divinités. Il neutralise leur argument et met en évidence l'aberration qu'elles renferment. Il s'est même opposé au judaïsme et au christianisme en les critiquant, en soulignant la vérité et la fausseté qu'on y trouve. Il exhorte alors à suivre la vérité et à délaisser le mensonge. Il a également édicté des lois qui régissent la vie de l'homme avec lui-même, avec ses parents, ses enfants, son épouse, ses voisins, ses amis et ses ennemis. Voire, il a prescrit les lois des statuts personnels, les lois civiles, pénales et militaires. Il a expliqué comment doivent être les alliances et les traités internationaux, les lois commerciales, les transactions financières telles que les ventes et les achats, les affaires industrielles et agricoles et autres transactions.

Il n'a laissé aucune chose qui touche à la vie de l'être humain, de la naissance à la mort, ni aucune science sans l'aborder et la traiter.

Il est surprenant que si nous désirons, par exemple, introduire un article dans une loi, nous devions réunir les juristes ainsi que les experts, dans les domaines de la psychologie, de la sociologie et de la politique afin qu'ils étudient l'article en question. Leur objectif consiste à en débattre pour savoir s'il convient aux gens ou non. Il leur faut déterminer ses aspects positifs et négatifs afin qu'il soit présenté au parlement où il est discuté avant d'être accepté ou rejeté.

Ensuite, les auteurs de l'article de loi présentent des excuses pour les points négatifs qu'il comporte, en déclarant que c'est tout ce qu'ils ont pu faire. Après un certain temps, le même article de loi n'est plus valable. Les experts se rassemblent pour le changer et le remplacer par un autre article. Si une nation souhaite mettre en place une constitution, elle met sur pied une commission composée de savants et d'experts pour la rédiger. Elle est ensuite débattue avant d'être proposée à la population pour un référendum. Soit elle est acceptée soit elle est rejetée. Ses articles conviennent peut-être à certains et non à d'autres qui s'y opposent. Il en va ainsi pour toutes les lois.

Comment Muhammad a-t-il pu poser toutes ces sciences et toutes ces lois qui s'harmonisent avec tout le monde, sans distinction de la nature, de la race ou de la langue des gens ? Elles conviennent à toute époque et à tout lieu. Elles sont exemptes de défaut, de manquement, de faille ou d'omission. Comment a-t-il pu réaliser cette œuvre, tout seul, sans l'aide de quiconque ?

À la fin de la présentation de cette preuve, citons les précieux propos d'un savant musulman, à savoir le cheikh 'Abd al-'Azîm al-Zurqânî, dans l'espoir que Dieu nous guide tous.

Le cheikh 'Abd al-'Azîm al-Zurqânî déclare : « Le Coran renferme des sciences et des connaissances dont le but est de guider les gens vers la vérité. L'objectif qu'elles visent est si noble, leur argument si clair, leur impact si excellent et leur bénéfice si général, qu'il est impossible qu'un homme illettré comme Muhammad ﷺ qui a grandi parmi les illettrés puisse en être l'auteur. Voire, il est impossible que tous les savants, les hommes de lettres, les philosophes, les législateurs et les moralistes de la terre réunis parviennent, de leur propre chef, à produire de telles sciences. Elles émanent de la Sage Révélation.

Quand tu la lis, tu te trouves devant une mer houleuse, riche en sciences et connaissances. Elle contient un esprit de réforme puissant et contrai-

gnant. Elle rassemble tous les aspects de la perfection. Elle réforme tout ce que les philosophes ont corrompu avec leur philosophie et détruit tout ce que les idolâtres y ont dégradé avec leur polythéisme. Elle rectifie ce que les gens ont altéré dans leurs religions et présente à l'humanité un bon mélange de credo authentique qui élève la dignité du serviteur et une adoration forte qui purifie l'âme humaine. Elle apporte également une haute moralité ainsi que des lois personnelles, civiles et sociales qui préservent la société de l'anarchie et de la corruption. Ces dernières garantissent à la société une vie sereine, paisible, ordonnée et heureuse, sur le plan religieux. Ceci à travers des valeurs, en accord avec la nature, qui satisfont les besoins du cœur et de la raison, concilient les besoins de l'âme avec ceux du corps, joignent les intérêts de la religion à ceux de ce bas monde et réunissent l'honneur de l'au-delà avec celui d'ici-bas. Tout ceci se réalise, de manière modérée et tempérée, par le biais de preuves convaincantes qui éblouissent les esprits et captivent les cœurs »[1].

Y a-t-il un être humain, aussi conséquentes que soient son éloquence, sa clarté d'expression et sa science, capable de poser toutes ces sciences, ces vérités et ces lois qui durent plus de mille quatre cents ans, sans que quiconque puisse dire que telle information est erronée ou que telle loi est injuste envers un groupe de gens ?

Un homme seul peut-il être l'auteur de ces sublimes lois et de ces nombreuses sciences sans commettre d'erreur, sans manquement, sans négligence, sans oubli ou sans injustice ? Qui est cet homme si ce n'est celui qui reçoit le soutien de Dieu Tout Puissant, le Créateur de l'Univers ?

Le plus surprenant est que ces lois conviennent à tout lieu et à toute époque. Elles concordaient avec l'époque des Compagnons, où elles étaient édictées par Muhammad ﷺ puis avec celle qui a suivi jusqu'à la nôtre, sans changement ni altération. Elles sont restées, textuellement, les mêmes depuis qu'on les a reçues.

Bien que les lois changent, d'une époque à une autre, selon les besoins humains, d'un lieu à un autre selon la nature des hommes, celles du Coran s'adaptent à tout lieu et à toute époque. Elles sont en parfaite conformité avec la diversité de la nature humaine, et avec les différentes couleurs, langues et habitudes des hommes.

---

1 *Manâhil al-'irfân*, t. 2, p. 342.

Comment Muhammad ﷺ a-t-il pu mettre tout cela en œuvre à lui tout seul, si ce n'est par une révélation que Dieu lui a donnée ?

Le discours tenu dans un langage dur

Cette preuve est l'une des plus fortes dans la mesure où elle démontre que le Coran ne peut être la parole de Muhammad ﷺ. En effet, il existe des versets qui s'adressent à lui, en des termes très durs, d'où la conclusion que Dieu ne montre de la partialité pour qui que ce soit, fût-il un Envoyé.

Il y a de nombreux exemples où l'on adresse à Muhammad ﷺ un discours très ferme ainsi qu'un avertissement d'une grande sévérité. On peut citer, entre autres :

1. Les Arabes ont prétendu que le Coran était de la poésie, que les récits des anciens qu'on avait dictés à Muhammad étaient de la divination voire de la magie. Ou bien, ils ont soutenu que le Coran avait été inventé par Muhammad. Des versets sont alors descendus pour leur répondre et expliquer que le Coran est la parole de Dieu. Si Muhammad ﷺ l'avait inventé, il aurait eu droit à un terrible châtiment. Les versets rectifient : **﴾et non point le propos d'un poète, pour peu que vous croyiez, ni d'un vulgaire devin, pour peu que vous réfléchissiez ! Ce Coran est, en effet, une révélation émanant du Maître de l'Univers. Et si le Prophète Nous avait attribué de faux propos, Nous l'aurions saisi de la main droite et Nous lui aurions tranché l'aorte, et nul d'entre vous n'aurait pu s'y opposer﴿** (Celle qui montre la vérité : 41-47).

Muhammad ﷺ aurait-il pu proférer une telle menace à son égard ? Pourquoi le ferait-il ? Dans quel but ? Je pense qu'aucune intelligence n'acceptera que Muhammad ait adressé un tel discours à sa propre personne.

2. Il est notoire que le juge qui veut trancher entre deux personnes le fait, par la voie des arguments, des preuves et des témoins. S'il dispose d'une preuve que le droit est du côté d'un tel, il statuera en sa faveur. Si, après le procès, le juge comprend qu'il s'est trompé, qu'on l'a induit en erreur dans ce cas et que la partie perdante a été lésée, il peut se taire, parce que l'affaire est close, ou rouvrir le dossier. Il présente alors ses excuses à la personne lésée et l'informe qu'il s'est basé sur les preuves, car il n'avait pas d'autre choix. Ensuite, il doit redonner aux ayants droit leurs droits, avant de clore le dossier.

Ceci concerne les juges en général. Mais avec Muhammad ﷺ c'est différent. Considérons le cas suivant :

Un musulman vole le bouclier d'un autre et le met en gage chez un juif. Le propriétaire du bouclier vient informer du vol qui a eu lieu. Il s'avère, après enquête, que l'armure se trouve chez un juif, qui est tout à fait innocent. Muhammad ﷺ à l'instar de tous les juges, se fonde sur les preuves et les arguments et arrive à la conclusion que tout désigne le juif. Il statue que le voleur est ce juif.

L'affaire se termine par la condamnation du juif. Soudain, il se produit une chose inattendue. Muhammad ﷺ fait venir le juif et annonce en public que le juif est innocent et que le véritable voleur est untel.

En principe, l'affaire devrait s'arrêter là. Mais des versets du Coran descendent et s'adressent à Muhammad ﷺ dans un langage très dur. Ils lui ordonnent d'être équitable envers les gens. Ils disent : ﴿**Nous t'avons révélé le Coran, ce Message de vérité, afin que tu puisses juger entre les hommes d'après ce que Dieu t'aura enseigné. Ne prends donc jamais sur toi de défendre les scélérats ! Mais demande plutôt au Seigneur Son pardon, car Il est Plein de clémence et de compassion.**﴾ (Les femmes : 105-106).

Est-il concevable que Muhammad ﷺ adresse un tel discours à sa propre personne ?

3. Les notables de La Mecque vinrent chez Muhammad ﷺ pour le louer et louer sa religion. Mais ils firent ressortir : « Il n'y a que les pauvres qui y adhèrent. Or, nous sommes des notables et nous ne nous asseyons pas en compagnie des pauvres. Fais-les partir de chez toi, ou bien consacre un jour à nous et un jour à eux, et nous te suivrons ». Muhammad ﷺ fut sur le point d'accéder à cette requête. Il espérait que la foi pénètre dans leurs cœurs et qu'ils abandonnent cette arrogance pour devenir de véritables croyants. C'est alors que des versets descendirent interdisant, dans des termes très durs, le bannissement des pauvres en guise de soumission aux ordres des nantis. Les versets déclarent : ﴿**Ne repousse pas ceux qui implorent leur Seigneur, matin et soir, dans le seul espoir de contempler Sa Face. Ils n'ont aucun compte à te rendre, pas plus que tu n'en as à leur rendre. Et les repousser constituerait alors une injustice flagrante de ta part !**﴾ (Les bestiaux : 52).

Est-il plausible que Muhammad ﷺ adresse ces propos à lui-même ? Bien au contraire, le Coran souligne ce point dans un autre verset encore plus dur et plus ferme. Il affirme : ﴿**Il s'en est fallu de peu que leur tentation ne te fît abandonner ce que Nous t'avons révélé, dans l'espoir de t'amener à**

forger de fausses révélations et à Nous les imputer, moyennant quoi ils t'auraient adopté pour ami intime. Et si Nous ne t'avions pas apporté Notre soutien, tu aurais failli leur faire un tant soit peu confiance. Et Nous t'aurions alors fait goûter le double des tourments de la vie et le double des tourments de la mort, sans espoir pour toi de trouver contre Nous un quelconque secours.﴿ (Le voyage nocturne : 73-75).

Muhammad ﷺ peut-il s'adresser à lui-même en des termes aussi rudes ?

La destruction de la barrière de l'invisible[1]

L'une des preuves les plus convaincantes que le Coran est la parole de Dieu et que Muhammad ﷺ est le Messager de Dieu, a trait à la destruction, par le Noble Coran, des trois types de barrières de l'invisible : le passé, le présent et l'avenir.

Élucidons ce point par les exemples suivants :

1. L'invisible du passé

Le Noble Coran nous éclaire sur des évènements qui ont eu lieu, des centaines, voire des milliers d'années, avant la descente du Coran et avant la naissance de Muhammad ﷺ. Il nous en informe par le menu et mentionne les noms de certains personnages et des lieux, tant que cela est instructif. Le discours s'adresse à Muhammad ﷺ en ces termes : tu n'étais pas présent à ce moment-là et tu n'en avais aucune connaissance, ni toi ni ton peuple.

Prenons, à titre d'exemple, le récit de Noé, sur lui la paix, avec son peuple, qui s'est déroulé des milliers d'années avant la naissance de Muhammad ﷺ. Dieu le lui raconte dans le Coran, avant de lui dire : **﴾Ce sont là quelques nouvelles du mystère du monde que Nous te révélons, et que ni toi ni ton peuple ne connaissaient jusqu'ici. Sois patient ! Une heureuse fin est réservée à ceux qui craignent le Seigneur﴿** (Hûd : 49).

En d'autres termes, l'histoire de Noé, sur lui la paix, est un événement du passé que ni toi ni ton peuple ne connaissiez absolument pas. Malgré cela, personne d'entre eux n'a été capable de déclarer : « Je la connaissais cette histoire », ni de dire, ne serait-ce que de manière mensongère : « Je la connaissais et j'étais au courant de ces événements ». Ceci aurait purement et simplement mis un terme à la prétention de Muhammad ﷺ. Qui donc l'a informé de ces faits ? Qui a dévié l'esprit de ces gens-là de sorte que personne, dans le but de désavouer Muhammad ﷺ, ne s'est dressé pour

---

1 Nous entendons par l'invisible : l'inconnu.

annoncer faussement : «Je connaissais cette histoire»? Qui a détourné leurs esprits, leurs cœurs et leurs langues d'une telle prétention? N'est-ce pas Dieu? Prenons un simple exemple. Le Coran parle à plusieurs reprises de Hâmân, un proche de Pharaon auquel ce dernier demande de faire construire une tour. Or, il se trouve qu'en effet, Hâmân était le titre donné au chef des chantiers qui devait rendre directement compte à Pharaon. Sachant que les hiéroglyphes n'ont été déchiffrés qu'au début du 19e siècle grâce à Champollion et à sa pierre de Rosette, comment le Prophète aurait-il pu avoir connaissance de l'existence et du rôle de Hâmân, dans un désert de Bédouins il y a quatorze siècles?[1]

2. L'invisible du présent

Des événements se produisaient au moment même où vivait Muhammad ﷺ mais dans des contrées éloignées de lui. Il ne disposait ni de chaînes satellitaires ni de réseaux d'informations pour recevoir les nouvelles en direct. Pourtant, il tenait son peuple au courant de certains faits au moment même de leur déroulement. Qui donc l'avait informé de ces événements et lui avait permis d'en prendre connaissance? N'est-ce pas Dieu? On peut citer, à titre d'exemple, la bataille de Mu'ta, un engagement militaire qui avait eu lieu entre les musulmans et les Byzantins, dans la ville de Mu'ta à proximité du Sham. Les musulmans avaient trois généraux à leur tête. Si l'un était tué, il était remplacé par le deuxième, et ainsi de suite. Effectivement, le premier, Zayd Ibn Hâritha, tomba, puis le deuxième, Ja'far Ibn Abî Tâlib et le troisième, 'Abd Allah Ibn Rawâha. Les musulmans se concertèrent et choisirent Khâlid Ibn al-Walîd comme chef. Au même instant, le Prophète ﷺ, qui était à Médine, se mit debout, alors que la bataille se déroulait aux frontières du Sham, pour tenir au courant les musulmans de la mort des trois généraux et de la prise du commandement par Khâlid Ibn al-Walîd. Il leur raconta l'évolution de la bataille comme s'il la voyait devant lui. Qui l'en avait informé et lui avait permis d'en avoir connaissance? N'est-ce pas Dieu?

3. L'invisible dans le futur

Je me suis contenté de ces deux exemples de l'invisible relatifs au passé et au présent, et je citerai quelques cas de l'invisible par rapport au futur. Le

---

1 Pour plus de détails au sujet des vérités égyptologiques du Coran, voir : Maurice Bucaille, Moïse et Pharaon.

fait est que les historiens peuvent connaître l'invisible du passé de même que certaines personnes peuvent avoir accès à l'invisible du présent. En revanche, l'invisible du futur n'est connu que de Dieu, le Créateur des cieux et de la terre. Si le Coran évoque l'invisible du futur et que ce qu'il a mentionné se réalise, il est impossible que ce Livre soit la parole humaine. Il est plutôt celle de Dieu, le Seigneur des hommes, qui est le seul à connaître l'invisible.

a) Dans le siècle où Muhammad ﷺ naquit, les deux plus grandes civilisations de l'époque étaient les Perses et les Byzantins. Ces deux peuples s'affrontaient dans des conflits et des guerres sanglants. La dernière confrontation vit la victoire des Perses sur les Romains. Ils s'emparèrent de la croix de ces derniers en leur infligeant une cinglante défaite. Les polythéistes s'en réjouirent parce que les Perses étaient des idolâtres comme eux. Par contre, les musulmans en furent attristés parce que les Byzantins étaient des gens qui croyaient en un Livre céleste.

Des versets descendirent alors pour réconforter les musulmans et les informer que les Byzantins vaincraient les Perses et auraient le dessus sur eux, dans moins d'une vingtaine d'années.

Je vous demande au nom de Dieu : un général d'armée ou un expert militaire peut-il prédire l'issue d'une bataille majeure, opposant deux grandes puissances, et annoncer, avec précision, qui sortira vainqueur de cet affrontement ? Voire, déclarer que les vaincus de la première confrontation auront cette fois-ci le dessus ? Quel est le plus grand général du monde capable de prédire ce résultat ?

Or, voici le Coran qui annonce une deuxième guerre entre les Romains et les Perses, guerre d'où les Romains sortiront victorieux. Il signale même le laps de temps. Si le Coran était la parole de Muhammad ﷺ comment aurait-il pu donner une telle précision, que la réalité invisible viendrait confirmer par la suite ?

Dieu seul est capable d'une telle prédiction. Il dit avec vérité : ﴾**Alif -Lâm-Mîm. Les Byzantins ont été vaincus, dans la contrée voisine, et après leur défaite, ils seront les vainqueurs, dans quelques années. La décision finale, aussi bien avant qu'après, appartient à Dieu, et ce jour-là les croyants se réjouiront du secours de Dieu, qui accorde la victoire à qui Il veut, car Il est le Tout-Puissant, le Tout-Compatissant. C'est là une promesse de Dieu, et Dieu ne faillit jamais à Sa promesse, bien que la plupart des hommes ne le sachent point**﴿ (Les Romains : 1-6).

Si c'est Dieu qui en a informé Muhammad ﷺ, celui-ci est, dans ce cas, le Messager de Dieu. Si c'est quelqu'un d'autre qui lui a apporté ces renseignements, qui est-il et quelle en est la preuve ?

﴾**Apportez-en la preuve, si vous êtes véridiques !**﴿ (La vache : 111).

Muhammad ﷺ avait-il la garantie qu'il allait vivre quelques années pour assister à cette bataille ? Que serait-il arrivé si elle n'avait pas eu lieu ? Ou si les Romains avaient été défaits ? Dans une telle éventualité, y aurait-il eu des gens pour croire au Coran ou accepter la nouvelle religion ? Si Muhammad était l'auteur du Coran, pourquoi se hasarderait-il à pénétrer dans une telle question relevant de l'invisible ? Personne ne lui avait rien demandé de la sorte ! Personne ne lui avait lancé de défi ! Mettrait-il la religion en danger au profit d'un pari que personne n'avait réclamé ? Mais le locuteur est Dieu, l'agent est Dieu. Dès lors, il était certain que l'évènement allait prendre place, parce que le locuteur n'était limité ni par l'obstacle du temps ni par celui de l'espace ni par aucun autre obstacle. Il est celui qui fait ce qu'Il dit. Par conséquent, l'affrontement eut lieu et les Romains vainquirent les Perses comme annoncé par le Coran.

b) Non seulement le Coran a-t-il traversé la barrière de l'invisible, mais il est également parvenu au plus profond de l'âme humaine. Il rappelle qu'un peuple non musulman, dont la seule préoccupation était la destruction de l'islam, avait lancé un étonnant défi. Il remémore ce qu'il y avait au fond de leurs âmes et les idées qu'ils avaient en tête. Aucun d'entre eux ne put désavouer le Coran.

Le Noble Coran déclare : ﴾**en se disant en eux-mêmes : « Pourquoi Dieu ne nous châtie pas pour ce que nous disons ? »**﴿ (La discussion : 8).

Quel est le sens de ces propos ? C'est un très profond défi. Le Coran n'annonce pas : « Je vais briser la barrière de l'espace pour vous informer de ce qu'il se passe dans un lieu que vous ne voyez pas », mais il affirme plutôt : « Je vais briser la barrière de l'âme pour vous informer de ce qu'il y a dans vos âmes, dans vos poitrines voire de ce que vous chuchotez. Il leur suffisait, pour désavouer Muhammad, de déclarer : « Nous n'avons jamais eu une telle pensée ». S'ils n'y avaient pas songé réellement, cela aurait constitué le plus grand reniement de Muhammad et la plus grande preuve qu'il tient un discours inexact. Par conséquent, le Coran a rompu la barrière de l'espace pour pénétrer à l'intérieur de l'âme humaine, dans le tréfonds de l'âme des non-musulmans dont le seul souci était de détruire l'islam. Il

souligne, à travers des paroles dont la lecture est un acte d'adoration et qui ne changeront ni ne varieront jamais :

﴾**N'as-tu pas remarqué que ceux à qui on avait interdit les entretiens secrets ont repris leurs conciliabules pour discuter de projets malhonnêtes, d'agressions et de révoltes contre le Prophète ? Puis, quand ils viennent te voir, ils t'adressent des salutations que Dieu ne t'a jamais adressées, en se disant en eux-mêmes : « Pourquoi Dieu ne nous châtie pas pour ce que nous disons ? » Mais la Géhenne comme châtiment leur suffira, quand ils y seront précipités. Quelle affreuse destinée !**﴿ (La discussion : 8).

Il a dévoilé ce qu'il y avait dans les âmes des non-musulmans. Y a-t-il de plus grand défi que celui de la barrière de l'espace ? C'est un défi au-dessus de toutes les inventions humaines afférentes au domaine de la science, leur permettant de traverser les barrières spatiales.

c) Le Coran nous informe que Dieu a protégé et préservé Son Envoyé contre les gens. Ils ne peuvent ni le tuer ni attenter à sa noble vie. Dieu ﷻ affirme : ﴾**Ô Prophète ! Communique ce que ton Seigneur t'a révélé ! Si tu négliges de le faire, tu auras failli à ta mission ! Dieu te protégera des hommes, mais Dieu ne guidera jamais les négateurs.**﴿ (La Table servie : 67).

Cette prophétie du Coran s'est concrétisée. Aucun des ennemis de l'islam n'a réussi à tuer le Prophète ﷺ, malgré leur nombre et leur grande préparation. Même s'ils étaient à l'affût et guettaient la moindre occasion de lui nuire et de porter le coup fatal à sa mission, ils n'avaient rien pu faire. Pourtant, il était bien plus faible qu'eux, moins préparé et disposait d'un plus petit nombre d'hommes qu'eux. Qui donc pouvait faire une telle promesse pour ensuite l'accomplir, si ce n'est Dieu ? Il a toujours le dessus et rien ne peut Le dominer ni L'empêcher d'accomplir Son désir.

﴾**Il est le Maître absolu de Ses serviteurs. Il est le Sage et le Parfait Informé.**﴿ (Les bestiaux : 18).

d) Il y a encore plus étonnant. Un être humain peut-il préciser que telle personne va mourir, en spécifiant la manière et l'endroit où elle sera atteinte dans son corps, par la blessure qui causera sa mort ?

Aucun homme n'est capable de se prononcer sur ce qu'il deviendra dans une heure ou moins. Comment lui est-il possible de prédire le devenir d'un

autre individu ? Seul celui qui en est apte peut le faire. Or, seul Dieu a une telle capacité.

Le cas suivant. Un des ennemis les plus invétérés de Muhammad ﷺ a causé à ce dernier et à ses Compagnons les plus grands torts. Les musulmans étaient peu nombreux à La Mecque. Ils étaient faibles et ne pouvaient se défendre. Or, voilà que le Coran annonce que ce tyran qui nuit aux musulmans, à savoir al-Walîd Ibn al-Mughîra, sera tué. Sa mort sera due, selon le Coran, à un coup d'épée porté sur son nez. Après l'avoir décrit en dix versets, Dieu assène : **﴾À celui-là Nous ferons porter un jour sur le museau la marque de l'avilissement.﴿** (La plume : 16).

Effectivement, environ dix ans plus tard, les musulmans émigrent de La Mecque vers Médine. S'ensuit alors, entre les musulmans et les Mecquois, une bataille au cours de laquelle l'homme en question reçoit, sur le nez, un coup d'épée qui provoque sa mort. Muhammad ﷺ est-il capable de préciser la manière dont cet homme mourrait ? Le plus étonnant est que cette prophétie se réalise dix ans plus tard. Se peut-il qu'un être humain annonce la mort d'un homme et que sa prophétie se réalise après dix ans ?

Il est impossible pour un homme de faire une telle prévision. C'est plutôt Celui qui a fait descendre le Coran qui en a le pouvoir. C'est Dieu Tout Puissant.

e) De même, il existe des exemples où le Coran brise la barrière de l'invisible du futur. C'est ce qu'on dénomme, aujourd'hui, les miracles scientifiques du Coran. Il s'agit de découvertes scientifiques effectuées, à l'époque moderne. Inexistantes dans le passé, elles ne sont apparues aux savants qu'à notre époque, à travers les expériences et découvertes. Ce sont, maintenant, des faits scientifiques qui éblouissent le monde entier. Or, le Coran y a fait allusion depuis plus de mille quatre cents ans, avant même l'invention des laboratoires et des instruments modernes. Ceci prouve, par conséquent, que le Coran ne peut en aucun cas être la parole de Muhammad ﷺ parce qu'il n'était pas un savant et il ne possédait aucun des instruments modernes.

Citons-en quelques exemples :

1. Les étoiles : Dans le passé, les gens croyaient voir des étoiles, en regardant le ciel. Cette croyance a prévalu jusqu'à une époque récente. En effet, les savants ont découvert que nous ne voyons pas les étoiles et qu'il nous est impossible de les voir, parce qu'elles bougent et se déplacent dans l'univers, à des vitesses considérables. Nous voyons plutôt leurs emplacements et les traces de leurs lumières, à l'instar d'Arcturus, dont la vitesse est estimée

à 595 km par seconde. Sa lumière est de huit mille fois celle du soleil. Il existe encore d'autres étoiles que nous ne voyons pas à l'œil nu, mais qui sont, en réalité, plus grandes et plus brillantes que notre grand soleil. D'où la conclusion que l'être humain ne voit pas l'étoile en tant que telle, mais bien son emplacement. Sinon, il perdrait la vue.

Ceci est devenu maintenant une réalité scientifique. Qui a informé Muhammad ﷺ de cette réalité scientifique il y a plus de mille quatre cents ans, pour qu'il dise, dans le Coran : **﴾Non ! J'en jure par les positions des étoiles – et c'est là un serment solennel, si vous pouviez le savoir !﴿** (L'événement : 75-76) ? Possédait-il un vaisseau spatial ainsi que des installations, des équipements et des photos de ce panorama pour en transmettre les informations? Ou bien celui qui a tenu ce discours est-il Celui qui connaît ce qui est et ce qui sera, à savoir Dieu le Grand Savant, le Grand Sage ?

2. Les savants ont découvert que le soleil est à une distance de 150 millions de kilomètres de la terre et que sa lumière nous parvient au bout de huit minutes. Ce qui fait qu'il se trouve à ce moment-là dans un autre point. Il se déplace vers la constellation de la Lyre, de même que les étoiles et les satellites qui tournent autour de lui. Cette constellation est très éloignée du soleil. Celui-ci ne l'atteindra que lorsque Dieu Tout Puissant lui en donnera la permission. Il sera ensuite rejoint par la lune. Le soleil, la lune et les autres étoiles seront alors réunis. Mais ce phénomène n'est pas visible à l'œil nu.

Il s'agit d'une réalité scientifique découverte récemment. Qui en a informé Muhammad ﷺ pour qu'il affirme dans le Coran : **﴾Et le Soleil qui vogue vers le lieu qui lui est assigné, suivant l'ordre établi par le Très-Puissant, l'Omniscient ?﴿** (Yâ-Sîn : 38).

3. Selon les savants, tout corps céleste qui explose émet des langues de feu, devenant exactement comme une rose qui éclôt. En effet, le cœur et les extrémités deviennent rouges tandis que les langues de feu qui en jaillissent prennent la forme d'une rose, par la couleur et l'aspect. Muhammad ﷺ avait-il un télescope ou un vaisseau spatial pour déclarer dans le Noble Coran : **﴾Puis, lorsque le Ciel, devenu comme un cuir écarlate, se fendra﴿** (Le Tout-Miséricordieux : 37). Celui qui a donné cette information à Muhammad ﷺ est-il un autre que Dieu, le Grand Savant, le Grand Sage ?

4. Les scientifiques ont constaté que c'est le sperme de l'homme qui définit le sexe de l'embryon. Jadis, ils croyaient que cette fonction relevait de la

femme. Ils ont, en effet, trouvé que la cellule est constituée de vingt-trois paires de chromosomes, qui sont les éléments porteurs de l'information génétique. Ils sont semblables chez les garçons et les filles. Mais il existe une différence au niveau de la vingt-troisième paire, parce que c'est elle qui détermine le sexe. Chez la femme, il est représenté par le symbole (X) et chez l'homme par le symbole (Y). L'enfant ne sera un garçon que si le chromosome (Y) de l'homme se mélange au chromosome (X) de la femme. Le résultat est alors (XY). En d'autres termes, c'est un garçon. C'est l'homme qui est donc responsable de la détermination du sexe de l'embryon. Ceci est, de nos jours, une vérité scientifique établie.

Reste à savoir, maintenant, qui a informé Muhammad ﷺ de cette vérité, il y a mille quatre cents ans ? Il n'avait jamais mis les pieds dans un laboratoire, ni fréquenté d'université. Il n'avait aucun équipement à sa disposition. Pourtant, il affirme dans le Coran : **﴾N'a-t-il pas été une goutte de sperme éjaculée, puis un caillot de sang auquel Dieu prêta vie, et qu'Il forma avec harmonie, pour en tirer ensuite les deux éléments d'un couple, l'homme et la femme ?﴿** (La résurrection : 37-39). En d'autres mots, c'est le sperme de l'homme qui détermine le sexe de l'embryon, et non la femme. Celui qui a donné cette information à Muhammad ﷺ est Celui qui connaît le secret et ce qui est encore plus enfoui. C'est Dieu, le Grand Savant, le Grand Sage.

5. Le Coran ne se borne pas à cette explication. Bien au contraire, il va plus loin en détaillant la création du premier homme, Adam. Il précise qu'il a été créé de poussière, puis de boue, ensuite d'un limon fétide et d'argile avant que la vie lui soit insufflée. La science moderne vient confirmer ces étapes comme annoncées par le Coran, qu'il s'agisse des étapes de la création du premier homme ou de celle de l'embryon, dans le ventre de sa mère, après des dizaines d'années d'études et de recherches. Où Muhammad ﷺ a-t-il trouvé ces données pour déclarer dans le Coran : **﴾Certes, Nous avons créé l'homme d'un extrait d'argile dont Nous avons fait ensuite une goutte de sperme déposée en un réceptacle bien protégé ; puis Nous avons transformé cette goutte en un caillot de sang dont Nous avons fait un embryon où s'est dessiné le squelette que Nous avons recouvert de chair, pour en faire, en fin de compte, un nouvel être, bien différencié. Béni soit donc Dieu, le Meilleur des créateurs !﴿** (Les croyants : 12-14).

Avant leur découverte par la science moderne, quelqu'un d'autre que Dieu Tout Puissant était-il au courant de ces différentes étapes ? C'est Lui qui a créé l'homme et c'est Lui qui a fait descendre le Coran.

6. Jadis, les scientifiques pensaient que l'atome était la plus petite particule existant au monde. Mais depuis peu, à travers leurs expériences dans les laboratoires, les savants sont arrivés à la conclusion qu'il peut encore se diviser et qu'il existe des particules encore plus infimes. Muhammad ﷺ a-t-il été en compagnie de ces scientifiques qui ont découvert cette époustouflante réalité, pour affirmer dans le Coran : **﴿Rien n'échappe à ton Seigneur : ni le poids d'un atome sur Terre ou dans le Ciel, ni un poids plus infime ou plus grand. Tout est inscrit dans un Livre évident﴾**. (Jonas : 61).

Je me limite à ces quelques aspects des miracles scientifiques du Coran et de l'invisible du futur, évoqués dans plus d'un verset du Livre. En effet, ils démontrent, avec une clarté qui ne laisse la place à aucun doute, que le Coran ne peut à aucun moment être parole humaine. Ceci a poussé nombre de savants et de chercheurs à reconnaître que la présence de ces vérités dans le Coran prouve, aux gens intelligents et sensés, que ce Livre est la parole de Dieu, qu'Il a révélée à Muhammad ﷺ. Quiconque désire approfondir sa connaissance sur les miracles scientifiques du Coran peut consulter les nombreux ouvrages qui ont été consacrés à ce sujet.[1] Louange à Dieu pour Ses bienfaits.

Les cœurs et les langues ne peuvent s'opposer au Coran

En d'autres termes, le Coran met au défi des gens dans des domaines spécifiques. Ils ont la capacité de s'opposer au Coran et de prouver la futilité de la prétention de Muhammad ﷺ, mais ils n'y sont pas parvenus. Qui a détourné les cœurs, les esprits et les langues pour qu'ils ne contredisent pas le Coran ?

Voici un exemple pour que la question soit plus claire :

Le défi lancé par le Coran aux juifs par rapport à une chose qui, à première vue, semble simple et facile, et à leur portée. Malgré cela, ils s'en sont détournés et n'ont pas été à même de relever le défi. Du fait de leur faiblesse, ce défi prouve que le Coran est la parole de Celui qui a la capacité d'orienter les cœurs et de mettre les langues en mouvement. C'est Dieu

---

1 Voir entre autres à ce sujet : « La Bible, le Coran et la science » de Maurice Bucaille ; « Ceci est la vérité », et « Gloire à Dieu ou les 1000 vérités scientifiques du Coran » de Mohammed Yacine Kassab.

seul. Quant à Muhammad ﷺ, il est impossible pour lui d'exposer sa personne et sa mission, en lançant un défi si simple en apparence, alors qu'il n'est qu'un être humain. Il ne connaît pas l'invisible ni n'a-t-il l'aptitude de manipuler les cœurs ou de nouer les langues.

En fait, les juifs avaient prétendu que, d'entre tous les peuples de la création, ils étaient le peuple élu de Dieu. Ils avaient déclaré que la demeure de l'au-delà leur était exclusivement réservée, aux dépens des autres gens. Dieu s'est alors adressé à Son Envoyé, dans le Coran, pour qu'il leur réponde en les mettant au défi : **﴾Dis-leur encore : « Si vous êtes sûrs que le séjour éternel auprès de votre Seigneur vous est réservé, à l'exclusion des autres hommes, souhaitez donc une mort immédiate, pour donner la preuve que vous êtes sincères ! » Mais ils ne formuleront jamais pareil souhait, sachant tout le mal qu'ils ont perpétré de leurs mains sur la Terre. Et Dieu connaît bien les injustes.﴿** (La vache : 94-95). Comme tu peux le constater, ce noble verset détruit la prétention des juifs en leur adressant une requête, de prime abord très simple. Il leur est demandé de désirer la mort s'ils sont sincères dans leur revendication, à savoir que la félicité de l'au-delà leur est réservée. Il leur était possible, comme à l'accoutumée, de dire avec leurs bouches « nous souhaitons la mort », afin que leur argument prenne le dessus sur Muhammad ﷺ et le désavoue. Mais ils se sont détournés sans rien dire. Personne n'a pu affirmer « je souhaite la mort ». Par conséquent, leur mensonge, dû à leur arrogance et à leur fatuité, devint évident.

Est-il concevable que Muhammad ﷺ se permette de lancer, de son propre chef, un tel défi aux juifs, avec aplomb, sans la moindre hésitation de sa part, avec l'assurance d'une personne qui ne craint pas l'avenir ? Était-il sûr que personne ne lui répondrait en disant « je souhaite la mort » ? Cela aurait été alors le coup fatal et, à Dieu ne plaise, le Messager n'aurait plus eu d'argument. Il serait apparu faible et cela aurait signifié l'échec de sa mission.

Conclusion

Nous avons présenté, ci-dessus, cinq preuves démontrant que le Coran ne peut être parole humaine, mais plutôt celle du Seigneur des hommes, béni et exalté soit-Il. Chacune d'entre elles était illustrée par des exemples. Cette démarche, consistant à s'appuyer sur le Coran pour justifier la véracité de Muhammad ﷺ, a pris du temps. En effet, il s'agit là de la plus solide des preuves. C'est le miracle suprême de Muhammad qui perdurera jusqu'au

Jour de la Résurrection. Ce que nous avons évoqué ne constitue, en fait, qu'une goutte d'eau dans la mer du Noble Coran, parce que le Coran est la parole de Dieu et celle-ci est Son attribut. Or, Son attribut n'a aucune limite. Chaque verset du Coran démontre que ce Livre est la parole de Dieu. Chaque lettre dit et crie, du plus haut de sa voix, que ce n'est pas la parole humaine, voire qu'il est impossible que ce soit une parole humaine.

Avant de clore ce chapitre, nous souhaitons faire ressortir que le Coran se singularise par certaines caractéristiques qui le différencient de la parole humaine, quels que soient le génie, la science et l'intelligence de cet homme. Entre autres exemples, on peut citer :

Le Coran a la particularité d'être facile à mémoriser. Dans le Noble Coran, Dieu dit : **﴾Nous avons fait du Coran une œuvre facile à comprendre pour qu'il serve de rappel. Seulement est-il quelqu'un pour méditer ce rappel ?﴿** (La lune : 22). En effet, le Coran est à la portée de celui qui désire le lire et le retenir. Il est étonnant de constater que ce qui est faisable avec le Coran ne l'est pas avec un autre livre. Peut-on s'imaginer qu'un enfant qui n'a pas plus de six ans puisse apprendre tout le Coran par cœur ? Il est des enfants de cet âge, qui ne parlent pas arabe, et qui, néanmoins, récitent ce dernier par cœur, y compris les numéros des sourates, des versets et des pages, ainsi que leur ordre. Ils sont même capables de préciser si ces sourates sont de la période mecquoise ou médinoise. Une telle chose est-elle réalisable avec une autre œuvre que le Coran ? Cela n'arrive qu'avec ce livre, parce qu'il est la parole de Dieu.

Il existe une autre particularité du Coran qui le distingue des autres livres. Si on lit un ouvrage et que celui-ci nous plaît, on peut en faire la lecture encore une ou deux fois, ou légèrement plus. Ensuite, on s'en lassera et on le mettra de côté. En revanche, plus on lit le Coran, plus on l'aime, plus on est émerveillé et plus on est attiré vers lui. À chaque fois qu'on parcourt ce Noble Livre, on trouve que ses mots ont une grande résonance dans notre cœur. On a l'impression qu'une lumière descend du ciel, traverse notre oreille pour atterrir directement dans notre cœur. À chaque fois qu'on le relit on découvre une nouvelle information qu'on ne connaissait pas auparavant. Au fur et à mesure qu'on approfondit la lecture de ce Livre, notre savoir augmente et notre lien avec lui s'affermit. C'est un arbre qui ne cesse pas de donner des fruits.

Pour terminer, si Mu<u>h</u>ammad n'avait pas affirmé que ce Coran est la parole de Dieu et si on l'avait trouvé jeté dans le désert, on aurait su que

c'était la parole de Dieu. Il comprend un discours qui renferme une expression magnifique, un style et une exécution de belle facture, des nouvelles véridiques et une science abondante. C'est un Livre fertile, qui englobe tous les types de sciences qu'on a connus dans le passé et ceux qu'on découvre à l'ère actuelle. C'est un Ouvrage bien agencé et bien ordonné. On n'y recense pas la moindre erreur, que ce soit sur le plan linguistique ou par rapport aux connaissances qui y sont mentionnées.

Ce Livre qui t'emmène, à travers un sublime voyage, dans les horizons, te parle du Créateur de cet univers, de Ses attributs et de Ses noms. Il te raconte comment Il a créé les cieux, la terre et l'être humain. Il évoque Ses signes et Ses manifestations qui prouvent Son unicité. Il invite à croire en ce Sublime Dieu. Ensuite, il fait le tour des Prophètes qui ont précédé, en rappelant ce qu'ils ont vécu avec leurs peuples respectifs et comment ils leur ont fait face.

Puis, il te montre les différentes étapes de la création de l'homme et son devenir après sa mort. Il mentionne les événements qui auront lieu, au Jour Dernier et rappelle les preuves logiques démontrant que son existence est nécessaire et qu'il faut croire en lui.

Ensuite, ce Coran n'ordonne que ce qui est avantageux pour l'être humain et n'interdit que ce qui lui est néfaste. En effet, il commande l'équité, la bienfaisance, le don aux proches, la piété filiale et le maintien des liens du sang. Il enjoint aussi de prendre soin des enfants, de veiller aux droits des voisins et de l'être humain, de préserver la liberté, l'égalité et la consultation. De même, il enjoint de faire preuve de compassion, d'affection, d'amour et d'esprit pacifique. Il exhorte, par ailleurs, à la fraternité, à la coopération dans le bien, la crainte de Dieu, la sincérité et le respect de l'engagement. Il incite à s'acquitter du dépôt, à venir en aide à l'opprimé, à prendre soin des pauvres, des orphelins, des indigents et de ceux qui ont un besoin particulier. Il invite à l'acquisition de la science, à pratiquer les bonnes œuvres, à donner à chacun son droit, à respecter les aînés, à veiller aux personnes âgées et à avoir de la commisération envers les petits et les faibles. En somme, le Coran ne prescrit que tout ce qui est bénéfique.

Il interdit la fornication, le blâmable, la transgression, l'injustice et la spoliation des biens d'autrui. De même, il défend de commettre des agressions contre les gens, fussent-ils des non-musulmans. Il prohibe la scélératesse, la trahison, la fraude, le mensonge, le faux témoignage, l'imposture et l'appropriation des biens de l'orphelin. Il proscrit également la viola-

tion des choses sacrées des gens comme l'exhibition des parties intimes, la médisance, le commérage et la calomnie. Il s'oppose aussi à l'idée de tuer quelqu'un, sauf de manière légale.

En bref, le Coran réprouve tout ce qui est mal. Un Livre qui apporte tout ce bien et prévient tout ce mal ne confirme-t-il pas qu'il est la parole de Dieu ? Que Mu<u>h</u>ammad ﷺ est l'Envoyé de Dieu qui est venu avec la compassion pour l'univers entier ? Si Mu<u>h</u>ammad ﷺ n'était pas un Prophète, il mériterait de l'être.

Finalement, nous éprouvons de la pitié pour ceux qui se sont privés du bonheur de ce monde et de l'au-delà. Ils se sont interdit l'accès au paradis en ce monde avant l'au-delà. En effet, la chose la plus agréable et la plus plaisante consiste à réciter le Coran et à écouter sa lecture, ou à accomplir une prière de deux unités, à se prosterner devant Dieu et à Lui parler en aparté. Nous invitons le monde entier à psalmodier le Coran et à écouter sa lecture, afin de savoir que c'est la parole de Dieu, le Seigneur des mondes.

Les Prophètes précédents, la Ka'ba et la Mosquée de Jérusalem (*al-Masjid al-Aq<u>s</u>â*)

C'est un important type de preuves auxquelles les gens n'accordent pas beaucoup d'attention. Elles constituent, pourtant les plus solides arguments démontrant la véracité du Prophète Mu<u>h</u>ammad ﷺ. Mais comment ?

Il est généralement admis, de manière indiscutable, qu'il y a eu un grand nombre de Prophètes avant Mu<u>h</u>ammad ﷺ voire avant Moïse, sur lui la paix, et avant Jésus, sur lui la paix. Parmi ces Envoyés, on peut citer, à titre d'exemple, Noé, Idrîs, Hûd, <u>S</u>âli<u>h</u>, Lot, Isaac, Joseph et Jacob.

Ces Prophètes ont précédé Moïse, sur lui la paix, et bien évidemment, Jésus ﷺ, des centaines d'années.

Une question : Quelle était la religion de ces Prophètes ?

De toute évidence, pour toute personne sensée, ils n'étaient pas juifs (de confession), car ils ont précédé Moïse, porteur de la Torah et de la Loi. De même, ils n'étaient pas chrétiens, car ceux-ci sont les disciples du Prophète de Dieu, Jésus, sur lui la paix. Ces Prophètes sont ses devanciers. La question qui se pose est donc la suivante : quelle était la religion de ces Prophètes qui ont précédé Moïse et Jésus ?

Autant que nous sachions, les Écritures Saintes ne fournissent aucune réponse à cette interrogation. Dans la limite de ce que nous avons lu, la Bible ne donne pas d'information quant à la religion de ces Prophètes.

En revanche, l'islam répond à la question. Il stipule que ces Prophètes professaient la religion de l'islam[1], à savoir l'attestation qu'il n'y a aucun dieu si ce n'est Allah. Les lois diffèrent selon le temps et l'espace, par rapport à chaque Prophète, mais la religion est la même, à savoir l'islam. La preuve de cette assertion est la présence de la Ka'ba et la Mosquée de Jérusalem. De quelle façon ?

Éclaircissons ce point :

L'une des vérités connues et évidentes qui ne laissent place à aucun doute, est que la Ka'ba représente la Mosquée Sacrée des musulmans, ainsi que la Qibla vers laquelle ils se tournent dans leur prière. De même, al-Masjid al-Aqsâ est une mosquée pour les musulmans, voire c'est la première des deux Qibla. Personne, d'une autre religion, n'a affirmé que la Ka'ba ou la Mosquée de Jérusalem est propre à sa foi. Au contraire, elles constituent toutes deux des attributs de l'islam.

Qui sont les bâtisseurs de la Ka'ba et de la Mosquée de Jérusalem ?

De toute évidence, ce n'est ni Muhammad ﷺ ni les premiers musulmans qui ont construit la Ka'ba, parce qu'elle existait des milliers d'années avant la naissance de Muhammad ﷺ. Il en est de même pour la Mosquée de Jérusalem.

C'est le Prophète de Dieu, Abraham, sur lui la paix, qui a érigé la Ka'ba. C'était un fait notoire, même chez les Arabes antéislamiques. Ils l'honoraient et tournaient autour d'elle. Elle a été construite par Abraham et son fils Ismaël. Quant à la Mosquée de Jérusalem, elle a été bâtie par le Prophète de Dieu, Jacob. Elle a ensuite été rebâtie par Salomon, le Prophète de Dieu.

Nous soulèverons ici l'interrogation suivante : pourquoi Abraham, sur lui la paix, et Jacob, sur lui la paix, ont chacun érigé une mosquée pour les musulmans qui viendront, des milliers d'années après eux, s'ils n'étaient pas adeptes de l'islam ?

1 D'un point de vue étymologique, le sens du mot "islam" est soumission. Les Prophètes professaient en effet tous la soumission à Dieu l'unique.

Pourquoi se donneraient-ils la peine de construire une mosquée qui ne s'identifie pas à leur religion ?

La réponse est claire. Abraham, sur lui la paix, son fils Ismaël, son autre fils Isaac ainsi que son petit-fils Jacob fils d'Isaac, sur eux tous la paix, suivaient la religion de l'islam. C'est pour cette raison qu'ils ont édifié ces deux mosquées dans le but d'adorer Dieu, selon la religion islamique.

Si cette idée est démontrée par la preuve que nous avons citée et il s'avère qu'ils étaient musulmans, cela veut dire que Muhammad ﷺ était sincère dans sa prétention. Il a en effet déclaré : tous les Prophètes, d'Adam jusqu'à l'avènement de Muhammad ﷺ suivaient la religion de l'islam, mais les lois variaient, selon le temps et le lieu de chacun d'entre eux.

Le Coran dit avec raison ﴾**Certes, la religion auprès de Dieu est l'islam**﴿ (La famille d'Imran : 19).

Muhammad dit la vérité en affirmant qu'il a apporté le même message que les Prophètes précédents ont apporté, et qu'il vient clore la série des Prophètes et des Envoyés.



La position de l'islam vis-à-vis du Christ, sur lui la paix.

Ce que les autres communautés disent de Jésus

Avant de lever le voile sur la position de l'islam vis-à-vis du Christ, sur lui la paix, nous souhaitons donner une idée générale de ce que disent les autres nations à son sujet. Nous y répondrons, rapidement, sans entrer dans le détail, si ce n'est par rapport à certains points. En effet, notre propos, ici, n'est pas de réfuter les autres religions. Il s'agit tout simplement de simples allusions permettant d'ouvrir les cœurs et les esprits de ceux qui sont en quête de la vérité. Pour ceux qui voudraient en savoir davantage, nous leur conseillons de consulter les très nombreux ouvrages de référence consacrés à ce sujet.

Le Christ, sur lui la paix, a eu une naissance miraculeuse, différente des autres gens. En effet, il est né d'une mère uniquement, à savoir Marie fille d'Imran, une femme vierge, pure et pieuse, que la paix soit sur elle.

Il n'a pas de père, contrairement aux autres humains. C'est pour cette raison que les gens projettent des regards différents sur le Christ, sur lui la paix, et sur sa chaste mère. Les premiers à s'élever contre elle et contre le Christ furent les juifs, leur propre peuple. Ces derniers étaient des gens matérialistes qui mesuraient les choses de manière matérielle. Aussi, est-ce la raison pour laquelle, il leur fut difficile de reconnaître la naissance d'un enfant sans père. Ils accusèrent, par conséquent, la Vierge d'avoir commis le crime de fornication. Ils ajoutèrent que le Christ était un enfant adultérin, comme le stipule clairement le Talmud. À Dieu ne plaise!

On n'objectera pas aux propos de ceux-là, parce qu'ils connaissaient la vérité mais s'en détournèrent : **﴾Et bien que convaincus dans leur for intérieur de la véracité de Nos signes, ils les nièrent par injustice et par vanité﴿**. (Les fourmis : 27). Ils savaient que c'était la vérité, mais leurs cœurs dissimulaient ce que leurs langues ne divulguaient pas. La preuve en est qu'ils ne lapidèrent pas la maman bien que ce fût la sanction prévue par la loi judaïque à l'encontre du fornicateur.

À l'inverse, d'autres gens ont cru au Christ, mais ont exagéré au point d'en faire un dieu qu'ils adorent à la place d'Allah. Ce sont les chrétiens. Disciples du Christ, sur lui la paix, ils se sont divisés en plusieurs sectes. L'une professe que le Christ est Dieu, que celui-ci était parmi nous puis qu'il est monté au ciel. Une autre enseigne que le Christ est le fils de dieu, tandis qu'une troisième soutient que le Christ est une des personnes de la trinité, constituée par le père, le fils et le saint-esprit.

En réalité, il existe de fortes divergences entre les chrétiens au sujet de la nature du Christ : a-t-il une ou deux natures ? Ceux qui affirment que le Christ est doté d'une seule nature anathématisent ceux qui prétendent qu'il a deux natures et vice versa. Durant des années, de longues guerres les ont opposés. Chacun accusait l'autre de mécréance et d'être sorti de la religion chrétienne. Nous avons déjà évoqué un aspect des conflits qui ont eu lieu entre ces deux factions, dans la partie de cet ouvrage consacrée à l'état du monde avant l'avènement de l'islam.

L'essentiel est que les chrétiens croient que le Christ, sur lui la paix, est dieu, le fils de dieu et la troisième personne de la trinité. Ils professent aussi qu'il est le rédempteur, qu'il a été crucifié pour racheter le péché originel et qu'il est resté trois jours, dans la tombe, avant de monter au ciel. Selon eux, il est maintenant assis à la droite du Seigneur et il reviendra avant la fin du monde pour sauver ses disciples. Tel est, en résumé, le dogme des chrétiens.

Nous leur répondrons, comme signalé, de manière simple et rapide, à travers quelques allusions. Quant à celui qui souhaite en apprendre davantage, nous lui conseillons de consulter les ouvrages de référence dédiés à ce sujet.

Pour commencer, il est connu que toute allégation a besoin d'être démontrée, tout comme elle a besoin d'être justifiée. Demandons donc à ceux qui soutiennent que le Christ est dieu, fils de dieu ou la troisième personne de la trinité. Quelles sont les raisons qui vous poussent à faire une telle affirmation et quelle est la preuve de ce que vous avancez ?

À travers les nombreux échanges que nous avons eus avec beaucoup de chrétiens, nous avons constaté que les preuves, elles-mêmes, constituent les raisons. Elles ont trait principalement à :

1. Le Christ, sur lui la paix, est né d'une mère, sans père. Ceci est un miracle que seul Dieu est capable d'opérer.

2. Le Christ, sur lui la paix, connaissait l'invisible. Or, seul Dieu a connaissance de l'invisible.

3. Le Christ, sur lui la paix, guérissait les malades et ressuscitait les morts. Or, Dieu seul a cette capacité.

Ce sont, en résumé, quelques preuves et raisons qui justifient la croyance des chrétiens en la divinité du Christ, sur lui la paix.

Mais ces raisons partent en fumée quand on les examine à travers une réflexion logique et éclairée. Discutons-en, calmement :

1. L'assertion selon laquelle le Christ est né d'une mère uniquement, sans père, et que seul Dieu est capable de faire cela.

Toutes proportions gardées, faisons une comparaison avec le cas de ce scientifique – Dieu cite les plus beaux exemples – qui a pris une cellule de la brebis Dolly pour en faire un clone. Tout le monde s'est exclamé : « C'est une chose merveilleuse ! » Ne penses-tu pas comme moi que si un autre savant créait une brebis sans aucune cellule de base, voire de rien, ce serait encore plus merveilleux et plus formidable que la création de Dolly ?

Laissons cet exemple et considérons ce qui suit :

Si le Christ est dieu, parce qu'il est né d'une mère et sans père, l'existence d'Adam sans père ni mère n'est-elle pas plus magnifique ? N'est-il pas le plus digne d'être dieu ?

C'est pour cette raison que le Noble Coran dit : ﴾**Pour Dieu, l'origine de Jésus est similaire à celle d'Adam. Dieu l'a créé d'argile, puis lui a dit : « Sois ! » et il fut. Voilà la Vérité qui émane de ton Seigneur. Ne sois donc point du nombre des sceptiques**﴿. (La famille d'Imran : 59-60).

2. Le Christ connaissait l'invisible, or seul Dieu a cette science.

Cette assertion est de moindre importance que la première. Ainsi, dans certaines prophéties de la Bible, Moïse annonce l'avènement d'un Messager après lui. Nous, musulmans, sommes d'avis qu'elles s'appliquent à Muhammad ﷺ. Les chrétiens croient, pour leur part, qu'il s'agit du Christ.

Qu'il s'agisse de Muhammad ﷺ ou du Christ, Moïse a évoqué des événements liés à l'invisible du futur. Dirions-nous que Moïse aussi est dieu parce qu'il connaissait l'invisible ? Mieux, dans de nombreux hadiths, Muhammad ﷺ a mentionné des choses relevant de l'invisible du futur. J'en ai cité quelques-unes, dans le chapitre sur les preuves de la véracité du message de Muhammad. Quelqu'un affirmerait-il que Muhammad est dieu parce qu'il connaît l'invisible ? De toute évidence, c'est là une parole connue uniquement des gens doués d'intelligence.

3. Le Christ redonnait vie aux morts et guérissait les malades. Or, seul Dieu en est capable.

Si c'est de cela qu'il est question, dans ce cas, il existe de nombreux exemples de gens qui ont ressuscité les morts. Ce n'est pas pour autant que vous les considérez comme des dieux. Pourquoi ?

Ainsi, vous ne percevez pas Élie comme dieu bien qu'il ait ressuscité un mort. Ceci est mentionné dans le premier Livre des Rois (4 : 20-22) : « Puis il invoqua l'Éternel, et dit : Éternel, mon Dieu, est-ce que tu affligerais, au point de faire mourir son fils, même cette veuve chez qui j'ai été reçu comme un hôte ? Et il s'étendit trois fois sur l'enfant, invoqua l'Éternel, et dit : Éternel, mon Dieu, je t'en prie, que l'âme de cet enfant revienne au-dedans de lui ! L'Éternel écouta la voix d'Élie, et l'âme de l'enfant revint au-dedans de lui, et il fut rendu à la vie ».

Pourquoi n'avez-vous pas pris Élisée pour dieu, alors qu'il a ressuscité un mort, par la permission divine ? C'est ce que révèle le deuxième Livre des Rois (4 : 32-35) : « Lorsque Élisée arriva dans la maison, voici, l'enfant était mort, couché sur son lit. Élisée entra et ferma la porte sur eux deux, et il pria l'Éternel. Il monta, et se coucha sur l'enfant; il mit sa bouche sur sa bouche, ses yeux sur ses yeux, ses mains sur ses mains, et il s'étendit sur lui. Et la chair de l'enfant se réchauffa. Élisée s'éloigna, alla çà et là par la maison, puis remonta et s›étendit sur l'enfant. Et l'enfant éternua sept fois, et il ouvrit les yeux ».

Mieux encore, Élisée, bien que mort, ressuscite un défunt. Ceci est relaté dans le deuxième Livre des Rois (13 : 20-21) : Élisée mourut et on l'enterra. L'année suivante, des troupes de Moabites pénétrèrent dans le pays. Et comme on enterrait un homme, voici, on aperçut une de ces troupes, et l'on jeta l'homme dans le sépulcre d'Élisée. L'homme alla toucher les os d'Élisée, et il reprit vie et se leva sur ses pieds ».

Pourquoi n'avez-vous pas reconnu Ezéchiel comme dieu, car il a ressuscité des milliers de morts, par la grâce de Dieu. Le Livre d'Ezéchiel (37 : 7-10) relate : « Et je prophétisai selon qu'il m'avait été commandé ; et comme je prophétisais, il y eut un bruit, et voici, il se fit un mouvement, et les os se rapprochèrent, un os de son os. Et je vis, et voici, il vint sur eux des nerfs et de la chair, et de la peau les recouvrit par-dessus ; mais il n'y avait pas de souffle en eux. Et il me dit : Prophétise au souffle, prophétise, fils d'homme, et dis au souffle : Ainsi dit le Seigneur, l'Éternel : Esprit, viens des quatre vents, et souffle sur ces tués, et qu'ils vivent. Et je prophétisai

selon qu'il m'avait commandé ; et le souffle entra en eux, et ils vécurent, et se tinrent sur leurs pieds, - une immense armée ».

Ezéchiel ne mérite-t-il pas d'être un dieu, un demi ou un quart de dieu ?

La position de l'islam vis-à-vis du Christ, sur lui la paix

L'islam projette, sur le Christ, sur lui la paix, un regard tout à fait différent de ceux que nous avons mentionnés précédemment. Ces derniers se caractérisent par l'exagération. En effet, on accuse le Messie d'être un bâtard et sa mère une fornicatrice dans le Talmud. On nie son existence ou alors on lui voue un amour tel, au point d'en faire un dieu qu'on adore à la place de Dieu, chez les chrétiens.

Mais l'islam a, du Christ, une vision qui se distingue par la modération, la vérité et l'équité. Elle n'exagère ni dans un sens ni dans l'autre. Ainsi, il voit, en la personne de la Vierge Marie, la femme la plus pure du monde. C'est une personne qui n'a commis aucun péché, voire c'est une dévote, pure, abstinente et immaculée : **﴾Et les Anges de dire : « Ô Marie ! Dieu, en vérité, t'a choisie, t'a purifiée et t'a préférée à toutes les femmes de l'Univers »﴿**. (La famille d'Imran : 42).

Le Christ est un humain comme n'importe quel autre. Il n'est ni dieu ni fils de dieu. Il est tout simplement un Messager que Dieu a envoyé aux enfants d'Israël, pour les guider et les inviter à adorer Dieu seul, sans associé. Il l'a soutenu par des miracles qui prouvent sa sincérité, dans sa prétention à la mission prophétique. Nous avons déjà souligné que chaque Envoyé est supposé avoir un prodige pour appuyer sa véridicité. Ce miracle doit être de la nature de l'art où le peuple prédomine, afin que le défi soit complet. Dans la mesure où les contemporains du Christ s'illustraient dans la médecine, il était nécessaire que le prodige se conforme au domaine d'excellence de ces gens. Voire, le Christ les a surpassés au point de guérir l'aveugle de naissance et le lépreux et de ressusciter les morts par la grâce de Dieu.

Dieu a fait descendre l'Évangile sur lui, pour confirmer la Torah qui a été révélée auparavant, afin de guider les gens et exhorter les pieux. Mais les juifs ont manifesté leur hostilité à l'égard du Christ. Ils l'ont combattu et ont essayé de le tuer. Ils ont incité le gouverneur romain Pilate à le mettre à mort. Mais Dieu l'a fait monter au ciel et a donné sa ressemblance à quelqu'un d'autre. Celui-ci a été arrêté par le gouverneur, qui l'a tué en le crucifiant. Le Christ, sur lui la paix, a, pour sa part, été élevé au ciel. Il redescendra, avant le Jour de la Résurrection, par la permission de Dieu,

pour tuer l'antéchrist, briser la croix et exterminer le porc. Il mettra aussi un terme à la capitation et l'islam s'étendra à l'ensemble de la terre.

Précisément, l'islam a ordonné aux musulmans d'avoir foi en lui et de voir en lui un être humain que Dieu a envoyé comme Messager. Le Seigneur affirme dans le Noble Coran : **﴾Le Messie, fils de Marie, n'est qu'un Prophète comme tant d'autres qui l'ont précédé. Sa mère était véridique, et tous les deux se nourrissaient comme tous les mortels﴿**. (La Table servie : 75).

Muhammad ﷺ déclare : « Celui qui atteste qu'il n'y a aucun dieu si ce n'est Allah et que Muhammad est l'Envoyé d'Allah ; que Jésus fils de Marie est le serviteur de Dieu, Son Messager, Son verbe qu'Il a donné à Marie et Son souffle ; que le paradis est vrai et que le Feu est vrai, verra les huit portes du paradis s'ouvrir devant lui. Il pourra y accéder par celle qu'il désire »[1].

Pour ce qui est de la naissance du Christ, sur lui la paix, d'une mère et sans père, c'est pour démontrer la puissance absolue de Dieu et qu'Il peut faire ce qu'Il veut dans Son royaume. En effet, Dieu a souhaité montrer aux gens Son pouvoir, au sein de Sa création. L'enseignement à retenir ne se trouve pas dans la personne du Christ elle-même, car ce pouvait être quelqu'un d'autre. C'est Lui qui a créé cet homme formidable. Il faut plutôt considérer la puissance de Dieu.

Si nous étudions la création de Dieu dans Son univers, nous verrons qu'il était nécessaire et naturel de voir l'existence d'un homme créé d'une mère et sans père. Cet homme pouvait être le Christ, sur lui la paix, ou quelqu'un d'autre. En regardant de plus près, nous constatons que Dieu ﷻ a mis la diversité dans Sa création. Ainsi, Il a créé un être humain, en l'occurrence Adam, sans que n'intervienne ni un mâle ni une femelle. Ensuite, Il a créé un humain sans l'intervention d'une femelle. Il s'agit d'Ève, la paix soit sur elle. Il l'a créée à partir d'un père sans la participation d'une mère. Puis, Il a créé l'humain en général d'un homme et d'une femme.

Que restait-il ? La création d'un être humain à partir d'une femme uniquement, sans la présence d'un homme, pour que le tableau de la création soit complet, afin que se manifeste la puissance de Dieu. Par conséquent, ce fut le Christ, sur lui la paix. La vérité est donc claire et la preuve faite. Mais il faut des cœurs qui comprennent et qui distinguent, des esprits qui appréhendent, des oreilles qui entendent et des yeux qui voient.

1 Al-Bukhârî, 3435, et Muslim, 28.

Le cinquième pilier : la foi au Jour Dernier

Le cinquième des piliers du dogme est la foi au Jour Dernier. Cela signifie que le fidèle croit que la mort n'est pas la fin de l'homme, mais plutôt le passage d'une étape à une autre. Il a la conviction qu'après la mort, l'être humain sera ressuscité. Il sera interrogé au sujet des actes qu'il a accomplis en ce monde. S'il a fait de bonnes actions, il trouvera le bien, sinon il fera face aux mauvaises œuvres qu'il a commises.

Après sa mort, l'homme sera ressuscité et se lèvera dans sa tombe, dans une vie qu'on appelle l'au-delà (*al-barzakh*). Il y sera questionné sur son Seigneur, sa religion et le Prophète qui lui a été envoyé. Il devra donner les réponses que Dieu a ordonnées, à savoir que son Seigneur est Dieu, sa religion l'islam et mentionner le Prophète qui était présent à son époque. Si c'est Muhammad il dira le Messager qui nous a été envoyé s'appelle Muhammad ﷺ. Si cette personne a précédé le Prophète Muhammad ﷺ et a vécu à l'époque de Jésus ﵇ ou de Moïse ﵇ par exemple, il devra donner le nom de son Prophète.

Après cette vie dans le *barzakh* dans la tombe, il y aura une autre vie et un autre jour appelé le Jour de la Résurrection. Tous les gens sortiront de leurs tombes, vivants. Ils seront rassemblés et présentés devant Dieu. Il les interrogera sur tous leurs actes. C'est ce qu'on appelle le Jour du Jugement Dernier. Dieu décidera alors de leur sort. Le croyant ira au paradis et le mécréant en enfer.

La destination de l'homme sera soit le paradis où il jouira de toutes sortes de faveurs, même celles auxquelles il n'a pas songées, soit l'enfer où il subira toutes sortes de châtiments, même ceux auxquels il n'a pas pensé. Ce sera le séjour éternel sans fin. Il n'y aura pas de mort après cela. Ainsi, dans la vision islamique, ce monde ici-bas, plein d'épreuves et d'injustices, ne peut être remplacé par le néant. Un Jour du Jugement juste et équitable est inéluctable. Mais cette conviction n'encourage pas les fidèles à accepter l'oppression de ce monde dans l'espoir d'une vie meilleure après la mort. Au contraire, les Textes sacrés appellent les croyants à combattre l'injustice tout en leur promettant, quand ils échouent dans leur combat, que les criminels ne resteront jamais indéfiniment impunis.

Ce pilier de la foi a trait à des choses invisibles que l'homme ne peut sentir, matériellement. Bien au contraire, il est tenu d'y croire sans les voir. Comme à leur habitude, les matérialistes nient ce pilier de la foi. Ils affirment que la vie de l'homme prend fin avec sa mort. Ensuite, il se décompose en poussière. Il n'est pas possible qu'il revienne à la vie après être devenu poussière. Il ne sera donc pas ressuscité.

Ceci n'est pas une nouveauté. Ce n'est pas, uniquement, à notre époque que les matérialistes ont nié le Jour Dernier. Bien au contraire, les polythéistes de tous les temps et en tout lieu contestent le Jour Dernier. Rien d'étonnant à cela, dans la mesure où ils rejettent l'existence de Dieu Lui-même, béni et exalté soit-Il. ﴾**Mais les hommes s'étonnent qu'un des leurs soit venu les avertir ! « Voilà une chose bien étrange ! » disent les infidèles. Quoi ! Une fois morts et réduits en poussière, pouvons-nous revenir à la vie ? Ce serait revenir de bien loin !**﴿ (Qâf : 2-3).

Dieu ﷻ questionne : ﴾**Qui peut ranimer les ossements tombés en poussière ?**﴿ (Yâ-Sîn : 78).

Nous leur renvoyons leurs propos et nous démontrons, par l'argument décisif, que l'existence du Jour Dernier est inéluctable. Abordons deux preuves pour établir sa véracité. Il s'agit du Noble Coran et de la preuve rationnelle.

La première preuve de la véracité du Jour Dernier : le Noble Coran

Bien que cette étude porte sur le dialogue rationnel, nous sommes contraints de puiser la preuve du Noble Coran. C'est ce que nous avons démontré dans les pages précédentes. En effet, nous avons mis en évidence que Dieu Tout Puissant doit, nécessairement, exister, que Muhammad est le Messager de Dieu et que le Noble Coran est réellement la parole de Dieu. Dans la mesure où le Coran est la parole de Dieu, il est vrai et vérité, et il ne renferme pas de mensonge. Le Coran nous a informés de l'occurrence du Jour Dernier, dans nombre de versets. Il a apporté les preuves expliquant que ce jour aura inexorablement lieu. Il faut donc y croire.

Parmi les versets du Coran, il y a la parole de Dieu Tout Puissant : ﴾**Les dénégateurs prétendent qu'ils ne seront jamais ressuscités. Dis-leur : « Bien au contraire ! Par mon Seigneur, vous serez bel et bien ressuscités ! Et vos agissements vous seront bel et bien rappelés ! C'est une chose si aisée pour le Seigneur !**﴿ (La grande perte : 7) ; ﴾**... et que l'Heure viendra,**

sans nul doute, et que Dieu ressuscitera ceux qui sont dans les tombes.》 (Le Pèlerinage : 7).

Le Coran a répondu à ceux qui nient la résurrection. Il prouve son existence, en s'appuyant sur des phénomènes que l'homme voit de ses propres yeux en ce monde et qui confirment la capacité de Dieu à ressusciter et à rassembler les morts.

Entre autres, on peut citer ces propos du Très Haut relatifs à ceux qui nient le Jour Dernier : **《Il Nous lance ce proverbe : « Qui peut ranimer les ossements tombés en poussière ? »》** (Yâ-Sîn : 78). Puis, Il leur donne la réplique : **《Réponds-lui : « Les ranimera Celui qui les a créés la première fois, car Son pouvoir de créer n'a point de limite !》** (Yâ-Sîn : 79). Par ailleurs, Dieu dit : **《C'est encore un de Ses signes, quand tu vois la terre qui était prostrée sous l'effet de la sécheresse, s'animer et s'épanouir, dès que Nous lui envoyons quelques ondées du ciel. Celui qui lui rend la vie est aussi Celui qui fait revivre les morts, car Sa puissance n'a point de limite》**. (Les versets détaillés : 39). En d'autres termes, l'homme voit, devant lui, que la terre est morte et que rien n'y pousse. Mais quand Dieu y fait tomber la pluie elle produit de la végétation à nouveau. Celui qui lui redonne vie, une deuxième fois, est capable de faire revivre l'être humain.

La deuxième preuve : une preuve rationnelle en deux parties

1. Logiquement, qu'est-ce qui empêche Dieu de ressusciter l'homme après sa mort, alors qu'on a vu qu'Il a créé l'être humain du néant. Qu'est-ce qui est plus difficile à faire, créer une chose du néant ou la créer à nouveau ?

Illustrons cette idée par un exemple, sachant que Dieu donne les meilleurs en la matière : une voiture qui tombe en panne. Qu'est-ce qui est plus commode, la réparer et la remettre en état de marche ou extraire le fer de la mine et le transformer pour fabriquer une nouvelle voiture ? N'est-il pas plus facile de réparer la panne, pour que la voiture puisse rouler à nouveau, que d'en faire une nouvelle ?

Il en va de même pour la création de l'homme du néant. Lui redonner vie après sa mort est plus aisé que de recommencer sa création. Nous avons donné cet exemple uniquement pour comprendre la question. Autrement, pour Dieu, le Créateur de l'univers, il n'y a rien qui soit plus abordable ou

plus délicat. Au contraire, quand Il veut une chose, il Lui suffit de commander « Sois » et la chose est.

2. S'il n'y avait ni résurrection ni jugement, qui rendrait à la personne lésée le droit que l'inique lui a pris ? Qui redonnerait au faible son dû ? Qui éviterait à l'injuste de commettre son injustice, en particulier si celui-ci est fort et puissant en vertu de sa royauté, de son statut et de son autorité ? Qui le retiendrait d'opprimer le peuple ?

Quelle différence y aurait-il entre le pieux et l'impie ? Un homme qui a mené une vie honorable avec ses semblables, sans trahison, perfidie, tricherie, vol ou spoliation, un homme que les gens ne craignent pas par rapport à leurs richesses et leur réputation, serait-il l'égal d'un individu qui a passé sa vie à léser les autres, à les agresser en s'attaquant à leurs choses sacrées, à leurs biens et à leur honneur ?

﴾Eh quoi ! Traiterons-Nous ceux qui sont soumis à Dieu sur un pied d'égalité que les criminels ? Qu'avez-vous ? Comment jugez-vous ?﴿ (La Plume : 35-36). S'il n'y avait ni résurrection ni jugement ni Jour Dernier où les gens seraient jugés pour leurs actes, quelle serait alors la différence entre un homme pieux et un impie ? Celui qui a vécu une vie digne et vertueuse aura perdu ce bas monde tandis que celui qui a vécu dans l'injustice et le vol aura joui de sa vie. Si telle était la situation, chacun aurait essayé de parvenir aux jouissances et aux passions de la vie, de toutes ses forces et par n'importe quel moyen. Même aux dépens des autres, tant qu'il aurait la force de le faire. La vie, dans ce cas, se transformerait en une jungle où le puissant dévorerait le faible. Le pauvre ou le faible deviendrait un lion qui engloutirait celui qui se trouverait devant lui ou alors il mourrait dans un monde ne lui accordant aucune place. La corruption se diffuserait, l'anarchie régnerait, les mœurs se perdraient ainsi que le droit, la sécurité, la justice, la compassion, l'affection, l'amour et la fraternité. Tout ceci n'aurait aucune valeur, dans un monde gouverné par le matériel uniquement.

Par conséquent, il est nécessaire d'avoir un jour où chacun réintégrerait ses droits, où justice sera rendue à l'opprimé et où l'injuste sera châtié. Il est important d'avoir un jour où la justice se concrétisera. Vu que ce jour n'aura pas lieu en ce monde, il faudra qu'il se réalise un autre jour, après la mort. C'est le Jour de la Résurrection, le Jour Dernier ou le Jour de l'Heure.

Le musulman croit en ce Jour pour se conformer à ce qui est dans le Coran, la parole de Dieu, et parce que la preuve a été donnée qu'il aura fatalement lieu.

Le sixième pilier : la foi au décret et à la prédestination

Le sixième pilier du dogme est la foi au décret divin et à la prédestination. Il faut s'y soumettre en l'acceptant. Le décret et la prédestination signifient que Dieu Tout Puissant connaît tout ce qui a été, tout ce qui est et tout ce qui sera, jusqu'au Jour de la Résurrection, voire au-delà. Il a tout écrit auprès de Lui au ciel, dans un livre appelé la Tablette Gardée. Tout ce qui arrive sur terre n'est que ce que Dieu a décrété, c'est-à-dire qu'il n'a lieu que par Son savoir, Son désir et Sa volonté. Rien ne se réalise dans l'univers sans Sa volonté et rien ne Lui est caché.

Ainsi, Dieu a décrété et écrit l'existence des cieux, de la terre, des hommes, des djinns, des Anges et de toutes les créatures. Tout a donc existé, selon la volonté et le désir de Dieu.

Dieu a décidé des choses qui se produisent, dans la vie des gens, selon Sa volonté. Ce qu'Il veut a lieu et ce qu'Il ne veut pas n'a pas lieu. Il est juste dans ce qu'Il a décrété et prédestiné. Il ne lèse personne.

Malgré le décret divin et la prédestination, Dieu a octroyé à l'homme la liberté, dans beaucoup de domaines. Il a écrit d'autres choses qui auront lieu bien malgré lui. L'homme n'a pas son mot à dire.

Ainsi, Il a accordé à l'homme la liberté de croire en une religion particulière ou de la renier. Même s'Il lui ordonne de croire en Lui, Il ne l'a pas contraint à cette foi, comme les Anges. Il lui a donné la liberté, la liberté de choisir, de se marier ou non, de manger ceci ou cela. Il y a énormément d'actes que l'être humain réalise, en toute liberté, voire par son choix personnel.

Il en est beaucoup d'autres qui se réalisent sans la volonté de l'homme. Par exemple, le cœur humain bat sans discontinuer, même pendant le sommeil, et ne s'arrête qu'avec la mort. L'homme n'a pas son mot à dire dans cet acte. De même, la maladie, la mort, la santé et la vitalité relèvent du décret divin malgré l'être humain. Tout comme le système nerveux et respiratoire fonctionne dans son sommeil malgré lui. Énormément de choses se produisent, au profit de l'être humain, sans qu'il n'ait son mot à dire. Tout n'est que décret de Dieu.

Par conséquent, le décret de Dieu signifie la connaissance éternelle de Dieu qui embrasse toute chose, ainsi que Sa volonté par rapport à tout ce qui s'accomplit dans l'univers. Rien, donc, n'a lieu sans Sa volonté, Sa science et Son désir.

Le musulman adhère à cette croyance. Lorsqu'il est touché par un événement fâcheux ou s'il ne parvient pas à obtenir une chose qu'il désire, il ne s'écrie pas : « Si seulement j'avais agi ainsi et ainsi ». Il dit plutôt avec sérénité et calme : « C'est le décret de Dieu, Il fait ce qu'Il veut »[1].

Pour conclure, j'ajoute : l'architecte qui dessine, sur une petite feuille, le croquis d'un château, précise le temps qu'il faut pour sa réalisation. Le temps imparti ne s'écoule pas sans que le projet ne sorte de la feuille pour voir le jour, en toute conformité avec le dessin. La réalité ne diffère pas du projet, dans la moindre mesure. Comment peut-on nier que Dieu a écrit le destin du monde jusqu'à l'avènement de l'Heure? Puis, grâce à Sa puissance et Sa science parfaites, ce destin se réalise, conformément à ce qui a été décrété par rapport à la quantité, la modalité, le temps et le lieu. Or, nous savons que Dieu ﷻ est Omnipotent.

Rien n'est inconcevable pour la raison, lorsqu'il s'agit d'une chose touchant au décret divin, à la prédestination, à la volonté, à la sagesse, au désir et à l'administration.

Dans le Noble Coran, Dieu affirme avec vérité : **﴾En vérité, Nous avons donné une juste proportion à tout ce que Nous avons créé﴿**. (La lune : 49) ; **﴾Aucun malheur ne s'abat sur la Terre ou sur vos propres personnes qui ne figure déjà dans un Livre, avant même que Nous le fassions survenir. Et c'est une chose si aisée pour le Seigneur﴿**. (Le fer : 22).



1 Et ce, sans cesser de mettre les moyens en œuvre pour se débarrasser du mal qui le touche ou pour atteindre son but.

Les principes de l'islam

Introduction aux principes de l'islam

Les principes et les traits de caractère islamiques sont très nombreux, si bien qu'il est difficile de les énumérer ou de les aborder tous, dans ces quelques pages. En effet, cela nécessiterait des volumes entiers. Nous en parlerons donc, de manière concise. L'islam exhorte au bien sous toutes ses formes, telles que : la véridicité, l'honnêteté, le respect de la parole, la sincérité, la piété, l'amitié, l'amour, la fidélité, la considération pour les familles, donner à chacun son dû, l'établissement de la justice, la protection de l'orphelin, la piété filiale, la solidarité sociale, l'éducation des enfants, la science et la lecture, le maintien des relations familiales, la consultation, la liberté, l'égalité, la tolérance, le pardon, la générosité, la libéralité, l'hospitalité, baisser le regard, ne pas nuire aux gens, respecter le droit du voisin, la modération, la tempérance, l'altruisme, œuvrer pour le bien des gens, l'exhortation à bien agir, la considération pour les pauvres, les indigents, les besogneux, les veuves et les faibles, l'affranchissement des esclaves, etc. Bref, l'islam invite aux plus sublimes traits de caractère. Dieu affirme avec vérité dans le Noble Coran : **﴾En vérité, Dieu ordonne l'équité, la charité et la libéralité envers les proches, et Il interdit la turpitude, les actes répréhensibles et la tyrannie. Dieu vous exhorte ainsi pour vous amener à réfléchir﴿**. (Les abeilles : 90).

Le Prophète ﷺ déclare : « Je n'ai été envoyé que pour parfaire les bons traits de caractère ».

Les principes, les valeurs et les bonnes manières en islam étant très nombreux, nous ferons une sélection des plus importants d'entre eux et les présenterons avec certains détails et exemples mentionnés dans le Coran et la tradition prophétique. Voici donc la liste du choix effectué :

Les objectifs généraux de la loi islamique

Les cinq universaux

L'un des importants principes communs en islam s'avère être la préservation de ce qu'on appelle les cinq universaux. Il s'agit de cinq choses que Dieu et Son Prophète ﷺ ont enjoint de protéger voire de sauvegarder en en faisant une obligation. Elles concernent la religion, l'être, la raison, les biens, la généalogie et la réputation. L'islam a enjoint d'en prendre soin et de les soustraire à tout ce qui serait susceptible de les mettre en danger.

Premièrement : la religion

La religion est ce qu'il y a de plus fondamental dans la vie de l'homme, tel que nous l'avons fait ressortir plus haut. Comme pour l'air et l'eau, l'être humain ne peut vivre sans elle. L'islam a ordonné de la protéger et d'en prendre soin parce que c'est elle qui assure la bonne condition de ce bas monde. Ainsi, l'être humain n'expose pas sa religion aux tentations, aux doutes ou aux passions. Bien au contraire, il la préserve de tout ce qui l'offense et il veille sur tout ce qu'elle considère comme sacré. Voire, l'islam ordonne de respecter la religion d'autrui et de ne pas maltraiter ou humilier les croyances des autres, afin de ne pas exposer Dieu Tout Puissant à leurs attaques humiliantes. Dieu ﷻ exhorte : **﴾N'insultez pas ceux qui invoquent d'autres divinités que Dieu, car ils seraient tentés, dans leur ignorance, d'insulter à leur tour Dieu, par esprit de vengeance﴿**. (Les bestiaux : 108). Ainsi, le musulman sauvegarde sa religion de même que celle des autres. Il défend les commandements de Dieu et les met en pratique, tout comme il prend garde aux interdits de Dieu en s'en abstenant.

Deuxièmement : l'être

L'un des cinq universaux a trait à la protection de l'être. L'homme préserve sa personne de tout ce qui pourrait la mettre en danger physique ou moral, et causer sa perte. Ainsi, il s'efforce au mieux d'assurer sa survie, continuellement. Il lui procure la nourriture et la boisson qui la maintiennent de l'intérieur, et les vêtements et le toit qui garantissent sa préservation, extérieurement. Il cherche, de cette façon, à sauvegarder son droit à la vie, considéré comme l'un des droits qui a le plus de valeur sur le plan matériel et qui a le plus d'effet. De ce point de vue, la vie n'est pas uniquement un droit pour l'homme, c'est même une obligation. L'homme protège son

corps et ne l'expose pas à la mort : **﴾Ne vous exposez pas, de votre propre initiative, à la perdition mais agissez de la manière la plus bienfaisante﴿** (La vache : 195).

L'homme n'a pas le droit de se donner la mort. Il lui est interdit de tuer autrui. Le talion a été institué pour préserver la vie des gens : **﴾La loi du talion constitue pour vous une garantie de vie, ô gens doués d'intelligence. Peut-être finirez-vous ainsi par craindre Dieu﴿**. (La vache : 179).

L'homme prémunit sa personne sur le plan moral. Ainsi, il préserve ses droits, tels que ceux liés à l'invention et à la découverte. Il sauvegarde sa dignité humaine et tout ce qui tombe sous l'appellation des droits de l'homme, d'un point de vue juridique. C'est cette existence morale de l'individu que l'islam a voulu concrétiser, de toutes ses forces. C'est là aussi le but de son existence matérielle. En effet, si à travers son existence matérielle, dans cet univers, l'homme n'avait pas d'objectif moral à réaliser, ni de valeurs supérieures ou de principes éternels à acquérir, il ne se distinguerait pas des autres créatures vivant à la surface du globe. Or, ceci est en totale contradiction avec le sens de la dignité que Dieu a conférée à l'être humain. **﴾Certes, Nous avons honoré les fils d'Adam﴿**. (Le voyage nocturne : 70).

Troisièmement : la raison

L'intellect est la base même de l'humanité de l'homme. C'est le fondement de sa disposition naturelle et la cause pour laquelle on lui a confié la charge et la responsabilité. C'est de là que jaillit la civilisation de la nation et c'est lui qui garantit sa puissance et fait d'elle un témoin contre les gens. Dès lors, il appartient à la communauté de veiller à ce que chacun de ses éléments jouisse d'une bonne santé et d'une raison saine. C'est, en effet, cette composante qui le singularise par le bien et le bénéfice, dans ce sens qu'elle constitue une partie du tissu de son organisation. Si cet élément est défectueux, c'est l'ensemble qui sera désorganisé, d'une certaine manière. Par conséquent, chaque individu de la communauté doit savoir que son droit n'est pas à lui uniquement mais que la société y a une part. C'est le droit de Dieu sur son intellect. Il faut donc le préserver et ne pas l'exposer à la déprédation afin de protéger le droit de Dieu.

L'ordre de Dieu de sauvegarder la raison est tel qu'Il a interdit tout ce qui est de nature à la faire disparaître, de telle sorte que l'être humain perde sa conscience et sa concentration. L'islam a donc prohibé le vin et les drogues : **﴾Ô vous qui croyez ! Les boissons alcoolisées, les jeux de hasard,**

les bétyles et les flèches divinatoires ne sont autre chose qu'une souillure diabolique. Fuyez-les ! Vous n'en serez que plus heureux !⟫ (La Table servie : 90).

Mieux, l'islam a interdit tout ce qui enivre, qu'il s'agisse de l'alcool, des drogues ou autre, aussi longtemps que cela fait perdre la raison. Il l'a prohibé afin de protéger cette raison. Le Prophète ﷺ déclare : « Tout ce qui enivre est interdit. Ce qui enivre en grande quantité est illicite en petite quantité »[1].

De même que l'islam proscrit tout ce qui emporte la raison, de même il a ordonné de développer celle-ci et de l'enrichir, par la réflexion, le savoir et la connaissance. Dans des dizaines de versets du Noble Coran, nous rencontrons les paroles du Très Haut :

⟪C'est là, en vérité, un signe pour ceux qui savent réfléchir !⟫ (Les abeilles : 11)

⟪Que de signes à méditer pour ceux qui savent réfléchir !⟫ (Les abeilles : 12)

⟪Ainsi, seuls sont enclins à méditer ceux qui sont doués d'intelligence.⟫ (La famille d'Imran : 7)

⟪pour ceux qui comprennent.⟫ (Les bestiaux : 97)

⟪pour ceux qui saisissent.⟫ (Les bestiaux : 98)

Des dizaines de versets incitent à la compréhension, à la science, à la réflexion et à faire usage de la raison. L'islam exhorte à la science et à la connaissance dans divers domaines de la vie, afin d'enrichir cette immense faveur qu'est la raison. Voire, il blâme un groupe d'habitants de l'enfer parce qu'ils ont fait fi de leurs raisons : **⟪Si nous avions écouté, ajouteront-ils, et si nous avions réfléchi, nous ne serions pas ici avec les hôtes de ce Brasier !⟫** (La royauté : 10).

L'islam appelle donc à préserver la raison et en a fait non seulement un des droits de la vie, mais aussi une obligation pour l'homme. Il commettrait un péché s'il la négligeait.

Quatrièmement : la richesse

La richesse est constituée de tout ce que l'être humain possède, qu'il s'agisse d'argent, de biens immobiliers, de lopin de terre, de nourriture,

1 Al-Tirmidhî,1865 et Abû Dâwud, 3681.

de boisson ou de vêtements. L'islam ordonne de préserver les biens, parce qu'ils sont la base de la vie de l'homme et le nerf de la vie. Il commande de les protéger, c'est pourquoi il interdit le vol. Il prohibe aussi l'usure (*ribâ*), parce que c'est une façon d'exploiter, injustement, les biens des gens. Il interdit également la corruption et tout ce qui pousse à la malversation. Dans le but de garder l'argent, l'islam enjoint de le faire fructifier et de l'investir dans toutes sortes de projets susceptibles de rapporter le bien à la communauté. Une autre manière de protéger l'argent consiste à modérer les dépenses, à ne pas le gaspiller, le dilapider ou le thésauriser. L'islam a encouragé tout moyen légitime et licite de préserver les biens et condamne toute forme de gaspillage : « Dieu déteste les ragots, la multiplication des questions et le gaspillage de l'argent ».[1]

Cinquièmement : la généalogie ou l'intégrité morale

L'une des choses les plus importantes que l'islam ait ordonné de préserver est la généalogie et l'honneur. En effet, chaque être humain mérite de naître, de manière noble, sans qu'il ne soit affligé d'aucune honte. Il a le droit de mener une existence respectable, sachant qui sont ses père et mère, afin qu'il bénéficie de leur protection et de leurs soins. L'islam commande de préserver la généalogie. C'est pour cette raison qu'il prohibe la fornication, la sodomie et tout ce qui serait de nature à causer la perte de la généalogie. En effet, cela donne lieu à un mélange dans la filiation, au crime contre la progéniture, à la dislocation de la famille, à l'effritement des liens, à la propagation des maladies, à la domination des passions et à l'effondrement des mœurs.

Chaque enfant a le droit de naître en sachant qui est son père. Cela lui permettra de relever la tête et d'en être fier. Il sied mal de l'envoyer dans un refuge pour enfants illégitimes, dans un orphelinat, ou de le déposer devant la porte d'une mosquée ou d'une église ou dans la rue. L'islam lui a donné le droit à la vie.

C'est la raison pour laquelle l'islam a prescrit de préserver la généalogie et l'honneur. Comme nous l'avons déjà souligné, il interdit la fornication. Il enjoint de se marier et invite à faciliter le mariage. Il exhorte à préserver la famille musulmane honorable, noble et probe qui fera le bonheur des époux et dont les enfants peuvent s'enorgueillir.

1 Al-Bukhârî, t. 3, p. 133.

La solidarité sociale

L'un des plus grands et des plus importants principes auxquels l'islam invite est la solidarité sociale. En d'autres termes, il s'agit de la coopération entre les gens dans les entreprises qui leur sont bénéfiques et qui les aident dans les divers domaines de la vie.

En reconnaissant et en exhortant à ce sublime précepte, l'islam admet une réalité inéluctable, à savoir que les gens diffèrent entre eux. Cette disparité est une loi universelle, que Dieu a établie au sein de Sa création. Dieu Tout Puissant a voulu que les êtres humains aient des compétences dissemblables et des besoins divers. Ainsi, on trouve des personnes capables et d'autres impuissants, des riches et des pauvres, des forts et des faibles ainsi que des personnes malades et d'autres valides. Dans la mesure où l'homme est grégaire par nature, il ne peut vivre seul. Il doit absolument se réunir et coopérer avec autrui. C'est la raison pour laquelle, dans Sa sagesse, Dieu ﷻ a décidé de créer les hommes en groupes pour qu'ils s'entraident dans les affaires de la vie.

Par conséquent, nous constatons que l'islam encourage la coopération et la solidarité, pour que la vie poursuive sa marche. En effet, chaque être humain a besoin de son prochain. Ceci ne peut donc se réaliser qu'à travers le soutien mutuel. Le riche aide le pauvre, le fort le faible, le savant l'ignorant, etc. Chacun possède une qualité ou un bien qu'il peut proposer aux autres et ces derniers ont des choses qui lui sont nécessaires.

Si nous étudions le Coran et la tradition prophétique, nous relèverons une foultitude de versets coraniques et de hadiths incitant les gens à la coopération, la solidarité et la compassion. Dieu ﷻ exhorte dans le Noble Coran : **﴾Soyez solidaires dans la bonté et la piété et non dans le péché et l'agression !﴿** (La Table servie : 2).

Il interdit l'égoïsme et enjoint l'altruisme : **﴾allant même jusqu'à se priver en leur faveur, malgré leur propre indigence﴿** (L'exode : 9). Invitant les croyants à se montrer solidaires, le Prophète ﷺ explique que le croyant forme corps avec un autre croyant. Aucun membre n'est séparé d'un autre. Il dit : « Les croyants forment, entre eux, un édifice solidement construit. Ils se soutiennent les uns les autres »[1].

1 Al-Bukhârî, 6026 ; Muslim, 2585.

Il explique aussi : « L'exemple des croyants, dans l'affection et la compassion qu'ils manifestent entre eux, est celui d'un corps. Si un de ses membres souffre, tout le corps y répond par la veillée et la fièvre »[1].

Il déclare : « Dieu vient en aide au serviteur tant que celui-ci aide son frère »[2].

Dans certains cas, nous constatons même que l'islam fait de la solidarité et de l'entraide une obligation. Celui qui néglige ce devoir commet un péché. Ainsi, il impose au nanti de prélever de sa richesse une partie, une petite quantité qui ne porte pas préjudice à sa fortune, afin que le pauvre puisse en bénéficier. C'est la *zakât* obligatoire que les riches sont tenus de payer. Elle constitue un devoir islamique, dans la mesure où elle renforce l'esprit de solidarité, préserve l'équilibre social et consolide les liens de fraternité entre les membres de la société. Pour celui qui s'en acquitte de gaieté de cœur, dans le but de soulager un affligé et d'aider un faible, ce sera une purification pour son âme et un assainissement de sa fortune.

De même, l'islam a préconisé d'expier certains manquements ou faiblesses dans l'accomplissement des devoirs, sous forme d'une somme d'argent destinée aux pauvres et aux indigents.

Un très bel exemple illustre la grandeur de ce principe ou le souci des musulmans à observer les ordres de Dieu et de Son Messager ﷺ, de les mettre en pratique. Il s'agit de cet événement qui s'est produit lors de l'émigration prophétique bénie.

En effet, lorsque les Compagnons, que Dieu les agrée, annoncèrent leur adhésion à l'islam à La Mecque, les habitants de cette ville s'opposèrent à eux et les empêchèrent de pratiquer les enseignements de l'islam. Ils les torturèrent, leur causèrent du tort, s'emparèrent de leurs biens, tuèrent leurs femmes et enfants, et firent main basse sur leurs maisons et leurs propriétés. Tant et si bien que les musulmans furent contraints de fuir et d'émigrer, par crainte pour leur religion et leur sécurité personnelle. Ils prirent, par conséquent, la direction de Médine, où les *Anṣâr*, habitants du pays, les accueillirent chaleureusement. Ces derniers coopérèrent avec eux, au point qu'un homme de Médine déclara à un émigré (*muhâjir*) qui avait tout abandonné derrière lui à La Mecque : « Voici mes biens, je t'en donne la moitié et j'en conserve l'autre moitié. Voici ma maison, ce que tu désires

1 Al-Bukhârî, 6011 ; Muslim, 2865.
2 Muslim, 2688, 4964; al-Tirmidhî, 1425.

est à toi». Mieux encore, on trouve un *Anṣârî* qui proposa à un *Muhâjir* : «Voici mes épouses – la polygamie était alors permise –, choisis celle que tu aimes. Je la répudierai et quand elle aura terminé sa période de viduité tu pourras l'épouser».

A-t-on vu meilleur esprit de coopération, de solidarité et d'altruisme au monde que celui-là ? Mieux encore, quand le Prophète ﷺ voyait un pauvre dans le besoin, il invitait les gens à lui faire l'aumône. Aussitôt, l'un arrivait avec de l'argent, l'autre avec des vêtements et un troisième avec de la nourriture, afin que la personne concernée puisse combler ses besoins. L'histoire islamique fourmille de ce type d'exemples. Mais nous nous cantonnerons à ce que nous avons mentionné par rapport à l'émigration.

L'islam exhorte donc les gens à l'entraide et à la solidarité afin que la vie continue et que le monde fleurisse. S'ils s'en abstenaient, l'existence sur terre serait désorganisée.

La famille en islam

L'un des points essentiels auxquels veille l'islam et dont il prend grand soin est le système familial. La famille représente, en effet, une société en miniature. Si elle est saine, c'est toute la communauté qui le sera. Si elle est corrompue, c'est la communauté entière qui en pâtira. Aussi est-ce la raison pour laquelle l'islam accorde son attention à la famille. Il a prévu de l'organiser selon des lois qu'il a légiférées. La famille symbolise le pilier le plus important de la société, parce qu'elle en constitue le premier maillon et la clé de voûte. On ne peut obtenir la cohérence et l'imbrication des membres de la société que si les maillons de cette dernière, incarnés par les familles, s'entrelacent sur des bases solidement organisées. Si ceci est concrétisé, la vie humaine empruntera alors le bon trajet qui assurera sa sécurité, sa stabilité, son repos et sa sérénité.

La famille est constituée d'un homme et d'une femme qui se marient. Ils forment ainsi une petite famille qui est amenée à grandir, avec la présence des enfants. L'attention que l'islam accorde à ce merveilleux système universel repose, tout d'abord, sur son invitation au mariage. Il exhorte les jeunes qui en ont les moyens à s'y lancer promptement. Ensuite, il s'intéresse à la façon dont l'homme choisira la femme vertueuse, laquelle deviendra la mère de ses enfants et lui sera favorable. En outre, elle sera bénéfique à sa religion, sa société et son pays. De même, il prend garde à la façon dont

la femme choisira un époux pieux, lequel sera le père de ses enfants, sans compter qu'il agira dans son intérêt, aussi bien que dans celui de la famille et de la société en général. Puis, l'islam révèle que chacun des époux a des droits et des devoirs, afin que la vie conjugale se déroule de manière stable. Le mari est tenu de respecter les droits de la femme tout comme il incombe à celle-ci de respecter les siens. Si chaque conjoint connaît ses droits et ses devoirs, le navire de la vie parviendra à bon port.

Si les époux ont des enfants, l'islam a donné à ces derniers des droits, qui sont en fait les devoirs des parents envers eux. Quand les enfants grandissent, ils ont des obligations à remplir envers leurs géniteurs. Chaque membre de cette famille sait comment être un élément bénéfique à sa famille et à sa société. Il sait quels sont ses devoirs et s'en acquitte, tout comme il connaît ses droits et les réclame. Dès lors que la famille musulmane suit ces directives de la loi islamique, garantes d'une vie agréable, elle sera heureuse.

Mais, malheureusement, à cause de la négligence des musulmans, la famille s'est disloquée, les liens se sont dissolus et reposent sur le matériel et l'intérêt. Les relations entre familles se sont coupées tout comme celles unissant les proches. Si bien que le fils ne reconnaît plus son père, quand il ne l'agresse pas physiquement. Le frère s'approprie le droit du frère et le rudoie. De fil en aiguille, les familles se sont éloignées de la religion de l'islam.

Revenons à l'islam et voyons comment il invite à établir la famille, selon un système basé sur la religion et les bonnes mœurs. Rappelons, d'emblée, les preuves de cette assertion, tirées du Coran et de la sunna. Pour ce faire, nous commencerons par l'exhortation de l'islam au mariage.

L'islam invite à se marier et à fonder une famille

Dieu, béni et exalté soit-Il, veut qu'on peuple la terre et que l'espèce humaine se multiplie afin que la vie continue. Mais cela doit être fait d'une manière garantissant la dignité, la chasteté et la pureté de la race humaine. C'est pourquoi Dieu incite au mariage et à la fondation de la famille noble pour une vie saine.

De nombreux versets du Coran invitent, explicitement, au mariage. Il suffit de savoir que Dieu Tout Puissant a fait du mariage un des signes de Son unicité et de Sa puissance. Il y a mis le repos, l'affection et la compassion. Dieu Tout Puissant déclare : ﴾**Et c'en est un autre que d'avoir créé de**

vous et pour vous des épouses afin que vous trouviez auprès d'elles votre quiétude, et d'avoir suscité entre elles et vous affection et tendresse. En vérité, il y a en cela des signes certains pour ceux qui raisonnent﴿. (Les Romains : 21).

Dieu Tout Puissant appelle au mariage et à ne pas craindre la pauvreté, car la richesse se trouve dans Sa main. Il aidera le serviteur qui cherche à se fortifier et à fonder une famille. Dieu dit dans le Noble Coran : **﴾Mariez les célibataires qui vivent parmi vous, ainsi que vos serviteurs vertueux des deux sexes. S'ils sont pauvres, Dieu pourvoira, par Sa grâce, à leurs besoins, car Il est Plein de largesses et Sa science n'a point de limite﴿**. (La lumière : 32).

Le Prophète ﷺ affirme : « Il est trois catégories de gens que Dieu se fait un devoir de soutenir. Parmi elles, il y a la personne qui se marie dans le but de mener une vie chaste »[1].

Il exhorte aussi : « Ô Jeunes gens ! Que se marie celui d'entre vous qui a les moyens de subvenir aux besoins d'une famille ! Cela aide mieux à baisser le regard et à protéger son sexe. Quant à celui qui n'en a pas les moyens, qu'il jeûne, car ce sera une protection pour lui »[2]. Le Messager de Dieu ﷺ enjoint : « Épousez les femmes affectueuses et fertiles, car au Jour de la Résurrection, je rivaliserai en nombre avec les autres nations, grâce à vous »[3]. Il s'agit d'une invitation claire et explicite à se marier. Pour que cette union soit une réussite, il guide l'homme dans le choix de son épouse. Celle-ci doit être une femme vertueuse qui comprend le véritable sens du mariage et de la fondation d'une famille. Elle sait respecter les droits de Dieu et ceux du mari. Par ailleurs, elle est supposée donner à la société des enfants pieux qui seront profitables à leur religion, à leurs familles, à leur société et à leur pays.

Une femme n'atteindra ce statut que si elle s'attache à sa religion et connaît son Seigneur et la tradition de son Prophète ﷺ, même si elle est pauvre ou n'est pas dotée d'une grande beauté. C'est la raison pour laquelle le Prophète ﷺ conseille : « On épouse une femme pour l'une des quatre raisons : sa richesse, sa beauté, son statut ou sa religion. Choisis celle qui a la religion, malheureux ! »[4].

---

1 Al-Tirmidhî, 1655.
2 Al-Bukhârî, 5066 ; Muslim, 1400.
3 Abû Dâwud, 2050.
4 Al-Bukhârî, 5090 ; Muslim, 1466; al-Tirmidhî, 1086.

En d'autres termes, si tu veux fonder une famille heureuse et harmonieuse, opte pour la femme qui pratique la religion et qui est parée de belles qualités. De même que l'islam enseigne à l'homme comment choisir la femme vertueuse, de même il guide la femme dans le choix du mari. Celui-ci doit être un homme pieux qui connaît son Seigneur, afin qu'il protège sa famille et son honneur, et ne l'expose pas à l'humiliation ou à la honte. Le Messager de Dieu ﷺ enseigne à ce propos : « S'il se présente à vous un homme dont la religion et les mœurs vous satisfont, mariez-le. Sinon, il y aura de la sédition sur terre ainsi qu'une grande corruption »[1].

Parce que les gens sont susceptibles de commettre des erreurs et des négligences, l'islam a donné à chacun des conjoints des droits sur l'autre. Il ordonne de les respecter. Il lui a aussi imparti des devoirs dont il faut qu'il s'acquitte.

Les droits des enfants en islam

L'un des objectifs de base du mariage est de procréer des enfants. Ces derniers comptent parmi les piliers essentiels de la famille auxquels l'homme et la femme aspirent. On s'attend à ce que les enfants réalisent le but souhaité, à savoir œuvrer tout d'abord dans leur propre intérêt, ensuite dans celui de leurs familles, puis de leur société et finalement de leur pays. C'est pourquoi l'islam a imposé aux parents de leur donner une bonne éducation. Il est connu que le père récolte les fruits de son enfant. Si celui-ci est vertueux, son bon comportement rejaillira sur le père. De même, s'il est méchant, son mauvais agissement éclaboussera le géniteur. Si le paternel lui octroie son droit quand il est petit, il le lui rendra lorsqu'il sera grand. En revanche, s'il le néglige dans son enfance, celui-ci l'abandonnera quand il grandira.

Nos sociétés, plus particulièrement celles occidentales, nous fournissent moult exemples de familles disloquées et d'enfants ingrats. L'enfant habite à côté du père et des jours s'écoulent, voire des mois, sans que le fils ne voie ce dernier. Il arrive même que le père soit dans le plus grand besoin, mais l'enfant agit comme s'il ne le connaissait pas. Tant et si bien que les résidences pour personnes âgées se sont multipliées. La situation s'exacerbe au point que, dans certains cas, les enfants frappent leurs pères et mères, quand ils ne les tuent pas.

---

1 Al-Tirmidhî, 1084-1085.

Tout ceci se produit parce que le père a galvaudé le droit des enfants et n'a pas su comment leur transmettre une bonne éducation. En revanche, l'islam a accordé une attention toute particulière à l'éducation des enfants. Il leur a attribué des droits qui, si on les respecte, engendreront des générations intègres. Si nous les négligeons, nous ne récolterons que ce que nous aurons semé. La question de l'éducation des enfants en islam et de leurs nombreux droits est si importante qu'elle nécessiterait une étude indépendante. Mais nous nous contenterons de ce qui suit :

1. Le droit de choisir son père et sa mère

Le premier et plus grand droit de l'enfant est que l'homme doit savoir, au moment de se marier, que cette femme sera la mère de ses enfants et non pas une simple épouse. Il doit, par conséquent, choisir judicieusement la mère de ses enfants, celle qui saura comment élever sa progéniture et qui ne sera pas une source de déshonneur pour eux. Par exemple, si le père se marie à une prostituée, celle-ci attirera l'opprobre sur ses enfants. De même, s'il épouse une femme connue pour un défaut particulier pour lequel les gens la blâment et l'humilient, les enfants en subiront les conséquences. Que d'enfants souffrent de problèmes psychologiques à cause des mœurs de leurs mères !

L'époux doit donc veiller à bien élire la mère de ses enfants. À l'inverse, il appartient à la femme de savoir que cet homme n'est pas qu'un simple époux, mais plutôt le père de ses enfants. Dès lors, il lui incombe de ne pas accepter le premier prétendant. Au contraire, il lui faudra se prononcer en faveur du père vertueux, lequel ne sera pas une source de honte pour ses enfants. Par exemple, il ne conviendrait pas qu'elle jette son dévolu sur un voleur, un type vénal ou un libertin. Par conséquent, il appartient à chacun de bien opter pour leur modèle de père et de mère, car c'est le premier droit des enfants.

2. Le droit au choix d'un beau nom

Quand l'enfant vient au monde, il est du devoir des parents de lui choisir le plus beau des noms, afin qu'il n'ait pas à en rougir ou que les enfants ne se moquent de lui. Au contraire, ils doivent lui donner le meilleur nom possible. Le Prophète ﷺ adoptait toujours le plus beau nom. Il lui arrivait même de changer un vilain nom en un autre plus joli.

3. La *'aqîqa*

Il appartient au père de célébrer la naissance de son enfant en effectuant ce qu'on appelle la *'aqîqa* en islam. Il s'agit, en fait, de sacrifier une ou deux brebis, au septième jour du nouveau né, afin de fêter son arrivée.

4. Le droit à l'allaitement

Un droit de l'enfant sur ses parents est qu'il soit allaité par sa mère, afin qu'il se nourrisse. Il est reconnu, scientifiquement, que l'enfant profite du lait de sa mère plus que de toute autre chose. Si la femme refuse d'allaiter son nourrisson si ce n'est en contrepartie d'un salaire, l'époux est obligé de s'y conformer.

5. Le droit à l'éducation et aux soins

En d'autres mots, les parents ont l'obligation de prendre soin de l'enfant, sur le plan physique autant que mental. Ils sont tenus de l'éduquer et de lui donner l'enseignement qui lui sera utile dans sa religion et dans la vie quotidienne. Il leur incombe de lui apprendre les bonnes manières ainsi que la croyance religieuse authentique. Ils doivent toujours maintenir son lien avec Dieu Tout Puissant, afin qu'il grandisse le cœur attaché à Dieu ﷻ.

Il convient également de lui enseigner les actions liées au culte, telles que la prière, le jeûne, l'aumône légale et le pèlerinage, en l'y habituant dès son plus jeune âge. Il faut aussi lui apprendre le Coran, car cet acte sera mis au compte des bonnes œuvres du père et de la mère. Au Jour de la Résurrection, ces derniers recevront, de la part de Dieu, la récompense pour avoir enseigné le Noble Coran à leur enfant.

6. Lui inculquer les droits de ses parents

L'un des droits de l'enfant consiste à l'instruire sur le droit de ses parents et sur la nécessité de les servir et de les protéger. Il faut lui réciter les versets du Coran en la matière, afin de nourrir son cerveau de ce droit, de la piété filiale et du devoir de leur obéir.

7. Le droit à la pratique sportive

Il faut lui inculquer le droit de pratiquer le sport. L'islam y est particulièrement attentif. En effet, le Commandeur des Croyants, 'Umar Ibn al-Khaṯṯâb, que Dieu l'agrée, a exhorté : « Apprenez la natation, le tir à l'arc et l'équitation à vos enfants ».

8. Le droit au dialogue et à la prise de décisions

Il incombe aux parents d'enseigner à l'enfant comment dialoguer avec autrui, dépendre de lui-même et prendre des décisions afin qu'il soit capable de se prendre en charge.

9. Le droit à la compagnie

Le père doit être le compagnon et l'ami de son fils et la mère la compagne et l'amie de sa fille. De cette façon, l'enfant partagera les secrets de son père et, de l'expérience de ce dernier, il apprendra à distinguer la vérité de la fausseté. On dit communément que le père doit cajoler son enfant pendant sept ans, faire son apprentissage et sa formation pendant sept ans et lui tenir compagnie pendant sept ans.

Pour terminer, les droits de l'enfant sont nombreux. Il appartient aux parents de les respecter afin que les enfants grandissent en connaissant le droit de leurs parents et comment faire preuve de piété filiale à leur égard.

Les droits des parents

Nous avons dit que si les parents donnent leurs droits aux enfants, ils récolteront le fruit de leurs semences. À leur tour, les enfants prendront soin d'eux, surtout quand ils seront âgés. L'islam accorde une telle importance à la piété filiale et aux droits des parents qu'il en parle dans des dizaines de versets et de hadiths. Il nous suffit de savoir que Dieu a ordonné de L'adorer en liant Son adoration à la piété filiale. En effet, dans plus d'un verset, Dieu, béni et exalté soit-Il, enjoint : ﴾**Adorez Dieu, sans rien Lui associer ! Soyez bons envers vos parents**﴿ (Les femmes : 36) ; ﴾**Ton Seigneur t'ordonne de n'adorer que Lui, de traiter avec bonté ton père et ta mère. Et si l'un d'eux ou tous les deux atteignent, auprès de toi, un âge avancé, ne leur dis pas : « Fi ! » Ne leur manque pas de respect, mais adresse-leur des paroles affectueuses ! Et par miséricorde, fais preuve à leur égard d'humilité et adresse à Dieu cette prière : « Seigneur ! Sois miséricordieux envers eux comme ils l'ont été envers moi, quand ils m'ont élevé tout petit ! »**﴿ (Le voyage nocturne : 23-24) ; ﴾**Dis-leur : « Venez donc que je vous énumère ce que Dieu vous a interdit : c'est de Lui associer quoi que ce soit, de ne pas traiter vos père et mère avec bonté**﴿ (Les bestiaux : 151) ; ﴾**Nous avons recommandé à l'homme d'être bienveillant à l'égard de ses parents, car sa mère a enduré de multiples souffrances en le portant dans son sein, en le mettant au monde et en l'allaitant deux**

années durant jusqu'au sevrage. Sois donc reconnaissant envers Moi et envers tes parents ! C'est vers Moi que se fera votre retour. Mais s'ils exercent sur toi une contrainte pour t'amener à M'associer des divinités dont tu n'as aucune connaissance, alors ne leur obéis pas, tout en continuant à te comporter envers eux en ce bas monde de façon convenable﴾. (Luqmân : 14-15).

On interrogea le Prophète ﷺ sur la personne qui méritait le plus notre bonne compagnie. Il répondit : « Ta mère ». Le compagnon insista : « Ensuite qui ? » Le Prophète dit : « Ta mère ». « Ensuite qui ? » poursuivit-il. Le Prophète répliqua : « Ta mère ». L'homme demanda encore : « Ensuite qui ? » « Ton père », fit l'Envoyé de Dieu[1].

Le Messager de Dieu ﷺ déclare : « Un enfant ne pourra pas récompenser son père, sauf si le trouvant en état d'esclave, il l'achète et l'affranchit »[2].

Le Prophète ﷺ affirme : « Il est humilié ! Il est humilié ! Il est humilié celui qui a eu l'opportunité d'avoir un ou ses deux parents âgés et malgré cela, il n'entre pas au paradis »[3].

Un homme vint dire au Prophète ﷺ : « Je te fais le serment d'allégeance pour accomplir l'émigration et le djihad, en en recherchant la récompense auprès de Dieu ». L'Envoyé de Dieu ﷺ demanda : « As-tu un parent encore en vie ? » « Les deux », fit l'homme. Le Messager de Dieu répliqua : « Dans ce cas, fais le djihad dans leur voie »[4].

Même si le père et la mère ne sont pas musulmans, il faut les servir et maintenir les relations avec eux. Un jour, Asmâ' Bint Abî Bakr vint confier au Prophète ﷺ : « Ô Messager de Dieu! Ma mère, qui est polythéiste, est venue chez moi. Dois-je maintenir mes relations avec elle ?» « Oui, maintiens tes relations avec elle » confirma le Prophète[5].

Il existe quantité de versets coraniques et de hadiths prophétiques sur le chapitre. Quant aux droits des parents, ils sont très nombreux, dont :

1 Al-Bukhârî, 5971 ; Muslim, 2548; al-Tirmidhî, 1897.
2 Muslim, 1510; Abû Dâwud, 5173 ; al-Tirmidhî, 1906.
3 Muslim, 2251; al-Tirmidhî, 3545.
4 Al-Bukhârî,3004 ; Muslim, 2549.
5 Al-Bukhârî, 3183 ; Muslim 1003; Abû Dâwud, 1668.

1. Bien se comporter avec eux

L'enfant doit entretenir de bonnes relations avec ses parents et bien se comporter à leur égard. Il ne sied pas d'élever la voix quand il est en leur présence ni de leur tenir des propos blessants, ne serait-ce que le mot « fi ».

2. Le droit à l'obéissance

L'enfant est tenu d'obéir à tous les ordres que lui donne son père, aussi longtemps qu'il ne s'agit pas de désobéir à Dieu. Si l'enfant désobéit à son père, il s'expose à un dur châtiment, en ce monde et dans l'au-delà.

3. Les dépenses

Il incombe à l'enfant de pourvoir aux besoins des parents, si ceux-ci n'ont pas de quoi les satisfaire. Le droit des parents passe avant celui des enfants et de l'épouse.

4. Le droit de prendre soin de leurs intérêts

Il appartient à l'enfant de s'occuper des intérêts religieux et mondains de son père. Il doit veiller à satisfaire ce dont il a besoin et à ne pas négliger les droits des parents.

5. Le droit de faire des invocations pour eux

Parmi les droits des parents sur les enfants, on relève que ces derniers sont tenus de faire des invocations pour eux, de demander à Dieu de leur pardonner, de supplier Dieu de les bénir, de maintenir leurs relations avec eux et de leur faire du bien. S'ils n'ont pas accompli le pèlerinage et qu'il a déjà accompli lui-même ce devoir, il lui incombe de le faire en leur nom, s'il en a les moyens.

On voit ainsi que le droit des parents en islam est immense et a une très grande valeur.

Pour conclure, je dirais que telle est la famille en islam : un époux et une épouse vertueux ; chacun connaissant les droits de l'autre et s'en acquittant. Ils engendrent des enfants et leur donnent une bonne éducation. Ensuite, ces derniers s'acquittent du droit de leurs parents. De la sorte, la famille vit en paix, en sécurité, dans la quiétude et la sérénité. C'est là le but de l'islam, à travers le peuplement de la terre et la survie de l'espèce humaine. Dieu sait mieux.

La liberté

Dieu Tout Puissant a conféré à l'être humain la plus grande dignité. Ainsi, Dieu, béni et exalté soit-Il, lui a accordé la liberté, le droit de vouloir et de choisir.

Le terme de liberté signifie que l'homme a le droit de faire ce qu'il désire ou de s'en abstenir, sans contrainte de la part de qui que ce soit.

Mais la liberté, dans ce sens, est restreinte par des conditions, parce qu'il n'est pas possible que l'être humain soit libre de manière absolue. En effet, si tel était le cas, le monde serait désorganisé. Or, la liberté humaine est limitée et circonscrite par des dispositions qui interdisent le tort et le préjudice. Autrement dit, l'homme ne peut se faire du tort à lui-même ni nuire à autrui.

Une autre clause de la liberté stipule que l'homme ne doit pas aller à l'encontre de la Loi islamique. Cette condition va dans le sens de l'intérêt personnel de l'être humain. De fait, la charia n'ordonne que ce qui est profitable à l'homme et ne prohibe que ce qui lui est préjudiciable. Dans l'éventualité où il violerait la loi islamique, il porterait atteinte à sa propre personne ou causerait du tort à son prochain.

Il est, par conséquent, inconcevable que l'être humain jouisse d'une liberté complète. Exposons ce point de vue avec plus de précision :

L'homme est libre de marcher là où il veut, mais il est tenu de respecter le code de la route et les panneaux de signalisation. Car s'il enfreint le code de la route il lésera sa propre personne et portera préjudice à autrui. Une personne sensée ne viendra pas déclarer : «Je suis libre de marcher à ma guise». Bien au contraire, il faut que cette liberté soit délimitée par l'observance du code la route.

De même, l'être humain n'a pas le droit de se donner la mort, d'agresser son prochain ou de porter atteinte à ses biens ou à sa réputation. Sa liberté est liée et conditionnée par le fait de ne pas violer celle des autres.

La liberté, dans cette acception et selon ces conditions, est ce à quoi l'islam invite. Il y veille et en fait un droit humain qui ne saurait être concédé.

La liberté dans ce sens est inhérente à la vie de l'homme. Elle constitue un besoin pressant pour lui. S'il perd sa liberté, il perd son essence.

Mais cette liberté, comme souligné plus haut, n'est pas absolue. Au contraire, elle est restreinte et limitée voire, intrinsèque à la responsabilité. Or, celle-ci n'existe que sur la base de la liberté. Sans elle, il n'y a absolument pas de responsabilité, ni de charge, ni de récompense, ni de châtiment, par rapport à quoi que ce soit.

C'est la raison pour laquelle nous constatons que l'islam a accordé, à la question de la liberté de choix et d'action, un intérêt tout particulier, dans le cadre des conditions mentionnées, restreignant cette liberté.

L'islam a donné la liberté dans tous les domaines, dont la plus importante d'entre toutes est la liberté de conscience. Ainsi, il octroie à l'individu le droit de choisir sa croyance, de travailler, d'apprendre, de se marier, de se déplacer d'un pays à un autre, de se nourrir, de s'habiller… Cette liberté, dans les diverses sphères, est soumise aux conditions précédentes, à savoir ne pas causer de préjudice ou aller à l'encontre de la charia.

Considérons les nobles versets du Coran, les hadiths prophétiques ainsi que l'attitude adoptée par les Compagnons et les musulmans, après le Prophète, face à la liberté, et l'importance qu'ils accordent à cette question :

La liberté de conscience

L'islam a donné à l'homme la liberté de conscience, de sorte qu'il peut adopter la croyance qu'il souhaite. Il appartient, tout simplement, au musulman de démontrer la vérité et le bien-fondé de son discours, avec sagesse et par la bonne exhortation. Ensuite, c'est à l'être humain de faire son choix en toute liberté, sans contrainte de la part de qui que ce soit. Dieu, béni et exalté soit-Il, dit dans le Noble Coran : **﴾Point de contrainte en religion maintenant que la Vérité se distingue nettement de l'erreur.﴿** (La vache : 256) ; **﴾Dis : « La Vérité émane de votre Seigneur. Croira qui voudra et niera qui voudra ! »﴿** (La caverne : 29) ; **﴾Et si ton Seigneur l'avait voulu, tous les hommes peuplant la Terre auraient, sans exception, embrassé Sa foi ! Est-ce à toi de contraindre les hommes à devenir croyants ?﴿** (Jonas : 99).

C'est pour cette raison qu'il n'est pas permis, en islam, de contraindre quelqu'un d'embrasser la religion par force ou obligation. Celui qui devient musulman, par obligation, n'est pas considéré comme étant musulman. Son adhésion à la religion n'est pas valable. Quant à celui qui déclare qu'il est musulman mais dissimule intérieurement sa mécréance, c'est un hypocrite aux yeux de l'islam. Sa foi n'est pas valide. En effet, pour que la foi du

musulman soit authentique, elle doit être caractérisée par une conviction totale, exempte de toute forme de peur, de contrainte ou de doute. Dès lors, l'islam permet au dhimmî de pratiquer les rites de sa religion. Ce principe est confirmé par le traité conclu entre Khâlid Ibn al-Walîd et les habitants de 'Anat. Ils avaient le droit de sonner leurs cloches quand ils le voulaient, à toute heure du jour ou de la nuit, et de sortir leur croix le jour de leur fête. Le but de cette référence est de montrer qu'on ne doit pas toucher à leur liberté de choix. Il est évident que la charia n'accorde pas la liberté qu'aux musulmans, mais à tous ceux qui vivent sous l'ombrelle de l'islam. Les non-musulmans jouissent, de ce fait, de la même liberté.

Les chrétiens ont bénéficié d'une grande part de liberté et de tolérance, aux mains des conquérants musulmans. Ces derniers leur ont laissé la possibilité de pratiquer leur religion, à leur guise. Ils n'ont subi aucune sorte de persécution officielle ou juridique[1].

Sir Thomas Arnold écrit : « La conquête islamique a apporté à ces Coptes, appellation donnée aux chrétiens jacobites d'Égypte, une vie basée sur la liberté religieuse qu'ils n'ont pas connue un siècle auparavant »[2].

L'islam prône donc la liberté de conscience et interdit qu'une personne embrasse la religion musulmane ou autre, sous la contrainte.

De même, l'islam confère à l'individu le droit à la liberté d'expression et d'opinion. Celui-ci a la possibilité d'exprimer son point de vue et de le diffuser parmi les gens, selon les conditions susmentionnées.

Les libertés garanties par l'islam, après celles des êtres et des personnes, sont les libertés d'expression et d'opinion. C'est la raison pour laquelle nous constatons que la Noble Loi a prévu un sublime principe, à savoir celui consistant à ordonner le convenable et à interdire le blâmable. Dieu enjoint : **﴾Puissiez-vous former une communauté qui prêche le bien, ordonne ce qui est convenable et interdise ce qui est répréhensible. Ce sont ceux qui agissent ainsi qui seront les bienheureux !﴿** (La Famille d'Imran : 104).

Il est évident que ce principe ne peut être réalisé qu'en libérant les discours et les opinions des pressions extérieures, indépendamment de leurs sources et des conditions qui y poussent. En effet, en l'absence de cette action, les vérités s'inverseraient et les valeurs seraient à l'envers. Le blâmable deviendrait louable et vice versa. Au vu de ce qui précède, la liberté

1 Voir notamment The Preaching of Islam, Sir Thomas Arnold.
2 The Preaching of Islam, Sir Thomas Arnold, p. 87.

d'opinion en islam est un droit individuel d'une grande importance et d'une extrême gravité. On ne peut réduire ce droit tout comme il n'appartient pas à l'individu de faire des concessions dans ce domaine. Il est nécessaire pour son existence.

Le meilleur exemple de la liberté d'opinion est la parole du Commandeur des Croyants, 'Umar Ibn al-Khattâb, à l'adresse de 'Amr Ibn al-'Âs, son gouverneur en Égypte. Il s'avère que le fils de 'Amr fit la course avec un copte égyptien. Celui-ci sortit vainqueur de l'épreuve. Le fils de 'Amr le frappa en s'écriant : « Prends ceci de la part du fils du noble d'entre les nobles ! » L'enfant égyptien s'en alla avec son père à Médine pour se plaindre au Commandeur des Croyants, 'Umar, de 'Amr Ibn al-'Âs et de son fils. Sur-le-champ, 'Umar convoqua 'Amr en lui intimant l'ordre de venir à Médine. Ensuite, il enjoignit au garçon égyptien de rendre au fils de 'Amr le coup qu'il lui avait donné. Puis, se tournant vers 'Amr Ibn al-'Âs, il lui lança sa fameuse phrase qui continue de retentir dans les oreilles du monde entier : « Depuis quand asservissez-vous les gens, alors que leurs mères les ont enfantés libres ? »

De même l'islam a octroyé à l'être humain le droit au travail. Celui-ci peut donc s'adonner à n'importe quelle tâche, quel que soit le moment et en toute liberté, dans la mesure où il respecte deux conditions connues : ne pas nuire et ne pas enfreindre la charia.

L'islam a aussi donné le droit à l'enseignement. L'homme peut apprendre tout ce qu'il veut. Il a également le droit de se déplacer d'un pays à un autre, parce que la terre entière appartient à Dieu. L'être humain étant le serviteur de Dieu, il est libre d'aller là où il veut.

Bref, l'islam a garanti à l'homme la liberté complète à deux conditions : ne pas causer de préjudice à sa propre personne ou à autrui et ne pas transgresser la charia.

Nous avons un autre exemple frappant de la liberté d'opinion et d'expression en islam. 'Umar Ibn al-Khattâb faisait un sermon sur le minbar, lorsqu'il limita la dot du mariage à un seuil que les gens ne devaient pas dépasser. Aussitôt une femme se leva et déclara : « Ô 'Umar ! Dieu n'a pas mis de limite à la dot. Il a laissé aux gens la liberté de décider. Dieu dit : **﴾et que vous ayez donné une dot d'un quintal d'or à celle que vous répudiez.﴿** (Les femmes : 20).

'Umar, qui était le dirigeant, répondit : « Une femme a dit la vérité et 'Umar s'est trompé ». Y a-t-il de plus grande liberté d'expression qu'une

femme qui se dresse face au gouverneur, pour interrompre son discours en lui disant : « Tu te trompes ! » ? L'Histoire a-t-elle attesté d'un tel exemple de liberté d'opinion et d'expression ? En islam, il y a un foisonnement de cas de ce genre. Nous nous contenterons de ce que nous venons de citer.

L'équité

Parmi les principes éminents sur lesquels repose l'islam et auxquels il exhorte, on trouve les préceptes de l'équité et de la vérité. En effet, c'est seulement l'équité qui permet aux piliers d'un royaume de tenir, à ses affaires de s'organiser et à ses différentes parties de s'harmoniser. C'est, précisément, sur la base de l'équité que les empires ont été constitués et que les cieux et la terre sont établis. C'est grâce à elle que l'amour et l'affection règnent chez les gens et que les membres de la société vivent en sécurité et en toute quiétude. C'est à sa faveur que l'opprimé a l'assurance de réintégrer son droit et que le tyran ne convoite pas les biens des gens.

Quand l'islam invite à l'équité, cela s'applique à tous les domaines, à tous les instants et à l'égard de tout le monde. Il ne fait aucune distinction entre le riche et le pauvre ou entre le fort et le faible. Il n'établit aucune discrimination, sur le plan de la religion, de la race ou de la couleur. Les gens sont tous égaux pour ce qui est du droit et de l'équité. Le Commandeur des Croyants, 'Umar Ibn al-Khattâb, que Dieu l'agrée, donna à l'un de ses gouverneurs des consignes pour bien juger entre eux. Il lui dit : « Traite les gens de manière égale, devant toi, par ton équité et dans ton assemblée. De cette façon, le noble ne convoitera pas ton injustice et le faible ne désespérera pas de ton équité »[1]. En islam, l'équité consiste à donner à chacun son dû, sans parti pris, ni préférence ni différence entre les ayants droit ou sans l'intervention de la passion de l'âme[2].

Quand nous étudions l'intérêt que l'islam accorde à la question de l'équité et du droit, et de l'ordre de les établir, nous constatons que nombre de versets du Coran, de hadiths prophétiques ainsi que d'attitudes de Compagnons, de califes et de cadis insistent sur ce souci de mettre en pratique ce sublime principe entre les gens, sans tenir compte de leurs couleurs, de leurs natures ou de leurs croyances.

---

1 Majallat al-Azhar, p. 685, année 72, cinquième partie, Jumâdâ al-ûlâ 1420H, septembre 1999.
2 Majallat Minbar al-islâm, année 63, 5, Jumâdâ al-ûlâ 1425H, juillet 2004.

Ainsi, voyons-nous que le mot justice (*'adl*) apparaît dix-huit fois dans le Noble Coran et son synonyme (*qist*) est mentionné dans vingt-trois versets coraniques. En revanche, le terme injustice (*zulm*) est cité cent quatre-vingt-sept fois dans le Coran.

Si nous passons en revue les versets du Noble Coran qui traitent de l'équité, nous constatons qu'il existe plusieurs possibilités : ils évoquent l'équité en tant qu'un ordre de Dieu d'instituer la justice et d'interdire l'injustice et la transgression. Dans un autre groupe de versets, on note une injonction générale de faire la justice entre les gens. Une troisième catégorie de versets incite à parler avec équité, même s'il s'agit de proches parents. Une autre série de versets interpelle les croyants en leur commandant d'instaurer l'équité et de témoigner, de manière véridique, fût-il contre le fidèle lui-même, ou contre sa famille et ses proches. Un cinquième groupe de versets exhorte à être juste, même avec ceux que nous détestons et que nous haïssons, voire avec l'ennemi. D'autres ordonnent de rendre justice aux non-musulmans qui viennent requérir des musulmans de trancher un litige les concernant.

Ces divers points peuvent être explicités comme suit :

Des versets, d'ordre général, ordonnent d'établir la justice entre les gens et interdisent l'injustice et la transgression. Dieu ﷻ dit dans le Noble Coran : **﴾En vérité, Dieu ordonne l'équité, la charité et la libéralité envers les proches, et Il interdit la turpitude, les actes répréhensibles et la tyrannie. Dieu vous exhorte ainsi pour vous amener à réfléchir﴿**. (Les abeilles : 90).

Dieu déclare : **﴾Dieu vous prescrit de restituer les dépôts à leurs propriétaires et de vous montrer équitables quand vous êtes appelés à juger vos semblables﴿**. (Les femmes : 58). Ceci constitue un ordre, venant de Dieu, de mettre en place la justice. Il ne s'agit, en aucun cas, d'un cadeau ou d'une faveur, mais bel et bien d'un commandement dont l'exécution est obligatoire. Il y a, ensuite, une progression dans l'ordre divin, au point qu'Il enjoint de dire la vérité, de tenir un discours équitable et d'apporter un témoignage de vérité, fût-il contre soi-même, contre les parents ou un proche parent. Il interdit de craindre le nanti ou d'être complaisant à son égard à cause de sa richesse, ou encore de prendre parti pour le pauvre à cause de sa condition, s'il a tort. Au contraire, on est tenu de dire la vérité et de juger équitablement, quel que soit notre degré de parenté avec la personne. La richesse, le rang, l'autorité, le pouvoir ou la pauvreté, voire l'indigence de l'individu ne devraient pas nous empêcher d'être équitable et

de dire la vérité. Dieu requiert : **❮Et quand vous témoignez, soyez impartiaux, fût-ce à l'égard d'un proche parent !❯** (Les bestiaux : 152).

Un autre verset commence par l'appel à la foi. Il interpelle le croyant : dans la mesure où tu as cru, écoute ce que Je dis et fais ce que Je t'ordonne. En effet, Dieu ﷻ commande : **❮Ô vous qui croyez ! Observez la stricte vérité quand vous témoignez devant Dieu, fût-ce contre vous-mêmes, vos parents ou vos proches. Que ce témoignage concerne un riche ou un pauvre, Dieu porte plus d'intérêt à l'un et à l'autre que vous-mêmes. Ne vous fiez pas à vos impulsions au détriment de l'équité. Mais si vous portez un faux témoignage ou si vous refusez de témoigner, sachez que Dieu est de tous vos actes parfaitement Informé❯**. (Les femmes : 135).

Puis, l'ordre d'être équitable progresse, au point de nous commander d'être juste avec nos ennemis, avec ceux que nous détestons et haïssons. Notre sentiment de haine à leur encontre ne doit pas être une cause d'injustice envers eux. C'est ici que débute l'ordre par l'appel à la foi. Il interpelle le croyant : toi qui as cru en Dieu comme Seigneur, écoute et fais ce que je t'ordonne. Dieu prescrit : **❮Ô vous qui croyez ! Soyez fermes dans l'accomplissement de vos devoirs envers Dieu, et impartiaux quand vous êtes appelés à témoigner ! Que l'aversion que vous ressentez pour certaines personnes ne vous incite pas à commettre des injustices ! Soyez équitables, vous n'en serez que plus proches de la piété ! Craignez Dieu ! Dieu est bien Informé de ce que vous faites.❯** (La Table servie : 8).

Il y a, ensuite, une progression dans l'ordre qui est donné : si un non-musulman vient vous demander de trancher un litige, jugez le cas avec équité : **❮S'ils s'adressent à toi pour arbitrer un différend, libre à toi d'en juger ou de t'en abstenir. Si tu t'abstiens d'intervenir, ils ne sauront te nuire en aucune manière ; mais si tu les juges, fais-le en toute équité ! Dieu aime ceux qui sont équitables❯**. (La Table servie : 42).

L'injonction se poursuit, pour aborder une question importante relative au juge. Si celui-ci statue sur un cas, en se fondant sur des preuves et des arguments qu'on lui présente, puis il s'avère que ce jugement est erroné et que la justice se trouve ailleurs, il est tenu d'abandonner sa décision inexacte et de prononcer une décision équitable. Cet ordre est adressé au Prophète ﷺ dans un langage très dur. En effet, un musulman vola une armure et la déposa chez un juif. Les gens récupérèrent celle-ci et l'exposèrent en public. Le juif ne savait pas comment se disculper, car les preuves étaient accablantes. Il fut condamné en conséquence. Or, voici qu'un dis-

cours très sévère descend du ciel, en provenance de Dieu ﷻ, à l'adresse du Messager, Muhammad ﷺ. Il lui est ordonné d'établir la vérité et la justice, de revenir sur sa décision et d'innocenter le juif de l'accusation portée contre lui. Dans le Coran, Dieu ﷻ dit à Son Messager, Muhammad ﷺ : **﴾Nous t'avons révélé le Coran, ce Message de vérité, afin que tu puisses juger entre les hommes d'après ce que Dieu t'aura enseigné. Ne prends donc jamais sur toi de défendre les scélérats ! Mais demande plutôt au Seigneur Son pardon, car Il est Plein de clémence et de compassion﴿**. (Les femmes : 105-106).

Après ces nombreux versets du Coran incitant à l'établissement de la justice et du droit entre les gens, est-il concevable qu'une personne vienne prétendre que l'islam est injuste et qu'il n'accorde aucun intérêt à l'équité ? Quant aux nobles hadiths prophétiques qui abordent la question, ils exhortent à l'équité, élèvent le statut de celui qui juge de manière juste et lui promet une énorme récompense de la part de Dieu, dans l'au-delà. Le Prophète ﷺ déclare : « Il est sept catégories de gens que Dieu recouvrira de Son ombre, le jour où il n'y aura d'autre ombre que la Sienne – la première a trait à l'imam équitable »[1].

Il révèle aussi : « Les gens qui agissent avec justice seront sur une chaire de lumière, au Jour de la Résurrection »[2].

Le Prophète ﷺ exhorte même le polygame à pratiquer l'équité entre ses épouses : « Celui qui épouse deux femmes, puis privilégie l'une d'elles, se présentera, au Jour de la Résurrection, avec la moitié du corps qui s'affaisse ». De même, il commande d'être juste dans le traitement des enfants, afin que les uns ne se mettent pas à détester les autres : « Craignez Dieu et traitez vos enfants avec équité »[3].

Le Messager de Dieu ﷺ était l'exemple et le modèle parfait dans l'application du droit et de la justice envers lui-même d'abord, puis le requérait des autres. Un jour, il ajustait les rangs des fidèles, lorsqu'il vit un homme qui sortait de l'alignement. Il le repoussa avec son bâton en s'exclamant : « Recule ! » L'homme répliqua : « Tu m'as fait mal, ô Messager de Dieu ! » Aussitôt le Prophète ﷺ découvrit son ventre et enjoignit à la personne : « Vas-y, fais-toi justice ! » Une autre fois, il proclama une règle générale

1 Al-Bukhârî, 1423 ; Muslim 1031.
2 Muslim, 1827.
3 Al-Bukhârî, 2587.

relative à l'administration du droit et de la justice, fût-elle à l'encontre de sa propre personne ou de sa famille. En effet, il s'avéra qu'une riche femme commit un vol. Les musulmans voulurent intercéder en sa faveur, afin qu'elle ne soit pas punie conformément à la loi. Ils envoyèrent la personne la plus aimée du Messager de Dieu ﷺ pour s'acquitter de cette mission, auprès de lui. La réponse de l'Envoyé de Dieu ﷺ ne fut autre que d'entrer dans une vive colère et de demander : « Tu intercèdes dans une loi de Dieu, ô Usâma ? Ceux qui vous ont précédés ont péri parce que lorsqu'un noble parmi eux commettait un vol, ils le laissaient. En revanche, s'il s'agissait d'un faible, ils appliquaient la loi à son encontre. Par Dieu ! Si Fâṯima la fille de Muẖammad volait, je lui trancherais la main ! »[1]

Les nobles Compagnons et les califes bien guidés furent marqués par cette éminente moralité du Messager de Dieu ﷺ au point qu'ils devinrent les meilleurs exemples d'équité avec tout le monde, y compris les non-musulmans. Par exemple, après la mort du Messager de Dieu ﷺ et celle de son calife Abû Bakr, la charge califale incomba à 'Umar Ibn al-Khaṯṯâb. Il s'en acquitta avec droiture et équité, tant et si bien que les ennemis en témoignèrent. Un jour, l'un d'eux le vit faisant la sieste sous un arbre, dans ses vêtements ravaudés, sans personne pour le garder. Il s'écria : « Ô 'Umar ! Tu as gouverné avec équité, puis tu t'es senti en sécurité et tu t'es endormi. »

'Umar Ibn 'Abd al-'Azîz accéda au califat à une époque très difficile, caractérisée par des troubles et des guerres. Malgré cela, il gouverna avec justice et droiture, même contre sa propre personne. Un jour, il rentra chez lui et trouva son fils en train de manger un bout de pomme. Il introduisit aussitôt son doigt dans la bouche de l'enfant, pour en extraire le morceau de fruit, en s'écriant : « 'Umar ne mangera rien tant qu'il y aura un affamé parmi les musulmans ! » Il ordonna aussi de distribuer tout d'abord de l'argent aux gens. S'il en restait, il n'en prenait qu'une infime partie pour lui-même, partie inférieure à celle reçue par le dernier de ses sujets.

En islam, les exemples sont légion de personnages qui ont dirigé avec équité et qui ont appliqué ce principe aux dépens d'eux-mêmes et de leurs proches. Mais ces quelques pages ne permettent pas de citer plus que ceux déjà mentionnés.

Quand l'islam commande et pratique l'équité, il interdit, dans le même temps, l'injustice et l'agression, tout comme il défend d'attaquer les gens

1 Al-Bukhârî, 6788 ; Muslim, 1688; al-Tirmidhî, 1130 et 4373.

sans raison. Dans cette interdiction, il n'y a pas qu'une simple prohibition, parce que cela ne suffit pas à la personne inique ou qui serait tentée de tyranniser ou d'agresser quelqu'un. C'est pour cette raison que l'islam insiste tant sur le caractère illicite de l'injustice et ordonne de rendre ses droits à la personne lésée. Sans compter qu'il menace le tyran d'humiliation en ce monde et d'une douloureuse punition au Jour de la Résurrection, dans de nombreux versets.

Dieu ﷻ déclare dans le Noble Coran : ﴾**Ne crois surtout pas que Dieu soit inattentif aux agissements des injustes. Il ne fait que reporter leur châtiment au jour où les regards seront figés d'épouvante, où les damnés seront pris de panique, la tête levée au ciel, les yeux hagards et les cœurs vides ! Avertis donc les hommes du jour où ils seront en face du châtiment et où les injustes diront : « Seigneur, accorde-nous un court délai pour que nous répondions à Ton appel et suivions les Prophètes. » – « Quoi ! Ne juriez-vous pas autrefois, leur sera-t-il répondu, qu'il n'y aurait jamais pour vous de transfert hors de vos tombes ? »**﴿ (Abraham : 42-44).

Le Coran met en garde contre le simple fait de faire confiance aux tyrans ou de les aider. Dieu ﷻ dit : ﴾**Ne vous rangez pas du côté de ceux qui commettent des injustices, de peur que le Feu ne vous atteigne ! Et vous n'aurez alors point d'allié en dehors de Dieu ni de protecteur**﴿. (Houd : 113).

Le Coran rappelle les exemples de peuples du passé qui ont transgressé et outrepassé les limites avec arrogance. Dieu les a exterminés en ce monde par un sévère châtiment et leur a promis une douloureuse punition dans l'au-delà. Il nous relate, dans un premier temps, les récits de gens comme les 'Âd, ainsi que les peuples de Lot, de Noé, de Madyan et de Pharaon. Ensuite, Il affirme : ﴾**Tel est le châtiment de ton Seigneur quand Il sévit contre les cités criminelles. Ses coups sont toujours douloureux et portés avec violence**﴿. (Houd : 102).

Dans un autre verset, Il relate : ﴾**Et voilà leurs demeures à jamais désertes en raison de leurs méfaits. N'y a-t-il pas là un signe pour ceux qui savent réfléchir ?**﴿ (Les fourmis : 52).

Il avertit les injustes, qu'au Jour de la Résurrection, il n'y aura ni ami, ni proche, ni personne qui intercédera en leur faveur : ﴾**Les injustes ne trouveront plus ni ami intime ni intercesseur efficace**﴿ (Ghâfir : 18).

Quant aux hadiths prophétiques qui interdisent l'injustice et ordonnent de redonner leurs droits aux personnes lésées, ils sont très nombreux et renferment une sévère mise en garde. Pour ce qui est de ceux qui seraient tentés de s'attaquer aux gens ou de violer ce qu'ils ont de sacré, le Prophète Muhammad ﷺ prévient : « Craignez l'injustice, car au Jour de la Résurrection elle sera une source de ténèbres »[1] ; « Dieu donne du temps à la personne injuste, mais lorsqu'Il la saisit elle ne peut Lui échapper »[2] ; « Quiconque s'empare injustement d'un empan de terre, se verra chargé par Dieu, au Jour de la Résurrection, de le porter sous la forme d'un collier de sept terres »[3].

Il met en garde contre toute injustice, fût-ce à l'encontre d'un non-musulman qui ne combat pas les musulmans : « Au Jour de la Résurrection, je serai l'adversaire de celui qui lèse un allié non musulman, diminue son droit, lui confie une charge au-dessus de ses forces ou lui prend quelque chose contre son gré »[4].

Ceci concerne un non-musulman qui ne combat pas les musulmans. Dans le cas du belligérant non musulman, nous en parlerons de manière détaillée, s'il plaît à Dieu, dans le chapitre sur l'accusation que l'islam s'est propagé par l'épée.

Le Prophète ﷺ dit : « Vous portez vos disputes devant moi. Or, il se peut que l'un soit plus apte que l'autre à exposer son argument, ce qui me pousse alors à trancher selon ce que j'entends. Si je lui accorde donc le droit de son frère, je ne fais que lui octroyer un bout de feu »[5].

Il met les gens en garde contre le fait que les bonnes œuvres de l'injuste ne lui seront d'aucune utilité au Jour de la Résurrection. En effet, on prélèvera ses bienfaits pour les donner à celui qui a été lésé, afin que celui-ci réintègre ses droits. Au Jour de la Résurrection, on s'acquittera des droits, non avec de l'argent, mais par le biais des bonnes et des mauvaises actions.

Un jour, le Messager de Dieu ﷺ demanda à ses Compagnons, que Dieu les agrée : « Savez-vous qui est le banqueroutier ? » « Le banqueroutier, parmi nous, est celui qui n'a ni dirham ni rien d'autre » répondirent les Compagnons. « Non », fit le Prophète, « le banqueroutier de ma communauté est celui qui, au Jour de la Résurrection, se présentera avec ses prières,

---

1 Muslim, 2578.
2 Al-Bukhârî, 4686 ; Muslim, 2583.
3 Al-Bukhârî, 2453 ; Muslim, 1612.
4 Al-Tirmidhî, 1403.
5 Al-Bukhârî, 2680 ; Muslim, 1713.

son aumône et son jeûne. Mais il aura lésé untel, volé les biens de tel autre et versé le sang de celui-là. Alors, ses bienfaits seront récupérés par celui-ci et par celui-là. Quand il ne disposera plus de bonnes œuvres, on lui imputera alors leurs mauvaises actions, avant qu'il ne soit jeté au Feu»[1].

Par conséquent, la question est grave, tant et si bien que l'islam lui a accordé une attention toute particulière, à l'instar de l'intérêt qu'il confère à l'équité et à l'interdiction de l'injustice sous toutes ses formes. Au vu de tous ces versets et hadiths que nous avons mentionnés et des exemples que nous en avons donnés, qui pourrait oser prétendre que l'islam n'établit ni la justice ni la vérité, sauf celui dont le cœur est malade?

Instaurez la vérité et l'équité, les nations subsisteront. Négligez la vérité et l'équité, les nations s'écrouleront.

La compassion

Parmi les principes majeurs et les grandes valeurs sur lesquels repose l'islam, il y a compassion. Il y exhorte et y attache un vif intérêt.

Par miséricorde on entend la pitié, la douceur, l'affection et la tendresse. L'islam invite les différents groupes de la société à faire preuve de compassion entre eux. En effet, cette clémence mutuelle entre les gens est l'une des plus grandes vertus de l'humanité, celle qui a la plus grande valeur et dont les effets sont les plus marquants. Elle est aussi celle qui est la plus récompensée auprès de Dieu et la plus reconnue. Grâce à la compassion, la société humaine vit dans une atmosphère de bien-être, où règnent la sécurité, la sérénité, le confort et la paix. C'est une douceur dans le cœur et une tendresse dans l'âme qui pousse l'être humain à la bienfaisance. La compassion l'incite à donner la charité, à agir de manière convenable et à venir en aide à l'affligé et au besogneux. De même, elle l'encourage à bien se comporter avec les pauvres et les indigents et à avoir de la tendresse pour les veuves. À l'égard des orphelins, elle l'amène à essuyer leurs larmes et à bien les traiter, afin de mettre du baume dans leurs cœurs tristes. Par compassion, il aide les faibles, nourrit l'affamé et donne à boire l'assoiffé.

L'islam est une religion entièrement fondée sur la commisération. C'est une compassion générale qui ne se limite pas à une religion particulière, à un pays particulier ou à une race particulière. Bien au contraire, elle a trait

1 Muslim, 2581.

à une miséricorde qui englobe la création dans son ensemble : Arabes et non-arabes, hommes, djinns, animaux et plantes, voire ce qui est inanimé.

Pour bien comprendre l'importance que l'islam accorde à cette éminente caractéristique à laquelle il astreint les musulmans, il suffit de savoir que Dieu Tout Puissant a choisi « le Miséricordieux, le Tout Miséricordieux » comme deux de Ses plus beaux noms. Il s'est, par ailleurs, imposé la compassion alors que personne ne peut Lui imposer quoi que ce soit. Dieu affirme : **﴾À Dieu qui S'est prescrit à Lui-même d'être Miséricordieux﴿** (Les bestiaux : 12). Il déclare aussi : **﴾Ma miséricorde embrasse toute chose﴿** (al-A'râf : 156).

À l'ombre de cette miséricorde universelle provenant de la part de Dieu Tout Puissant, le croyant aussi bien que le mécréant vivent dans le bien-être. Dans son immense espace, le pieux ainsi que l'impie se réjouissent. Grâce à elle, les oiseaux volent dans les airs, les poissons nagent dans les océans et les Anges célèbrent la louange de Dieu dans le ciel : **﴾Seigneur, disent-ils, Toi dont la miséricorde et la science embrassent toute chose﴿** (Le Pardonneur : 7).

Mieux, pour savoir si l'islam exhorte à la compassion ou non, ouvrez le Noble Coran et lisez-en le premier mot. Vous trouverez la parole de Dieu, béni et exalté soit-Il : **﴾Au nom de Dieu, le Miséricordieux, le Tout Miséricordieux﴿**. Ainsi, le premier mot sur lequel tombe ton regard en ouvrant le Coran est le nom de Dieu « le Miséricordieux, le Tout Miséricordieux ».

Dans la première sourate du Coran, on trouve la répétition de la parole de Dieu ﷻ : **﴾Au nom de Dieu, le Miséricordieux, le Tout Miséricordieux. Louange à Dieu, Maître des mondes﴿** (L'ouverture : 1-2). Le terme de « miséricorde » (*rahma*) apparaît plus d'une fois dans le Noble Coran et dans les hadiths du Prophète Muhammad ﷺ. Qui plus est, Dieu a conféré au Prophète Muhammad ﷺ les qualités de douceur et de compassion. Dieu dit : **﴾Un Prophète, issu de vous-mêmes, est venu vers vous ! Il compatit à ce que vous endurez et il est plein de sollicitude pour vous, car il est toute bonté et toute compassion pour les croyants !﴿** (Le repentir : 128).

Plus surprenant encore, le Noble Coran restreint et limite la mission de Muhammad ﷺ à la compassion envers les gens en général. Dieu affirme : **﴾Nous ne t'avons envoyé que comme miséricorde pour l'Univers﴿**. (Les Prophètes : 107). En d'autres termes, Dieu n'a envoyé Muhammad ﷺ que pour se montrer compatissant envers tout le monde, sans distinction de

couleur ou de race. Il est une miséricorde pour les croyants, dans la mesure où Dieu a réservé à celui qui croit en Muhammad ﷺ une félicité éternelle, dans un paradis aussi vaste que les cieux et la terre.

Cette miséricorde apportée par l'islam, comme nous l'avons déjà souligné, n'est pas propre à un peuple en particulier. Bien au contraire, elle est universelle. Si nous examinons le discours du Prophète Muhammad ﷺ et son exhortation aux gens de faire preuve de compassion et d'affection entre eux, nous comprendrons la grandeur de cette religion et de ce noble Prophète. En effet, Muhammad ﷺ invite tout d'abord à une miséricorde générale entre les gens. Il informe : « Le Miséricordieux aura pitié de ceux qui sont compatissants. Ayez pitié de ceux qui sont sur terre et Celui qui est dans le ciel aura pitié de vous »[1]. L'expression « ayez pitié de ceux qui sont sur terre » est un discours général adressé à l'ensemble des hommes, sans distinction de race, de couleur ou de religion. Lorsque certains musulmans lui demandèrent de faire des invocations contre les incroyants, le Prophète ﷺ répondit : « J'ai été envoyé, non pas comme un imprécateur, mais plutôt comme une miséricorde »[2]. Il déclare aussi : « Je ne suis qu'une miséricorde donnée en cadeau »[3].

À côté de cette miséricorde générale, il y en a une autre particulière. Par exemple, on trouve l'exhortation à avoir de la compassion pour les parents. En effet, l'islam convie les enfants à faire preuve de commisération, d'amour et de tendresse envers les père et mère, parce qu'ils sont la cause directe de leur existence. Ils ont fait don à leurs enfants de toutes formes d'affection et de bonté. Par conséquent, l'islam rappelle à ces derniers la nécessité d'être affectueux et compatissants envers leurs parents, surtout lorsque ceux-ci deviennent âgés. Dieu Tout Puissant déclare : **﴾Ton Seigneur t'ordonne de n'adorer que Lui, de traiter avec bonté ton père et ta mère. Et si l'un d'eux ou tous les deux atteignent, auprès de toi, un âge avancé, ne leur dis pas : « Fi ! » Ne leur manque pas de respect, mais adresse-leur des paroles affectueuses ! Et par miséricorde, fais preuve à leur égard d'humilité et adresse à Dieu cette prière : « Seigneur ! Sois miséricordieux envers eux comme ils l'ont été envers moi, quand ils m'ont élevé tout petit ! »﴿** (Le voyage nocturne : 23-24).

1 *Musnad al-Imâm Ahmad*, Abû Dâwud, al-Tirmidhî et al-Hâkim dans son *Mustadrak*.

2 Muslim, 2599.

3 *Musannaf Ibn Abî Shayba*.

De même, il convie les parents à être doux et compatissants envers leur progéniture. Un jour, le Prophète ﷺ embrassa un de ses enfants. Al-Aqra' Ibn Hâbis qui était en sa compagnie s'étonna : « Ô Messager de Dieu ! Tu embrasses ton enfant ? » « Oui », fit le Prophète ﷺ. Al-Aqra' ajouta : « J'ai une dizaine d'enfants et je n'en ai pas embrassé un seul ! » Le Prophète ﷺ répliqua : « Qu'y puis-je, si Dieu a dépouillé ton cœur de la miséricorde ?! »[1]

Par ailleurs, l'islam engage les croyants à manifester des signes de compassion mutuelle, de manière générale. Le Prophète ﷺ explique : « L'exemple des croyants dans l'affection, la tendresse et la compassion qu'il y a entre eux est celui d'un corps. Si un membre souffre, c'est l'ensemble du corps qui vient veiller sur lui avec fébrilité »[2].

L'islam incite aussi à être charitable envers son voisin et à respecter ses droits et tout ce qui est sacré pour lui. On partage ses moments de joie et de peine. On ne l'agresse pas ni ne lui cause-t-on du tort. Bien au contraire, la compassion et l'affection sont deux qualités réciproques entre voisins. L'Envoyé de Dieu ﷺ mit en garde : « Par Allah! Il n'est pas croyant ! Par Allah ! Il n'est pas croyant ! ». On s'enquit : « Qui, ô Messager de Dieu ? » Il répondit : « Celui dont le voisin n'est pas à l'abri de ses méchancetés »[3]. En d'autres termes, il s'agit de celui qui nuit à son voisin et qui ne lui épargne ni ses vilenies ni ses rosseries.

L'islam conseille à chacun des époux d'avoir de la compassion pour l'autre. Il déclare que Dieu a mis de l'affection et de la compassion entre eux. Dieu ﷻ déclare dans le Noble Coran : ﴿**Et c'en est un autre signe que d'avoir créé de vous et pour vous des épouses afin que vous trouviez auprès d'elles votre quiétude, et d'avoir suscité entre elles et vous affection et tendresse. En vérité, il y a en cela des signes certains pour ceux qui raisonnent**﴾. (Les Romains : 21).

Mieux, l'islam a même exhorté à être compatissant envers le serviteur. Le Prophète ﷺ souligna : « Vos serviteurs sont vos frères. Partagez vos repas avec eux et vêtez-les de ce dont vous vous vêtez. Ne leur confiez pas des tâches au-dessus de leurs forces. Si tel était le cas, aidez-les »[4].

1 Al-Bukhârî, 5997.
2 Al-Bukhârî, 6011.
3 Al-Bukhârî, 6016.
4 Muslim, 1661.

L'islam encourage aussi la compassion entre employeur et employé et entre gouvernant et sujet. Le chef est tenu d'être humain envers celui qui se trouve sous son autorité et son pouvoir. Il ne doit ni l'agresser ni l'opprimer.

Il y avait un homme appelé Abû Mas'ûd. Il avait un esclave qui le servait. Un jour, ce dernier commit une erreur. Abû Mas'ûd se saisit de son fouet et se mit à battre son esclave. Le voyant faire, le Prophète ﷺ l'interpella en ces termes : « Sache, Abû Mas'ûd, que Dieu a plus de pouvoir sur toi que tu n'en as sur ce garçon ! » L'islam invite à faire preuve de compassion envers l'orphelin qui a perdu son père. Il a fait de la société musulmane, dans sa totalité, le père d'un enfant aussi faible. L'Envoyé de Dieu ﷺ déclara : « Le tuteur de l'orphelin et moi-même sommes comme ces deux-là au Paradis, en montrant l'index et le médius »[1].

L'islam va même jusqu'à inciter les hommes à éprouver de la compassion et de la tendresse envers les animaux. Il invite à les respecter et à ne pas leur nuire, sans aucune raison ni aucun objectif. Le Prophète ﷺ informa ces compagnons que « Dieu a pardonné ses péchés à un homme et l'a introduit au paradis parce qu'il a donné à boire à un chien qui haletait de soif »[2].

À l'inverse, une femme est allée au Feu à cause d'un chat. En effet, elle l'a attaché, sans lui donner à manger ni l'a-t-elle laissé aller manger les reptiles[3].

L'islam pousse même à la compassion envers les plantes. Il ne faut ni brûler les arbres ni couper leurs fruits. Bien au contraire, il engage les gens à planter des arbres et à cultiver les céréales et planter les fleurs, les palmiers et autres arbres fruitiers. Le Messager de Dieu ﷺ dit : « Il n'est pas de musulman qui mette une plante en terre et qu'un humain, un animal ou un oiseau en mange, sans que ce soit une aumône de sa part »[4].

Il est donc clair que l'islam convie à une compassion générale entre les hommes, dans tous les domaines, sans considération aucune pour la langue, la couleur, la religion ou la race. Si le monde entier suivait le principe de l'islam et son exhortation à la compassion mutuelle, l'humanité ne connaîtrait pas la dureté, la force, la brutalité, les guerres, les tueries, les déplacements de population, le terrorisme, les famines et les épidémies que nous constatons à l'heure actuelle. L'islam impose que le puissant ait de

1 Al-Bukhârî, 6005 ; al-Tirmidhî, 1918 ; Abû Dâwud, 5015.
2 Al-Bukhârî, 6009.
3 Al-Bukhârî, 3318.
4 Al-Bukhârî, 6012.

la pitié pour le faible, le riche pour le pauvre, le capable pour l'incapable. Il enjoint donc d'être charitable avec l'indigent, les veuves, les faibles, les orphelins et les besogneux.

Il nous appartient de faire en sorte que la compassion règne entre nous, afin que les gens jouissent de la sécurité, de la sérénité, du confort et de la paix.

L'égalité

D'Est en Ouest, le monde vivait dans un racisme détestable. De nos jours, il existe encore de nombreuses nations qui en pâtissent, malgré la présence des Nations Unies, des slogans et des chartes garantissant la liberté, la justice et l'égalité. Sauf que tout ceci demeure de simples devises, sans aucun fondement dans la réalité. Celui qui souhaite en avoir la confirmation n'a qu'à jeter un regard éclairé sur le monde actuel, sans parti pris pour sa race. Il constatera que ce dernier vit dans le racisme le plus exécrable. Considérons la Palestine et ce que lui infligent les sionistes. Voyons ce qu'endurent les minorités, dans l'ensemble des pays occidentaux, qui revendiquent la liberté, la démocratie et l'égalité. Les pays orientaux ne sont pas en reste. Considère ce qu'il se passe en Irak aux mains de l'occupation, en Tchétchénie, en Russie, en Inde, en Thaïlande et dans d'autres pays, pour comprendre que les principes de liberté, de démocratie et d'égalité, prônés par les Nations Unies, ne sont que de simples formules, qui n'ont d'existence que dans les documents onusiens.

Pour ce qui est de la réalité, on extermine des communautés, tout simplement, parce qu'elles ont une religion différente de ceux qui les dominent. D'autres peuples vivent dans des conditions de pauvreté extrême parce qu'ils sont noirs de peau ou bien ils ne bénéficient pas des mêmes droits que les blancs. Il en est ainsi de la différence de traitement qu'on accorde aux uns et aux autres, dans ces pays, sur la base de la religion, de la race, de la couleur ou de la condition matérielle. Et le monde arabe actuellement ne met malheureusement pas en pratique les valeurs islamiques qui interdisent la discrimination et le racisme.

Jadis, plus particulièrement au moment de l'avènement de l'islam, la situation était pire. Les sociétés étaient divisées en catégories et classes. Ainsi, la catégorie des rois, des gouvernants et des riches possédait tout, tandis que celle des esclaves, des pauvres et des travailleurs n'avait abso-

lument rien. Il y avait aussi une distinction sur la base de la race et de la couleur. Cette discrimination était telle qu'elle se faisait également entre l'homme et la femme. L'un avait des privilèges dont l'autre ne bénéficiait pas. Dans certains pays, on faisait croire que les pauvres étaient créés du pied d'un dieu, tandis que les riches et les rois le seraient de la tête de ce même dieu. Celui qui était créé du pied n'avait pas les mêmes droits que celui qui était créé de la tête. On parvint même à faire des gouvernants des divinités adorées par les pauvres et les esclaves.

En somme le monde vivait dans la discrimination la plus abjecte, basée sur la race, la couleur ou le statut social de l'être humain. C'est dans ces conditions que l'islam est apparu. Il ne s'agissait pas de simples slogans, mais bien d'une réalité pratique. Les gens pouvaient ressentir l'égalité au sein de la société, entre le riche et le pauvre ; le noir, le blanc et le rouge ; le gouvernant et le sujet ; le musulman et le non-musulman et entre l'arabe et le non-arabe. Au regard de l'islam, il n'y a aucune différence entre un homme et un autre si ce n'est par rapport à son utilité, son bienfait ainsi que son œuvre pie uniquement.

Considérons le Noble Coran, les paroles et actes du Prophète ﷺ, et ceux de ses Compagnons, que Dieu les agrée, pour voir comment l'islam a établi l'égalité entre les gens afin d'en faire une réalité pratique, et non de simples slogans ou chartes.

Le Coran met en exergue une réalité qu'aucune personne sensée ne saurait renier, à savoir que tous les hommes sont égaux. Il n'y a aucune différence entre un être humain et un autre, aucune différence entre le blanc et le noir, l'arabe et le non-arabe, le riche et le pauvre, le puissant et le faible ou entre le gouvernant et le sujet. En effet, les gens sont égaux parce qu'ils ont tous été créés d'un homme et d'une femme. Dieu déclare dans le Noble Coran : **﴾Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous vous avons répartis en peuples et en tribus, pour que vous fassiez connaissance entre vous. En vérité, le plus méritant d'entre vous auprès de Dieu est le plus pieux. Dieu est Omniscient et bien Informé﴿**. (Les appartements : 13).

Le noble Prophète Muhammad ﷺ affirme : « Vous êtes tous des enfants d'Adam et Adam est fait de terre »[1].

1 Abû Dâwud, t. 4, p. 333 et al-Tirmidhî, 3955.

Il dit également : « Les hommes sont égaux à l'instar des dents d'un peigne. L'Arabe n'est en aucune façon supérieur au non-Arabe, si ce n'est par la piété »[1].

Le Messager ﷺ a instauré l'égalité entre tous les hommes, pour ce qui est des droits et des devoirs. Quiconque accomplit une bonne œuvre sera récompensé, sans tenir compte de sa nature. L'islam redonne à chacun ses droits, instaure la justice et applique la sanction à l'encontre de celui qui agit en mal.

Le fait le plus éminent, démontrant la réalité de l'égalité totale entre les gens est la prière. En effet, quand on y regarde, on constate que les musulmans sont dans un seul rang, où le riche ne se distingue pas du pauvre, ni le gouvernant du sujet. Dans la même rangée, on trouve côte à côte le gouvernant et le sujet, le maître et le serviteur, le riche et le pauvre, le noir et le blanc. Tous sont alignés dans le même rang, sans qu'il soit possible de distinguer un homme d'un autre.

Mieux que dans la prière, un plus grand signe d'égalité se manifeste à travers le pèlerinage. En effet, pour accomplir le pèlerinage, les fidèles viennent de divers pays d'Orient et d'Occident. Noirs ou blancs, arabes ou non arabes, appartenant à toutes les races, à toutes les classes sociales et de toutes les couleurs, ils se tiennent tous debout dans un même lieu, vêtus de la même manière et au même moment, pour se tourner vers un même Dieu. Ainsi, on retrouve l'Égyptien assis en compagnie du Soudanais, du Malaisien, du Russe, de l'Indien, de l'Américain ou de l'Européen. Ils sont tous assis dans une même posture, sans que l'on puisse faire la distinction entre un fidèle et un autre.

Un plus grand aspect de la grandeur de l'islam réside dans le fait qu'il met sur un pied d'égalité Bilâl, l'esclave noir d'Abyssinie et Abû Bakr, le notable de Quraysh; Suhayb le Romain et Salmân le Persan ; Mus'ab, l'opulent, et Khabbâb, le pauvre forgeron. Aux yeux de l'islam, ils sont tous égaux.

Cette réalité de l'égalité entre les gens en islam se confirme avec l'accession d'Abû Bakr au califat. Il fit un sermon dans lequel il signifia ce principe en ces termes : « Ô Gens ! J'ai été nommé à votre tête, mais je ne suis pas le meilleur d'entre vous. Ô Gens ! Auprès de moi, le puissant d'entre

1 *Kanz al-'ummâl*, d'al-Muttaqî al-Hindî, 24833, attribué à Ibn 'Asâkir d'après Sahl et à Ibn 'Adî dans *al-Kâmil* d'après Anas.

vous est faible, jusqu'à ce que je lui reprenne le droit usurpé. Le faible est puissant, auprès de moi, jusqu'à ce que je lui redonne son droit».

L'égalité existe même entre le musulman et le non-musulman devant la loi. Un juif alla se plaindre au calife 'Umar Ibn al-Khattâb de 'Alî Ibn Abî Tâlib (le cousin du Messager de Dieu et l'époux de sa fille). Lorsque celui-ci comparut devant le calife, il remarqua que ce dernier s'adressait à lui par sa *kunya* Abû al-Hasan. En d'autres termes, il appelait 'Alî, non pas par son nom, mais par son surnom par respect. En revanche, le calife interpellait le juif par son nom et non par son surnom (*laqab*). Ceci provoqua un grand mécontentement chez 'Alî. À l'issue de l'audience, 'Umar demanda à 'Alî : « Ô Abû al-Hasan ! Es-tu fâché parce que je t'ai mis au même rang que ton adversaire ? » « Non », fit 'Alî « mais parce que tu m'as préféré à mon adversaire juif. Tu m'as appelé par ma *kunya* Abû al-Hasan et tu l'as interpellé par son nom ». Y a-t-il de plus grande preuve d'égalité ?

Il existe une pléthore d'exemples d'égalité en islam, mais nous nous cantonnerons à ceux évoqués. Ils démontrent clairement l'importance de l'égalité entre les gens et l'intérêt que l'islam accorde à la question. Si nous étudions tout ce qui précède nous verrons que l'islam détruit toutes les inégalités, par le biais de ses enseignements et de ses lois. En effet, ses principes de base établissent l'égalité entre les gens dans les domaines de la piété, de la bienfaisance et de la justice, aussi longtemps que la relation est fondée sur l'amitié et le pacifisme et non sur l'inimitié et la dispute. Dieu déclare : **﴾Dieu ne vous défend pas d'être bons et équitables envers ceux qui ne vous attaquent pas à cause de votre religion et qui ne vous expulsent pas de vos foyers. Dieu aime ceux qui sont équitables﴿** (L'éprouvée : 8).

De même, l'islam veille à libérer l'être humain de l'humiliation, à affranchir les nations et les peuples de l'impérialisme et à émanciper les esclaves de la servitude.

Ainsi, il a rassemblé le discours des musulmans de toutes les races, sous son étendard, parce qu'il est la religion de la cohabitation pacifique. Celui qui veut le vérifier n'a qu'à se reporter à l'histoire de cette religion et aux conquêtes musulmanes, en Orient et en Occident, pour voir comment l'islam a traité les non-musulmans sur un pied d'égalité avec les musulmans. Il notera qu'ils partagent les mêmes droits et devoirs que ces derniers.

En revanche, quiconque jette un regard sur notre réalité actuelle verra qu'il existe une différence entre les gens et comprendra la grandeur de l'islam, à travers la parole du Très Haut : **﴾Ô hommes ! Nous vous avons**

créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous vous avons répartis en peuples et en tribus, pour que vous fassiez connaissance entre vous. En vérité, le plus méritant d'entre vous auprès de Dieu est le plus pieux. Dieu est Omniscient et bien Informé.﴾ (Les appartements : 13).

La tolérance

La tolérance est l'un des plus importants et des plus grands principes sur lesquels l'islam est fondé et qu'il encourage. Le terme de tolérance veut dire la facilité, la commodité, le pardon, la bienfaisance et le refoulement de la colère. Il s'agit aussi d'avoir avec les gens un rapport établi sur la bienséance, le respect, la considération et la protection des droits, qu'ils soient musulmans ou non, et plus particulièrement les gens du Livre. L'islam regorge de nobles exemples qui mettent en valeur la tolérance des musulmans, qu'aucune autre nation avant eux n'a manifestée dans ses relations avec les hommes.

Nous ne traiterons pas de la tolérance de l'islam envers les musulmans, parce que chaque fidèle est au courant de la tolérance et de la facilité offerte dans le dogme, les actes cultuels et les transactions quotidiennes. Il suffit, à ce propos, de lire la parole de Dieu ﷻ : ﴿**Dieu tient ainsi à vous faciliter l'accomplissement de vos devoirs religieux et non à vous le rendre difficile**﴾ (La vache : 185). Nous n'évoquerons point les exemples de la tolérance de l'islam envers les musulmans. Les non-musulmans diraient que c'est naturel que l'islam se montre conciliant envers ses adeptes. Nous expliquerons, de manière circonstanciée, comment l'islam se montre compréhensif envers les non-musulmans et les traite avec bienfaisance et noblesse. Nous mentionnerons les versets du Coran et les hadiths prophétiques qui démontrent avec éminence la grandeur et la tolérance de cette religion.

Mais avant d'aborder les preuves tirées du Coran et de la tradition prophétique, ainsi que les attitudes adoptées par le Prophète ﷺ et les musulmans avec les non-musulmans à travers les âges, nous voudrions apporter les témoignages des non-musulmans quant à la tolérance de l'islam.

Le Comte Henry de Castries : « Il est juste de faire remarquer que la grande tolérance dont l'islam fit toujours preuve favorisa les révoltes, permit à des dynasties indépendantes de se fonder en Maghreb et en Espagne et que finalement cette tolérance contribua à la désagrégation de l'empire arabe. Il est probable que les Espagnols, dont les défections furent

si nombreuses, malgré le libre exercice du christianisme, seraient devenus musulmans s'ils avaient été traités avec la même rigueur que les Saxons et les Wendes par les conquérants chrétiens.»[1]

Il dit aussi : «Ce n'est donc pas à l'intolérance que le mahométisme a dû son expansion si rapide et il serait plus juste de soutenir que la tolérance religieuse dont il a fait preuve a causé la ruine de l'empire arabe.»[2]

Peut-on trouver de meilleure preuve de tolérance? La souplesse et la tolérance ont conduit à la chute de l'empire musulman.

Sir Thomas Arnold déclare : «À partir des exemples mentionnés précédemment de la tolérance dont ont bénéficié les chrétiens arabes de la part des musulmans victorieux du premier siècle de l'hégire et qui s'est poursuivie les générations successives, nous pouvons conclure en toute certitude que ces tribus chrétiennes qui ont embrassé l'islam l'ont fait de leur propre choix et volonté. Les chrétiens arabes vivant aujourd'hui parmi une population muhammadienne sont un témoignage vivant de cette tolérance.»[3]

Ces témoignages suffisent sur la question de la tolérance. Dans des dizaines de versets du Coran et de hadiths prophétiques, l'islam accorde un intérêt tout particulier à la question de la tolérance, de la souplesse et de la bienfaisance envers les gens. Le Prophète ﷺ mettait en garde contre la dureté et la bigoterie. Il encourageait la souplesse et la tolérance. Ces comportements que le Messager Muhammad ﷺ s'efforçait d'inculquer à ses Compagnons et à sa communauté étaient, chez lui, une conduite naturelle. Tous ces traits, publics autant que privés, en étaient empreints.

Ci-dessous suit une liste d'exemples où le Noble Coran exhorte à la tolérance. Il n'emploie pas explicitement ce terme, mais parfois y réfère par des mots correspondants, tels que la bienfaisance, le pardon, etc. qui font allusion à cette qualité.

Dieu ﷻ dit : **﴾Et [rappelle-toi], lorsque Nous avons pris l'engagement des enfants d'Israël de n'adorer que Dieu, de faire le bien envers les pères, les mères, les proches parents, les orphelins et les nécessiteux, d'avoir de bonnes paroles avec les gens, d'accomplir régulièrement la prière et d'acquitter l'aumône! Mais à l'exception d'un petit nombre**

1 L'islam : Impressions et études, le Comte Henry de Castries, quatrième édition, p. 104.
2 Idem, p. 102.
3 The Preaching of Islam, Second Edition Revised and Enlarged, Sir Thomas Arnold, pp. 45–46, 1913.

de vous, vous manquiez à vos engagements en vous détournant de Nos commandements» (La vache : 83). Il s'adresse aux musulmans quand ces derniers invitent les gens à leur religion : **«Appelle à la Voie de ton Seigneur avec sagesse et par de persuasives exhortations. Sois modéré dans ta discussion avec eux. Du reste, c'est ton Seigneur qui connaît le mieux celui qui s'écarte de Sa Voie, comme Il connaît le mieux ceux qui sont bien guidés»**. (Les abeilles : 125).

Pour mettre en exergue les bases du rapport des musulmans avec les non-musulmans qui ne les agressent pas et qui ne les oppriment pas, Dieu déclare : **«Dieu ne vous défend pas d'être bons et équitables envers ceux qui ne vous attaquent pas à cause de votre religion et qui ne vous expulsent pas de vos foyers. Dieu aime ceux qui sont équitables. Mais Il vous interdit toute liaison avec ceux qui vous combattent à cause de votre religion, qui vous chassent de vos foyers ou qui contribuent à le faire. Une telle alliance constituerait une véritable injustice»**. (L'éprouvée : 8-9).

La tolérance apparaît dans le sens de bienfaisance, quand Dieu déclare : **«Mais agissez de la manière la plus bienfaisante et judicieuse, Dieu aime les gens bons et judicieux»**. (La vache : 195).

Dans d'autres cas, la tolérance exprime l'idée de pardon et de grâce faite aux gens : **«Sépare-toi d'eux, sur des paroles conciliantes ! Un jour, ils se rendront à l'évidence !»** (L'ornement : 89). Dieu dit également : **«À l'exception d'un petit nombre d'entre eux, tu iras de trahison en trahison de leur part. Mais pardonne-leur et ne leur tiens pas rigueur, car Dieu aime, en vérité, ceux qui sont bienveillants»**. (La table servie : 13).

Cet exemple illustre la tolérance dans le Coran. Quant à la tradition prophétique, nous vous proposons quelques hadiths qui en font état. Ensuite, nous enchaînerons avec des situations où le Messager de Dieu ﷺ et les Compagnons en ont fait preuve.

Le Prophète ﷺ dit :

– « Certes, la religion est la facilité »[1].
– « Vous avez été envoyés pour faciliter la tâche aux gens et non pour la leur rendre difficile »[2].

1 Al-Bukhârî, 39.
2 Al-Tirmidhî, 147 ; Abû Dâwud, 380.

– « Donnez la bonne nouvelle aux gens et ne les repoussez pas, facilitez-leur la tâche et ne la leur rendez pas difficile »[1].

– « Que Dieu fasse miséricorde à un homme conciliant quand il vend, quand il achète et quand il réclame son dû »[2].

– « Au Jour de la Résurrection, je serai l'adversaire de quiconque lèse un allié, le prive d'un de ses droits ou lui confie une charge au-dessus de sa capacité ».

Ceci dit, les hadiths qui démontrent la valeur de la tolérance en islam sont trop nombreux pour être cités ou répertoriés. Voici quelques situations qui mettent en exergue la grandeur de l'islam et l'importance de ce sublime principe dans cette religion.

À Médine, le Messager ﷺ fit rédiger un document dans lequel il conclut la paix avec les juifs, leur permit de pratiquer leur religion, de maintenir leurs possessions et leur garantit la sécurité pour leurs personnes. Cet acte constitua une nouvelle ouverture dans la reconnaissance de la politique religieuse, en ce sens qu'il reconnut aux juifs la liberté d'observer leur religion, d'exprimer leur opinion et de posséder des biens ainsi que la liberté individuelle. Le Prophète ﷺ avait voulu faire de Médine une patrie unique et de tous les individus une seule nation, sans que la différence de religion ne soit un facteur discriminant. C'est pour cette raison que ce manuscrit pourrait être considéré comme un document d'harmonie et de sécurité pour les juifs.

Une autre éminente situation illustre le degré de miséricorde et de tolérance de ce noble Messager aussi bien que la grande tolérance de l'islam :

Dès l'instant où Mu<u>h</u>ammad ﷺ annonça publiquement sa mission, les habitants de La Mecque lui réservèrent le plus dur des accueils. Ils l'abreuvèrent d'insultes et d'injures, le frappèrent et lui infligèrent les pires tortures.

Ils le traitèrent de poète, de sorcier et de devin, jetèrent les ordures sur sa route et sur son dos tandis qu'il se prosternait. Ils le prirent à la gorge, tentèrent de lui cracher au visage, mirent des détritus devant sa porte et envoyèrent sur lui le fœtus d'une chamelle. Ils soumirent ses Compagnons à d'atroces souffrances qu'aucun humain ne saurait endurer. On imposa au Prophète et à ses disciples un horrible blocus économique dans le défilé

1 Al-Bukhârî, 69 ; Muslim, 1734.
2 Al-Bukhârî, 2076 ; al-Tirmidhî, 1320.

d'Abû Tâlib, tant et si bien qu'ils furent contraints de manger les feuilles des arbres. Ils n'avaient ni à boire ni à manger. Après cela, ils essayèrent de l'assassiner et rassemblèrent quarante des plus solides gaillards pour le tuer. La persécution et le supplice continuèrent pendant treize ans. Toute personne qui entrait chez Muhammad ﷺ recevait des jets de pierre. Les ouvrages sur la vie du Prophète fournissent de multiples exemples de tortures auxquels il dut faire face avec ses Compagnons. Malgré cela, pas une seule fois les musulmans n'ont-ils brandi une arme contre l'un d'entre eux.

Bien au contraire, ils leur laissèrent La Mecque et s'en allèrent en Abyssinie et à Médine. L'hostilité des Mecquois ne cessa pas pour autant. Ils mobilisèrent les armées et prirent la direction de Médine pour affronter le Prophète, dans plus d'une guerre, en vue de le tuer ainsi que ses amis. Ce fut six autres années de guerre et de combat. Au total, dix-neuf ans de supplices, de tortures, de guerre et de combat. Même lorsqu'il signa un traité de paix avec eux, ils trahirent le pacte.

Au bout du compte, en l'an huit de l'hégire, Dieu vint à son secours. Il fit son entrée à La Mecque victorieux et conquérant. Il réunit les Mecquois et leur demanda : « Selon vous, quel sort devrais-je vous réserver ? »

S'il s'agissait de gens puissants et violents, comme ceux qui contrôlent tout aujourd'hui, qu'auraient-ils fait s'ils étaient à la place de Muhammad ﷺ ? Quelle aurait été la réaction de ceux qui s'évertuent à faire la guerre et à combattre au nom du terrorisme, après dix-neuf ans de répression et de tortures ?

Les Mecquois répondirent : « Tu es un frère généreux, fils d'un frère généreux ». Il leur annonça, dans le cadre d'une amnistie générale, d'une grande tolérance, d'une miséricorde sans limite et d'une noblesse de caractère : « Il n'y a aucun blâme contre vous, aujourd'hui. Partez, vous êtes libres ! »

Il ne leur a pas reproché : « Vous m'avez combattu, chassé de mon pays, vous avez tué mes Compagnons et des gens de ma famille, rendu les femmes veuves et les enfants orphelins, assassiné des hommes, etc. » Non, au contraire il a déclaré : « Vous êtes libres. » Il a rendu la liberté à tous, sans frapper un seul d'entre eux ni se venger. Bien au contraire, il leur a tous pardonné. En voyant sa noblesse de caractère, ils ont embrassé l'islam. Dès cet instant, La Mecque est devenue un pays musulman.

Y a-t-il plus grand exemple de tolérance ?

L'Histoire n'a pas connu de trait de caractère aussi noble. En effet, à travers le monde, même de nos jours, quand ils pénètrent dans un pays, les conquérants tuent femmes, enfants et vieillards. Ils font couler le sang, s'approprient les biens des gens et s'attaquent à leurs réputations. Ils torturent, répriment et infligent aux faibles gens vaincus des traitements inhumains, même quand ils partagent la même religion. C'est ce que les Romains ont administré aux Égyptiens, bien qu'ils fussent tous adeptes du christianisme.

Il en existe de nombreux exemples dans l'Histoire et durant les siècles passés, voire à l'époque contemporaine.

Grâce à cette grande tolérance, l'islam a conquis les cœurs et les esprits. Loin de se limiter au Messager de Dieu ﷺ de son vivant, elle s'est transmise à ses nobles Compagnons, puis aux musulmans, de génération en génération. La tolérance constitue, en effet, un principe fondamental en islam.

Citons quelques exemples de la tolérance et de l'équité de l'islam après le Prophète ﷺ : le Commandeur des Croyants, 'Umar Ibn al-Khaṯṯâb, accorda une part d'aumône à un juif, aveugle de naissance. Il ordonna de lui remettre un don régulier du trésor musulman, en demandant au trésorier : « Occupe-toi de lui et de ses semblables, car, par Dieu, nous ne serons pas justes à son égard si nous consommons sa jeunesse et que nous le négligeons dans sa vieillesse ».

Lorsque les musulmans firent la conquête de Jérusalem, un prêtre demanda à 'Umar de prier dans l'église. Celui-ci déclina l'offre en s'expliquant : « Je ne veux pas que les musulmans vous l'enlèvent en invoquant : « 'Umar a prié dans ce lieu » ». 'Umar rédigea, à leur intention, un document dans lequel il fit ressortir la grandeur, la miséricorde et la tolérance de cette sublime religion qu'est l'islam. Voici le texte de cet engagement pris par 'Umar :

« Au nom de Dieu, le Miséricordieux, le Tout Miséricordieux. Voici ce que garantit le serviteur de Dieu, le Commandeur des Croyants, aux habitants de Jérusalem. Il promet de protéger leurs personnes, leurs biens, leurs églises et leurs croix, les malades et les bien-portants d'entre eux, ainsi que toute leur communauté. Leurs églises ne seront ni investies ni détruites. Rien ne sera enlevé de leurs édifices, ni de leurs espaces. On ne touchera ni à leurs croix ni à leurs biens. Ils ne seront pas contraints à se convertir et nul d'entre eux ne sera opprimé ».

Quelle différence entre cette tolérance et le traitement accordé par les chrétiens aux musulmans, quand ils sont entrés dans Jérusalem ! Ils ont massacré des milliers de musulmans, hommes, femmes et enfants confondus. Ils n'ont respecté le caractère sacré d'aucun d'entre eux, ni la religion ni autre chose. Ils ont transformé la Mosquée al-Aqsâ en une décharge où ils jetaient leurs ordures.

Il n'y a de puissance et de force qu'en Dieu.

Jetons un regard objectif sur l'histoire de l'islam, à l'époque où l'empire musulman était à son apogée, afin de voir comment les musulmans se sont comportés dans les pays qu'ils ont conquis. Lisons également ce qui est arrivé aux musulmans lorsque leur empire s'est disloqué, et ce qu'ils endurent actuellement dans les pays tels que la Palestine, l'Irak, la Tchétchénie, Burma, etc. Nous verrons alors la différence entre la miséricorde et la souplesse de la religion apportée par Muhammad ﷺ et ce que font d'autres au nom de la démocratie, de la laïcité et de la civilisation.

La protection de l'orphelin

L'orphelin est cet enfant qui a perdu son père et qui n'a pas encore atteint l'âge adulte. L'islam porte un intérêt considérable à l'orphelin. Il prend, particulièrement soin de lui, parce qu'il a perdu son père et sa mère qui s'occupaient de lui et de ses affaires ; il a perdu ceux qui le soutenaient ; il a perdu les cœurs qui se penchaient sur lui et qui avaient de la compassion pour lui; il a perdu les âmes qui l'entouraient de tant de sollicitude. Il a perdu l'origine que Dieu a créée avec sa nature primordiale, les êtres qui veillaient sincèrement à son éducation et se sacrifiaient pour son bonheur. Ce sont eux qui auraient œuvré pour sa formation et son épanouissement. Leur but aurait été qu'il soit optimiste, qu'il sourie à la vie et qu'il aborde le monde dans un état d'esprit constructif, visant à l'édification, l'innovation, la création et la production. Par la mort de son père et/ou de sa mère, cet enfant orphelin a perdu tout cela et le destin le livre à la mélancolie, la tristesse, la privation, la négligence et la dispersion des idées et aux tourments.

Cependant, l'islam, soucieux de la construction d'une société forte et saine, n'a pas laissé cet orphelin affronter seul les difficiles vagues de la vie, sans le doter de solides rames pour le protéger contre cette mer démontée, le sauver de la noyade et le ramener à la terre ferme. Aussi, lui a-t-il accordé la plus grande attention à travers sa sage législation et ses nobles

recommandations, venant de la part d'un Seigneur clément pour Sa création et plein de bonté pour Ses serviteurs. Cette dernière prémunit l'orphelin contre toute déviation et préserve ses biens de tout gaspillage. Elle le prépare à devenir un homme utile à la vie et non un fardeau pour autrui et sa société, ni un élément de destruction et de subversion, ni une source de mal qui insuffle son poison et sa haine au sein de la société.

C'est la raison pour laquelle l'islam exhorte la société entière à être un père pour cet orphelin. S'il a perdu son père, tous les musulmans représentent un père pour lui.

Lorsque nous étudions le Noble Coran et la tradition prophétique, nous constatons qu'ils octroient à l'orphelin une attention particulière, en vue de le protéger ainsi que ses biens et toutes ses affaires. Le Coran informe les musulmans que l'orphelin est leur frère en religion. Dès lors, ils sont tenus de le traiter comme un petit frère, de manière à lui rendre service et à s'occuper de ses affaires. Dieu ﷻ déclare : ❪**Quant aux orphelins, tu diras à ceux qui t'interrogent à leur sujet : « Améliorer leur condition est une bonne œuvre. Si vous les fréquentez, traitez-les en frères ! » Dieu sait qui fait le mal et qui fait le bien. Et si Dieu l'avait voulu, Il aurait rendu votre tâche plus difficile à supporter, car Il est Puissant et Sage**❫. (La vache : 220). Le Coran invite à sauvegarder les biens de l'orphelin, à les préserver de la dissipation et à ne pas les lui remettre tant qu'il est enfant, ne sachant pas comment les gérer. Par contre, ces possessions doivent être conservées comme un dépôt, auquel on ne peut toucher, de quelque manière que ce soit, jusqu'à ce qu'il grandisse et soit capable de les administrer. On doit, pour ce faire, le soumettre à une petite épreuve. S'il s'avère qu'il a atteint l'âge de raison et qu'il est conscient de ce qu'il fait, il incombe alors de lui restituer ses biens. Le tuteur n'a pas le droit d'en prélever la moindre part. En effet, Dieu ﷻ dit dans le Noble Coran : ❪**Mettez à l'épreuve le degré de maturité des orphelins jusqu'à l'âge de la puberté, et si vous constatez qu'ils ont acquis un bon jugement, remettez-leur leur héritage. Gardez-vous de vous empresser de le dilapider avant leur majorité. Si le tuteur est riche, qu'il s'abstienne de toucher aux biens de ses pupilles ; et s'il est pauvre, il ne doit en user que de façon modérée. Au moment de remettre aux orphelins leurs biens, assurez-vous de la présence de témoins, quoique Dieu, pour recevoir des comptes, suffise amplement**❫. (Les femmes : 6). Afin que les musulmans s'acquittent de cette tâche avec magnanimité, l'islam leur enseigne que le tuteur qui prend soin de l'orphelin, le protège et

sauvegarde ses intérêts aura droit à une grande récompense et une immense rétribution dans l'au-delà. Le Prophète ﷺ affirme : « Le tuteur de l'orphelin et moi-même sommes comme ces deux-là au paradis, en montrant l'index et le médius ». Il révèle aussi : « Dieu introduira obligatoirement au paradis, tout musulman qui partage ce qu'il mange et boit avec un orphelin, afin qu'il soit à l'abri, sauf s'il commet un péché impardonnable »[1].

Un homme demanda à un compagnon du Prophète ﷺ de lui faire des recommandations. Celui-ci, qui s'appelait Abû al-Dardâ', répondit : « Aie pitié de l'orphelin, rapproche-le de toi et partage ton repas avec lui. En effet, j'ai entendu le Messager de Dieu ﷺ souligner : « Si tu veux que ton cœur s'attendrisse, rapproche l'orphelin de toi, caresse-lui la tête et partage ton repas avec lui. Ceci rendra ton cœur tendre »[2].

L'islam exhorte à prendre en charge l'orphelin, à s'occuper de lui et à lui apporter tous les soins. Il promet, en contrepartie de cet engagement, une grande récompense. Il met aussi en garde de l'agresser, de le léser ou de spolier ses biens. L'islam brandit la menace d'une sévère punition dans le cas où on lui porterait atteinte.

En effet, une grande quantité de versets coraniques et de hadiths prophétiques recèle un sévère avertissement à l'encontre de celui qui s'approprie, injustement, les biens de l'orphelin. Dieu ﷻ explique que celui qui nie l'existence du Jour de la Rétribution s'expose à une vilaine récompense. Il esquisse ses traits, en soulignant que l'une de ses principales caractéristiques consiste en ce qu'il nuit à l'orphelin. Dieu ﷻ déclare dans le Noble Coran : ﴿**Veux-tu connaître celui qui traite de mensonge le Jugement dernier ? C'est celui qui repousse brutalement l'orphelin**﴾ (L'ustensile : 1-2). En d'autres termes, il s'agit de celui qui rebute l'orphelin, le chasse et lui fait du tort. Dieu ordonne : ﴿**Restituez aux orphelins leur héritage ! Ne substituez pas ce que vous possédez de mauvais à ce qu'ils possèdent de bon ! Ne vous emparez pas de leur patrimoine en l'incorporant au vôtre, car ce serait là un crime abominable !**﴾ (Les femmes : 2). L'islam commande aussi : ﴿**Ne touchez aux biens de l'orphelin que de la manière la plus conforme à ses intérêts et ce, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa majorité**﴾. (Le voyage nocturne : 34).

---

1 Al-Tirmidhî, 1917.

2 *Kanz al-'ummâl* 6002, attribué à al-Ṯabarânî dans *al-Mu'jam al-Kabîr*, al-Kharâ'iṯî dans *Makârim al-akhlâq*, Ibn 'Asâkir et al-Bayhaqî dans *Shu'ab al-imân*, d'après Abu Hurayra.

Le Coran dit clairement que celui qui consomme les biens de l'orphelin ne fait que manger une braise du Feu de l'enfer. Dieu, béni et exalté soit-Il, affirme : **﴾Car ceux qui dévorent injustement les biens des orphelins n'introduisent que le feu dans leurs entrailles, et ils sont voués à l'Enfer﴿**. (Les femmes : 10).

Ce qui précède démontre le degré d'attention et de protection que l'islam accorde aux orphelins. Soit il exhorte à les prendre en charge, à les entourer de soins et à construire des institutions à cet effet, tout en spécifiant la grande récompense qui y est attachée; soit il avise et menace celui qui les agresse, les lèse ou s'approprie leurs biens de manière injuste.

Ce faisant, l'islam ne cherche que le bien de la société, dans son ensemble. Si l'orphelin ne recevait pas cette attention de notre part, il deviendrait une bombe à retardement, prête à exploser au visage de la société. Tout enfant au monde est exposé à être orphelin, car son père ou sa mère pourrait mourir, à tout instant, sans qu'on y soit préparé. Par conséquent, chacun devrait traiter l'orphelin comme il aimerait que le soit son enfant, s'il lui arrivait de mourir en laissant une progéniture en bas âge. Dieu dit avec raison : **﴾Que la crainte saisisse ceux qui laisseraient après eux une descendance faible et qui seraient inquiets à leur sujet, qu'ils redoutent donc Dieu et qu'ils prononcent des paroles justes﴿** (Les femmes : 9).

La consultation

L'un des principes de base auxquels l'islam exhorte est celui de la consultation.

L'islam est le premier à inviter à ce principe et à en faire l'un de ses fondements. Il a même précédé les Nations Unies et les droits de l'homme. En effet, c'est l'islam qui a ouvert la voie dans l'application de cette règle. Il a précédé l'Occident de mille quatre cents ans et en a fait une pratique dans la réalité. C'était à une époque où le monde n'avait pas entendu le terme de consultation. Il ne connaissait alors que l'individualisme, le despotisme et la dictature.

Il n'y avait ni Sénat, ni Chambre des Députés, ni Conseil Consultatif, ni Parlement, si ce n'est dans les limites les plus restreintes, comme la Dar al-Nadwa chez les Arabes, chez la Reine de Saba, chez le peuple de Moïse, sur lui la paix, et dans quelques cas exceptionnels. Sinon, dans la majorité des situations, il s'agissait d'autocratie, de despotisme ou de dictature. Il arrivait

même que le pouvoir soit héréditaire. En d'autres termes, il était transmis de père en fils. On ne connaissait ni élections, ni parlements. Parfois, même le fils assassinait le père pour s'emparer du pouvoir, par la force.

Personne ne pouvait contester les décisions du dirigeant, fût-il ministre ou simple mortel. Sinon, la personne était destinée à être emprisonnée, torturée ou tout bonnement exécutée.

La petite société, à savoir celle des petites familles, était aussi autocratique et despotique. L'époux était le seul à prendre les décisions, et il appartenait à l'épouse et aux enfants d'écouter et d'obéir, sans pouvoir exprimer leur opinion ou s'opposer le moindrement.

De manière générale, c'était le comble du despotisme et de la dictature. Or, voilà l'islam qui se manifeste au milieu de ces conditions, avec son invitation à appliquer le principe de la consultation. Il y exhorte dans tous les domaines, dans le choix du dirigeant, dans la politique et le gouvernement, aussi bien qu'au sein des petites familles.

L'islam a porté la consultation à un tel niveau que, loin d'être un des droits humains que l'on peut concéder, elle constitue un devoir et une obligation religieuse. Si bien que la communauté commettrait un péché si elle allait à l'encontre de ce principe. Dans le Noble Coran, c'est une obligation religieuse, un devoir légal prescrit par Dieu Tout Puissant, pour qu'elle soit la philosophie de la politique islamique. Que ce soit dans le cadre de la famille, de la société ou de l'état qui gouverne le peuple selon la loi de l'islam, c'est un devoir religieux. Il ne s'agit pas d'un simple droit, parmi les droits de l'homme. Les décisions doivent être le fait de la communauté et de la collectivité, et non de l'autocratie et du despotisme. Selon les exégètes, la consultation est un principe de la charia et un précepte des décisions légales. Celui qui ne consulte pas les gens de science doit, obligatoirement, être destitué. Il n'y a aucun désaccord à ce sujet[1].

Un coup d'œil sur le Coran, la tradition prophétique et les actes des Compagnons nous apprend que ce sublime principe constitue une réalité pratique, même en ce qui concerne le Prophète Muhammad ﷺ. Bien que recevant le soutien de Dieu, le Tout Puissant lui ordonne de pratiquer la consultation et d'œuvrer en conséquence, même si cela contredit son opinion. Dès lors qu'il a consulté ses Compagnons et qu'une décision a été prise, il lui faut l'appliquer. Il est tenu de consulter les musulmans et

1 *Al-Jâmi' li ahkâm al-Qur'ân*, al-Qurtubî.

de mettre en pratique la résolution qui a été prise. Dieu ﷻ commande dans le Noble Coran : ﴿**Consulte-les quand il s'agit de prendre une décision !**﴾ (La Famille d'Imran : 159). Quand il aborde les caractéristiques des croyants, le Noble Coran explique que l'une de leurs qualités est qu'ils ﴿**se consultent entre eux au sujet de leurs affaires**﴾ (La consultation : 38).

De nombreux exemples, dans la vie du Prophète ﷺ, démontrent à quel point il était attaché au principe et à l'application de la consultation. Il donnait à tout le monde le droit d'exprimer son opinion. Même si l'auteur de celle-ci était un parfait inconnu, issu de la masse, il se devait de l'écouter, car son avis était peut-être juste et vrai. Considérons un cas semblable, dans la sunna bénie du Prophète. Lorsque celui-ci émigra à Médine, les polythéistes préparèrent une armée pour l'attaquer, lui et ses Compagnons. Les polythéistes étaient beaucoup plus nombreux que les musulmans et l'Envoyé de Dieu ﷺ le savait. Comme il recevait la révélation divine, il pouvait prendre les décisions tout seul, et personne n'allait s'y opposer, car il fallait qu'ils lui obéissent. Mais il voulait nous donner une leçon pratique, à travers l'histoire, que les musulmans étaient tenus d'appliquer, à savoir le principe de la consultation. Par conséquent, le Messager de Dieu ﷺ réunit ses Compagnons pour leur annoncer l'arrivée de l'armée mecquoise, avant d'ajouter : « Ô Gens ! Donnez-moi votre avis ! » Ses Compagnons, parmi les émigrés, prirent la parole et s'écrièrent : « Sors pour le combat, nous sommes avec toi ! » Malgré cela, il continua à répéter : « Ô Gens ! Donnez-moi votre avis ! » Le chef des *Ansâr*, Sa'd Ibn Mu'âdh, déclara : « On a l'impression que c'est à nous que tu t'adresses, ô Messager de Dieu ! » « Oui », fit ce dernier. Sa'd ajouta : « Sors avec la bénédiction de Dieu, ô Messager de Dieu ! Si tu nous mettais face à cette mer et que tu y entrais, nous te suivrions ».

Le Prophète ﷺ ne prit pas tout seul la décision, en période de guerre, de repousser l'attaque mecquoise, bien qu'il fût un Messager bénéficiant du soutien de Dieu. Mais il consulta ses Compagnons, afin que ce soit un exemple pour tous les dirigeants et les chefs après lui. L'affaire ne s'arrêta pas à ce point. Bien au contraire, lorsque, durant la même bataille, le choix de l'emplacement fut fait, un simple soldat vint s'enquérir : « Ô Messager de Dieu ! Est-ce Dieu qui t'a indiqué cet endroit ou bien est-ce un choix tactique ? » Le Prophète ﷺ répliqua : « C'est plutôt un choix tactique ». Le simple soldat conseilla au général, qui n'était autre que l'Envoyé de Dieu ﷺ : « Ce n'est pas le lieu approprié pour nous poster. Embusquons-nous

près du puits! Nous pourrons ainsi boire et pas l'ennemi». Le Prophète ﷺ apprécia cet avis et agit en conséquence. Ce fut l'une des causes de la victoire des musulmans.

L'exemple contraire est celui de l'armée mecquoise, l'ennemi d'alors. Certains soldats conseillèrent au général Abû Jahl : «Retournons sans livrer bataille!» Mais celui-ci monopolisa l'opinion et refusa de rebrousser chemin. Ce fut l'une des causes de sa défaite.

Un autre exemple de consultation en islam :

Lors de la bataille de U<u>h</u>ud, les Mecquois voulurent se venger du Messager de Dieu ﷺ et de ses nobles Compagnons, pour la défaite subie à Badr. Ils préparèrent une nombreuse armée en vue d'attaquer, d'occuper Médine et de tuer le Messager de Dieu ﷺ. Ce dernier, ayant eu vent de ces plans, réunit ses Compagnons pour les consulter. Certains dirent : «Restons retranchés à Médine. Quand ils viendront nous pourrons les tuer». Le Prophète ﷺ fut satisfait et convaincu de cette proposition. Mais la majorité suggéra de quitter Médine pour aller à leur rencontre. Le Prophète ﷺ ne fut ni satisfait ni convaincu de cette opinion.

Mais il comprit que la majeure partie des gens était en faveur de celle-ci. Aussi, pour donner une leçon pratique aux croyants, quant à l'obligation d'appliquer le principe de la consultation, il donna son agrément à cet avis. Il n'en était pas convaincu, mais il fallait mettre en vigueur la consultation. De fait, la bataille eut lieu et il s'avéra que c'était une mauvaise décision. Les musulmans furent défaits et un bon nombre des meilleurs Compagnons du Prophète ﷺ fut tué.

Mais personne ne pensait peut-être que cette défaite était liée à la consultation et que le Messager de Dieu ﷺ n'aurait pas dû suivre leur avis. Au contraire, il était nécessaire de dire aux musulmans qu'il leur appartenait de concrétiser la consultation et de ne pas prendre une décision, de manière unilatérale, même si la consultation devait être à l'origine de la défaite.

La question de la consultation étant supérieure à ces points de vue, après le revers, Dieu fit descendre Sa parole : **﴾Sois donc bienveillant à leur égard! Implore le pardon de Dieu en leur faveur! Consulte-les quand il s'agit de prendre une décision! Mais, une fois la décision prise, place ta confiance en Dieu, car Dieu aime ceux qui mettent en Lui leur confiance﴿** (La Famille d'Imran : 159). Il tenait à démontrer au Messager ﷺ et aux musulmans que la consultation n'était pas la cause de la défaite, mais qu'il existait d'autres raisons qu'il fallait découvrir.

Nous avons un autre sublime exemple mettant en exergue le degré d'attachement des musulmans, après le Prophète ﷺ, au principe de la consultation. Il indique, clairement, que les musulmans furent les premiers à élire un chef, par voie d'élection.

En effet, suite à la mort du Messager de Dieu ﷺ, les musulmans se réunirent sous le préau des Banû Sâ'ida. Ils désignèrent Abû Bakr, que Dieu l'agrée, comme calife du Prophète de Dieu ﷺ. Après la mort de ce dernier, 'Umar Ibn al-Khattâb accéda au califat. Il institua un conseil, composé d'un certain nombre de Compagnons, qu'il appela « les gens de la consultation ». C'était une espèce de parlement. Avant de mourir, il proposa une liste de six de ses Compagnons pour lui succéder. Il dit aux gens de choisir l'un d'entre eux. Les musulmans se concertèrent puis choisirent 'Uthmân Ibn 'Affân comme calife.

En somme, il s'avère que l'islam considère la consultation comme l'un de ses principes fondamentaux. Il n'en a pas fait une simple charte ou un slogan creux. Bien au contraire, il l'a mise réellement en pratique, quatorze siècles avant les Nations Unies.

Peut-on, après cela, accuser l'islam d'autocratie, de despotisme, de tyrannie ou de dictature ?



L'islam et la science

La science représente l'un des principes fondamentaux de l'islam. Il y exhorte et y tient profondément. Lorsque l'islam incita à acquérir le savoir, ce fut à une époque où les savants étaient en grand danger. On piétinait leur dignité et on massacrait leur statut en leur présence, voire on les tuait et on les brûlait vifs. On instituait les tribunaux d'inquisition qui combattaient la science et les savants.

Durant ces temps obscurs, l'islam invita, grâce à sa lumière, à acquérir la connaissance, à honorer et célébrer les savants et à leur donner la place qui leur revient.

Quand l'islam parle du savoir, il veut dire toutes les sciences, et non les sciences religieuses uniquement. Il renvoie à toutes les disciplines : les sciences religieuses et empiriques, la médecine, l'ingénierie, l'astronomie, la biologie, la géologie et toutes celles qui servent à l'humanité. Mieux, l'islam considère qu'il existe deux types de sciences que chaque musulman est tenu d'apprendre, à savoir celles qui sont liées au dogme et au culte.

Il y a un autre genre de science, considéré en islam comme une obligation communautaire. Il suffit qu'une partie de musulmans l'acquière pour que les autres ne commettent pas de péché. En revanche, si personne ne s'y intéresse, tous les musulmans commettent le péché.

Il s'agit des sciences dont l'être humain a besoin dans sa vie quotidienne, telles que les sciences empiriques, la médecine et celles citées plus haut.

Il est une obligation en islam pour la communauté musulmane d'avoir en son sein des médecins, des ingénieurs, des chimistes, des océanologues, des géologues, etc. Il faut que certains musulmans excellent dans ces différents domaines, afin que les autres soient à l'abri du péché.

Y a-t-il une religion ou une confession qui ait fait du savoir une obligation pour ses adeptes ?

L'islam convie à la science parce que c'est grâce à elle que les affaires de l'humanité prospéreront. En effet, elle est la lumière qui illumine la vie de l'homme, la lampe qui éclaire la vie des gens et qui permet à ces derniers de vivre dans de bonnes conditions et sur la voie droite. Dès lors, il est logique que la science représente, aux yeux de l'islam, la base des valeurs fondamentales de la vie humaine. De fait, l'homme ne peut pratiquer la

vérité et s'éloigner de l'erreur que s'il possède la science lui permettant de distinguer la droiture de l'égarement.

Si nous jetons un œil sur le Noble Coran, nous verrons qu'il exalte la science et les savants. Il souligne la place de ces derniers en islam. Des dizaines de versets et de hadiths mettent ce point bien en évidence. Nous mentionnerons des exemples, en vue de montrer l'intérêt que l'islam accorde à la science et aux ulémas. Il nous suffit de savoir que le premier verset révélé du Noble Coran invite à la lecture, à la recherche et à l'expérimentation. Il ne parle pas de sciences religieuses, mais de sciences cosmiques et empiriques, ainsi que de l'observation de l'univers et des signes qu'il recèle. Dieu, béni et exalté soit-Il, commande, dans le premier verset révélé du Noble Coran : ﴾**Lis au nom de ton Seigneur qui a tout créé, qui a créé l'homme d'une adhérence ! Lis, car la bonté de ton Seigneur est infinie ! C'est Lui qui a fait de la plume un moyen du savoir et qui a enseigné à l'homme ce qu'il ignorait**﴿. (L'adhérence : 1-5).

Y a-t-il d'exhortation plus explicite à la science expérimentale et à la recherche ?

Selon le Noble Coran, l'une des faveurs que Dieu a faites à Ses créatures consiste en ce qu'Il leur a envoyé un Messager. Un Messager pour quoi faire ? Pour leur transmettre un enseignement. Dieu ﷻ affirme, dans le Noble Coran : ﴾**Dieu a été d'une extrême bonté envers les croyants en choisissant parmi eux un Prophète pour leur réciter les versets divins, les purifier de leurs péchés et leur enseigner le Livre et la sagesse, bien qu'ils fussent autrefois dans un égarement manifeste**﴿. (La Famille d'Imran : 164). Le Coran magnifie la science et les savants, sans compter qu'il élève leur statut et leur rang dans ce monde aussi bien que dans l'au-delà. Dieu annonce : ﴾**Dieu élèvera de plusieurs rangs ceux d'entre vous qui ont la foi et qui ont reçu la science**﴿. (La discussion : 11).

Parfois, il nie l'égalité entre eux et l'ensemble des gens. Dieu questionne : ﴾**Dis : Sont-ils égaux ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ?**﴿. Pour sa part, le Prophète Muhammad ﷺ déclare : « Les savants sont les héritiers des Prophètes »[1]. Il enseigne aussi : « La supériorité du savant sur le dévot est comme la prééminence de la lune sur les autres astres »[2]. Parfois, l'islam nous apprend que les gens les plus proches de Dieu, les plus pieux, les plus

---

1 Abu Dâwud et al-Tirmidhî. Pour l'explication de ce hadith, voir Les héritiers des Prophètes d'Ibn Rajab al-Hanbalî aux éditions al-Hadith, 2013.

2 Idem.

probes, qui craignent le plus Dieu et les mieux guidés sont les érudits. Il s'agit surtout des savants expérimentaux, parce qu'ils voient dans l'univers les signes qui prouvent la grandeur de Dieu et Sa merveilleuse création. Dieu affirme dans le Noble Coran : **﴾de tous les serviteurs de Dieu, seuls les savants Le craignent véritablement﴿** (Le Créateur : 28). Dans des dizaines de versets, on retrouve la parole de Dieu ﷻ : **﴾N'y a-t-il pas là un signe pour ceux qui savent réfléchir ?﴿** (Les fourmis : 52) ; **﴾C'est là, en vérité, un signe pour ceux qui savent réfléchir !﴿** (Les abeilles : 11) ; **﴾Mais seuls les hommes sensés sont à même de les comprendre﴿**. (L'araignée : 43). Peut-on honorer la science et les savants de meilleure façon ?

Quant aux hadiths du Prophète Muhammad ﷺ qui engagent à honorer la science et les savants, ils sont pléthore. Incitant les gens à rechercher le savoir, le Prophète ﷺ leur explique la récompense et la rétribution que Dieu a préparées pour le savant dans l'au-delà. Il dit : « Dieu facilitera une voie menant au paradis à celui qui emprunte un chemin en quête du savoir. Les Anges étendent leurs ailes sur le chercheur de science en guise de satisfaction de son acte. Tous ceux qui sont dans les cieux et sur terre, jusqu'aux poissons qui sont dans l'eau, implorent le pardon divin pour le savant. La supériorité de l'érudit sur le dévot est à l'image de la prééminence de la lune sur les autres astres. Les savants sont les héritiers des Prophètes. Or, ces derniers n'ont légué ni dinar ni dirham, mais plutôt la science. Quiconque s'en empare a certes acquis un bien considérable »[1].

Le Prophète ﷺ dit aussi : « Celui qui sort à la recherche du savoir est dans la voie de Dieu jusqu'à ce qu'il retourne chez lui »[2].

Ce n'est là qu'une petite quantité de la masse de versets coraniques et de hadiths prophétiques sur le mérite de la science et des savants. Dès qu'ils ont pris connaissance de ce grand mérite, les premiers musulmans ont commencé, partout, à passer leur vie dans la quête du savoir.

Le meilleur témoignage en est cet immense patrimoine islamique, enfoui dans les livres et les recherches islamiques. La plus grande preuve réside dans la contribution des premiers musulmans aux sciences, et même aux sciences naturelles et expérimentales. Il suffit de savoir que les pères de la médecine sont les musulmans Avicenne (Ibn Sînâ), Geber (Ibn Hayyân), Averroès (Ibn Rushd) et al-Khawârizmî. Beaucoup d'autres ont

1 Idem.
2 Al-Tirmidhî, 2647 ; Ibn Mâjah, 226.

jeté les bases de sciences telles que l'astronomie, la biologie, la géologie, la cartographie, la géographie et autres.

On demanda à la chercheuse allemande Annemarie Schimmel : « Que pensez-vous des Occidentaux qui accusent l'islam d'être un ennemi de la science ? » Elle répliqua : « Pour réfuter cette allégation, nous n'avons qu'à retourner à la philosophie islamique de l'époque médiévale ainsi qu'aux contributions arabes à la science. L'incontestable vérité est que les Arabes ont jeté les bases des sciences naturelles en Europe, en transmettant et développant ce qu'ils ont hérité des Grecs. Nous savons tous que les ouvrages médicaux de Rhazès (al-Râzî) et d'Avicenne étaient enseignés dans les universités européennes, jusqu'à l'époque de la renaissance. Il s'agissait, en particulier, des travaux consacrés à l'ophtalmologie, outre, naturellement, ceux liés aux mathématiques, à l'astronomie et à l'astrologie. L'idée répandue que l'islam s'oppose à la science concerne plutôt les époques tardives, soit les siècles suivant l'an 1258. Le Messager a dit : « L'acquisition de la science est une obligation pour chaque musulman ».

À mon avis, la simple mention de ce hadith suffit pour prouver que l'islam n'est pas l'ennemi de la science. Il ne convient pas non plus de croire que les périodes anciennes de décadence dans le monde musulman se sont étendues sur de longs siècles. En effet, cet attardement du monde musulman est un phénomène qui a succédé à la période de l'essor et du progrès. La sclérose qui caractérise le monde musulman, de nos jours, et qui se traduit par leur attitude à ne prendre de l'islam que les aspects superficiels, est un phénomène étranger à cette religion. C'est une perception contradictoire avec l'esprit du dynamisme de l'islam qui tend vers le développement et l'innovation[1]. »

Telle est la vérité. L'islam invite à la science, à la réflexion, à l'innovation et au progrès, avant n'importe quelle autre institution internationale ou ancienne université. Il a devancé le monde entier de treize siècles dans l'exhortation à acquérir la science et à honorer les savants.

Tous les versets coraniques et les hadiths prophétiques que nous avons cités constituent la meilleure preuve de l'importance de la science et des savants, au regard de l'islam.



1 Majallat Minbar al-islâm, p. 121, année 61, 7, rajab 1423H, septembre 2002.

Le travail en islam

Certaines personnes, dont des musulmans, pensent que l'islam est une religion qui rejette le monde matériel, refuse le travail pour le monde temporel et incite les gens à se consacrer uniquement à l'adoration dans les mosquées. Elles croient que c'est cela le fait de placer sa confiance en Dieu, que le bas monde appartient aux autres et l'au-delà à nous. Mais si nous jetons un regard de vérité sur l'islam, nous verrons qu'il fait l'équilibre entre ce bas monde et l'au-delà. Il invite, en effet, les gens à travailler pour ce bas monde et à le peupler, tout comme il exhorte à œuvrer pour l'au-delà et à le peupler.

Mais la distinction entre le musulman et le non-musulman est que le premier doit accomplir un travail mondain, en vue de l'au-delà. Autrement dit, à travers son action, quelle qu'en soit la nature, il recherche la récompense et la rétribution de la part de Dieu Tout Puissant.

L'islam établit donc un équilibre parfait entre le bas monde et l'au-delà. Il met ce bas monde dans les mains des gens et non dans leurs cœurs.

Ce bas monde, aux yeux de l'islam, ressemble à une maison constituée de deux niveaux : l'étage et le rez-de-chaussée. L'homme ne pourra accéder à l'étage qu'en passant par le rez-de-chaussée. Le niveau supérieur représente l'au-delà et l'autre le bas monde. Pour arriver à l'au-delà, on est obligé de traverser par le bas monde. L'au-delà ne sera bon que si le bas monde est en bonne condition. Par conséquent, il faut œuvrer en ce monde, avant l'au-delà.

C'est pour cette raison qu'une étude tirée du Noble Coran, de la sunna prophétique et des attitudes des honorables Compagnons, révèle que des dizaines de versets du Coran, de hadiths et de comportements des Compagnons incitent le musulman à travailler pour ce monde, à faire des efforts pour gagner sa vie et à travailler la terre.

En réalité, la grande majorité des versets du Coran parlant de la foi relient celle-ci à la bonne œuvre. Or, par la bonne action on entend le travail temporel, en même temps que le travail pour l'au-delà, et non l'effort pour ce dernier uniquement. Le travail temporel est considéré comme un acte d'adoration si l'intention est vouée sincèrement à Dieu et qu'il n'est pas accompli de manière illicite. Dieu déclare : ﴿**Ceux qui auront cru**

et qui auront accompli des œuvres pies sauront que Nous ne laissons jamais perdre la récompense de celui qui fait le bien❵. (La caverne : 30) ; **❴Tandis que ceux qui croient et font des œuvres pies auront, pour séjour, les jardins du Paradis❵** (La caverne : 107) ; **❴Je prends le temps à témoin que l'humanité court à sa perte, hormis ceux qui croient, pratiquent les bonnes œuvres, se recommandent mutuellement la droiture et se recommandent mutuellement l'endurance !❵** (Le temps : 1-3). Les versets, en ce sens, sont vraiment très nombreux.

L'islam rappelle à l'homme sa mission sur terre, à savoir exploiter la terre. Dieu ﷻ affirme : **❴C'est Lui qui vous a formés de la terre et qui vous y a établis❵**. (Hûd : 61). Nous constatons que le Coran sanctifie et exhorte au travail temporel, parce que le travail est le nerf de la vie, le chemin du progrès et la voie de la puissance et de la réussite. C'est pour cette raison que Dieu ordonne à Ses serviteurs de travailler et les y incite : **❴Agissez ! Dieu appréciera vos œuvres, ainsi que le Prophète et les croyants❵** (Le repentir : 105).

Le message de l'islam impose à ses adeptes de faire de leur société la meilleure des sociétés, celle qui mérite le plus de vivre et la plus capable de réussir. Tout ce qui est susceptible d'y contribuer est une obligation. Le travail en islam ne se limite pas aux actes d'adoration cultuels uniquement, mais englobe tout effort utile et tout acte fructueux qui profite à l'humanité, en ce monde aussi bien que dans l'au-delà. L'islam encourage à la persévérance, au travail voire au labeur afin de gagner sa vie. Il a mis les gens en garde contre la passivité et la réclusion. En effet, Dieu, béni et exalté soit-Il, déclare : **❴N'est-ce pas Lui qui vous a soumis la Terre ? Parcourez donc ses grandes étendues et mangez de ce que Dieu vous a octroyé. C'est vers Lui que se fera votre retour❵**. (La royauté : 15).

Il enjoint le musulman, à la fin de la prière, même le vendredi, de se rendre au travail aussitôt le culte terminé : **❴Une fois la prière achevée, répandez-vous sur la Terre, à la recherche des bienfaits de votre Seigneur, sans oublier d'en invoquer souvent le Nom ! Peut-être y trouverez-vous une source de bonheur❵**. (Le vendredi : 10). Il conseille aussi : **❴Alors, chaque fois que tu as un moment de loisir, tourne-toi vers ton Seigneur❵** (L'ouverture : 7). En d'autres termes, dès que tu as terminé ton acte d'adoration, remets-toi au travail.

L'islam requiert du musulman de suivre l'exemple des Prophètes qui ont précédé, même dans les tâches temporelles. Il remémore les travaux de

certains d'entre eux, afin que le musulman en tire une leçon. Par exemple, il nous rappelle que le Prophète Idrîs était tailleur et gagnait sa vie grâce à son métier. David était forgeron, Noé menuisier de même que Zacharie. Abraham était propriétaire de chameaux, de chevaux et de bestiaux. Moïse, pour sa part, était un employé qui gardait les moutons. Muhammad ﷺ était, au tout début, berger. Puis, il a délaissé ce métier pour s'occuper de commerce.

Le Coran cite en exemple la Vierge Marie, que la paix soit sur elle, lorsqu'elle était enceinte de Jésus, sur lui la paix. Quand le moment de l'accouchement fut proche, Dieu lui ordonna : **﴾Secoue vers toi le tronc du palmier, il en tombera sur toi des dattes mûres et succulentes﴿**. (Marie : 25). C'était une femme seule et faible, n'ayant pas la force de secouer le palmier. Dieu pouvait lui apporter sa nourriture alors qu'elle était assise, car Il en était pleinement capable. Mais Il tenait à lui enseigner, aussi bien qu'à nous tous, l'importance du travail et de la nécessité d'utiliser les moyens disponibles pour préserver la vie.

Un autre exemple est celui du Prophète de Dieu, David, sur lui la paix. L'Envoyé de Dieu, Muhammad ﷺ explique : « Personne n'a jamais consommé de meilleure nourriture que celle acquise par son travail. Le Prophète de Dieu David, sur lui la paix, mangeait du fruit de son labeur »[1]. Dans ce hadith, le Messager de Dieu Muhammad ﷺ a mentionné le Prophète de Dieu David, sur lui la paix, en particulier, parce que celui-ci était un Prophète et un roi. Malgré toute la richesse que Dieu lui avait octroyée, il aimait manger du fruit de ses mains. Il ne voulait pas rester assis, en attendant qu'on lui apporte sa nourriture et sa boisson. L'islam confirme, au musulman, l'importance du travail et lui promet une récompense et une rétribution en contrepartie de la tâche qu'il effectue en ce monde. Le Prophète ﷺ déclare : « Celui qui s'occupe de la veuve et de l'indigent est comme celui qui combat dans la voie de Dieu ou celui qui passe sa nuit en prière et sa journée à jeûner »[2]. Les nobles Compagnons voyant un robuste jeune homme s'écrièrent : « Si seulement il était dans la voie de Dieu ! » Le Messager de Dieu ﷺ les reprit : « S'il sortait pour servir et s'occuper de ses parents âgés, il serait dans la voie de Dieu. S'il sortait dans l'intérêt de son épouse et de ses enfants, il serait dans la voie de Dieu. S'il sortait dans son

1 Al-Bukhârî, 2072, 2038.
2 Al-Bukhârî, 5353 ; Muslim 2982 ; Ibn Mâjah 2140.

propre intérêt, afin de protéger son âme de ce qui est illicite, il serait dans la voie de Dieu »[1].

L'Envoyé de Dieu ﷺ affirme : « Celui qui se couche, fatigué dans sa quête de ce qui est licite se couchera absous de ses péchés »[2]. L'islam invite l'homme à travailler, même aux derniers instants précédant la fin du monde. Le Prophète ﷺ précise : « Si l'Heure arrive et que, dans la main de l'un de vous il y a une bouture, qu'il la mette en terre s'il le peut, avant qu'il ne se lève »[3]. Le calife 'Umar Ibn al-Khaṯṯâb exhorta les gens à sortir pour travailler et exploiter le monde en ces termes : « Mettez-vous à la tâche, car le ciel ne fait pleuvoir ni l'or ni l'argent ». L'islam convie l'homme à travailler comme s'il allait vivre éternellement sur terre et à œuvrer pour l'au-delà comme s'il allait mourir à l'instant. Le musulman réunit donc les deux aspects. 'Alî Ibn Abî Ṯâlib, le calife des musulmans, recommande : « Travaille pour ta vie d'ici-bas comme si tu devais vivre éternellement et œuvre pour ton au-delà comme si tu allais mourir demain ». L'islam apprécie et respecte tout travail, aussi longtemps qu'il ne contredit pas la loi ni ne nuit à qui que ce soit. Il engage à travailler au lieu de solliciter les gens, de vivre de la mendicité ou de l'aumône. Le Prophète ﷺ enseigne : « Il est préférable, pour l'un d'entre vous, de prendre ses cordes et de se rendre à la montagne, afin de ramener un fagot de bois, plutôt que de solliciter les gens, qui peuvent lui donner satisfaction ou le repousser »[4].

L'islam, donc, consacre le travail temporel. Il lui accorde une attention toute particulière. Il y exhorte, pousse les gens à profiter des moyens disponibles et à exploiter le monde. Si les musulmans et les hommes vont à l'encontre de cette recommandation, se montrent paresseux, négligents et laxistes et laissent passer les occasions, ce sera de leur propre faute et non celle de l'islam. Le péché sera le leur.

Au vu de tous les versets coraniques et hadiths cités, un être raisonnable pourra-t-il déclarer que l'islam ne s'intéresse pas au travail temporel ou invite à la paresse et à renoncer au travail pour l'au-delà ? Bien au contraire, celui qui agit de la sorte perdra ce bas monde aussi bien que l'au-delà.



1 *Kanz al-'ummâl*, 9210, attribué à al-Ṯabarânî d'après Ka'b Ibn 'Ujra.
2 *Kanz al-'ummâl*, 9214, attribué à al-Ṯabarânî d'après Ibn 'Abbâs et Ibn 'Asâkir d'après Anas.
3 *Kanz al-'ummâl*, 9057, attribué à Aḫmad et Ibn Ḫumayd, d'après Anas.
4 Al-Bukhârî, 2075 et Ibn Mâjah, 1836.

L'islam, religion de la modération

La modération, la tempérance et la pondération constituent l'un des principes essentiels de l'islam. Leur importance est telle qu'il en a fait le fondement de sa méthode.

La modération sous-entend qu'il existe deux extrémités et un milieu. Les deux extrémités sont opposées et condamnables. En revanche, la modération est l'équité et la meilleure voie. L'être humain, comme il est connu, est constitué d'un corps et d'une âme. Il ne faut pas qu'une composante prenne le dessus sur l'autre. Si le côté matériel déborde sur le spirituel, l'au-delà est compromis. Si c'est le spirituel qui domine le matériel, le bas monde est corrompu. C'est pourquoi l'être humain est tenu de faire l'équilibre entre eux et de donner, à chaque élément, tout ce qui est à même de le combler et de satisfaire ses désirs. En effet, l'âme a ses exigences, sur le plan de la foi, de la connaissance et de la culture, tout comme le corps a les siennes par rapport à la nourriture, à la boisson, aux plaisirs et aux passions.

C'est cet équilibre entre les deux constituants qui est appelé la modération, la tempérance et la pondération.

En faisant de la modération sa méthode et son principe, l'islam tient compte de la disposition innée de l'être humain. C'est la raison pour laquelle, lorsque nous examinons l'islam, nous constatons qu'il exhorte à la modération dans chacun des domaines de la religion et de la vie : la modération dans les actes d'adoration, la moralité, les transactions, les lois et toutes les autres sphères. Portons notre regard sur :

Dans le domaine du dogme

Nous relevons que l'islam est à mi-chemin entre deux extrémités blâmables : l'une nie l'existence de la divinité et considère que la vie est matière et que l'univers entier a été créé par pure coïncidence.

L'autre croit en l'existence de la divinité, mais affirme qu'il y a plusieurs dieux, tant et si bien qu'elle est parvenue à diviniser l'être humain.

L'islam, par contre, est à mi-chemin entre ces deux extrêmes antithétiques. En effet, il reconnaît l'existence de la divinité, mais une divinité unique omnipotente, sage et éloignée de tout défaut et manquement. Il est impossible qu'il existe d'autres dieux à ses côtés.

Dans le domaine de l'adoration

Ici aussi il existe deux extrémités blâmables. L'une a exagéré dans l'adoration, en demandant aux gens de se consacrer uniquement à cet acte, en se retirant dans les couvents et les temples, et en renonçant à ce monde. Tant et si bien qu'on a contraint les gens au culte, fût-il par l'usage de la force, de la tuerie, de la destruction, de l'extrémisme ou du terrorisme. Quant à l'autre extrémité, elle est à l'antipode de la première. Laxiste, elle néglige totalement la religion. Elle prétend que celle-ci ne comprend que de simples rites que l'homme accomplit, à des moments particuliers, et qu'elle n'a rien à voir avec la vie de tous les jours. Selon elle, l'homme est libre de faire tout ce qu'il désire. Les tenants de cette extrémité se sont débarrassés de la responsabilité religieuse, à tel point qu'ils se retrouvent dans une situation de déliquescence morale, de corruption et de négligence totale de la religion.

L'islam est donc venu se placer au milieu de ces deux extrêmes. Il invite à l'adoration, mais en y enjoignant la facilité. Il prescrit des moments particuliers pour s'y adonner. Il y exhorte, avec sagesse et bonne parole, sans terrorisme ni exagération. De même, il établit l'équilibre entre les différentes exigences de la vie, sans négliger les questions religieuses. Bien au contraire, il convie au respect des principes de la religion, dans toutes les sphères de la vie.

Dans les dépenses

Même dans le domaine des dépenses on trouve deux extrémités blâmables : l'une se caractérise par l'avarice et la ladrerie. Elle thésaurise la richesse et ne la dépense pas, même quand il s'agit de sa propre personne ou des enfants. Ce n'est rien autre qu'avarice, parcimonie, avidité et cupidité. Quant à l'autre, elle dissipe tout ce qu'elle possède, au point de gaspiller, de dilapider et d'engloutir son argent à tort ou à raison.

L'islam est donc venu, à mi-chemin entre les deux, pour condamner l'avarice, la ladrerie et la parcimonie, ainsi que le gaspillage et la prodigalité. Il ordonne d'adopter un moyen terme entre ces deux extrêmes. Dieu, béni et exalté soit-Il, déclare dans le Noble Coran : ❪**Ceux qui, dans leurs dépenses, tiennent un juste milieu, de façon à n'être ni avares ni prodigues**❫ (Le discernement : 67) ; ❪**Ne porte pas ta main enchaînée à ton cou et ne l'étend pas non plus trop largement, sinon tu te trouveras blâmé et chagriné**❫ (Le voyage nocturne : 29).

Il en est de même dans tous les autres domaines de la vie, comme pour la nourriture et la boisson, le travail, le repos et le sommeil, etc. L'islam engage toujours à faire preuve de modération, à s'écarter de l'extrémisme, de l'exagération et de l'excès. Il décourage le laxisme et la négligence. Il suffit de savoir que Dieu a fait l'éloge de la communauté musulmane parce qu'elle est une nation du juste milieu. Dieu dit en effet : ❪**C'est ainsi que Nous avons fait de vous une communauté du juste milieu afin que vous soyez témoins parmi les hommes et que le Prophète vous soit témoin**❫ (La vache : 143).

Nous nous contenterons de ces quelques mots, car il est impossible d'épuiser le sujet.



Hâmid Muhammad Ghânim

Ambiguïtés autour de l'islam

Introduction

Dès le premier instant où le Prophète Muhammad ﷺ avait annoncé publiquement le message de l'islam, il avait dû affronter une dure campagne de complots et d'hostilités. Celle-ci avait débuté par des tentatives de torture et par de la répression de la part des Mecquois, à l'encontre du Prophète Muhammad ﷺ et de ses nobles Compagnons. Au fur et à mesure que l'islam progressait, la confrontation avec les polythéistes s'intensifiait. Les habitants de La Mecque avaient commencé à faire la guerre aux musulmans, en vue de porter le coup fatal au Prophète Muhammad ﷺ, à l'islam et aux musulmans. Après cela, il y eut les Croisades, hostiles à l'islam, qui furent toutes vouées à l'échec. Les polythéistes et les Croisés, opposés à l'islam, comprirent que la confrontation militaire ne faisait que renforcer l'attachement des musulmans à l'islam. Par conséquent, ils eurent alors recours à une autre méthode, en s'attaquant à la base même de l'islam, représentée par le Noble Coran et la tradition prophétique. En effet, ils soulevèrent des doutes sur l'islam, sur le Messager de l'islam, sur Muhammad ﷺ et sur certains aspects de la loi islamique.

Si nous étudions ces ambiguïtés, nous constatons qu'elles ne peuvent être suscitées que par un des deux hommes. Dans la première hypothèse, il s'agit d'une personne qui nourrit une animosité tenace à l'égard de l'islam et du Messager de l'islam. Elle connaît la vérité mais s'en détourne à cause de sa passion. Le Noble Coran dit au sujet de ces gens : **﴾Et bien que convaincus dans leur for intérieur de la véracité de Nos signes, ils les nièrent par injustice et par vanité. Considère quelle a été la fin des corrupteurs﴿**. (Les fourmis : 14). Elle connaît la vérité, mais s'en détourne tout simplement parce qu'elle cherche à nuire, par hostilité, à l'islam et au Messager de l'islam ﷺ.

Dans la deuxième hypothèse, il s'agit d'un homme qui ne connaît rien de l'islam. Tel un perroquet, il ne fait que réitérer ce que profèrent certains orientalistes, politiciens ou journalistes dans les médias. Ignorant de la réalité des choses, il répète tout ce qu'il entend, sans compréhension ni intelligence. C'est, tout simplement, un ignorant qui ne sait pas qu'il est

ignorant, voire un homme sans caractère qui ne fait que suivre les autres. Le Messager de Dieu ﷺ déclare au sujet de ces gens : « Ne sois pas comme une girouette qui fait le bien quand les gens agissent en bien et qui les suit quand ils font le mal. Sois plutôt un homme de caractère. Suis les gens dans le bien et écarte-toi d'eux quand ils font le mal ».

Il ne convient pas d'être l'un de ces deux hommes : un ennemi ou un ignorant. Tout d'abord, nous citerons certaines de ces ambiguïtés soulevées autour de l'islam. Ensuite, nous montrerons la vérité sur la question d'une manière scientifique, intelligente, claire et franche. Quand une personne est accusée, le droit et la justice veulent qu'elle soit capable de se défendre. Or, l'islam n'est pas dans le box des accusés. Il est seulement question de démontrer les vérités islamiques.

Les ambiguïtés suscitées sont parfois dues à une mauvaise compréhension linguistique de leur auteur. Il prétend alors que le Coran comporte des erreurs d'ordre linguistique. Elles peuvent aussi être liées à des points concernant la personnalité du Prophète Mu<u>h</u>ammad ﷺ ou bien à la législation islamique.

J'ajoute que de telles suspicions ne tiennent pas. Elles n'ont aucun fondement face à l'explication de la réalité de l'islam et des principes tolérants, clairs et purs. Il s'agit tout simplement d'une hostilité, d'une ignorance ou d'une erreur comme nous l'avons déjà souligné. Pour ce qui est des prétendues erreurs linguistiques, il faut savoir que les Arabes sont les gens qui s'expriment dans cette langue. Ils sont, par conséquent, mieux placés que quiconque pour la connaître. S'il y avait ne serait-ce qu'une seule erreur linguistique dans le Coran, ils n'auraient pas manqué de l'exhiber, afin de nuire au Messager de Dieu ﷺ et au Coran. D'autant plus que celui-ci les mettait au défi d'apporter un Livre similaire, alors qu'eux étaient des gens éloquents, sachant s'exprimer en toute clarté. S'il y avait une erreur linguistique dans le Coran, ils n'auraient pas manqué de le clamer à tous vents. Malgré cela, ils furent incapables de produire un Livre semblable au Coran. Ceci prouve la fausseté de l'allégation selon laquelle le Coran recèlerait des erreurs linguistiques. Nous n'aborderons pas les subtilités et les déclinaisons de la langue arabe, car le non-arabophone ne serait pas en mesure de suivre nos explications. Aussi nous contenterons-nous d'affirmer et de confirmer qu'il n'y a pas une seule erreur linguistique dans le Coran. Celui qui croit une telle chose n'a rien compris à la réalité de la langue arabe. Comme nous l'avons dit plus tôt, si un tel phénomène existait, les Arabes s'y seraient

accrochés. Or, l'incapacité des Arabes à relever une erreur linguistique dans le Coran révèle, a fortiori, l'impuissance des non-Arabes à le faire. Cette ambiguïté et ses semblables sont donc sans fondement.

Afin de ne pas perdre notre temps avec des choses banales et inutiles, qui ne résistent pas à la bonne méthode scientifique, nous avons établi une liste de ces principales suspicions. Notre but est de démontrer la méthode islamique, de mettre en évidence la vérité et de réfuter les fausses allégations à l'encontre de l'islam.

Les principales ambiguïtés sont les suivantes :

1. L'islam est constitué de la Torah et de l'Évangile.

2. L'islam est la cause de l'attardement des musulmans.

3. L'islam s'est propagé par l'épée. C'est une religion qui encourage le terrorisme.

4. L'islam et la femme.

5. La polygamie.

L'islam est constitué de la Torah et de l'Évangile

C'est l'une des suspicions soulevées par certains autour de l'islam. Ils entendent par là que l'islam n'est pas nouveau, mais un simple mélange de la Torah et de l'Évangile. Cela signifie que l'islam n'est pas une révélation de Dieu, mais une fabrication de Muhammad ﷺ. Il a fait une mixture de la Torah et de l'Évangile. Le Coran vient de lui et il l'attribue faussement à Dieu. Pour d'autres, le Coran a été inculqué à Muhammad ﷺ par un moine qui avait connaissance de la Torah et de l'Évangile. Il a réuni les deux livres et l'a appelé le Coran. Ensuite, il l'a enseigné à Muhammad ﷺ afin qu'il soit un livre dont il se servirait pour commander un groupe de combattants.

Cette ambiguïté, ainsi présentée, n'est pas une nouveauté. En effet, déjà à l'époque du Prophète Muhammad ﷺ certains Arabes l'ont évoquée. Ils ont prétendu : « Il a appris le Coran d'un homme étranger appelé al-Rahmân ». Or, le Coran a réfuté leur accusation. Dieu ﷻ déclare : ﴿**Nous savons bien que les négateurs disent : « C'est un simple mortel qui l'instruit ! » Mais celui qu'ils visent parle une langue étrangère, alors que ce Coran est en langue arabe bien claire**﴾. (Les abeilles : 103).

Voici maintenant la réplique scientifique à cette équivoque :

Premièrement : dans le deuxième chapitre, en mentionnant le message de Muhammad ﷺ comme l'une des preuves de sa véracité, nous avons fait ressortir l'impossibilité que le Coran soit parole humaine. Nous avons aussi cité, à cet effet, un grand nombre de preuves. On peut donc s'y référer.

Deuxièmement : cette suspicion suppose trois choses :

1. Que Muhammad sache lire et écrire, afin de parcourir la Torah et l'Évangile, pour les réunir. Sinon, comment un être absolument illettré pourrait-il réunir deux Livres aussi grands que la Torah et l'Évangile ?

2. Qu'il y a eu quelqu'un – moine ou autre – pour donner cet enseignement à Muhammad ﷺ.

3. Qu'il existe une correspondance entre le Coran d'une part, et la Torah et l'Évangile qu'il a recopiés, de l'autre.

Pour le premier point : il faut, nécessairement, que Muhammad sache lire et écrire. Or, c'est une fausseté dans la mesure où il a été établi, de manière incontestable, que Muhammad ﷺ était illettré et que, par conséquent, il ne savait ni lire ni écrire. Ajoutons qu'il ne lui suffisait pas d'être lettré, mais aussi d'être polyglotte, car à l'époque de Muhammad, il n'existait pas encore de traduction arabe intégrale de la Bible.

Pour le deuxième point : qu'il y a eu quelqu'un – moine ou autre – pour enseigner le Coran à Muhammad ﷺ. Où était donc ce moine ? Quel était son nom ? Où vivait-il ? Pourquoi l'Histoire ne pipe mot à son sujet ? Pourquoi les Compagnons de Muhammad ﷺ ne l'ont-ils pas vu ? Mieux, pourquoi les Mecquois ne sont-ils pas allés le voir, au lieu de combattre Muhammad, pour lui demander de repousser Muhammad ﷺ ou de l'éloigner ? Pourquoi ne lui ont-ils pas demandé de composer, à leur intention, un livre similaire lorsque Muhammad ﷺ leur a lancé un tel défi ? Pourquoi ce moine ne s'est-il pas chargé, personnellement, d'inviter les gens à l'islam, afin de gagner lui-même les honneurs et le prestige à la place de Muhammad ﷺ ? Comment Muhammad ﷺ a-t-il pu continuer à recevoir ses leçons, treize ans durant, à la Mecque et dix autres années à Médine, sans que ni les Mecquois ni les Médinois ne soient au courant de ses agissements ?

Il est notoire que le Coran est descendu sur une période de vingt-trois ans. Comment Muhammad ﷺ l'a-t-il reçu de ce moine pendant toute cette période ?

Il n'y a aucune preuve que Muhammad ﷺ ait rencontré un moine de son vivant, si ce n'est une seule fois, lorsqu'il avait quinze ans. En effet, il accompagna son oncle, Abû Tâlib, dans un voyage commercial au cours duquel il fit la rencontre d'un moine du nom de Bahîrâ. Ce dernier comprit que ce jeune homme, Muhammad ﷺ, était le Prophète dont on attendait l'avènement. Aussi enjoignit-il à son oncle de rentrer avec lui et de ne pas se rendre au Sham, par crainte des juifs. Est-il concevable que ce moine lui enseigne tous ces versets, tous ces hadiths, tous ces principes, toutes ces règles et toutes ces lois, d'un bloc, en une seule session ? De plus, comment concevoir qu'un moine enseigne à un arabe un livre dans lequel il déclare les chrétiens égarés et traîtres au message de Jésus ?

Pour le troisième point : le Coran doit, nécessairement, correspondre à la Bible s'il en est inspiré ou s'il est constitué d'un mélange des deux Livres.

Mais en réalité, le Coran et l'islam, de manière générale, sont en totale contradiction avec le contenu de la Bible. Ainsi, à titre d'exemple, la Bible prêche le dogme de la trinité, même si nous avons conclu que c'est le fait des traducteurs et non le message d'origine. En revanche, le Coran invite à l'unicité divine ainsi qu'au rejet de l'idolâtrie et de la trinité.

Le Coran décrète que toute personne qui divinise le Prophète Jésus est un mécréant. Dieu ﷻ dit : **﴿Ceux qui disent que Dieu n'est autre que le Christ, fils de Marie, sont de véritables négateurs﴾**. (La Table servie : 17). Les adeptes du christianisme croient que la Bible n'a pas été altérée, or le Coran affirme le contraire : **﴿ils s'emploient à altérer le sens des Écritures﴾** (La Table servie : 13).

La Bible quant à elle confère à Dieu des caractéristiques qui ne Lui conviennent pas, à tel point qu'elle Le dépeint comme un être humain normal, doté de signes de piété. Elle assimile Dieu à un être humain qui mange, boit, oublie, se fatigue, lutte, subit un revers et a des regrets. Le Coran, par contre, évoque Dieu comme possédant les qualités de la perfection, la beauté, la majesté et la grandeur : **﴿Rien ne Lui est comparable. Il entend tout et voit tout﴾**. (La consultation : 11). Selon la Bible, les Prophètes ne sont que des voleurs, des bandits de grand chemin ou des libertins qui s'adonnent à la beuverie et à la fornication, outre le fait qu'ils tuent, trahissent les gens et commettent l'inceste. Le Coran met les Prophètes au-dessus de tout manquement et leur octroie les plus belles qualités humaines.

Un grand fossé sépare donc le Coran de la Sainte Bible. Comment peut-elle en être l'inspiration ?

Il est impossible que le Coran soit un mélange de la Torah et de l'Évangile. Quiconque parcourt la Bible et le Coran verra, clairement, la différence entre les deux Livres.

L'islam est la cause du retard des musulmans

En d'autres termes, cela signifie que si les musulmans sont à la traîne sur le plan technologique et scientifique, c'est en raison de leur attachement à l'islam. Voici la réponse :

Quiconque lit l'histoire de l'islam constatera que la situation est tout le contraire de cette équivoque. En fait, la cause du retard des musulmans est due à leur éloignement de l'islam et non à leur attachement à la religion. Nous avons expliqué plus haut que le respect de la religion constitue l'une des causes de la force et de la prééminence des musulmans. Le Commandeur des Croyants, 'Umar Ibn al-Khattâb, a déclaré : « Nous étions le peuple le plus vil et Dieu nous a honorés par l'islam. Dieu nous avilira aussi longtemps que nous chercherons la puissance ailleurs qu'en Lui ». L'une des vérités incontestables de l'Histoire est que l'islam a pu, dans un court laps de temps après son avènement, établir une merveilleuse civilisation qui est l'une des plus longues dans l'histoire de l'humanité. Les témoignages à cet effet sont toujours présents, à travers le savoir abondant que les musulmans ont laissé, dans les divers domaines scientifiques et artistiques. Les bibliothèques du monde renferment des milliers de manuscrits arabo-musulmans, attestant du degré de civilisation atteint par les musulmans. Il convient d'y ajouter les vestiges islamiques, éparpillés à travers tout le monde musulman, qui démontrent la grandeur des arts islamiques.

La civilisation des musulmans en Andalousie et les traces qui en subsistent, jusqu'à ce jour, en sont témoins en Europe elle-même. En effet, cette dernière a connu un mouvement de traduction très dynamique des sciences musulmanes durant les douzième et treizième siècles. C'est sur cette base que s'est construite la civilisation européenne moderne[1]. Celui

1 Voir au sujet de l'apport de la civilisation musulmane à l'Europe : *Le soleil d'Allah brille sur l'Occident* de Sigrid Hunke.

qui cherche la preuve n'a qu'à les réclamer auprès d'al-Khawârizmî, d'Ibn Sînâ, d'Ibn Rushd, d'Ibn Hayyân et d'autres savants musulmans qui ont enrichi le monde, grâce à leurs écrits et à leurs recherches scientifiques.

L'islam encourage la science, la civilisation, l'innovation et l'invention, tout comme il attire l'attention des musulmans sur la nécessité d'étudier l'univers, d'en rechercher les secrets et d'en extraire les trésors. Lorsqu'ils ont suivi cette directive, les musulmans ont su établir une civilisation qui a dominé une grande partie du monde. Tant et si bien qu'ils sont parvenus, en un rien de temps, au cœur de l'Europe, à l'extrémité de l'Asie, ainsi qu'au nord et au sud de l'Afrique.

Les musulmans n'ont chuté que lorsqu'ils ont abandonné les enseignements de l'islam. Ils sont alors devenus faibles, ont connu l'humiliation et se sont retrouvés à la traîne, comme on peut le constater de nos jours. S'ils retournent vers l'islam, de la même manière que les premiers musulmans s'y sont attachés, ils seront en mesure d'établir une profonde civilisation qui rendra aux musulmans leur lustre d'antan.

En somme, le retard des musulmans n'est pas dû à l'islam, mais plutôt à d'autres causes. On peut citer, par exemple, les campagnes de colonisation dont le monde musulman a été victime, durant les deux derniers siècles. Une autre raison a trait à l'apathie des musulmans, leur arrêt devant ce que les premiers musulmans ont laissé et leur attachement aux souvenirs.[1]

Or, l'islam est innocent de toutes ces attaques lancées contre les musulmans. Les musulmans se retrouveront aux commandes de la vie lorsqu'ils renouvelleront leurs relations avec l'islam.

L'islam s'est propagé par l'épée

Cette équivoque comporte deux parties : la première est que l'islam se serait répandu par la force de l'épée. Sans les armes, il ne serait pas parvenu là où il est arrivé. Ce ne serait donc pas une religion de conviction, mais de force et d'agression.

La deuxième partie est que l'islam inciterait à la violence, au terrorisme et à l'extrémisme. Il serait responsable des actions terroristes qui ont lieu dans le monde à l'heure actuelle. C'est, par conséquent, une religion sanguinaire qui encouragerait le meurtre et le terrorisme.

1 Voir *Les causes du retard des musulmans* de Chakîb Arsalân, aux éditions al-Hadîth, 2016.

C'est, en substance, ce que disent ces deux équivoques. S'il plaît à Dieu, nous répondrons à chacune d'elles, individuellement. Mais, avant toute chose, nous souhaiterions rappeler que la personne sensée et objective n'acceptera pas ces suspicions, contraires à la raison et à la logique. C'est ce que nous démontrerons, preuve à l'appui, s'il plaît à Dieu. Nous rappelons également que ces doutes sont le fait de gens malveillants ou ignorants qui ne connaissent pas la vérité. C'est la raison pour laquelle nous faisons le constat suivant : certains savants occidentaux objectifs, toujours adeptes de leurs religions et qui n'ont pas embrassé l'islam afin de prendre son parti, ont tenu à proclamer la vérité. Ils ont rejeté ces équivoques et défendu l'islam avec force. Par exemple :

1. Sir Thomas Arnold déclare : « Compte tenu de la tolérance dont jouissaient les sujets chrétiens au tout début de l'empire musulman, l'idée répandue selon laquelle l'épée était le facteur poussant les gens à se convertir à l'islam semble peu satisfaisante. Dès lors, il est nécessaire pour nous de chercher d'autres explications que la persécution »[1].

2. L'historien français, Gustave Lebon, écrit dans son « Civilisation des Arabes » : « Lorsque nous étudierons les conquêtes des Arabes, et tâcherons de mettre en relief les causes qui ont déterminé leur succès, nous verrons que la force ne fut pour rien dans la propagation du Coran, car les Arabes laissèrent toujours les vaincus libres de conserver leur religion. Si des peuples chrétiens se convertirent à la religion de leurs vainqueurs et finirent par adopter leur langue, ce fut surtout parce que ces nouveaux conquérants se montrèrent plus équitables pour eux que ne l'avaient été leurs anciens maîtres, et parce que leur religion était d'une plus grande simplicité que celle qu'on leur avait enseignée jusqu'alors. S'il est un fait bien prouve par l'histoire, c'est qu'une religion ne s'impose jamais par la force… Loin donc d'avoir été imposé par la force, le Coran ne s'est répandu que par la persuasion ».[2]

Ce sont autant de témoignages de la part de savants occidentaux objectifs repoussant ces mensonges et allégations que l'on déverse sur l'islam et les musulmans. Il existe une grande quantité de ces déclarations en faveur de l'islam et des musulmans, mais nous nous cantonnerons à ce que

---

1 The Preaching of Islam: A History of the Propagation of the Muslim Faith, Thomas Walker Arnold, Westminster, 1896, p. 61.

2 La civilisation des Arabes, Gustave Le Bon, édition électronique réalisée par Jean-Marie Tremblay, livre 2, p. 120-121.

nous avons déjà cité. Elles mériteraient qu'on se limite à elles pour réfuter ces ambiguïtés, mais nous répondrons à ces deux équivoques, de manière scientifique et rationnelle, sur des points bien précis, afin que le lecteur découvre la vérité.

Premièrement : l'islam ne peut pas se propager par l'épée, parce que l'un des principes fondamentaux de la religion, confirmé par le Coran et la Sunna est celui de la liberté de conscience. Dieu ﷻ déclare dans le Noble Coran : **﴾Point de contrainte en religion﴿** (La vache : 256) ; **﴾Dis : « La Vérité émane de votre Seigneur. Croira qui voudra et niera qui voudra !﴿** (La caverne : 29). Il dit aux polythéistes : **﴾À vous votre religion et à moi la mienne !﴿** (Les incroyants : 6).

Dieu interroge : **﴾Est-ce à toi de contraindre les hommes à devenir croyants ?﴿** (Jonas : 99). Comment le Coran pourrait-il poser une règle ou un principe pour ensuite le contredire ?

Deuxièmement : l'islam, de manière générale, et le Coran en particulier, définissent la méthode et la voie que le Messager ﷺ et les musulmans à sa suite sont tenus de suivre dans l'invitation à Dieu et à cette religion. Il a fondé cette dernière sur trois axes : **﴾Appelle à la Voie de ton Seigneur avec sagesse et par de persuasives exhortations. Sois modéré dans ta discussion avec eux. Du reste, c'est ton Seigneur qui connaît le mieux celui qui s'écarte de Sa Voie, comme Il connaît le mieux ceux qui sont bien guidés.﴿** (Les abeilles : 125). Le Coran a donc restreint les moyens de prédication à trois points, à savoir la sagesse, la bonne parole et la discussion de la meilleure façon. Il n'a point mentionné l'épée ni n'y a-t-il invité, parce que l'islam est convaincu qu'on ne saurait confronter l'opinion par l'épée. Bien au contraire, l'opinion, l'argument et la preuve doivent être opposés par des procédés similaires.

Troisièmement : si l'homme embrassait l'islam parce qu'il redoute une arme ou parce qu'il craint pour sa vie et sa personne, il va de soi que sa conversion ne serait pas acceptée. Les lois de l'islam ne lui seraient pas applicables, parce que la foi et la soumission sont dans le cœur et l'esprit. Ce n'est pas uniquement l'affaire de quelques mots que l'on prononce.

Quatrièmement : jusqu'à ce jour, l'Histoire n'a pas démontré que le Messager ﷺ a forcé quiconque à abandonner sa religion, au profit de l'islam. Au contraire, les enseignements de l'islam sont on ne peut plus clairs : celui qui veut conserver sa croyance et ne pas adhérer à l'islam ne doit pas être contraint. Il bénéficie du droit de pratiquer les rites de sa religion. Son

église, sa tour ou sa croix ne doivent pas être détruites. Les non-musulmans ont l'entière liberté de pratiquer les rites de leurs religions, sans qu'aucun musulman ne leur porte préjudice.

Cinquièmement : la logique, la raison et la réalité rejettent, catégoriquement, l'idée que l'islam s'est propagé par l'épée. Comment ?

Au tout début de sa mission, le Messager ﷺ a commencé à prêcher son message aux Mecquois. Il était seul. Comment un homme isolé, ne possédant ni biens ni autorité, pouvait-il contraindre un groupe de notables, de gens riches et de gens du pays ? Comment était-il à même de les forcer à entrer sous son obéissance alors qu'il était seul et ne possédait rien d'autre que la parole qu'il avait été chargé de transmettre ? Au contraire, lorsqu'il y avait eu les premières adhésions à l'islam, les Mecquois avaient tout d'abord adopté une attitude d'hostilité et de refus. Ils s'étaient mis à torturer, persécuter et à chasser les nouveaux musulmans. Malgré tout ce tort que les habitants de la Mecque leur infligeaient, le Prophète ﷺ interdit aux musulmans de brandir l'épée, ne serait-ce que pour se défendre. Le résultat fut que, au lieu de les encourager à riposter, il leur recommanda de quitter cette ville et d'émigrer vers une autre localité, à savoir Médine. Ce n'est pas pour autant que les Mecquois les laissèrent tranquilles. Les guerres et les confrontations ne firent que redoubler.

La preuve en est que les affrontements entre le Prophète ﷺ et les Mecquois, avant le pacte et le traité de paix, eurent tous lieu à proximité de Médine. On peut citer, à titre d'exemple, les batailles de Badr, d'Uhud et des Coalisés. Il s'agit de trois combats acharnés livrés par le Prophète et les musulmans contre les habitants de la Mecque qui venaient s'attaquer à Médine.

Ces confrontations n'eurent pas lieu à la Mecque, d'où l'impossibilité de dire que Muhammad ﷺ était parti combattre les Mecquois chez eux. Bien au contraire, ce sont ces derniers qui se rendirent à Médine. Le Prophète ﷺ fut donc contraint de défendre sa nouvelle patrie. Dans ce cas, comment peut-on prétendre que l'islam s'est propagé par l'épée, alors qu'il n'a pas levé son arme pour attaquer qui que ce soit ? Il n'a fait que repousser les polythéistes qui voulaient assaillir le pays où il avait trouvé refuge.

Sixièmement : si nous admettons, pour les besoins de la cause, que l'islam a fait usage de l'épée dans sa prédication, comment dans ce cas expliquer que l'islam s'est propagé sans armes en Malaisie, en Indonésie, au Pakistan, en Afghanistan, en Chine et en Extrême Orient ? L'islam s'est-il répandu

par l'épée en Inde, où il y a aujourd'hui plus de cinquante millions de musulmans ? L'islam s'est-il instauré par l'épée en Russie, en Tchétchénie et dans les États de l'ex-Union Soviétique ? L'islam s'est-il établi dans la brousse africaine par la voie des armes ? Comment l'islam s'est-il développé en Amérique Latine et en Australie ? Est-ce par l'épée ? Au cœur de l'Amérique, qui combat l'islam sous couvert d'une guerre contre le terrorisme, l'islam s'est-il répandu par l'épée ?

Bien sûr que non ! Impossible que l'islam ait pénétré tous ces pays par la voie de l'épée !

La réalité est que la communauté islamique se trouve dans un tel état de faiblesse qu'elle n'arrive même plus à se défendre ou à défendre ses territoires. Comment peut-elle propager l'islam par l'épée ?

L'islam n'a pas pu se répandre par l'épée, mais plutôt à travers la prédication par la sagesse et la bonne parole, la vérité, la persuasion, l'argument et la preuve. En effet, l'islam a, dans ses plis, la preuve de sa véridicité et de son succès. Voire, il apporte à l'humanité entière tous les types de bien, de progrès et de prospérité.

L'islam, donc, ne s'est diffusé dans tous ces pays que par la voie d'hommes, de prédicateurs et de négociants. Ils y ont apporté la religion, en toute bonne foi et sincérité. Ils ont expliqué aux gens, par la preuve pratique avant celle orale, la réalité de l'islam, la pureté, la facilité, la tolérance et la générosité de cette religion, ainsi que son éminente moralité. Tout ceci a donc encouragé les gens à embrasser la religion de Dieu en masse.

La deuxième partie est que l'islam encouragerait l'extrémisme et le terrorisme :

On accuse l'islam d'être une religion incitatrice à la violence, à l'extrémisme et au terrorisme. Toutes les opérations terroristes qui ont lieu dans le monde aujourd'hui seraient – selon les détracteurs – dues à l'islam et à tous les textes du Coran et de la sunna poussant au meurtre et au terrorisme.

Nous sommes dans une époque où chacun peut dire ce qu'il veut, à tort ou à raison. Nous traversons une période où les valeurs se sont inversées : la vérité est devenue fausseté, l'injustice s'est transformée en équité ; la victime tuée en défendant sa religion et son honneur est perçue comme un terroriste et un extrémiste, tandis que l'agresseur, usurpateur des terres et des biens, est assimilé à un innocent homme pacifique qui a le droit de faire tout ce qu'il désire. Tout bien considéré, les guerres et les combats existent

depuis des milliers d'années, bien avant la naissance de Mu<u>h</u>ammad ﷺ. Mais si celui qui combat est un musulman, alors c'est un terroriste, quand bien même il serait un opprimé ! En revanche, le non-musulman qui viole, tue, détruit et pratique le génocide est dans son droit. Il a la liberté absolue de faire ce qu'il veut, outre le soutien qu'on lui apporte. Notre époque n'est plus celle du droit et de l'équité, mais celle de la balance du pouvoir, de l'arrogance et de l'hostilité à l'encontre de l'islam et des musulmans.

Nous disons à tous ceux qui taxent l'islam de terrorisme :

Pourquoi n'accusez-vous pas les sionistes de terrorisme, en dépit de tous les enfants, femmes et vieillards qu'ils tuent en Palestine ? Pourquoi les chrétiens n'ont-ils pas été accusés de terrorisme, malgré toutes les boucheries qu'ils ont perpétrées à l'encontre des musulmans en Bosnie Herzégovine, en Irak et dans d'autres pays musulmans ? Pourquoi les Russes n'ont-ils pas été accusés de terrorisme, à cause des monstruosités qu'ils ont commises à l'encontre des musulmans en Tchétchénie ?

Bon nombre de pays musulmans sont sous le joug de l'occupation. On accuse, néanmoins, les musulmans et l'islam de terrorisme et pas les autres !

Si on critique l'islam au prétendu motif qu'il recèle des textes incitant à la violence et au terrorisme, voyons ce que disent les Textes des autres religions.

Voici quelques extraits de la Sainte Bible. Ensuite, j'évoquerai la prescription du djihad et du combat en islam, ainsi que les textes islamiques qui, à ce que l'on prétend, encouragent la guerre. Après cela le lecteur pourra faire la comparaison entre les deux séries de citations pour tirer sa propre conclusion.

1. On lit dans la Torah, Dt. (13 : 15, 16, 17) :

Si les Enfants d'Israël (les juifs) veulent que Dieu leur fasse miséricorde, ils doivent détruire et anéantir les autres nations non juives, violer leurs femmes, s'approprier leurs villes et leurs terres, tuer les hommes et capturer femmes et enfants.

Lisons le texte biblique y relatif : « Alors vous vous informerez, vous ferez des recherches, vous mènerez une enquête minutieuse ; si l'on découvre que cet acte abominable a réellement été commis, vous ferez mourir tous les habitants de la ville et vous massacrerez tout le bétail. Ensuite, vous détruirez complètement la ville elle-même avec tout ce qui s'y trouve : vous rassemblerez toutes ses richesses au milieu de la place publique, vous

y mettrez le feu et vous incendierez la ville. Ce sera comme un sacrifice entièrement brûlé en l'honneur du Seigneur votre Dieu. L'endroit restera pour toujours un tas de ruines, car la ville ne sera jamais rebâtie… afin que l'ardente colère du Seigneur votre Dieu s'apaise. Il vous manifestera toute sa bonté… ».

Destruction totale, au fil de l'épée, de la ville et de tous ses habitants, y compris les animaux, suivie de l'incendie de la ville jusqu'au dernier ! N'est-ce pas du terrorisme ? Si ce n'est pas l'essence même du terrorisme, où se trouve-t-il alors ?

2. Et l'Éternel parla à Moïse, disant : « Exécute la vengeance des fils d'Israël sur les Madianites, ensuite tu seras recueilli vers tes peuples. Et Moïse parla au peuple, disant : Équipez d'entre vous des hommes pour l'armée, afin qu'ils marchent contre Madian pour exécuter la vengeance de l'Éternel sur Madian. Et ils firent la guerre contre Madian, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse, et ils tuèrent tous les mâles. Et les fils d'Israël emmenèrent captives les femmes de Madian et leurs petits enfants, et pillèrent tout leur bétail et tous leurs troupeaux et tout leur bien ; et ils brûlèrent par le feu toutes les villes de leurs habitations, et tous leurs campements ; et ils emportèrent tout le butin et tout ce qu'ils avaient pris, en hommes et en bêtes ; et ils amenèrent les captifs, et ce qu'ils avaient pris, et le butin, à Moïse et à Éléazar, le sacrificateur, et à l'assemblée des fils d'Israël, au camp, dans les plaines de Moab, qui sont auprès du Jourdain de Jéricho. Et Moïse et Éléazar, le sacrificateur, et tous les princes de l'assemblée, sortirent à leur rencontre, hors du camp. Et Moïse se mit en colère contre les commandants de l'armée, les chefs de milliers et les chefs de centaines, qui revenaient du service de la guerre. Et Moïse leur dit : Avez-vous laissé en vie toutes les femmes ? Et maintenant, tuez tous les mâles parmi les enfants, et tuez toute femme qui a connu un homme, en couchant avec lui ; et vous laisserez en vie, pour vous, tous les enfants, les jeunes filles qui n'ont pas eu compagnie d'homme »[1].

Massacre des hommes, femmes et enfants, pillage des biens, appropriation des terres, incendie des villes et viol des femmes. Si tout ceci n'est pas le terrorisme, où se trouve le terrorisme !

3. Pire, la Torah ordonne d'assaillir les villes et de convier leurs populations à la paix et à la soumission. S'ils obtempèrent et font la paix avec les

1 Nombres 31 : 1-3, 7, 9-18

Enfants d'Israël, toute la population sera esclave des juifs. S'ils s'y refusent, ils seront voués à l'extermination et à la destruction. Lisons ensemble : « Quand tu t'approcheras d'une ville pour l'attaquer, tu lui offriras la paix. Si elle accepte la paix et t'ouvre ses portes, tout le peuple qui s'y trouvera te sera tributaire et asservi. Si elle n'accepte pas la paix avec toi et qu'elle veuille te faire la guerre, alors tu l'assiégeras. Et après que l'Éternel, ton Dieu, l'aura livrée entre tes mains, tu en feras passer tous les mâles au fil de l'épée. Mais tu prendras pour toi les femmes, les enfants, le bétail, tout ce qui sera dans la ville, tout son butin, et tu mangeras les dépouilles de tes ennemis que l'Éternel, ton Dieu, t'aura livrés. C'est ainsi que tu agiras à l'égard de toutes les villes qui sont très éloignées de toi, et qui ne font point partie des villes de ces nations-ci. Mais dans les villes de ces peuples dont l'Éternel, ton Dieu, te donne le pays pour héritage, tu ne laisseras la vie à rien de ce qui respire »[1].

Massacre, destruction, extermination, tuerie, bannissement et pillage des biens : tout cela n'est-il pas considéré comme terrorisme ? Aujourd'hui, quelqu'un au monde oserait-il déclarer que le judaïsme est une religion extrémiste et terroriste ?

Si ces textes se trouvaient en islam, le monde entier se dresserait contre cette religion, pour le clamer sur tous les toits ? Or, en islam il n'existe pas un seul texte semblable à ceux contenus dans la Torah. Pourtant, on l'accuse de terrorisme.

4. Même le Nouveau Testament (l'Évangile), en dépit de la clémence de Jésus : « Si on te frappe sur la joue droite, tends la joue gauche », incite explicitement et ouvertement, en des termes qui ne nécessitent aucune exégèse, à brandir l'épée en face de l'ennemi. Il déclare, en outre, qu'il n'est pas venu pour établir la paix, mais bel et bien l'épée. Lisons ce texte : « Ne croyez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre ; je ne suis pas venu apporter la paix, mais l'épée. Car je suis venu mettre la division entre l'homme et son père, entre la fille et sa mère, entre la belle-fille et sa belle-mère ; et l'homme aura pour ennemis les gens de sa maison »[2].

N'est-ce pas du terrorisme ? Il n'est pas venu établir la paix, mais a apporté l'épée. Il est venu pour semer la division entre le père et le fils, entre la mère et la fille. En bref, il n'est pas venu apporter la paix, mais la guerre.

1 Dt. 20 : 10-16.

2 Matthieu 10 : 34-36

5. Dans Luc 25 : 22-36 : le Christ envoya ses disciples dans les villes des Enfants d'Israël en leur ordonnant de ne se munir ni de victuailles ni d'argent, de ne pas porter de sandales et d'annoncer la bonne nouvelle de l'imminence du royaume de Dieu. Quand ils revinrent, il leur dit : « Lorsque je vous ai envoyés sans sac, sans besace et sans chaussures, aviez-vous manqué de quoi que ce soit ? » « Non », firent-ils. Il ajouta : « Or, maintenant, que celui qui a un sac le prenne, de même pour celui qui a une musette. Quant à celui qui n'en a pas, qu'il vende son vêtement pour s'acheter une épée ! » S'acheter une épée pour quoi faire ? Dans quel but ? N'est-ce pas pour combattre et faire la guerre ?

Ainsi, toutes les religions incitent à la guerre, voire la Bible, comme nous l'avons vu, exhorte à détruire les villes, à exterminer les populations, à tuer hommes, femmes et enfants ennemis des Enfant d'Israël. De même, nous relevons dans la Torah que le Prophète Abraham combattait ceux qui ne croyaient pas en lui. (Genèse : 1-15). N'est-ce pas du terrorisme ?

Nous savons tous que le Christ n'a pas fait la guerre, personnellement, et qu'il n'a pas porté d'armes. Mais, sur la base de ces enseignements du Livre Sacré, ses disciples ont brandi les armes, en face des musulmans, lors des Croisades contre les pays musulmans, au nom du Christ. Ils ont tué des milliers de musulmans, tant et si bien qu'en un seul jour ils en ont massacrés pas moins de soixante-dix mille à Jérusalem. Les chevaux marchaient dans le sang des musulmans jusqu'aux genoux. N'est-ce pas du terrorisme ?

Or, l'islam commande au musulman de se défendre, de protéger son honneur, ses biens, sa terre et sa religion contre tout agresseur. Il pose des règles strictes de bon comportement que le musulman est tenu de respecter, en temps de guerre, afin de ne léser personne. Malgré cela, on le dépeint comme une religion terroriste. Pureté à Dieu ! Quelle étrange époque !

Cela ne signifie pas qu'au cours de l'histoire, les musulmans n'ont jamais commis de crimes et n'ont jamais été les auteurs de violence injustifiée. Des dérives ont eu lieu et sont condamnées de la plus forte des manières. Mais il serait erroné d'imputer la responsabilité de ces excès de violence à l'islam, car ses Textes montrent clairement que c'est l'attitude inverse qui est imposée aux croyants. Allons-nous accuser le christianisme d'être une religion violente à cause des massacres commis par les croisés ou les conquistadores ? Non, car nous savons qu'ils ont justifié leurs crimes par la religion mais qu'en réalité le message de Jésus est le premier à combattre ce

qu'ils ont fait. C'est la même honnêteté qu'il faut adopter envers l'islam et les musulmans.

Après cette présentation de la guerre et du combat dans la Sainte Bible, pour ce qui est d'une religion autre que l'islam, abordons la réalité de ce même phénomène en islam, ainsi que les bienséances et l'éthique du djihad. On pourra, de la sorte, mesurer la différence existant entre l'islam et toute autre religion.

Le djihad en islam

En islam, il n'existe pas de guerre sainte, comme chez les Croisés. Par contre, on trouve le terme de djihad. Ce mot signifie qu'il incombe à l'être humain de déployer tous ses efforts, en vue de défendre sa personne, son honneur, son pays et sa religion.

Le djihad, en islam, n'est ni une visée ni un but, mais un moyen prescrit pour réaliser des objectifs nobles et sublimes.

Avant de mentionner, précisément, les objectifs de la guerre (le djihad) en islam, ainsi que ses règles de bienséance et son éthique, rappelons deux grandes réalités, qu'aucune personne raisonnable connaissant l'islam ne saurait nier.

La première réalité

Dans les conditions de paix, de pacte et de protection, il n'est absolument pas permis à un musulman de tuer, injustement, un être humain, fût-il un non-musulman. Un tel acte ressemble au fait de tuer l'humanité entière. De même, sauver la vie d'une personne s'assimile à sauver tous les hommes de la terre. Dieu ﷻ dit à ce propos : ﴾**Quiconque tue un être humain non convaincu de meurtre ou de sédition sur la Terre est considéré comme le meurtrier de l'humanité tout entière. Quiconque sauve la vie d'un seul être humain est considéré comme ayant sauvé la vie de l'humanité tout entière !**﴿ (La Table servie : 32). Par conséquent, le meurtre injuste est illicite en islam. Celui qui commet un tel délit sera puni en ce monde aussi bien que dans l'au-delà.

La deuxième réalité

Le djihad et le combat en islam ne sont ni une disposition naturelle ni agréable au musulman. Loin d'être un objectif, c'est une exception que les musulmans détestent. Mais, dans certains cas, ils y sont contraints parce

qu'il y va d'un intérêt supérieur. Dieu ﷻ déclare dans le Noble Coran : **﴾Il vous est prescrit de combattre, et cette prescription, vous l'avez en horreur. Mais il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose qui constitue pourtant un bien pour vous, et il se peut que vous chérissiez une autre, alors qu'elle constitue un mal pour vous. Dieu le sait, mais vous, vous ne le savez pas.﴿** (La vache : 216).

Tuer, dans d'autres circonstances que la guerre, est donc interdit et détestable, mais c'est un acte auquel le musulman est contraint. Néanmoins, le djihad obéit à des objectifs et des buts acceptables à toute personne sensée. Ils sont les suivants :

Les buts du djihad en islam

Comme nous l'avons déjà souligné, le djihad en islam est une situation exceptionnelle, qui a ses objectifs. Ceux-ci se résument à deux points :

1. La légitime défense

C'est le cas où il faut défendre sa personne, son honneur, ses biens et sa patrie, quand les autres s'attaquent aux musulmans.

Par exemple, quand on les chasse de leurs demeures ou de leurs patries, ou quand on manifeste ou aide une telle velléité. Sinon, les musulmans n'ont pas le droit de commencer les hostilités. Le combat en islam est à titre défensif et dans le but de repousser une agression. Il n'est pas permis d'outrepasser le motif de la résistance à une attaque ennemie contre les musulmans, leurs demeures ou leur religion, que ce soit par rapport aux objectifs de l'agression ou aux mécanismes et moyens d'endiguer celle-ci. Tout ceci se trouve dans l'ensemble des versets du Noble Coran dont les sens soulignent qu'il est prohibé d'agresser les gens ou de commencer les hostilités. Dieu ﷻ souligne : **﴾Combattez dans la Voie de Dieu ceux qui vous combattent, sans jamais outrepasser les limites permises, car Dieu n'aime pas ceux qui les transgressent.﴿** (La vache : 190).

J'aimerais attirer l'attention sur l'expression « sans jamais outrepasser les limites permises ». C'est une mise en garde, venant de Dieu, contre toute agression de la part des musulmans. Le Prophète ﷺ déclare : « Celui qui est tué en défendant ses biens meurt en martyr, celui qui est tué en défendant

son sang meurt en martyr, celui qui est tué en défendant sa religion meurt en martyr »[1].

2. Sauvegarder la prédication

La deuxième situation où le djihad est prescrit concerne la préservation de la prédication. En d'autres termes, c'est le cas où les ennemis tentent d'éprouver les musulmans, de les contraindre, par la force, d'abandonner leur religion, de les y arracher ou de les empêcher, en faisant usage de violence, de prêcher ou de transmettre le message.

Le cheikh Sayyid Sâbiq, que Dieu lui fasse miséricorde, l'un des savants musulmans, dit au sujet de la préservation de la prédication : « C'est une situation où on défend l'invitation à Dieu si quelqu'un y fait obstacle, en persécutant les croyants, en bloquant la voie à celui qui souhaite y adhérer ou en empêchant le prédicateur de transmettre le message »[2].

En des termes plus clairs : en tant que musulmans, nous sommes porteurs d'un message céleste universel, destiné à l'humanité entière. C'est le message de l'islam. Le Prophète Mu<u>h</u>ammad ﷺ a communiqué ce message, de la manière la plus parfaite et dans le langage le plus éloquent. Ensuite, il nous a enjoint de porter l'étendard de l'islam pour le transmettre au monde entier. Mais un grand nombre de gens font obstacle à cette lumière qu'est l'islam et tentent d'empêcher les musulmans de transmettre leur message. S'ils s'y prenaient, à travers les idées et l'argumentation, l'islam les affronterait, de la même manière. Mais dès lors qu'ils recourent à l'épée, à la force, à la tuerie et à la torture des musulmans pour contrer l'islam et s'opposer à ce que ces derniers s'adonnent à leur prédication, Dieu a prescrit le djihad, afin de neutraliser cette entrave dans la voie de la transmission du message.

Celui qui porte le message de bien et de lumière aux gens est tenu de défendre sa mission, par tous les moyens. Si notre route est obstruée par l'argument, nous y répondrons par l'argument. En revanche, si on nous arrête par l'épée, nous riposterons, de la même manière. D'où la prescription du djihad.

En résumé, le djihad n'a pas été prescrit pour l'amour du sang et de la tuerie, mais pour que le musulman défende sa personne, sa patrie, son honneur et sa religion, aussi bien que pour qu'il repousse celui qui tente de se mettre en travers de la transmission du message à l'humanité.

---

1 Al-Bukhârî, 2480 ; Muslim, 141.

2 *Fiqh al-sunna*, al-Sayyid Sâbiq, t. 3, p. 16.

Bien que le djihad ait été commandé pour les raisons logiques et raisonnables susmentionnées, il n'en demeure pas moins que l'islam a posé des conditions et des règles de bienséance à ce propos. Le but étant de prévenir le chaos et l'effusion de sang des gens innocents.

L'éthique et les conditions du djihad en islam

1. L'intention sincère de le faire pour Dieu Tout Puissant. Il ne faut pas que le musulman ait d'autres raisons pour accomplir le djihad que celles déjà évoquées. Ainsi, l'intention de son combat ne doit pas être l'agression, la vengeance, l'occupation des terres d'autrui, le pillage des biens ou l'atteinte à l'honneur des gens. Non, son intention doit être la protection de sa personne, de son honneur, de ses biens, de sa terre et de sa religion.

2. Le musulman ne doit pas commencer les hostilités, si ce n'est dans le cas d'une extrême nécessité. Par exemple si l'ennemi se prépare à nous attaquer, à dénoncer un pacte ou à aider d'autres ennemis contre nous. En revanche, dans la majorité des cas, le musulman n'est pas supposé ouvrir les hostilités. Bien au contraire, il lui appartient d'informer l'ennemi qu'il lui livrera combat s'il ne cesse pas son agression contre les croyants. Il doit demander à son ennemi de laisser les musulmans tranquilles et de ne pas faire la guerre. Il lui proposera aussi de faire la paix. S'il refuse et persiste dans son hostilité, alors on le combattra.

3. Le musulman ne doit pas espérer la rencontre de l'ennemi. Au contraire, son plus grand souhait est que l'ennemi arrête son agression, sans qu'il y ait de combat, afin d'éviter l'effusion de sang. Le Messager de Dieu ﷺ a exhorté : « Ne souhaitez pas la rencontre de l'ennemi »[1].

4. L'interdiction de tuer les civils non combattants. L'islam proscrit aussi de tuer les femmes, les enfants, les malades, les vieillards, les moines et les ouvriers : « Lors d'une bataille, le Prophète ﷺ trouva une femme morte. Il interdit alors de tuer les femmes et les enfants »[2].

5. L'islam interdit de tuer les animaux, de détruire les récoltes, de polluer l'eau, de saccager les maisons et d'incendier les champs. Abû Bakr le véridique, que Dieu l'agrée, le calife du Messager de Dieu ﷺ, recommanda entre autres à ses troupes : « Ne trahissez pas, ne volez pas le butin, ne mutilez pas, ne tuez ni enfants ni vieillards, ne coupez ni ne brûlez les palmiers, n'abattez aucun arbre fruitier, n'égorgez point de vache, de mouton

1 Al-Bukhârî, 3025 ; Muslim, 1741.
2 Al-Bukhârî, 3014 ; Muslim, 1744.

ou de chameau si ce n'est pour vous nourrir. Vous rencontrerez des gens qui se sont retirés dans des tours, laissez-les à leur dévotion ».

6. L'islam prohibe la mutilation du cadavre de l'ennemi, comme lui couper l'oreille, le nez, la main, etc. Le Messager de Dieu ﷺ a ordonné : « Ne mutilez pas »[1]. Il a aussi interdit de s'acharner sur un blessé pour le tuer. Celui qui le fait commet un grand péché.

7. L'interdiction de trahir : si la guerre prend fin, avec une amnistie générale ou un traité de paix, ou si un musulman accorde sa protection à un combattant polythéiste, on est tenu de respecter cet engagement. L'islam interdit de trahir ou de tromper la confiance. Il n'est donc pas permis de dénoncer un pacte ou de tuer un protégé (c'est-à-dire un non-musulman auquel le musulman est lié par un pacte). Le Messager de Dieu ﷺ met en garde les musulmans de ne pas tuer un tel protégé : « Celui qui tue un allié bénéficiant d'un pacte ne connaîtra pas l'odeur du paradis, bien que celle-ci se répande sur une distance de quarante années de marche »[2].

8. L'obligation de prendre soin des captifs : l'islam impose aux musulmans de prendre soin des prisonniers, de les respecter, de bien les considérer et de ne pas leur nuire ou leur porter préjudice, de quelque façon que ce soit. Leur devoir consiste aussi à donner aux captifs les mêmes repas et les mêmes habits qu'eux. Il leur appartient également de les honorer. Tant et si bien que dans certains cas, le musulman attribue à son prisonnier une nourriture de meilleure qualité que celle qu'il consomme, dans le but de le protéger.

Dieu ﷻ déclare : ﴾**mais également nourrissaient l'indigent, l'orphelin et le captif, malgré leur propre dénuement, en disant : « Nous vous nourrissons uniquement pour l'amour de Dieu, sans attendre de vous ni récompense ni remerciement ».**﴿ (L'Homme : 8-9). Le Messager de Dieu ﷺ s'engage auprès du captif qui enseigne à lire et à écrire à dix musulmans, de lui rendre sa liberté.

Au vu de ces règles de bonne conduite, de ces conditions et de cette éminente éthique, relatives au djihad, oserait-on prétendre que l'islam est une religion de terrorisme ? Peut-on les comparer avec les autres dispositions qui incitent les autoproclamés hommes de Dieu à brûler, à détruire, à anéantir et à exterminer hommes, femmes et enfants ? Où sont-ils par

1 Muslim, 1731.
2 Al-Bukhârî, 3166.

rapport à la clémence de l'islam envers l'ennemi, en période de guerre ? Les musulmans n'ouvrent pas les hostilités, n'agressent pas l'ennemi, ne tuent ni les civils ni les hommes vulnérables ni les femmes ni les enfants. Ils n'incendient ni les maisons ni les cultures, ne tuent pas les moines, les dévots ou les animaux. Ils ne mutilent pas les cadavres, ne trahissent pas les pactes. Ils honorent les captifs.

N'est-ce pas là les principes de compassion, d'équité et de justice ? L'islam n'a jamais incité au terrorisme, à la tuerie ou à la destruction.

Par conséquent, si nous jetons un œil sur les statistiques du nombre de gens tués, musulmans et non musulmans confondus, dans l'ensemble des batailles du Prophète ﷺ, nous verrons qu'il n'y a pas plus de 756 morts. En revanche, une seule guerre à l'époque moderne, à savoir la deuxième Guerre mondiale, a fait presque vingt millions de victimes. N'est-ce pas cela le terrorisme ?



L'islam et la femme

On accuse toujours l'islam d'être un ennemi de la femme. On prétend qu'il lèse la femme, ne lui donne pas ses droits, lui interdit l'accès à l'enseignement et l'empêche de mener une vie publique. En revanche, il accorde à l'homme le droit d'avoir plusieurs épouses. Il attribue à la femme la moitié de ce que l'homme reçoit en héritage. Son témoignage vaut la moitié de celui d'un homme. Celui-ci est alors responsable d'elle qui n'a aucune force ni aucun pouvoir.

Ces équivoques, fabriquées de toutes pièces, sont sans fondement. Celui qui les répète ne comprend rien à la réalité de l'islam.

C'est pourquoi, celui qui ressasse ces ambiguïtés est, soit un ennemi qui déteste l'islam soit un inculte qui n'a aucune connaissance de la réalité de l'islam. Ce dernier est, totalement, innocent de ces équivoques. Elles ont l'air vraies en apparence, mais si on lit ce qui suit et saisit la réalité de l'islam, on constatera que c'est tout le contraire de ce qu'ils ont retenu de la religion. L'islam, en effet, honore la femme, la protège et lui confère des droits que l'époque moderne ne lui reconnaît pas.

Expliquons à présent la question, afin de faire prendre conscience de la grandeur de l'islam à travers sa législation relative à la femme. Nous répondrons à cette ambiguïté en deux parties :

- **La première :** nous réfuterons ces doutes, de façon détaillée, tout en faisant la lumière sur la question. Seront abordés la polygamie, la femme et l'héritage, le témoignage de la femme qui vaut la moitié de celui de l'homme, le droit de tutelle de l'homme sur la femme.
- **La deuxième :** la situation de la femme en islam, de manière générale, et la description de ses droits.

La polygamie

On reproche à l'islam d'autoriser la polygamie à l'homme. En effet, en islam, l'homme a le droit d'épouser jusqu'à quatre femmes. Certaines personnes ont attaqué cette religion parce qu'elles n'acceptent pas cette situation.

Nous répondons en interrogeant : Est-ce l'islam qui a prescrit, inauguré et imaginé l'idée de polygamie ?

Ceux qui relèvent les ambiguïtés tombent, souvent, dans une grossière erreur, inacceptable à un esprit impartial. Ils critiquent l'islam et l'accusent de choses qui, à l'origine, ne sont pas les siennes. Elles sont pratiquées par les non-musulmans et reconnues par les autres religions. Malgré cela, personne ne parle ni ne critique une foi autre que l'islam. N'est-ce pas là une injustice flagrante et une hostilité évidente envers l'islam ?

On critique l'islam parce qu'il a autorisé la polygamie à l'homme. Il n'a pas fait de la polygamie une obligation, mais l'a tout simplement permise, dans le but de traiter de nombreux fléaux sociaux, résultant de la restriction du mariage à une seule épouse. C'est ce que nous verrons, s'il plaît à Dieu. De même, ce n'est pas l'islam qui a initié ce système. Il n'a fait que le limiter et le restreindre à un certain nombre, selon des conditions spécifiques.

La vérité incontestable est que, chez les Arabes de la période préislamique, un homme pouvait avoir autant de femmes qu'il le désirait, sans aucune limite. Ainsi, il avait le droit d'épouser dix, cent, mille ou le nombre de femmes qu'il souhaitait. Il n'y avait, chez eux, aucun empêchement à condition d'être capable de pourvoir à leurs besoins. Malgré cela, personne n'a critiqué les Arabes, car ce phénomène n'était pas leur apanage. Bien au contraire, c'était une pratique en cours chez d'autres nations. Il suffit de lire l'histoire pour connaître la situation du mariage, dans le monde, avant l'avènement de l'islam. Certains Prophètes du passé avaient plus d'une épouse. C'est ce qu'affirme la Sainte Bible. Pourtant, aucun de ceux qui soulèvent ces ambiguïtés ne s'en est pris au Livre Saint. Pour notre part, nous ne critiquons pas les Prophètes pour leur polygamie. À Dieu ne plaise. Nous croyons en tous les Prophètes, nous les aimons et nous avons beaucoup de considération pour eux, que la paix et la bénédiction soient sur eux tous. Nous demandons, tout simplement, que l'on accorde le même traitement à l'islam, en faisant preuve d'équité et de justice à son égard et qu'on cesse toute injustice et persécution.

Pour ne pas parler à la légère, prenons un exemple. Le Prophète de Dieu, Abraham, sur lui la paix, était marié à Sara, Hagar et Qatur. C'est le père des juifs, des chrétiens et des musulmans. Il avait aussi des concubines, car le Livre Saint dit : « Il fit des dons aux fils de ses concubines ; et, tandis qu'il vivait encore, il les envoya loin de son fils Isaac du côté de l'orient, dans le pays d'Orient ». (Genèse 25 : 6).

Moïse, sur lui la paix, pour sa part était marié à une Madianite et à une Ethiopienne. (Nombres 12 : 1). Quant à Jacob, sur lui la paix, il était

marié à deux femmes libres et à deux autres esclaves : Léa, Rachel, Zilpa et Bilha. (Genèse 29). David, sur lui la paix, avait les femmes suivantes : Achinoam de Jizréel, Abigail, Maaca, Hagguith, Abital et Egla. Elles sont six, à l'exception de Bethsabée, la femme d'Urie le Hittite, qui donna naissance à Salomon, sur lui la paix (2 Samuel : 3 1-5). Salomon avait sept cents femmes de rang princier et trois cents concubines. (1 Rois 11 : 3).

Les Arabes préislamiques, aussi bien que les Prophètes antérieurs, pratiquaient donc la polygamie, sans limite ni nombre défini de femmes. Même Salomon, sur lui la paix, comme nous l'avons évoqué, avait sept cents femmes de rang princier. Malgré cela, personne n'a fait aucune remarque sur la Bible et son autorisation de la polygamie. Le Nouveau Testament, de son côté, ne contient pas un seul texte prohibant cette pratique.

Cependant, lorsque l'islam approuve la même chose, en limitant le nombre de femmes, dans des conditions particulières et selon des prescriptions précises, on le critique. N'est-ce pas faire du tort et porter préjudice à l'islam ?

L'islam a autorisé la polygamie en la restreignant par des conditions :

1. Le nombre ne doit pas dépasser quatre épouses.

2. En islam, le principe de base est la monogamie. La polygamie est exceptionnelle.

3. La polygamie est conditionnée par la capacité matérielle, physique et psychique. Quant à celui qui n'a pas cette capacité, la polygamie lui est interdite, afin qu'aucune de ces femmes ne souffre d'une injustice quelconque de sa part.

4. La polygamie est soumise à la réalisation de l'équité entre les épouses, dans tous les divers domaines de la vie. Chacune doit pouvoir bénéficier d'un toit convenable, ainsi que de vêtements et de la nourriture appropriée. L'égalité doit aussi se faire par rapport aux nuits et aux voyages. Le Prophète ﷺ a mis en garde : « Celui qui épouse deux femmes, puis privilégie l'une d'elles, se présentera, au Jour de la Résurrection, avec la moitié du corps qui s'affaisse ».

Le Noble Coran fait ressortir qu'il est difficile d'établir l'équité entre les épouses. C'est une chose impossible à concrétiser. Dieu déclare : **﴾Vous ne parviendrez jamais à traiter toutes vos femmes sur un pied d'égalité, quel que soit le soin que vous y apportiez. Ne soyez donc pas trop par-**

tiaux au point de laisser l'une d'entre elles dans une fausse situation.》 (Les femmes : 129).

Ceci étant, il appartient donc à l'homme de se contenter d'une seule épouse, car Dieu recommande : **《Mais si vous craignez encore de manquer d'équité à l'égard de ces épouses, n'en prenez alors qu'une seule, libre ou choisie parmi vos esclaves.》** (Les femmes : 3).

La polygamie est permise, parce que, dans certains cas, elle est dans l'intérêt de l'homme, de la femme et de la société entière, afin que le vice et l'immoralité ne se répandent pas au sein de la communauté. En effet, certaines sociétés qui prohibent la polygamie autorisent de multiples amantes et maîtresses. Par conséquent, la corruption morale s'est propagée, de même que la fornication et la turpitude. On assiste aussi à une prolifération d'enfants de la rue et d'enfants illégitimes, entraînant les difficultés de ces populations. Dès lors, certaines personnes intelligentes, voire des femmes, ont commencé à revendiquer l'autorisation de la polygamie.

Parfois, il arrive que les facteurs économiques constituent la pierre d'achoppement du mariage. Il s'ensuit alors un grand nombre de femmes qui n'arrivent pas à se marier. Par exemple, dans un pays comme l'Égypte, les statistiques disent qu'en 2006 neuf millions de jeunes filles ont passé l'âge de se marier et que les jeunes gens ne désirent plus les épouser. Qu'est-ce qui est plus digne pour elles : rester toute leur vie durant sans mariage, être privées de l'assouvissement du besoin sexuel, de la possibilité de fonder une famille et de l'instinct maternel, ou bien être une coépouse stable, bénéficiant de tous ses droits sur son mari, protégeant ainsi sa dignité et préservant son honneur ? Laquelle des deux situations est plus respectable pour elle ? Être une maîtresse, une amante ou se retrouver dans une des maisons closes disséminées à travers tout le pays, ou bien être une coépouse honorable, protégée et préservée, qui a un mari pour prendre soin d'elle ainsi que le plaisir d'avoir des enfants qu'elle élève et éduque avec joie ?

Interrogez les filles qui ont dépassé l'âge du mariage, pour connaître la détresse dans laquelle se trouve la société, parce qu'on a interdit la polygamie. Posez des questions afin de savoir pourquoi la fille, aujourd'hui, se montre dans les chaînes satellitaires, les journaux, les magazines, les réseaux sociaux, les sites et autres émissions intitulées « Recherche époux »… Des milliers de jeunes filles sont en quête d'un époux, partout. Elles ont atteint un certain âge et ne sont pas encore mariées, si bien que la situation est devenue aussi catastrophique.

Qu'est-ce qui est préférable : être une coépouse ou continuer à se débattre, à droite et à gauche à l'affût d'un époux pour sauvegarder sa dignité ? Demandez à ces filles et à ces veuves pourquoi se sont répandus les mariages dits « du voyageur » (*misyâr*), les mariages coutumiers et autres formes innovées par désir des gens de se marier et de fonder une famille, malgré les difficultés économiques. Qu'est-ce qui est préférable pour la femme, représenter quelques moments de plaisir sexuel au sein d'un mariage *misyâr* ou d'une union coutumière, ou bien être une coépouse, bénéficiant des droits et des devoirs d'une femme mariée ? Si l'on veut connaître la réponse, il faut questionner une femme qui a contracté un mariage coutumier ou *misyâr*, qui s'est mariée en secret, ou qui a dépassé l'âge du mariage et passe le restant de sa vie sans mari ni famille. Interrogeons n'importe laquelle d'entre elles et nous saurons que la polygamie est devenue, particulièrement à notre époque, un besoin vital pour le bonheur de l'homme autant que pour celui de la femme. On comprend donc la grandeur de l'islam en autorisant la polygamie.

Parfois, il arrive qu'une grave maladie ne permette pas à la femme de s'acquitter de son devoir conjugal ou l'empêche d'avoir des enfants. Dans un tel cas, qu'est-ce qui est plus digne : que l'homme dévie et fornique avec une autre femme ? Qu'il jette sa femme à la rue, alors qu'elle est tombée malade après un certain temps de vie commune, pour qu'elle demande la charité aux passants ou se prostitue afin de se nourrir et de se soigner ? Ou bien qu'elle reste avec lui et qu'il prenne une deuxième épouse, afin, d'une part qu'elle protège sa dignité et sa chasteté et, d'autre part, qu'elle préserve son mari de la fornication ?

La polygamie pourrait donc devenir une exigence nécessaire. Aussi est-ce la raison pour laquelle l'islam l'a autorisée, sans pour autant la laisser à la merci des passions. Au contraire, il a posé des règles et des conditions afin de la circonscrire. C'est à méditer…

La femme et la question de l'héritage

Cette ambiguïté repose sur l'idée selon laquelle l'islam confère à la femme la moitié de la part d'héritage qui échoit à l'homme. Dans ce cas, il lèse la femme et établit une différence entre les deux sexes.

Notre réponse à cette équivoque tient en plusieurs points :

Premièrement : nous devons porter notre attention sur un point important, à savoir que, dans la société arabe préislamique, la femme n'avait aucun droit à l'héritage. Il en allait de même chez les nations de la terre professant d'autres confessions religieuses. Même à notre époque, l'ère de l'égalité et de la liberté, la femme n'a eu son droit à l'héritage que depuis une date récente. Dans certains pays, jusqu'à ce jour, elle ne l'a pas encore entièrement obtenu. Il est des communautés, comme chez les Arabes d'antan, qui considéraient la femme comme un objet en elle-même. L'homme pouvait hériter d'elle comme il le ferait d'une chose laissée par son père.

Deuxièmement : la répartition de l'héritage est faite, non pas par l'être humain mais par Dieu Tout Puissant, Lui qui a créé l'homme et la femme sans établir de distinction entre eux. Il n'a pas préféré l'homme à la femme. Il connaît mieux Sa création ; Il est le Très Doux, le Bien Informé.

Troisièmement : la répartition de l'héritage en islam n'est pas fondée sur le sexe de l'héritier, mais sur le lien de parenté de celui-ci avec le défunt.

Quatrièmement : ce n'est pas, dans tous les cas, que la femme reçoit la moitié de la part d'un homme. Ce ne sont que des situations précises. En revanche, dans plusieurs cas la femme obtient exactement la même part que l'homme et, dans d'autres, sa part est supérieure à la sienne. Il arrive même que la femme hérite et non l'homme. Il est clair que l'attribution à la femme de la moitié de la part d'un homme n'est pas une règle constante ou générale, applicable dans tous les cas. Un savant musulman, ayant énuméré les situations d'héritage de l'homme et de la femme, est parvenu au résultat suivant :

1. dans quatre cas seulement la femme acquiert la moitié de la part d'un homme ;

2. dans beaucoup plus de situations la part qui échoit à la femme est exactement celle de l'homme ;

3. dans dix cas ou plus, la femme hérite plus que l'homme ;

4. il est des situations où la femme hérite et non pas l'homme.

Nous expliquerons et confirmerons cette affirmation par des exemples :

Si un homme meurt, en laissant des garçons et des filles, le garçon reçoit deux fois la part d'une fille. Dans le cas où le défunt laisse des frères et sœurs utérins, ils se partagent l'héritage, de manière égale. Si la défunte laisse une fille et un époux, celui-ci reçoit le quart de la part de la fille, qui

elle-même a droit à la moitié. Elle perçoit, par conséquent, une part plus importante que l'homme.

Il s'ensuit que la règle attribuant à la fille la moitié de ce que reçoit le garçon n'est pas générale. Elle ne s'applique que dans quatre cas, seulement.

Dans ces derniers cas, où l'homme recueille une plus grande part d'héritage que la femme, ce n'est pas dû à une question de préférence. C'est plutôt lié à des raisons intrinsèques de grande importance. L'une d'elles est que l'islam impose à l'homme de pourvoir aux besoins de sa femme et des membres de sa famille. Dans le même temps, la femme n'a aucune obligation financière, que ce soit pour elle ou pour quelqu'un d'autre. Au contraire, c'est l'homme qui est responsable d'elle. Un simple calcul suffit à démontrer que, lorsque la femme obtient la moitié de la part d'un homme, elle est dans une meilleure situation financière que lui. En effet, l'homme est tenu de dépenser sa part d'héritage pour sa famille, les membres de sa famille – garçons et filles – ainsi que pour ses parents, s'ils n'ont pas d'autre source de revenu que lui. Il doit aussi subvenir aux besoins de ses sœurs si celles-ci n'ont ni parents ni époux pour s'occuper d'elles. En d'autres termes, la part reçue par l'homme ne cesse de diminuer à cause de ces nombreuses obligations. En revanche, la femme n'a de compte à rendre que par rapport à sa propre personne. Elle est libre de disposer de son héritage comme elle l'entend. Elle peut le faire fructifier en indépendance totale de l'homme. Elle n'a aucune obligation financière envers les membres de la famille.

Par contre, son mari est tenu de subvenir à ses besoins, quand bien même elle serait riche. Il est clair, donc, qu'aucune injustice n'est faite à la femme. Elle n'est absolument pas déconsidérée.

Donnons un exemple pour éclaircir davantage la question. Soit un homme qui a deux enfants, un grand et un petit. Il donne à chacun d'eux cinquante euros, puis dit au petit : « Garde ton argent » et à l'aîné : « Tu es responsable de ton frère. De tes cinquante euros, achète-lui sa nourriture, sa boisson, ses vêtements et donne-lui un toit, ainsi que tout ce dont il a besoin ». Le petit économisera donc son argent, sans en dépenser le moindre sou. Cet homme aura-t-il fait la justice entre ses deux enfants ? Non, le père aura été injuste envers son aîné. Mais supposons maintenant que le père ait donné cinquante euros au grand et vingt-cinq euros au petit, en enjoignant au premier de subvenir aux besoins de son frère et à l'autre de garder son argent. Si l'aîné dépense vingt-cinq Livres pour le petit, il lui

en restera vingt-cinq et sera à égalité avec son frère. Ainsi, le père aura agi de manière équitable. La question doit maintenant être plus claire.

Dans les cas où l'homme perçoit le double de la part d'une femme, il est responsable d'équiper le foyer et de payer la dot de l'épouse. Il doit lui apporter le cadeau offert en prélude au mariage. En situation de mariage, l'homme est tenu de pourvoir aux dépenses de la femme et de subvenir à tous ses besoins. En revanche, la femme n'a aucune dépense à faire ; voire, elle reçoit la dot de la part de son mari qui, en outre, lui procure les vêtements et autres nécessités de la vie. Par souci d'équité, la part d'héritage de l'homme est plus élevée afin de réaliser l'égalité. La répartition, en islam, est décidée selon la sagesse du Sage, du Bien Informé, béni et exalté soit-Il. Elle n'est ni vaine ni aléatoire. Dieu déclare avec raison : **﴾Ne connaît-Il pas ce qu'Il a Lui-même créé, Lui le Compatissant, le si Bien-Informé ?﴿** (La royauté : 14).

Le témoignage de la femme vaut la moitié de celui de l'homme

Ceci non plus n'est pas une règle générale. En effet, le témoignage d'une femme n'est pas toujours égal à la moitié de celui d'un homme. Au contraire, il est des situations où les hommes ne sont pas aptes à témoigner alors que les femmes le sont. Ceci concerne les affaires strictement féminines, où l'homme n'a aucune compétence. Nous avons, par conséquent, la preuve que le témoignage est fondé sur l'expertise et la connaissance et non sur la masculinité ou la féminité.

Il convient de considérer le degré de confiance que le juge place dans le témoignage de la personne, abstraction faite de son sexe ou du nombre de témoins. Si la conscience du cadi est sereine quant à la manifestation de la preuve, il peut accepter le témoignage de deux hommes, d'un homme et d'une femme, d'un homme et de deux femmes, d'une femme et de deux hommes, d'un homme seul ou d'une femme seule. La masculinité ou la féminité n'a aucun effet sur le témoignage qui permet au juge de statuer, en se fondant sur les preuves qu'on lui a apportées.

Pour ce qui est de la parole du Très Haut **﴾À cet effet, choisissez deux témoins parmi vous de sexe masculin ou, à défaut, un homme et deux femmes parmi les personnes présentant les garanties requises d'honorabilité, en sorte que si l'une oublie un détail, l'autre sera là pour le lui**

rappeler﴾. (La vache : 282). Il s'agit plus d'un conseil et d'une directive, afin de garantir les droits financiers, que d'un devoir et d'une obligation. Tel est l'avis de bon nombre de savants musulmans, comme Ibn Taymiyya, Ibn Qayyim al-Jawziyya et Mahmûd Shaltût.

Il faut considérer la sérénité du cadi face à la véracité de la preuve. La justesse de l'opinion de ces savants est corroborée par l'action du Prophète ﷺ. Lui qui a transmis cette révélation a accepté le témoignage d'un seul homme, comme dans le cas du vol ou de la vision du croissant. Il a agréé le témoignage d'une seule femme dans le cas de l'allaitement. Par ailleurs, le Coran édicte qu'une seule femme peut témoigner, comme dans le cas de l'anathème entre elle et son mari. Son témoignage est accompagné du serment. Il existe de nombreux exemples où le Prophète ﷺ et les juges, à sa suite, ont accepté le témoignage d'une seule femme. Le verset précédent, réclamant le témoignage de deux femmes, est une recommandation et une directive. Ceci concerne uniquement les transactions financières, parce que, de manière générale, la femme s'occupe plus des affaires domestiques que des questions monétaires. La mémoire d'un être humain est plus fidèle dans le domaine où il a une grande expérience. En raison de son manque de pratique dans les opérations financières, la femme serait apte à oublier et aurait besoin qu'on lui rafraîchisse la mémoire.

Il est aussi connu que la femme est, par nature, plus sensible et émotionnelle que l'homme. Elle pourrait être influencée par la moindre des choses et se laisser emporter par la condition d'une des parties au procès. Dans une telle éventualité, elle aurait besoin qu'on lui vienne en aide.

En résumé, le principe du témoignage d'un homme et de deux femmes est non pas une obligation mais un conseil et une directive. Il s'explique par la nature psychologique et physiologique de la femme et non par préférence pour l'homme ou dénigrement de la femme. De même, dans le jugement, le critère qui détermine la sérénité du juge est relatif à la véracité de la preuve et non au type ou au nombre de témoins.

L'explication fournie par les partisans de cette ambiguïté est que l'homme est supérieur à la femme ou que l'islam établit une distinction entre l'homme et la femme et fait de lui le maître de cette dernière. Ils donnent l'impression qu'il s'agit d'une relation de gouvernant-sujet ou chef-subalterne.

Or, la vérité est tout autre. Cette perception de l'autorité est fausse et n'a aucun rapport avec l'islam. Ils l'ont tout simplement empruntée au comportement de certains musulmans pour l'attribuer à l'islam. Celui-ci est tout à fait innocent de cette mauvaise compréhension du mot. Avant d'éclaircir le sens de l'autorité en islam, nous rappellerons certaines informations essentielles.

Premièrement : c'est Dieu Tout Puissant qui a créé l'homme et la femme. C'est Lui qui a fait descendre la législation islamique. Il connaît mieux ce qu'Il a créé ainsi que l'intérêt de Sa création.

Deuxièmement : le principe général en islam est l'égalité entre l'homme et la femme, pour ce qui est des droits et des devoirs. De même que l'homme a des droits sur la femme, de même la femme a des droits sur l'homme. Cela ne signifie pas qu'il s'agisse exactement des mêmes droits. Tout simplement, un droit correspond à un autre.

Dieu Tout Puissant déclare : **﴾Les épouses ont autant de droits que de devoirs qu'il faut respecter suivant le bon usage, bien qu'une certaine préséance reste acquise aux maris.﴿** (La vache : 228). En d'autres termes, les femmes ont autant de devoirs qu'elles ont de droits. Dieu Tout Puissant projette, sur l'homme et la femme, un regard général de complémentarité. Il ne considère pas ces derniers de manière séparée, mais les envisage comme étant chacun indispensable à l'autre. Chacun vient compléter l'autre et n'est pas son opposé. Dieu Tout Puissant dit dans le Noble Coran : **﴾Par la nuit quand elle étend son obscurité, par le jour quand il répand sa clarté et par ce qu'Il a créé comme mâle et comme femelle ! En vérité, il y a de profondes divergences entre les buts que vous poursuivez !﴿** (La nuit : 1-4). Autrement dit, tout comme le jour et la nuit ne peuvent pas se passer l'un de l'autre, et qu'ils ne sont pas opposés, il en est de même pour l'homme et la femme. Le Messager ﷺ a enseigné : « Les femmes sont les égales des

hommes»[1]. Si l'islam jette ce regard d'égalité générale sur l'homme et la femme, que signifie alors que l'homme est responsable de la femme ?

La réponse est la suivante : cette autorité est citée dans les versets coraniques : **﴾Les hommes sont responsables des femmes en raison des avantages que Dieu leur a accordés sur elles, et en raison aussi des dépenses qu'ils effectuent pour assurer leur entretien﴿**. (Les femmes : 34) ; **﴾une certaine préséance reste acquise aux maris﴿** (La vache : 228). Quelle est cette préséance ? Quelle est cette responsabilité ?

On doit savoir qu'il ne s'agit pas de donner plus d'honneur à l'homme, à travers cette préséance et cette responsabilité. Il est plutôt question d'une charge qui lui est confiée.

L'islam précise bien que l'homme et la femme sont conjointement responsables de la famille, dans la limite de la consultation entre eux, pour la préservation de l'intérêt familial. Le Messager de Dieu ﷺ dit : « Chacun d'entre vous est un berger et chacun est responsable de son troupeau. Ainsi, l'homme est un berger dans sa maison et il est responsable de son troupeau. La femme est une bergère dans la maison de son mari et elle est responsable de son troupeau »[2]. Il s'agit donc d'une préséance liée à la responsabilité et non à la supériorité et à la distinction.

Les gens sensés reconnaissent que, dans n'importe quelle institution, il faut un responsable pour prendre les décisions. Après les consultations, c'est à lui que revient la responsabilité, sinon cette institution court à sa perte. Ainsi, dans une entreprise on a besoin d'un directeur administratif ; dans une région, d'un préfet et dans un État, d'un président de la république. De même, au sein de la famille qui est constituée d'un homme, d'une femme et des enfants, il faut que quelqu'un assume les responsabilités, pour éviter que le vaisseau familial ne sombre au milieu de l'océan de la vie.

L'équité et le droit veulent que cette responsabilité et ce pouvoir décisionnaire reviennent à l'homme, après consultation avec son épouse. L'homme ne jouit nullement d'un privilège ou d'une préférence. C'est qu'il a, tout simplement, plus d'expérience que la femme, dans la vie pratique. C'est lui qui travaille, fait des efforts et entretient des rapports avec tous types de gens dans la rue, au marché et au travail. Il est donc plus rompu aux choses de la vie. De même, c'est lui qui a la responsabilité de fonder cette famille, de

1 Abu Dâwud, 236 et al-Tirmidhî, 113.
2 Al-Bukhârî, 5200 ; Muslim, 1829; al-Tirmidhî, 1705 et Abû Dâwud, 2929.

payer la dot à la femme, de lui fournir ses habits et sa nourriture, et tout ce dont elle a besoin. En revanche, la femme n'a aucune obligation en ce sens.

Par conséquent, il est juste et équitable que ce soit lui qui prenne les décisions au bout du compte, parce qu'il s'est fatigué pour établir cette maison qu'il est le plus soucieux de préserver.

Par nature, la femme est sensible et émotionnelle. Elle a moins d'expérience dans la vie. La règle repose sur la majorité et non sur la minorité. Si on confiait à la femme le droit de tutelle et de divorce, la famille s'écroulerait. En effet, lorsqu'elle se fâche avec son mari, pour la moindre raison, elle lui demande aussitôt le divorce. Si chaque époux devait donner satisfaction à son épouse lorsqu'elle se fâche, il n'y aurait plus de familles de nos jours et la majorité des femmes seraient divorcées. L'homme peut mieux se contrôler et ne tient pas des propos susceptibles de détruire l'entité familiale. La femme, en revanche, réclame le divorce pour les raisons les plus futiles. Si la décision lui revenait, elle divorcerait à chaque fois qu'elle se querelle avec son mari.

Malgré tout, l'islam lui reconnaît le droit de demander le divorce, si elle considère que la vie n'est plus possible avec cet époux. Si celui-ci refuse de la répudier, elle peut recourir au tribunal. Le cadi pourra alors la répudier contre le gré du mari, s'il est convaincu qu'elle n'est plus en mesure de continuer de vivre avec lui.

Somme toute, nous savons que cette responsabilité n'est pas conférée à l'homme pour le rendre supérieur à la femme. C'est plutôt une responsabilité, car il est tenu de s'occuper de la maison en pourvoyant aux dépenses familiales.

Il faut savoir que le Messager ﷺ consultait ses épouses dans chaque situation et les aidait à la maison. Il était toujours au service de sa famille, faisait le ménage, trayait les brebis, raccommodait ses vêtements et réparait ses sandales.

En guise de conclusion, en islam, la relation entre l'homme et la femme est basée sur la complémentarité. Ce n'est ni une relation d'opposition ni de supériorité de l'un sur l'autre. Bien au contraire, cette relation est fondée sur l'amour, la miséricorde, la vérité et l'équité, pour la continuité de la vie et l'exploitation de cet univers.

La condition de la femme, de manière générale, en islam

L'islam a réservé à la femme un ensemble de droits caractéristiques, en sa qualité de femme, de manière générale, et plus particulièrement en tant que mère, épouse, sœur et fille. Avant d'identifier et d'expliquer les droits et la condition de la femme en islam, nous voudrions faire un rapide tour d'horizon des autres religions et des diverses législations, avant l'islam jusqu'à nos jours. Le but est de voir le traitement qu'elles réservent à la femme. Ensuite, nous évoquerons la condition de la femme en islam. Ceci mettra en lumière la différence de traitement reçu par la femme en islam et dans les autres systèmes. Nous verrons si l'islam lui fait justice ou s'il l'opprime. L'être humain ne connaît la valeur de la lumière que s'il vit un certain temps dans l'obscurité et ne connaît la valeur de la justice que s'il passe un bout de temps dans l'injustice. Nous expliquerons, par conséquent, la situation de la femme dans certaines civilisations et sa condition en islam.

La condition de la femme dans les religions et les lois positivistes

Avant l'islam, et jusqu'à une période toute récente, la femme n'a joui d'aucun de ses droits, si ce n'est en islam. Même à l'époque moderne, la femme ne bénéficiait d'aucun droit. Elle n'a rien obtenu si ce n'est après la révolution industrielle, quand elle a quitté sa maison pour aller travailler. Elle a pu revendiquer sa liberté et d'autres droits, par le biais des mouvements féministes. Jusqu'à ce jour encore, elle continue de réclamer davantage de droits et d'égalité avec les hommes. En effet, il est des pays où elle travaille en contrepartie de la moitié du salaire d'un homme. Nous mentionnerons la condition de la femme dans quelques civilisations précédentes. Commençons par les Arabes.

1. La condition de la femme chez les Arabes

Avant l'islam, la femme arabe connaissait l'une de ses pires périodes. Pour avoir une idée de l'amertume de sa situation, il suffit de savoir que certaines tribus tuaient les petites filles, par crainte de la pauvreté ou de la honte. Par exemple, si un homme avait une fille, il la prenait aussitôt pour l'enterrer vivante, en faisant montre de dureté et de cruauté. La femme était

exposée à la tromperie et à l'injustice. On lui volait ses droits et ses biens. Elle n'avait aucune part à l'héritage et quand elle était divorcée ou que son mari mourait, on lui interdisait de se remarier. On héritait d'elle comme si elle était un vulgaire objet ou animal. Certains types de nourriture étaient interdits à la femme. Seul l'homme pouvait en consommer. Il avait le droit d'épouser autant de femmes qu'il le désirait. Voulait-il en prendre mille que personne ne pouvait l'en empêcher. S'il donnait le divorce à une femme, il avait le droit de la reprendre et de la répudier malgré elle et le nombre de fois qu'il lui plaisait. Son père ou son tuteur la forçait à se marier à la personne qu'il choisissait, en fonction de son intérêt à lui, sans lui demander son avis. Il lui arrivait même d'être mariée à son insu. Certains hommes forçaient la femme à se prostituer. Ils faisaient venir les hommes pour forniquer avec elle et ce sont eux qui empochaient le salaire de cette prostitution. Elle n'avait d'autre choix que de se mettre à la disposition de ces hommes. Les femmes n'avaient donc même pas le droit de se défendre contre ceux qui cherchaient à jouir d'elles contre leur volonté.

2. La condition de la femme en Chine

La condition de la Chinoise n'était pas plus enviable que celle de l'Arabe. Pour connaître son rang dans la société chinoise, il suffit de savoir que, dans leur dogme, la femme est créée d'une espèce inférieure à celle de l'homme. Elle est faite pour s'occuper des tâches les plus viles.

Pour échapper à cette détresse, la femme chinoise n'avait d'autre choix que de chanter son affliction. Elle disait dans sa chanson : « Comme la femme est malheureuse ! En ce monde, rien n'a moins de valeur qu'elle. Les enfants mâles se tiennent devant les portes, comme s'ils étaient des dieux tombés du ciel. Quant à la fille, personne ne se réjouit de sa naissance. Lorsqu'elle grandit, elle se terre dans sa chambre, craignant de regarder qui que ce soit en face. Si elle disparaît de sa maison, personne ne la pleure ». Y a-t-il de mots plus durs que ces paroles éloquentes pour exprimer la condition de la femme en Chine ?

3. La femme chez les bouddhistes

Les bouddhistes projettent sur la femme un regard encore plus néfaste. Ils ignorent totalement son existence, à l'instar d'une chose inanimée. Pire, ils incitent à la mépriser et à ne pas tenir compte de sa présence. Ils considèrent, en effet, qu'elle est à la base de toutes les infortunes de la vie,

à l'origine de la déviation des hommes ainsi que la cause de la perte de l'humanité et de sa destruction.

Au sujet de l'acceptation de la femme au sein de sa religion, Bouddha dit : « Si cela ne s'était pas produit – c'est-à-dire l'acceptation de la femme dans sa foi – cette religion aurait conservé sa pureté pendant mille ans. Or, maintenant qu'elles y ont adhéré, elle ne continuera que la moitié de ce temps ». En parlant ainsi il ne fait qu'émettre un jugement : la femme est la cause principale de la corruption de la religion, de sa destruction et de l'accélération de son anéantissement.

4. La femme chez les Grecs

Chez les Grecs, également, la femme ne jouissait pas de son droit à une vie décente. Il suffit, pour connaître sa condition et le degré de sa déchéance, d'écouter les propos de l'un de leurs poètes et penseurs : « Le nom de la femme doit être confiné à la maison autant que son corps ».

5. La femme en Inde

L'Inde estime que la femme fidèle doit servir son mari comme s'il était un dieu. Il lui incombe de s'adresser à lui en disant : « Mon maître », « Mon dieu » ou « Mon seigneur ». Elle doit marcher derrière et non à côté de son époux. Il ne sied pas qu'elle partage son repas, mais plutôt qu'elle mange ses restes. Parfois, elle était enterrée vivante avec son défunt mari.

6. La femme dans le judaïsme

Bien qu'elle soit d'origine céleste, la religion juive n'accorde pas un meilleur traitement à la femme. Pour avoir confirmation du degré d'injustice dont elle était victime, il est important de savoir que le judaïsme la considère comme inférieure à l'homme. Elle serait responsable de la misère de l'humanité, parce qu'elle a mangé de l'arbre du paradis et incité son époux à l'imiter. Par conséquent, l'Éternel l'a punie en lui infligeant les douleurs des règles, de la grossesse et de l'enfantement. Il a fait en sorte que son époux la domine et devienne l'objet de sa convoitise. Pour cela, il suffit de consulter le texte intégral dans la Bible (Genèse 3 6:13). L'Ancien Testament estime que la femme qui a accouché est impure. Mais cette impureté diffère selon l'enfant qu'elle met au monde. Dans le cas d'un garçon, elle demeure impure sept jours et si c'est une fille, deux semaines. Parcourons ensemble cet extrait de la Bible : « Lorsqu'une femme deviendra enceinte, et qu'elle enfantera

un mâle, elle sera impure pendant sept jours. Si elle enfante une fille, elle sera impure pendant deux semaines». (Lévitique 12 : 2-5). N'est-ce pas une injustice envers la femme?

7. La femme dans le christianisme

Bien que d'origine céleste, le christianisme n'a pas manqué de faire litière de la dignité de la femme. On raconte que satan affectionne de se manifester sous les traits d'une femme. Selon leurs lois, la femme ne peut être répudiée qu'en cas d'adultère. Par conséquent, toute femme divorcée est déshonorée parce que considérée comme fornicatrice.

«La femme n'a pas autorité sur son propre corps, mais c'est le mari; et pareillement, le mari n'a pas autorité sur son propre corps, mais c'est la femme.» (Corinthiens 7 : 4).

«Si la femme ne porte pas de voile, qu'elle se fasse tondre!» (Corinthiens 11 : 6).

«Et l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme» (Corinthiens 11 : 9).

Plus étonnant encore est le fait qu'à certains moments, les hommes d'église discutaient pour savoir si la femme avait le droit d'adorer Dieu, de la même façon que l'homme! Ils voulaient déterminer si elle était un être humain doté d'une âme éternelle ou si elle était pourvue d'une âme périssable non destinée à vivre éternellement!

Telle était la situation de la femme, dans les religions et lois autres que l'islam. Elle y est restée des milliers d'années, jusqu'à ce qu'elle se révolte contre cette condition amère, à l'époque moderne. Elle a alors revendiqué l'égalité avec l'homme et réclamé ses droits. Elle s'est affranchie de toutes les chaînes, même de la religion, voire de la religion en particulier. En effet, elle a pris connaissance de ces textes et a compris que la religion était la principale cause de ses souffrances. C'est la raison pour laquelle elle s'est révoltée, d'une redoutable manière, contre ces carcans et ces enseignements religieux qui l'ont privée de son droit, pendant des centaines d'années. Tant et si bien qu'elle est arrivée, aujourd'hui, à s'émanciper de tout. Mais après avoir acquis le droit à l'enseignement et au travail, la liberté de se déplacer, de s'habiller à sa guise et de tout faire, la femme émancipée est-elle pour autant heureuse maintenant?

Quiconque feuillette l'histoire de l'Occident, de nos jours, avec intelligence et objectivité, verra que la femme occidentale souffre. Aussi constatons-nous que nombre d'entre elles ont commencé à se constituer en associations, pour réclamer le retour de la femme au foyer, afin de se reposer des difficultés de la vie.

De fait, la femme est, aujourd'hui, libre de travailler. Mais c'est elle qui doit supporter le poids de la responsabilité de sa propre personne. Si bien que si un jour elle ne travaillait pas, elle n'aurait ni à manger ni à boire. De nos jours, des femmes vendent leur corps et s'adonnent à la prostitution pour gagner leur vie. Le commerce du corps humain est devenu le plus florissant, après le trafic de la drogue et des armes.

À notre époque, la femme est une compagne, une amante qui reste avec un homme, qui est son copain. Ils vivent ensemble, à l'instar des gens mariés. Dès qu'il s'en lasse il l'abandonne. Il arrive même qu'il la quitte alors qu'elle est enceinte ou a un enfant en bas âge. Que va-t-elle faire de cet enfant ? Où ira-t-elle avec lui ? Elle n'a même plus la capacité de subvenir à ses propres besoins. La plus grande calamité sera qu'elle emmène cet enfant innocent, qui n'a commis aucun péché, dans un refuge pour enfants illégitimes.

Pire encore, cette société émancipée souffre d'un autre phénomène : de plus en plus de jeunes filles, âgées de moins de quinze ans et encore scolarisées, tombent enceintes sans être mariées.

Il faut ajouter à cela les cas de maladies et de problèmes psychologiques dont souffrent de nombreuses femmes occidentales, voire des cas de suicides. En effet plusieurs cas sont enregistrés au quotidien, en Occident, en raison du vide spirituel que connaît la femme occidentale, après avoir obtenu ses droits, comme elle le prétend.

Évidemment, ce n'est pas la situation de toutes les femmes. Nous en connaissons qui ont eu leurs droits et qui sont, aujourd'hui, heureuses. Mais la proportion inverse est bien plus conséquente. Si bien que ce phénomène constitue une vraie difficulté pour la société occidentale, laquelle est tenue de prendre le problème à bras-le-corps. Après ce rapide survol de la situation de la femme, dans les autres religions, considérons ensemble, à présent, la condition de la femme en islam afin de savoir ce que celui-ci lui a offert.

La condition et les droits de la femme en islam

Aucune femme au monde n'a joui d'autant de droits que l'islam lui a octroyés. Les droits de la femme, en islam, ont été décrétés par le Coran et la sunna, depuis plus de mille quatre cents ans. En d'autres mots, ils l'ont été bien avant la révolution industrielle, avant les Nations Unies ou même avant les organisations des droits de l'homme. Ces droits sont nombreux en islam. Nous aborderons, dans les lignes suivantes, quelques-uns d'entre eux.

1. Le droit à la vie

L'islam a conféré à la femme le droit à la vie et a interdit de la tuer ou de l'enterrer vivante quand elle est encore petite. Dans le Noble Coran, Dieu s'étonne de celui qui tue sa petite fille et demande quel est son péché pour mériter un tel sort. Il dit : ﴿**Lorsqu'on demandera à la fille enterrée vivante pour quel crime elle a été tuée**﴾ (L'obscurcissement : 8-9). Dans un autre verset, Dieu ﷻ condamne celui qui tue sa fille par peur de la pauvreté : ﴿**Ne tuez pas vos enfants par crainte de la misère. C'est Nous qui leur donnons de quoi vivre ainsi qu'à vous-mêmes**﴾ (Le voyage nocturne : 31). Il met aussi en garde : ﴿**N'attentez pas à la vie de votre semblable, que Dieu a rendue sacrée, à moins d'un motif légitime**﴾. (Le voyage nocturne : 33).

Le terme « âme » englobe l'homme autant que la femme. L'islam interdit donc de tuer la femme pour quelque raison que ce soit, à moins que ce ne soit de manière légitime. Quant à celui qui commet un tel acte, il doit répondre de son crime en payant de sa vie d'avoir injustement tué une âme.

2. Le droit à l'égalité entre l'homme et la femme

Nous avons affirmé, plus haut, que l'islam projette sur l'homme et la femme un regard de complémentarité, sans tenir compte du sexe. Il fait l'égalité entre les deux, par rapport à l'origine de leur création. En effet, les deux ont été créés d'une même âme, de laquelle Il a suscité les hommes et les femmes. Dieu ﷻ déclare, dans le Noble Coran : ﴿**Ô hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être et qui, ayant tiré de celui-ci son épouse, fit naître de ce couple tant d'êtres humains, hommes et femmes !**﴾ (Les femmes : 1).

L'islam les a honorés de manière égale. Il a rendu les fils d'Adam supérieurs à toutes les autres créatures, sans tenir compte de leur sexe. Dieu ﷻ

affirme : ﴾**Certes, Nous avons honoré les fils d'Adam. Nous les avons portés sur terre et sur mer. Nous leur avons procuré d'agréables nourritures**﴿. (Le voyage nocturne : 70). L'égalité entre eux se manifeste aussi, au niveau de l'adoration, car l'homme prie exactement comme la femme, au même moment, de la même manière et en adoptant les mêmes postures. Il en est ainsi pour tous les autres actes cultuels. Une égalité totale, si ce n'est dans certaines modalités infimes afférentes à leurs natures différentes. Ainsi, elle diffère de l'homme dans certaines situations propres à elle, telles que les règles ou les lochies.

L'islam accorde à l'homme et à la femme la même récompense, les rétribue de la même manière et leur octroie, à tous deux, l'accès au paradis. Dieu ﷻ annonce à cet effet : ﴾**Tous ceux, hommes ou femmes, qui, en revanche, auront accompli de bonnes œuvres tout en ayant la foi seront admis au Paradis, et tout dommage, même le plus infime, leur sera épargné**﴿. (Les femmes : 124).

3. La femme est innocente de l'accusation de l'égarement

L'islam a blanchi la femme de l'accusation d'avoir jeté Adam dans l'égarement. Elle n'est pas la cause de la chute de l'homme du paradis et de ses malheurs sur terre. L'islam affirme que satan a fait des suggestions à Adam et Ève, en même temps et de manière égale. Il ne s'agit pas d'Ève uniquement. Bien au contraire, la plus grande part de responsabilité incombe à Adam. C'est la raison pour laquelle le Coran déclare, tantôt, que satan a fait des insinuations aux deux ensemble : ﴾**Mais Satan s'employa à les tenter, afin de découvrir à leurs yeux les parties de leurs corps tenues jusqu'alors cachées**﴿ (Les bestiaux : 20).

Tantôt, le Coran met sur le dos d'Adam la responsabilité. Dieu dit, dans le Noble Coran : ﴾**Mais Satan le tenta en lui disant : « Ô Adam ! Veux-tu que je te montre l'arbre de l'immortalité et un royaume impérissable ? »**﴿ (Tâ Hâ : 120).

Quant aux règles et aux douleurs de l'enfantement, ce ne sont point des châtiments infligés à la femme. Bien au contraire, ce sont des choses naturelles chez toutes les femelles de la terre, pas uniquement chez la femme. Si les règles et l'enfantement étaient une punition pour la femme, pourquoi les femelles des animaux auraient-elles des règles et des douleurs quand elles mettent bas ? Auraient-elles consommé une part de l'arbre interdit ?

Par conséquent, la femme est innocente de cette accusation qui a été la cause de son infortune, pendant des siècles.

4. Le droit à l'éducation, aux soins et à l'entretien

L'islam a imposé à l'homme le devoir d'éduquer la petite fille et a enjoint de prendre soin d'elle, de préserver ses droits et de pourvoir à ses besoins. Dans ce contexte, l'islam promet une grande récompense à celui qui donne à sa fille une excellente éducation. Le Prophète Muhammad ﷺ révèle : « Celui qui est éprouvé par trois filles, leur accorde un bon traitement et les élève dans de bonnes conditions, trouvera en elles un voile contre le Feu »[1].

Il s'avère donc que l'homme est chargé d'instruire sa fille, de prendre soin d'elle et de se préoccuper de son entretien. Ceci ne concerne pas que la fille. En effet, l'islam a conféré à la femme des droits sur son mari. Celui-ci est tenu de préparer la maison et son mobilier, de payer la dot, de la nourrir, de l'habiller et de pourvoir à tout ce dont elle a besoin. De même, il doit assister sa mère, satisfaire ses besoins, s'occuper d'elle. Il lui appartient de sauvegarder ses intérêts. Bref, il est entièrement responsable d'elle. On interrogea le Prophète Muhammad ﷺ sur la personne qui méritait le plus notre bonne compagnie. « Il répondit : « Ta mère ». La personne insista : « Ensuite qui ? » Le Prophète dit : « Ta mère ». « Ensuite qui ? » poursuivit l'homme. Le Prophète répliqua : « Ta mère ». L'individu demanda encore : « Ensuite qui ? » « Ton père » fit l'Envoyé de Dieu.

L'homme est aussi responsable de sa sœur si elle n'a personne pour veiller sur elle ou pour lui procurer un toit, des vêtements et sa subsistance. Il doit aussi l'aider à se marier. Qu'elle soit fille, mère, épouse ou sœur, la femme n'est pas chargée d'effectuer les dépenses, fût-elle riche.

5. Le droit à l'héritage

Avant l'islam, la femme n'avait pas droit à l'héritage. Bien au contraire, c'est elle qui faisait l'objet d'un héritage, à l'instar d'une chose. L'islam lui a octroyé le droit d'hériter, en répartissant l'héritage selon un système et une sagesse garantissant l'équité. Dieu ﷻ décrète : **﴾Il revient aux héritiers mâles une part dans l'héritage laissé par leurs ascendants ou leurs proches ; de même qu'il revient aux femmes une part dans l'héritage**

1 Al-Bukhârî, 5995 ; Muslim, 2629; Abu Dâwud, 5147 et al-Tirmidhî, 1913.

laissé par leurs ascendants ou leurs proches. Et quelle que soit l'importance de la succession, une part fixée❱. (Les femmes : 7).

La femme hérite donc à l'instar de l'homme, mais avec une différence dans les conditions d'héritage, comme nous l'avons expliqué plus haut, dans le chapitre consacré à l'ambiguïté sur la femme privée de l'héritage.

6. Le droit au savoir

L'islam invite à maîtriser tous les types de savoir. Il en a fait un des droits de l'homme, sans tenir compte du sexe de la personne. Bien plus, le savoir, en islam, est une obligation pour l'homme autant que la femme.

Aucune autre religion n'a fait de l'acquisition un droit, voire une obligation.

En effet, dans nombre de versets et de hadiths, l'islam exhorte à l'acquisition de la science et à l'apprentissage. Ces textes englobent l'homme aussi bien que la femme, sans aucune distinction Dieu ﷻ affirme dans le Noble Coran : **❰Dieu élèvera de plusieurs rangs ceux d'entre vous qui ont la foi et qui ont reçu la science.❱** (La discussion : 11). Il n'y a aucune différence entre les hommes et les femmes qui ont reçu la science.

Dieu ﷻ questionne : **❰Sont-ils égaux, ceux qui ont reçu la science et ceux qui ne l'ont point reçue ?❱** (Les groupes : 9), en référence aux hommes et aux femmes, de manière égale. Le Prophète Muhammad ﷺ enseigne : « La recherche du savoir est une obligation pour chaque musulman ». Le terme de musulman englobe l'homme et la femme. C'est pour cette raison que les hommes et les femmes ont tous répondu à cet appel. Si bien qu'une femme – surnommée la porte-parole des femmes – vint se plaindre : « Ô Messager de Dieu ! Les hommes ont l'avantage sur nous auprès de toi (elle voulait dire : ils sont nombreux autour de toi). Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous asseoir en ta compagnie. Consacre-nous donc un jour ! » Le Prophète ﷺ accéda à sa requête et réserva un jour pour enseigner la religion aux femmes.

Une grande quantité de hadiths du Prophète ﷺ a été transmise par ses épouses et les épouses de ses Compagnons. De fait, sa femme, 'Âisha, en a rapporté plus de deux mille. Beaucoup de femmes ont aussi excellé, au plus au point, dans le domaine de la science. On compte parmi elles des traditionalistes, des jurisconsultes, des prédicatrices, des médecins, des enseignantes, etc.

7. Le droit au travail

L'islam n'a pas interdit à la femme de travailler. Bien au contraire, elle est totalement libre de faire le travail qu'elle désire, en respectant certaines conditions. Celles-ci ne servent pas à restreindre le mouvement de la femme au travail, mais plutôt à la protéger, la préserver et à sauvegarder sa dignité. Ainsi, l'islam ne l'expose pas au manque de retenue ou à l'humiliation. C'est pourquoi il est stipulé qu'elle ne doit pas se retrouver, isolée, avec un homme étranger, parce que cette situation pourrait conduire à son déshonneur.

Dès lors que les femmes ont négligé cette condition, au motif qu'elle est rétrograde et surannée, les cas de viol et de harcèlement sexuel se sont multipliés. Certains sont très répondus, comme ceux ayant lieu entre le directeur et sa secrétaire ou entre le chef et son ouvrière, etc. L'islam éloigne la femme de cette condition avilissante. De même, l'islam insiste pour que la femme travaille dans un lieu où sa sécurité est assurée et où sa vie n'est pas mise en danger.

L'islam préconise qu'elle sorte sobrement habillée, afin de ne pas susciter les passions, car dans une telle éventualité les conséquences seraient désastreuses.

L'islam pose aussi comme condition que le travail de la femme n'ait pas d'incidence sur sa famille, pour éviter que celle-ci ne s'effondre. La chose la plus importante dans la vie d'une femme est sa foi, sa famille, son mari et ses enfants. Le travail ne doit donc pas l'amener à négliger ses proches.

À l'époque du Prophète ﷺ, beaucoup de femmes travaillaient et il ne les en empêchait pas. Par exemple, Asmâ', la fille d'Abû Bakr, travaillait avec son mari dans le champ et l'aidait dans sa tâche. Il existe de nombreux autres cas.

Il s'avère ainsi que la femme, en islam, bénéficie du droit de travailler, mais en respectant certaines conditions, afin de protéger sa personne et son honneur, et que sa famille ne s'effondre pas.

8. Le droit à la consultation

L'un des droits que l'islam octroie à la femme est celui de la consultation. Il incombe à l'homme d'avoir son avis sur les affaires concernant sa vie et celle de la société. Parce qu'elle est un membre de la société, elle a le droit d'exprimer son opinion sur tout ce qui y est afférent. Pour ce qui est

des questions spécifiques à la maison et à la vie conjugale, Dieu ﷻ dit : **﴾Si les parents décident d'un commun accord de sevrer leur enfant, cela n'implique aucun inconvénient﴿**. (La vache : 233).

﴾D'un commun accord﴿ signifie que le mari consulte sa femme afin qu'ils parviennent ensemble à une décision finale. Pour ce qui est de rechercher son avis sur une question sociétale, l'attitude du Prophète ﷺ, après la conclusion du pacte de Hudaybiya avec les polythéistes, est très significative. En effet, certains Compagnons s'y opposèrent, par tristesse, parce qu'on leur avait interdit l'entrée à La Mecque, et non au Messager de Dieu ﷺ. Ce dernier consulta son épouse, Um Salama, que Dieu l'agrée, à ce sujet. Elle lui suggéra de se raser la tête, d'égorger son animal et de rentrer à Médine. C'était une proposition de grande valeur. Le Prophète ﷺ agit en conséquence, mettant ainsi un terme au problème.

Il s'avère ainsi que la femme mérite d'être consultée, au sujet des affaires spécifiques à la gent féminine, mais aussi à propos de celles qui sont, d'ordre général, relatives aux questions de société.

9. Le droit de choisir son époux

L'islam reconnaît à la femme le droit de choisir son futur époux. Aucun membre de sa famille ne peut la contraindre à se marier à un homme en particulier. Au contraire, c'est à elle de choisir l'époux qui lui convient. Il appartient aux parents de la conseiller et de la guider dans ce choix. Une femme vint se plaindre au Messager de Dieu ﷺ du fait que son père l'avait mariée à son cousin, contre son gré. Le Prophète ﷺ lui donna alors la possibilité d'accepter ce mari ou de le refuser. Elle donna son aval en disant : « J'accepte ce que mon père a fait, mais je voulais que les femmes sachent que leurs pères n'ont pas le droit de les forcer au mariage ».

Ainsi, il est du ressort de la femme de choisir le mari qui lui convient. Personne n'a le droit de la forcer à se marier. Cependant, l'islam a donné à son père le droit de procéder aux rites du mariage. La femme ne peut pas s'en charger, personnellement. C'est une reconnaissance envers ce père qui a mis au monde cette fille, l'a éduquée et a pris soin d'elle jusqu'à ce que sa joie se complète en mariant sa fille.

10. Le droit d'agir sur le plan financier

L'islam a octroyé à la femme la compétence et la capacité d'agir comme elle l'entend sur le plan financier, si elle remplit les conditions adéquates. En d'autres termes, elle doit être pubère et saine d'esprit, et posséder une certaine compétence en matière d'argent, afin de ne pas le perdre ou de le dilapider. L'islam lui permet de posséder des biens et d'en disposer, sans la permission de qui que ce soit. Elle peut vendre, acheter et investir dans tous les types licites de transactions financières, sans l'intervention d'un membre de sa famille ou de son époux. Elle est libre par rapport à son argent. Personne ne peut y toucher, sans son autorisation. Elle le dépose où elle veut.

L'exemple le plus significatif, à ce propos, est celui de Khadîja, que Dieu l'agrée, l'épouse Prophète ﷺ. C'était une riche mecquoise qui s'adonnait au négoce. Elle investissait son argent dans les marchés. Lorsqu'elle épousa le Prophète ﷺ, celui-ci ne s'appropria aucune part de son argent, sauf ce qu'elle consentit à lui donner de gaieté de cœur. De son côté, il ne lui imposa pas de le dépenser d'une manière précise.

L'islam n'a, en aucune façon, lésé la femme. Il lui a donné tous ses droits, à une époque où, dans les autres civilisations et religions, la femme vivait dans l'injustice et la tyrannie.

L'islam lui a donné ses droits, mille quatre cents ans avant l'époque moderne, la révolution industrielle, les Nations Unies et les associations des droits de l'homme.

La femme avait accès à l'enseignement, travaillait et disposait de tous ses droits et de son entière liberté, avant que la femme occidentale n'entende parler des droits de la femme.

L'islam l'a aussi honorée en lui permettant de conserver ses nom et prénom tels quels. Elle ne prend pas le nom de son mari comme c'est le cas en Occident à l'heure actuelle. Par exemple, 'Âisha, que Dieu l'agrée, l'épouse du Prophète ﷺ, n'a pas changé son nom en 'Âisha Muhammad. La femme n'est pas affiliée à son mari. Elle conserve le nom de sa famille (et de son père).

Un autre aspect de l'honneur que l'islam fait aux femmes consiste en ce que le Coran leur a consacré des sourates entières, voire des chapitres portant leurs noms. Ainsi, les sourates Les femmes, La répudiation et Marie représentent le comble de l'honneur pour les femmes.

Au vu de toutes ces explications sur les droits de la femme en islam, quelqu'un pourrait-il prétendre que l'islam lèse la femme et galvaude ses droits ?

Ces droits ont été édictés par l'islam avant qu'ils n'existent, dans n'importe quelle autre religion. Les trouve-t-on dans la Bible ou dans les autres livres religieux ?

﴾**Réponds-leur : « Apportez votre preuve, si vous êtes véridiques ! »**﴿ (La vache : 111).



Conclusion

Louange à Dieu. Que la paix et la bénédiction soient sur le Messager de Dieu.

Nous avons essayé, dans cet ouvrage, d'expliquer le visage rayonnant de l'islam et de mettre en lumière son dogme pur, ses piliers et ses valeurs. Nous avons répliqué à certaines ambiguïtés suscitées sur l'islam.

Pour conclure, nous dirons que c'est cela l'islam que les autres ne connaissent pas et la religion que Dieu a agréée pour nous. Conformément à la parole de Dieu ﷻ, nous ajoutons : ﴾**Point de contrainte en religion maintenant que la Vérité se distingue nettement de l'erreur.**﴿ (La vache : 256) ; ﴾**Dis : « La Vérité émane de votre Seigneur. Croira qui voudra et niera qui voudra ! »**﴿ (La caverne : 29).

C'est cela l'islam avec sa moralité, ses éminentes et ses sublimes valeurs. Pour celui qui accepte cette religion, nous disons que c'est grâce à Dieu. Quant à celui qui la rejette, nous ne le forçons pas à y adhérer et lui disons : ﴾**Quiconque suit le droit chemin le suit dans son propre intérêt et quiconque s'égare ne s'égare qu'à son propre détriment.**﴿ (Le voyage nocturne : 15).

Nous supplions le Seigneur Tout Puissant de prendre en charge ce travail, de le bénir, de faire en sorte que tout le monde, proche ou éloigné, puisse en profiter et de l'accepter de notre part. Que Dieu me pardonne pour notre erreur et notre manquement. Nous cherchons protection auprès de Lui contre le mal de mon âme. Que Dieu prie sur notre maître Muhammad, ainsi que sur sa famille et ses Compagnons, et qu'Il étende sur eux Ses bénédictions et Ses salutations. Louange à ton Seigneur, le Seigneur de la puissance. Il est au-dessus de tout ce qu'ils décrivent.

Notre dernière invocation est : louange à Dieu, Seigneur des mondes.



Table des matières

À la découverte de l'islam

Hâmid Muhammad Ghânim



La présence de l'islam dans l'espace européen est croissante. Autrefois une religion d'émigrés, l'islam est aujourd'hui issu du terroir dans plusieurs pays d'Europe. En France, en Belgique, en Grande-Bretagne et ailleurs, chaque jour, des européens de souche naissent musulmans.

Malgré cet ancrage de fait, l'islam continu de susciter la méfiance et les musulmans sont encore souvent perçus comme des étrangers. À cause, d'une part, du comportement de certains musulmans qui ont mal compris les exigences de leur foi, et d'autre part, d'une volonté d'une partie du monde politico-médiatique et parfois même intellectuel de stigmatiser l'islam.

Voici un livre qui présente l'islam dans sa globalité. Il s'adresse à toute personne désireuse de mieux connaître l'islam, au-delà des clivages et des préjugés. Mieux connaître, afin de se comprendre et de mieux vivre ensemble.

Prix : 15 €



@AlHadithEditions
WWW.HADITHSHOP.COM